



CONCILE DE FIN D'ANNÉE 2020



J'IRAI
Proclamer le Message des Trois Anges





J'IRAI

Proclamer le Message des Trois Anges

Programme et Agenda

CONCILE DE FIN D'ANNEE DE LA DIVISION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Abidjan, Côte d'Ivoire

2 au 5 Novembre 2020

TABLE DES MATIERES

PROGRAMMES QUOTIDIENS.....	II
PARTICIPANTS	III-VIII
COMMISSIONS PERMANENTES ET SERVICES	IX
GLOSSAIRE DES MOTS ET ACRONYMES SOUVENT UTILISES	X-XIII
ORDRE DU JOUR	
POINTS GENERAUX (100).....	1-35
POINTS DU MANUEL DE L'EGLISE.....	36-47
POINTS DES STATUTS ET REGLEMENTS.....	48-54
POINTS DES REGLEMENTS DE TRAVAIL.....	55-171
AGENDA CONSENSUELS.....	172-184

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

PROGRAMMES QUOTIDIENS

CONCILE DE FIN D'ANNEE 2020

Lundi, le 2 novembre 2020

09:30 – 09:50 Comité de Direction de la Session
10:00 – 10:45 Méditation/ Séance de Prière - Ella S Simmons
10:45 – 14:00 Session du Concile
14:00 A J O U R N E M E N T

Mardi, le 3 novembre 2020

09:30 – 09:50 Comité de Direction de la Session
10:00 – 10:45 Méditation/ Séance de Prière - Claude J Richli
10:45 – 14:00 Session du Concile
14:00 A J O U R N E M E N T

Mercredi, le 4 novembre 2020

09:30 – 09:50 Comité de Direction de la Session
10:00 – 10:45 Méditation/ Séance de Prière - Timothy H Aka
10:45 – 14:00 Session du Concile
14:00 A J O U R N E M E N T

Jeudi, le 5 novembre 2020

09:30 – 09:50 Comité de Direction de la Session
10:00 – 10:45 Méditation/ Séance de Prière - Gerson P Santos
10:45 – 14:00 Session du Concile
14:00 A J O U R N E M E N T

NB: Tous les horaires son Temps Universel (GMT), heure d'Abidjan

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

PARTICIPANTS

CONFERENCE GENERALE (3)

1. *Ted Wilson*
2. *Ella S Simmons*
3. *Claude Richli*
4. *Gerson P Santos*
5. *Timothy H Aka*

DIVISION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (20)

6. *Olatunde Afolayan*
7. *Kingsley Anonaba*
8. *Ndah Alloua Assemian*
9. *Emmanuel Amegnito*
10. *James K. Badu*
11. *Juvenal Balisasa*
12. *Stephen Bindas*
13. *Ugochukwu Elems*
14. *N. John Enang*
15. *Jallah S. Karbah*
16. *Zakari Kassoule*
17. *Irineo Evaldo Koch*
18. *Emmanuel S. Manu*
19. *Ndaa*
20. *Abraham Obaya*
21. *Daniel Opoku-Boateng*
22. *Isaac Owusu-Dankwa*
23. *Vincent Same*
24. *Omobonike Sessou*
25. *Elie Weick-Dido*
26. *Valere M. Assembe*
27. *Gonondo Guidaidi*
28. *Bidzimou Firmin Alfred*

UNION MISSION DU CAMEROUN (2)

UNION MISSION DE L'AFRIQUE CENTRALE (2)

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

UNION FEDERATION DE L'EST DU NIGERIA (3)

UNION MISSION DE L'EST DU SAHEL (2)

UNION MISSION DU NORD DU GHANA (2)

UNION FEDERATION DU NORD DU NIGERIA. (3)

UNION FEDERATION DU SUD DU GHANA (3)

UNION MISSION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (2)

UNION FEDERATION DE L'OUEST DU NIGERIA (3)

UNION MISSION DE L'OUEST DU SAHEL (2)

ADVENT PRESS (1)

BABCOCK UNIVERSITY (1)

VALLEY VIEW UNIVERSITY (1)

INVITE REGULIER GCAS (1)

INVITES SPECIAUX (INSTITUTIONS CG)

ADRA AFRIQUE (1)

ADVENTIST UNIVERSITY OF AFRICA (1)

AAIDS (1)

AWR – Africa (1)

29. Assienin Grah Salomon

30. Wisdom Chukwuemeka Adiele

31. Gladys Chinyere Nwokochah

32. Basse E. O. Udoh

33. Djossou Adjeoda Comlan

34. Antoine Zoundi

35. Kwame Kwanin Boakye

36. Kwaku Danso-Abeam

37. Yohanna U. Harry

38. Esther Shem Ibrahim

39. Amon Kalayi Kwaskebe

40. Solomon Duah Boateng

41. Theresa Ennin

42. Thomas T. Ocran

43. Eric Redd

44. Michael S. Koroma

45. Bamidele Amos Dada

46. Julliet Gbada

47. Oyeleke A. Owolabi

48. Guy Fernand Roger

49. Andreia Liliane Dos Anjos

50. Kingsley Osei

51. Ademola Tayo

52. Daniel Bediako

53. Mpozembizi Furaha

54. Akintayo Odeyemi

55. Vincent Injety

56. Alexis Remon Llaguno

57. Ray St. Herbert Allen

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

Adventist Risk Management (2)

ACM GC (1)

MARANATHA Project (1)

Projet ENCYCLOPEDIA de la CG (1)

CONSEILLERS JURIDIQUES (2)

OTHER INVITEES

RETRAITÉ (1)

FEDERATION DE COTE D'IVOIRE (1)

GEOSCIENCE RESEARCH INST.-DAO

PRESIDENT CONSEIL DES ANCIENS DAO

SECRETAIRES D'UNION

TRESORIERES D'UNION

TRESORIERES DES INSTITUTIONS

58. *Graham Barham*

59. *Melissa Edwards*

60. *Mario Ceballos*

61. *Gilberto Araujo*

62. *Onaolapo Ajibade*

63. *Daniel Djizoe*

64. *Yaw Frimpong*

65. *David Adzo*

66. *Thio Tigwe*

67. *Oluwole Ayinde Oyedeji*

68. *Matthew Bediako*

69. *Isaac Yenge Yenge Yenge*

70. *Jean Moukoko*

71. *Blackie Obolo*

72. *Emmanuel Kra*

73. *Kwame Annor-Boahen*

74. *Ishaya Istifanus*

75. *Chris Annan-Nunoo*

76. *John Baysah*

77. *Ezekiel A. Adeleye*

78. *Frederic K. Kouassi*

79. *Jean J. Bone*

80. *Basile Djossou*

81. *Emmanuel Manilla*

82. *Claude Adepoh*

83. *Dickson Sarfo Marfo*

84. *Marcus Dangana*

85. *Bright Osei Yeboah*

86. *Sohail Rafi*

87. *Amos O. Ibhiedu*

88. *Stephen Adabrah*

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

DELEGES DES UNIONS

CMUM

- 89. Folorunso I. Akande
- 90. Isaac Owusu-Amponsem

- 91. Abomo Abomo Alexandre Arnold
- 92. Atoh Jean Didier
- 93. Bilounga André
- 94. Dagassao Agoula
- 95. Dang Cécile Valérie
- 96. Eva Eva Mardochée
- 97. Eyeck Ndongo Marc
- 98. Hendjena Tchanaga Richard
- 99. Madi Yaya

NOGH

- 100. Nang Ngba Timothée
- 101. Njock David Vivian
- 102. Nko'O Mendouga
- 103. Nyekam Blaise
- 104. René Juliard
- 105. Ze Evina
- 106. Akwasi Boateng
- 107. Charles Ankrah
- 108. Dennis Wereko
- 109. Edward Osei Bonsu
- 110. Godfred Attaburo
- 111. I K. Konadu
- 112. Jonathan Amo Ameyaw
- 113. Linda Vida Gyasi
- 114. Maxwell Ntim Antwi
- 115. Osei Kofi
- 116. Paul Danquah
- 117. Patrick Kyeremeh
- 118. Philip Addo Aboagye
- 119. P O Mensah

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

AP

BU

VVU

ENUC

ESUM

NNUC

SGUC

CAUM

120. Samuel Antwi Mensah
121. Stephen Anokye
122. Yaw Asamoah Kwateng
123. Ishmael Quainoo
124. Yacob HALISO
125. Agyekum Boateng
126. Onyebuchi T. Opara
127. Dotou Geoffroy
128. Ouedraogo Ben Issouf
129. Trindade Cléber
130. Gameti Kwasi
131. Lokou Maximin
132. Kanti César
133. Thiombiano Julien
134. Yao Céline
135. Todegla Ernest
136. N'Drin Charles
137. Lawson Adam
138. Emmanuel G. Jugbo
139. Solomon O. T. HAMMOND
140. Emeryc Abib NDOMBETH
141. Elie Boromia
142. Tony Ogouma
143. Ericka Brigitte IBOUANGA
144. Francisco BRIGIDO JIMENEZ
145. Celesten BIBI
146. Gervasio CODIN
147. Benjamin Gomun GONKANOU
148. Issi KOUMNA RESSALA
149. Jean Yvon DZOMA
150. Stéphanie MILANDOU
151. Edson Monteiro

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

WSUM

152. Coly Joseph
153. Irlando de Pina
154. Daniel C. Friday
155. Herculano Gomes Alves
156. Nathalino Martins
157. Thelor Lambert
158. Gaspar Gomes
159. Mulumba T. Jean Pierre
160. Lais Antonieta da Silva Imbunhe
161. Bassirou Samake
162. Umoru Jacob E.
163. Rufus K. Freeman
164. Daniel S. Sandy
165. John G. Diabegeh
166. Darlington Teah
167. Alex Joe
168. Ernest Vandj
169. Joseph B. A. Conteh
170. Mondayma Smith
171. Hafiz Ghoson
172. Harod Seton
173. Dahowo Kanasuah

WNUC

WAUM

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

COMMISSIONS PERMANENTES ET SERVICES

PLATE-FORME

Daniel Opoku-Boateng, Président
Jallah Karbah, Abraham Obaya, Kwame Boakye-Kwanin
Bassey Udoh,

TRADUCTION

Vincent Same, Chair
David Kiminou, Frederick Falayi
Gnamba Jonas, Kiminou David
Apollos Bello, Andreia Dos Anjos

GESTIONNAIRE DU TEMPS

Juvenal Balisasa, Président
Afolayan Olatunde, N. John Enang,
Omobonike Sessou,

COMITE MUSIQUE

N. J. Enang, Président
Isaac Owusu-Dankwa, Guy F. Roger,
Frederick Falayi, Assogba Dieudonne

COMITE DE DIRECTION

Elie Weick-Dido, Président
Kingsley Anonaba, Secretary
Members: Trésorier de la DAO et présidents de tous les comités susmentionnés

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

GLOSSAIRE DES MOTS ET ACRONYMES FREQUAMMENT UTILISES

AC	Annual Council
ACM	Adventist Chaplaincy Ministries
ADCOM	Administrative Committee
ADRA	Adventist Development and Relief Agency
AIIAS	Adventist International Institute of Advanced Studies
AM	Adventist Mission
AMC	Adventist Media Center
AP	Advent Press
AR	Adventist Review
ARM	Adventist Risk Management
AST	Archives and Statistics
ATN	Adventist Television Network
AU	Andrews University
AUA	Adventist University of Africa
AVC	Adventist Volunteer Center
AWR	Adventist World Radio
BRI	Biblical Research Institute
BU	Babcock University
CAUM	Central African Union Mission
CFA	Concile de fin d'Année
CHM	Children's Ministries
CMUM	Cameroon Union Mission
COM	Communication
DAO	Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
DOUO	Division Officers and Union Officers
ECD	East-Central Africa Division

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

EDU	Education
ENUC	Eastern Nigeria Union Conference
ESD	Euro-Asia Division
ESUM	Eastern Sahel Union Mission
EUD	Euro-Africa Division
FM	Family Ministries
GC	General Conference
GCAS	General Conference Auditing Service
GCC	General Conference Executive Committee
GCDO	General Conference and Division Officers
GCO	General Conference Officers
GCS	General Conference Session
GRI	Geosciences' Research Institute
GU	Griggs University/Griggs International Academy
HIS/GU	Home Study International/Griggs University
HM	Health Ministries
HRS	Human Resource Services
IAD	Inter-American Division
IHFA	International Health Food Association
IWM	Institute of World Mission
LLU	Loma Linda University
MENA	Middle East and North Africa Union
MIN	Ministerial Association
MYM	Mid-Year Meeting
NAD	North American Division
NGUM	Northern Ghana Union Mission
NNUC	Northern Nigeria Union Conference
NSD	Northern Asia-Pacific Division
OC	Oakwood College
OGC	Office of General Counsel

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

PARL	Public Affairs and Religious Liberty
PME	Postgraduate Medical Education
PPPA	Pacific Press Publishing Association
PRE	Presidential
PreC	Presidents Council (General Conference and Division Presidents)
PREXAD	President's Executive Administrative Council
PSI	Philanthropic Service for Institutions
PUB	Publishing Ministries
R&H	Review and Herald Publishing Association
SAD	South American Division
SEC	Secretariat
SecC	Secretaries Council (General Conference and Division Secretaries)
SGUC	Southern Ghana Union Conference
SID	Southern Africa-Indian Ocean Division
SM	Spring Meeting
SPD	South Pacific Division
SS&PM	Sabbath School and Personal Ministries
SSD	Southern Asia-Pacific Division
STW	Stewardship
SUD	Southern Asia Division
SUM	Sahel Union Mission
TED	Trans-European Division
TRE	Treasury
TreC	Treasurers Council (General Conference and Division Treasurers)
TRS	Trust Services
UMAC	Union Mission de l'Afrique Centrale
VVU	Valley View University
WAD	West-Central Africa Division
WADC	West-Central Africa Division Council
WAUM	West Africa Union Mission

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

WHT	Ellen G White Estate, Inc.
WM	Women's Ministries
WNUC	Western Nigeria Union Conference
WSUM	Western Sahel Union Mission
YEC	Year-end Council
YOU	Youth Ministries

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CONCILE DE FIN D'ANNEE 2020

ORDRE DU JOUR
POINTS GÉNÉRAUX

	PAGE
EWD 101. Rappel à l'ordre.....	
KCA 102. Déclaration de mission de l'Église Adventiste du Septième jour	1
KCA 103. Adoption de programmes quotidiens	II
KCA 104. Acceptation des Invités	III-VIII
KCA 105. Comités et services permanents	IX
KCA 106. Glossaire des acronymes les plus fréquemment utilisés	X-XIII
KCA 107. Conflit d'intérêt et/ou engagement - Déclaration d'acceptation	2-4
EWD 108. Allocution du Président ...	
KCA 109. Rapport du Secrétaire	
ESM 110. Points de Trésorerie.....	
a. Rapport du trésorier.....	
b. États financiers au 30 septembre 2020	
c. Rapport sur utilisation de la Dime	
d. Recommandation de la Commission d'enquête financière.....	
e. Comité du fonds de retraite - Modification du règlement	

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

	f.	Budget de fonctionnement et d'investissement 2021 et hypothèses.....	
	g.	Calcul du fonds de roulement et de la liquidité.....	
	h.	Pourcentages de la dîme	
	i.	Rapport d'audit	
	j.	Partage des intérêts du fonds de retraite - 50%	
	k.	Rapport sur les immobilisations corporelles	
	l.	Rapport d'étude actuarielle	
	m.	Rapport sur les comptes débiteurs.....	
KCA	111.	Les relations humaines, les messages des trois anges et les Adventistes du Septième jour	6
KCA	112.	Une seule humanité : Une déclaration sur les relations humaines traitant du racisme, du casteisme, du tribalisme et de l'ethnocentrisme.....	7-8
NJE	113.	Déclaration de confiance dans les écrits d'Ellen G. White.....	9
NJE	114.	Mises à jour de la recherche sur le patrimoine adventiste DAO.....	
EWD	115.	Messages des Trois Anges - Projet et promotion	10
OAS	116.	Enditnow	11
KCA	117.	Promotion du livre sur l'entretien et la conservation	12
KCA	118.	Points sur le Manuel de l'Eglise.....	13-24
KCA	119.	Points sur les Statuts et Règlements Intérieurs.....	25-31
KCA	120.	Points sur le Règlement de Travail.....	32-148
VRS	121.	Mission dans les villes" Dakar au Sénégal comme point focal pour 2020-2025 .	
JKB	122.	Plan stratégique de la DAO pour 2020-2025 : "J'IRAI"	
ADO	123.	Dédicace du livre missionnaire de l'année 2021 - L'espoir pour les temps de troubles.....	

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

ADO	124.	Semaine de prière d'Impact - du 10 au 17 avril 2021
ADO	125.	Journée mondiale de l'impact 17 avril 2021. Journée de la distribution du livre missionnaires
ADO	126.	Partage numérique de l'Évangile - basé sur le web (www.sharinghope.com).....
ADO	127.	Lecture dévotionnelle pour adultes
ADO	128.	Recommandations du Comité administratif des publications
SHB	129.	Sabbat des orphelins et des enfants vulnérables - 21 novembre
SHB	130.	Formation au leadership pour les directeurs des ministères de la famille Mars 2021.....
SHB	131.	Résolutions de la conférence des ministères de la famille
EDA	132.	Initiative ADRA : Chaque enfant, partout à l'école
NJE	133.	Mises à jour sur le CPE
NJE	134.	Proposition d'organiser l'Orientation Pastorale Clinique (OPC) pour les Pasteurs et les Leaders
NJE	135.	Congrès international des aumôniers adventistes à l'université Babcock du 26 au 28 avril 2021.....
ESM	136.	Rapport de la session de la Conférence générale de 2021.
ESM	137.	Mise à jour sur la plate-forme d'exposition électronique éventuelle de la Session de la Conférence Générale
ESM	138.	Promotion des offrandes missionnaires
KCA	139	Rapports : Institutions de la DAO
		AP
		BU.....
		VVU.....

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

ADRA DAO.

Geoscience-DAO.

KCA 140. Rapports : UNIONS

CAUM

CMUM.....

ENUC.....

ESUM

NGOH.....

NNUC.

SGUC.....

WAUM

WNUC.

WSUM.....

KCA 141. Rapports: DEPARTEMENTS

ACM/SOP

Advent Miss/Glob Miss

Children's/Women's Ministries.....

Communication/PARL

Education

Families Ministries/Adventist Possibilities.

Health Ministries.....

Ministerial Association

Publishing Ministries.

	Sabbath School & Personal Ministries.	
	Stewardship.....	
	Strategic Plan, Plan giving & Trust Service.	
	Youth Ministries.	
EWD 142.	Formation comité des nominations	
EWD 143.	Recommandation du comité des nominations	
JBA 144.	Recommandations du BOE DAO pour le WAD EXCOM	
DOB 145.	Recommandations du BMTE DAO pour le WAD EXCOM	
KCA 146.	ADRA Allemagne Mise à jour sur l'affaire d'ADRA Nigeria	
KCA 147.	Demande de l'Union Fédération du Nord du Nigeria pour l'incorporation de Champ	
KCA 148.	Mise à jour du projet Maranatha	
KCA 149.	Encyclopédie de l'Église adventiste du septième jour—Mise à jour	
KCA 150.	Agenda Consensuel	149-183
EWD 151.	Lecture de l'esprit de la prophétie : Service Chrétien pp 106-107	185

POINT SUR LES REGLEMENTS DE TRAVAIL

- KCA 1. **225-20Ga** Statuts et Règlement Intérieur Modèle d'une Union
Federation - Modification du Règlement [2]
- KCA 2. **225-20Gb** Modèle de Règlement de Fonctionnement d'une Union
Mission/Section - Modification Du Règlement [17]
- KCA 3. **225-20Gc** Modèle des Statuts et Règlement Intérieur d'une Union
D'églises - Modification du Règlement [32]
- KCA 4. **225-20gd** Modèle de Règlement de Fonctionnement d'union Mission
D'églises - Modification du Règlement [47]
- KCA 5. **225-20Ge** Modèles de Statuts et de Règlement Intérieur d'une Fédération
Locale [62]
- KCA 6. **225-20Gf** Modèle de Règlement de Fonctionnement d'une
Mission/Champ/Section Locale – Modification Du Règlement [78]
- KCA 13. **222-20G** Principes D'élaboration d'un Plan de Rémunération -
Modification de Règlement [93]
- KCA 15. **221-20ga** Ratios Financiers - Modification du Règlement [95] S 24
- KCA 16. **221-20Gb** Ratios Financiers - Modification du Règlement [104] App A

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

POINTS SUR LES STATUTS ET REGLEMENTS INTERIEURS

- KCA 1. **201-20GSa** **Sessions de la Conférence Générale - Modification des Statuts et des Règlements** [153]
- KCA 2. **201-20GSb** **Commissions de L'Assemblée Générale - Modification de Statuts et du Règlement Intérieur** [155]
- KCA 3. **204-20GS** **Comité Exécutif de la Conférence Générale - Modification des Statuts et Règlements** [156]
- KCA 4. **214-20GSE** **Utilisation de la "Conférence Téléphonique" - Statuts et Règlements Directive Rédactionnelle** [158]

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

POINT SUR LE MANUEL DE L'ÉGLISE

- KCA 1. **445-20GS** **Ministères de la Jeunesse - Modification du Manuel de L'église** [2]
- KCA 2. **446-20GN** **Ressources pour les Ministères Adventistes de la Jeunesse - Modification des Notes du Manuel de L'église** [7]
- KCA 3. **436-20GS** **Membres (Le Comité de l'Eglise et ses Réunions) - Modification du Manuel de L'Eglise** [8]
- KCA 4. **437-20GN** **Exemple de Liste de Dirigeants D'églises - Modification des Notes du Manuel de L'église** [10]
- KCA 5. **444-20GS** **Utilisation de "Réélu" - Directive du Manuel de L'église** [12]

NB : Ces points de l'ordre du jour du Manuel de l'Église sont recommandés pour la session de la Conférence Générale de 2021

Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Concile de Fin d'année 2020

AGENDA CONSENSUEL

PAGE

KA	201.	Calendrier des offrandes du Treizième Sabbat—Mondial 2021- 2027	20-21
KA	202.	Calendrier des offrandes — Mondial 2021.....	22-23
KA	203.	Calendrier des jours et évènements spéciaux— Mondial 2021.....	24-27
KA	204.	Calendrier des jours et évènements spéciaux — Mondial 2022.....	28-31
KA	205.	Calendrier des jours et évènements spéciaux — Mondial 2023.....	32-34
KA	207.	Calendrier des offrandes — Mondial 2022	35-37
KA	208.	Réunions autorisées 2020.....	38-40
KA	209.	Réunions autorisées 2021	41-43
KA	209.	Réunions autorisées 2022.....	
KA	210.	Réunions autorisées 2023.....	
KA	211.	Réunions autorisées DAO 2020.....	
KA	212.	Réunions autorisées DAO 2021.....	
KA	213.	
KA	214.	
KA	215.	
KA	216.	
KA	217.	
KA	218.	
KA	219.	
KA	220.	
KA	221.	
KA	222.	
KA	223.	
KA	224.	
KA	225.	

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

DECLARATION DE MISSION DE L'EGLISE ADVENTISTE DU SEPTIEME JOUR

RECOMMANDE, de réaffirmer la déclaration de Mission de l'Eglise Adventiste du Septième Jour, à lire comme suit :

A 05 Déclaration de Mission de L'Eglise Adventiste du Septième Jour

A 05 05 Notre Mission—Faire des disciples de Jésus-Christ qui vivent comme ses témoins aimants et proclamer à tous l'Évangile éternel des messages des trois anges en vue de son retour prochain. (Matthieu 28 :18-20, Actes 1 :8, Apocalypse 14 :6-12)

A 05 10 Notre Méthode— Guidés par la Bible et le Saint-Esprit, Les Adventistes du Septième Jour s'acquittent de leur mission en menant une vie semblable à celle du Christ, par le moyen de la transmission de leurs croyances, de la formation de disciples, de l'enseignement, de la guérison et du service.

A 05 15 Notre Vision—En accord avec la révélation biblique, les Adventistes du Septième Jour, considèrent la restauration de toute la Création de Dieu en parfaite harmonie avec sa parfaite volonté et sa justice comme le point culminant du plan de Dieu.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **E 85 Le Conflit d'Intérêt et/ou d'Engagement**
2

3 **E 85 05 Le Conflit d'intérêt et/ou d'engagement** — Le conflit d'intérêt signifie toute
4 circonstance dans laquelle un(e) employé (e) ou un(e) volontaire, en vertu de l'intérêt financier ou
5 autre intérêt personnel, présent ou potentiel, directement ou indirectement, pourrait être
6 influencé(e) ou semblerait être influencé(e) par tout motif ou désir d'un avantage personnel,
7 tangible ou intangible, autre que le succès et le bien-être de la dénomination.
8

9 En raison des objectifs communs adoptés par les différentes organisations et institutions de
10 l'Eglise Adventiste du Septième Jour, le fait d'être membre de plus d'un comité ou conseil de
11 l'Eglise ne constitue pas en soi un conflit pourvu que toutes les autres conditions du règlement
12 soient respectées.
13

14 Un conflit d'engagement signifie toute situation qui interfère avec la capacité d'un employé à
15 remplir ses devoirs de façon effective. Les employés élus, nommés ou salariés à temps plein sont
16 rémunérés pour un emploi à temps plein; par conséquent, un emploi à l'extérieur ou double ou autre
17 activité rémunéré ou pas, qui de toute manière interfère avec la performance des devoirs et
18 responsabilités d'un emploi est un conflit d'engagement. On parle de conflit d'engagement aussi
19 dans les situations où les fonctions d'un employé sont contraires aux valeurs et à la conduite éthique
20 mentionnées dans la déclaration des fondements éthiques et de la conduite de l'organisation. « Voir
21 modèle sur la déclaration des fondements éthiques recommandés par le comité annuel de 1999,
22 comme directives pour les divisions) ou quand un employé agit contrairement au code d'éthique et
23 de conduite établi pour les employés dans les professions particulières (Exemple: professions
24 juridiques, investissement, etc.)
25

26 **E 85 10 Personnes concernées par ce règlement** — Tous les administrateurs, les membres
27 du comité/conseil exécutif, les employés et les volontaires des organisations de l'Eglise doivent se
28 soumettre à ce règlement.
29

30 **E 85 15 Conditions constituant un conflit** — Un administrateur, un membre du
31 comité/conseil exécutif, un employé ou un volontaire a le devoir d'être libre de l'influence de tout
32 intérêt ou engagement conflictuel quand il sert l'organisation ou la représente dans des négociations
33 ou transactions avec un tiers. Qu'il soit au travail ou pas, un employé est supposé protéger les
34 meilleurs intérêts de l'organisation qui l'emploie. La liste suivante, bien que n'étant pas exhaustive,
35 décrit des circonstances et des conditions qui illustrent le conflit d'intérêt ou d'engagement:

- 36 1. s'engager dans une affaire ou un emploi à l'extérieur qui empiète sur l'appel de
37 l'organisation de l'Eglise qui comprend des services de ses employés même s'il n'y a pas
38 d'autre conflit.
- 39 2. S'engager dans une affaire ou un emploi qui est d'une manière en compétition ou en conflit
40 avec toute transaction, toute activité, tout règlement ou tout objectif de l'organisation.
- 41 3. S'engager dans une affaire ou un emploi par un employeur qui est un fournisseur des biens
42 ou des services à toute organisation de l'Eglise.

- 1 4. Se servir du poste occupé dans l'organisation de l'Eglise pour continuer une affaire ou un
2 emploi à l'extérieur, associant l'organisation de l'Eglise ou son prestige à une affaire ou un
3 emploi à l'extérieur ou en se servant des relations personnelles à l'église pour poursuivre
4 des intérêt personnels ou politiques et partisans.
- 5 5. Acquérir ou avoir à bail une propriété sachant que l'organisation de l'Eglise y a un intérêt
6 actif ou potentiel.
- 7 6. Prêter ou emprunter de l'argent d'un tiers, à l'exception des institutions financières, qui est
8 un fournisseur des biens ou des services ou prêter/emprunter d'un bailleur ou toute personne
9 qui est dans une relation fiduciaire avec l'organisation ou autrement est régulièrement
10 engagée dans des transactions d'affaires avec l'organisation de l'Eglise.
- 11 7. Accepter ou offrir une gratification, une faveur, un avantage ou un don plus grand que la
12 valeur nominale ou toute commission ou paiement semblable en relation avec le travail de
13 l'organisation autre que l'indemnité acceptée entre l'organisation de l'Eglise et/ou
14 l'employeur et l'employé.
- 15 8. Utiliser ou propager, y compris par des moyens électroniques, toute information
16 confidentielle apprise grâce à son travail dans l'organisation de l'Eglise pour en tirer un
17 profit ou un avantage personnel, directement ou indirectement.
- 18 9. Utiliser le personnel, les biens, les équipements, les fournitures ou la bonne volonté de
19 l'Eglise pour autre chose que des activités, programmes, et buts approuvés.
- 20 10. Consacrer un temps déraisonnable, pendant des heures normales du bureau, pour des
21 affaires personnelles ou pour d'autres organisations au détriment des performances de
22 travail pour l'Eglise.
- 23 11. Utiliser des relations personnelles au sein de l'organisation pour préserver les faveurs de sa
24 famille ou de ses parents.

25
26 **E 85 20 Déclaration d'acceptation** —1. *Par les employés* — Au moment de l'embauche,
27 l'employé doit signer une déclaration impliquant l'acceptation des conditions d'emploi telles que
28 mentionnées dans le manuel de l'employé de l'organisation. Cette acceptation constituera la
29 déclaration de l'employé à rester en conformité avec les règlements relatifs au conflit d'intérêt et/ou
30 d'engagement. Sur une base annuelle, l'employeur donnera aux employés une copie de la
31 déclaration des fondements éthiques.

32 2. *Par les administrateurs, les directeurs de départements* – L'administrateur en chef ou désigné
33 de l'organisation concernée doit recevoir chaque année une déclaration d'acceptation de conformité
34 avec le règlement sur le conflit d'intérêt et/ou d'engagement de chaque administrateur, directeur
35 de département, membre du conseil/comité exécutif, et tout autre personne autorisée à s'occuper
36 des ressources de l'organisation. (L'organisation de tutelle peut déterminer que d'autres personnes
37 doivent aussi soumettre chaque année une déclaration d'acceptation et de conformité.) La
38 soumission de la déclaration par les personnes identifiées ci-dessus constituera une déclaration de
39 conformité au règlement et les placera sous l'obligation de révéler des conflits d'intérêts et/ou
40 d'engagement potentiels qui peuvent subvenir pendant l'année qui suit.

41

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **E 85 25 Signaler des conflits d'intérêt ou d'engagement potentiels ou réels.** Tous les
2 conflits d'intérêt présents ou potentiels doivent être révélés:

3 1. s'ils sont connus, avant toute réunion, transaction d'affaires, ou autres activités pour laquelle la
4 question peut être discutée ou sur laquelle le problème peut avoir un rapport sur l'approche de la
5 personne concernant le problème, soit directement soit indirectement ; ou

6 2. S'ils ne sont pas connus à l'avance, quand le conflit réel, possible ou potentiel devient évident,
7 la révélation doit être faite à la personne en charge de la réunion ou activité et à tous les participants
8 à la réunion ou au superviseur de la personne. La personne devrait se retirer de la salle ou de la
9 situation pour éviter de participer à toute discussion ou délibération du problème, et au vote. De
10 telles mesures devraient être enregistrées dans les minutes ou procès-verbaux. Après la révélation
11 du conflit présent ou potentiel, le comité ou groupe équivalent peut décider qu'il n'existe pas de
12 conflit d'intérêt et demander la participation de la personne.

13
14 Ce règlement établit un processus qui s'identifie lui-même. Cependant, la partie tierce peut
15 signaler des conflits prétendus par écrit avec une documentation à l'appui, à un administrateur de
16 l'organisation concernée si l'employé néglige de révéler un conflit ou ne le fait pas
17 convenablement. La source des rapports de la partie tierce sera gardée confidentielle par le
18 destinataire à moins qu'on exige de divulguer l'information conformément à un ordre de justice ou
19 s'il existe des indications selon lesquelles le rapport est frauduleux ou a été fait avec des intentions
20 malveillantes.

21
22 **E 85 30 Révision du processus des conflits d'intérêt et/ou d'engagement.** L'administrateur
23 ou le bureau des ressources humaines/du personnel qui reçoit le rapport de conflit potentiel doit
24 informer le superviseur de l'employé et faire réviser le problème par l'autorité employeuse
25 appropriée ou par un comité constitué pour revoir de tels problèmes. Si la révélation est venue
26 d'une partie tierce, l'administrateur ou le bureau des ressources humaines/du personnel doit
27 informer l'employé concerné et lui donner une occasion de soumettre toute information qui peut
28 aider à revoir le conflit signalé. Pour savoir s'il existe ou pas de conflit, la décision de l'autorité
29 employeuse ou du comité de révision doit être communiquée à l'employé par écrit.

30
31 **E 85 35 Sanctions pour manque de conformité** — Le manque de conformité comprend le
32 refus de :

- 33 1. Se soumettre à ce règlement;
34 2. Signaler convenablement la forme de la révélation.
35 3. Se soumettre aux décisions prises par l'autorité qui emploie ou le comité de révision suite
36 au conflit d'intérêt et/ou d'engagement potentiel ou actuel signalé.

37 Le manque de conformité peut entraîner une mesure disciplinaire y compris le licenciement.
38 Celui-ci se fera conformément au règlement en vigueur.

39
40 **E 85 40 Modèle de la déclaration d'acceptation** — Le modèle suivant de déclaration
41 d'acceptation peut être modifié d'une manière appropriée selon l'organisation concernée.

42 LA PRESENTE DECLARATION s'applique, à ma connaissance, à tous les membres de ma
43 famille immédiate (époux/épouse, enfants, parents) et ses dispositions protégeront toute
44 organisation affiliée à ou subsidiaire à _____.

- 1 Au cas où les faits changent dans l'avenir et créent un conflit d'intérêt potentiel,
2 J'accepte de notifier à _____ par écrit.
- 3 1. J'ai lu la déclaration des fondements éthiques et le règlement sur le conflit d'intérêt et/ou
4 d'engagement.
 - 5 2. Je suis en conformité avec le règlement sur le conflit d'intérêt et/ou d'engagement de mon
6 employeur tel que mentionné ci-dessus.
 - 7 3. Sauf comme révélé ci après:
 - 8 a. Ni moi ni ma famille n'avons un intérêt financier ou une relation d'affaires qui rivalise
9 avec ou est en conflit avec les intérêts de _____.
 - 10 b. Ni moi ni ma famille n'avons un intérêt financier avec ; je ne suis ou je n'ai été employé,
11 un administrateur, un directeur ; je ne reçois/ou je n'ai reçu des avantages financiers
12 soit directement soit indirectement d'aucune entreprise (à l'exception de moins de cinq
13 pour cent [5%] des actions d'une entité dont les titres cotés en bourse font l'objet d'une
14 publicité) qui fait ou faisait des affaires avec ou est un concurrent de
15 _____
 - 16 c. Ni moi ni ma famille ne recevons ou n'avons reçu de paiements de cadeaux (autres que
17 de valeur symbolique de la part d'autres entités confessionnelles, fournisseurs ou
18 agences faisant affaire avec le _____
 - 19 d. Ni moi ni ma famille ne servons ou n'avons servi d'administrateur, de directeur ou
20 d'agent dans toute autre organisation affiliée à/ou subsidiaire à
21 _____ dans tout processus de prise de décision impliquant des
22 intérêts financiers ou légaux défavorables à _____

23 Révélations :

- 24
25 1.
26 2.
27 3.

28 DATE NOM TITRE SIGNATURE

29
30
31 _____

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 UNE SEULE HUMANITÉ : UNE DÉCLARATION SUR LES RELATIONS HUMAINES

2
3 RECOMMANDE, D'enregistrer, que Ted N C Wilson, président de la Conférence
4 Générale, lors du Concile Annuel de la Conférence Générale à demandé aux membres de réfléchir
5 à la manière dont chaque division peut discuter, dans son propre contexte, des moyens d'atteindre
6 les groupes de personnes qui ont été négligées, ignorées, rabaissées, irrespectées ; et comment nous
7 pouvons, en tant qu'Église, atteindre tout le monde.

8
9 Divers rapports ont été présentés, qui se penchent sur l'inégalité et le racisme des personnes dans
10 les différentes cultures et les différents pays du monde.

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 POSCom/ADCOM to GEB-20AC

2
3 138-20G UNE SEULE HUMANITÉ : UNE DÉCLARATION SUR LES RELATIONS
4 HUMAINES TRAITANT DU RACISME, DU CASTEISME, DU TRIBALISME ET DE
5 L'ETHNOCENTRISME

6 VOTE, d'adopter la déclaration "Une seule humanité" : Une déclaration sur les relations
7 humaines Lutte contre le racisme, le casteisme, le tribalisme et l'ethnocentrisme", qui se lit comme
8 suit:

9
10 Une seule humanité : Une déclaration sur les relations humaines
11 Lutte contre le racisme, le casteisme, le tribalisme et l'ethnocentrisme
12

13 Le devoir moral de déclarer les principes bibliques dans le traitement des autres êtres
14 humains est devenue primordiale alors que le monde reconnaît de plus en plus le fléau persistant
15 de l'injustice raciale, des conflits tribaux et du fanatisme des systèmes de castes dont souffrent des
16 millions de personnes dans toutes les sociétés et régions du monde. Dieu "a fait d'un seul sang
17 toutes les nations des hommes pour qu'elles habitent sur toute la surface de la terre" (Actes 17:26)
18 et Jésus nous enseigne à aimer notre prochain comme nous-mêmes (Matt 22:39). L'Église
19 adventiste du septième jour reconnaît l'importante responsabilité de faire connaître clairement ses
20 engagements et sa compassion à un monde qui attend des paroles et des actes en harmonie avec les
21 enseignements de Jésus. Notre engagement découle de notre mission de prêcher l'Évangile de
22 Jésus-Christ à "toute nation, toute tribu, toute langue et tout peuple" (Ap 14:6) dans notre monde
23 troublé, car nous reconnaissons que seul le Christ peut changer le cœur humain.
24

25 Les adventistes du septième jour sont attachés aux vérités bibliques immuables qui révèlent
26 que les êtres humains sont faits à l'image de Dieu (Gn 1, 27). En nous basant sur le récit de la
27 création dans le livre de la Genèse, nous croyons en l'égalité immuable et donnée par Dieu de toutes
28 les personnes en tous temps, tous lieux et toutes circonstances. Nous descendons tous d'Adam et
29 Eve, nos ancêtres originels, qui font de toute l'humanité une seule famille (Gn 3:20). Même les
30 résultats tragiques du choix humain de se rebeller contre Dieu n'ont pas effacé les relations durables
31 entre tous les êtres humains. Les distinctions de race, d'ethnie, de caste et de tribu sont utilisées
32 pour segmenter et diviser par le péché l'unité fondamentale que Dieu a voulu que tous les êtres
33 humains expérimentent avec Lui-même et entre eux.
34

35 Nous maintenons notre allégeance aux principes bibliques d'égalité et de dignité de tous les
36 êtres humains face aux tentatives historiques et continues d'utiliser la couleur de la peau, le lieu
37 d'origine, la caste ou la lignée perçue comme prétexte à un comportement oppressif et dominant.
38 Ces tentatives constituent un déni de notre humanité commune et nous déplorons toute cette
39 agression et ces préjugés comme une offense à Dieu. Cependant, nous reconnaissons que de
40 nombreux membres de notre Église mondiale ne respectent pas cette vérité biblique sur l'égalité de
41 toutes les personnes. Contrairement aux enseignements et à l'exemple de Jésus,
42 de nombreux croyants et organisations religieuses ont absorbé des idées pécheresses et
43 déshumanisantes sur les valeurs raciales, tribales, de caste et ethniques qui ont conduit à des

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 pratiques blessantes pour la famille humaine. Ces modes de pensée, et les pratiques qui en
2 découlent, sapent les vérités mêmes que nous nous sommes engagés à vivre et à enseigner. Nous
3 nous excusons lorsque, par le passé, nous n'avons pas parlé ou agi avec suffisamment d'audace sur
4 ces questions.

5
6 Les adventistes du septième jour sont membres d'une Église diverse et mondiale et
7 s'engagent à être des agents de paix et de réconciliation dans la société en modelant et en défendant
8 la vérité biblique sur notre ascendance commune. "Car l'amour du Christ nous contraint" à
9 considérer les gens de son point de vue et à être ses "ambassadeurs" dans ce monde divisé avec la
10 "parole de réconciliation" (2 Co 5, 14, 19, 20). Nous soutiendrons et encouragerons les personnes
11 marginalisées et maltraitées en raison de leur couleur, de leur caste, de leur tribu ou de leur
12 appartenance ethnique (Mt 25, 40). Nous croyons que ceux qui abusent et maltraitent les autres
13 devraient, conformément aux principes bibliques, être dûment traduits en justice et seront
14 finalement confrontés au jugement divin (Eccl 12:14 ; Hé 9:27). Nous enseignerons et insisterons
15 sur le fait que la vérité de Dieu sur les origines humaines et l'égalité, telle qu'elle est enseignée dans
16 la Bible, est le fondement le plus sage de toutes les relations humaines.

17
18 Dieu place une responsabilité particulière sur ceux qui ont répondu à son salut gracieux
19 pour tous (Gal 3:28) pour démontrer notre engagement à l'égalité, l'équité et la responsabilité dans
20 toutes les relations humaines. Dieu a créé chaque personne unique, et sa puissante influence dans
21 nos vies se traduit par une célébration des différences qui valorise respectueusement l'héritage
22 humain et la culture de chacun. Nous reconnaissons que la solution ultime aux péchés du racisme,
23 du casteisme, du tribalisme et de l'ethnocentrisme est la transformation des vies et des relations
24 individuelles par le Christ et sa puissance salvatrice. Nous acceptons et embrassons notre
25 engagement chrétien à vivre, par la puissance du Saint-Esprit, comme une Église juste,
26 bienveillante et aimante, fondée sur des principes bibliques.

27
28 Dieu invite tout le monde, partout, à se joindre à l'Église du reste décrite dans la prophétie
29 biblique (Ap 12:17) pour proclamer l'Évangile éternel qui met l'accent sur la justice de Jésus-Christ,
30 résumée dans les messages des trois anges (Ap 14:6-12). Ces messages doivent être donnés à "toute
31 nation, toute tribu, toute langue et tout peuple" et culminer avec le retour prochain du Christ (Apoc.
32 14:6, 14). Nous attendons avec impatience un nouveau ciel et une nouvelle terre où "il n'y aura plus
33 de souffrance, car les choses d'autrefois ont disparu" (Ap 21:4).

34
35
36
37
38
39
40
41
42
43

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 PRE/ADCOM/GCDO19AC/19AC/142-19GS/ADCOM/GCDO20AC/ADCOM (Steering) to
2 AAS-20AC+21GCS

3
4 125-20GS DÉCLARATION DE CONFIANCE DANS LES ÉCRITS DE
5 ELLEN G WHITE

6
7 RECOMMANDÉ, D'approuver la déclaration de confiance dans les écrits d'Ellen G White,
8 qui se lit comme suit :

9
10
11 DÉCLARATION DE CONFIANCE DANS LES
12 ÉCRITS D'ELLEN G WHITE

13
14 En tant que délégués à la session 2021 de la Conférence générale à Indianapolis,
15 dans l'Indiana, nous exprimons notre profonde gratitude pour la direction prophétique de
16 l'Église Adventiste du Septième jour. Visant à vivre "par toute parole qui sort de la bouche de
17 Dieu" (Mt 4, 4, NKJV ; cf. Luc 10:16), nous prenons au sérieux les passages bibliques qui
18 enseignent la nature permanente du don de prophétie (Rom 12:6 ; 1 Cor 12:10, 28 ; Ep 4:11-
19 14) et promettent sa manifestation de fin-des-temps (Joël 2:28-31 ; Ap 12:17 ; 19:10 ; 22:9).
20 Nous reconnaissons le don de prophétie dans la vie et le ministère d'Ellen G White (1827-
21 1915).

22
23 Nous pensons que les écrits d'Ellen G White ont été inspirés par le Saint-Esprit et
24 sont centrés sur le Christ et basés sur la Bible. Plutôt que de remplacer l'Écriture, ils
25 renforcent son caractère normatif, protègent l'Église de "tout vent de doctrine" (Ép 4, 14) et
26 offrent un guide inspiré des passages de la Bible sans en épuiser le sens ni empêcher la
27 poursuite de l'étude. Elles nous aident également à surmonter la tendance humaine à accepter
28 de la Bible ce que nous aimons et à déformer ou à ignorer ce que nous n'aimons pas.

29
30 Nous nous engageons à étudier dans la prière les écrits d'Ellen G. White avec des
31 cœurs disposés à suivre les conseils et les instructions qui y figurent. Que ce soit
32 individuellement, en famille, en petits groupes, en classe ou à l'église, nous croyons que
33 l'étude de ses écrits nous rapproche de Dieu et de sa Parole infaillible - les Écritures - et nous
34 offre une expérience transformante et édifiante pour la foi.

35
36 Nous nous réjouissons dans le Seigneur de ce qui a déjà été accompli pour les la
37 diffusion des écrits d'Ellen G White sous forme imprimée et électronique, notamment
38 egwwritings.org et les applications connexes. Nous encourageons le développement continu
39 des deux sites dans le monde entier et des stratégies locales pour favoriser la circulation et
40 l'étude de ses écrits dans autant de langues que possible. L'étude de ces écrits est un moyen
41 puissant pour renforcer et préparer le peuple de Dieu pour faire face aux défis de ces derniers
42 jours alors que nous approchons du retour prochain du Christ.

43
44

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **PROJET ET PROMOTION DES MESSAGES DES TROIS ANGES**

2
3 RECOMMANDE, D'enregistrer qu'Angel M Rodriguez, Directeur à la retraite de l'Institut
4 de Recherche Biblique, a fait une présentation lors du Concile Annuel de la CG sur l'importance
5 des Messages des Trois Anges.
6

7 Le projet des "Messages des Trois Anges" est axé sur la proclamation de ces messages
8 importants dans le monde entier avec les pasteurs et les membres laïcs travaillant ensemble. Mark
9 A Finley, assistant du président pour l'évangélisation, a préparé des présentations, y compris des
10 scripts et des graphiques, pour 13 sermons sur les messages des trois anges intitulés "Trois
11 Messages Cosmics". Des vidéos et un livre seront également disponibles. Ces présentations ont été
12 conçues pour apporter un réveil, un renouveau, un rafraîchissement spirituel et un engagement aux
13 Adventistes du Septième jour et pour atteindre les non adventistes qui recherchent la vérité. Ces
14 messages sont centrés sur le Christ, remplis de grâce, basés sur l'Écriture, appliqués de manière
15 pratique et proclamés fidèlement. Un programme d'études a également été élaboré pour les classes
16 de la maternelle à la 12e année et fournira aux enfants du matériel adapté à leur âge. Ce matériel
17 sera disponible en ligne.
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 ENDITNOW

2
3 RECOMMANDÉ, D'enregistrer que David Williams, Directeur Associé Honoraire des
4 Ministères de la santé pour les Règlements et la santé publique, a partagé un rapport pendant le
5 Concile Annuel sur Enditnow, un projet multi-départemental lancé par les ministères de la femme
6 sur le thème de la lutte efficace contre le défi de la violence domestique contre les femmes qui est
7 physique, sexuelle, économique et/ou psychologique.

8
9 L'ampleur de la violence conjugale dans la société indique que les chrétiens devraient
10 s'impliquer dans le ministère auprès des personnes concernées. Si nous voulons être vraiment
11 comme le Christ, nous devons être désireux d'identifier et de prendre soin de ceux qui sont sans
12 protection, blessés et sans défenseur. L'Église est appelée à être un lieu qui sert la communauté et
13 reflète l'amour du Christ. L'Église peut être une partie du problème ou une partie de la solution.

14
15 Pour plus d'informations sur cette initiative, cliquez sur ce lien: <https://enditnow.org/>

16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 PROMOTION DU LIVRE SUR L'ENTRETIEN ET LA CONSERVATION

2
3 RECOMMANDÉ, d'enregistrer que Gerson P Santos, Secrétaire Associé de la
4 Conférence Générale, a présenté au cours du Conseil Annuel de la CG un nouveau livre sur le
5 thème de l'Entretien et la Rétention des membres, "Discipling, Nurturing, and Reclaiming",
6 qui comprend les présentations du Sommet sur l'Entretien et la Rétention des membres de
7 2019. Ce livre sera distribué dans toutes les Divisions par le Secrétariat de la Conférence
8 Générale.
9

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 YOU/ChManSub/ChMan/ADCOM(Steering)/20AC to GPS-21GCS
 2
 3 445-20GS MINISTÈRES DE LA JEUNESSE - MODIFICATION DU MANUEL DE L'ÉGLISE
 4
 5 RECOMMANDÉ, De modifier le Manuel de l'Église, chapitre 8, Dirigeants et organisations
 6 ecclésiastiques locales, pages 104-109, comme suit :

7
 8 Ministères de la Jeunesse Adventiste

9 Les ministères de la jeunesse Adventiste

10 Les différentes organisations de jeunesse de l'Église doivent travailler en étroite liaison
 11 avec le département des ministères de la jeunesse de la fédération. L'Église œuvre pour et avec
 12 ses jeunes au travers des différents ministères de la jeunesse adventiste. Sous la direction des
 13 responsables de ces ministères, les jeunes travaillent ensemble, en collaboration avec la
 14 communauté de l'Église au sens large au développement d'un ministère puissant de la jeunesse,
 15 s'attachant au développement spirituel, mental et physique de chaque individu, à l'établissement
 16 de relations chrétiennes sociales et à un programme de témoignage dynamique servant d'appui
 17 aux plans missionnaires de l'Église. Dans la quête de la qualité de disciple, le but du MJA devrait
 18 être d'amener tous les jeunes à une relation salvatrice avec le Christ, de les édifier dans sa Parole
 19 pour qu'ils reflètent un caractère semblable à celui du Christ, de les former à servir l'Église et les
 20 communautés en utilisant leurs dons spirituels, et de les envoyer atteindre les communautés dans
 21 la puissance du Saint-Esprit. Les ministères de la jeunesse doivent avoir pour but d'impliquer
 22 tous les jeunes dans des activités les incitant à devenir des membres actifs de l'Église, et de les
 23 préparer au service chrétien.

24
 25 ~~L'Église œuvre pour et avec ses jeunes au travers des différents ministères de la jeunesse~~
 26 ~~adventiste. Sous la direction des responsables de ces ministères, les jeunes travaillent ensemble,~~
 27 ~~en collaboration avec la communauté de l'Église au sens large au développement d'un ministère~~
 28 ~~puissant de la jeunesse, s'attachant au développement spirituel, mental et physique de chaque~~
 29 ~~individu, à l'établissement de relations chrétiennes sociales et à un programme de témoignage~~
 30 ~~dynamique servant d'appui aux plans missionnaires de l'Église. Les ministères de la jeunesse~~
 31 ~~doivent avoir pour but d'impliquer tous les jeunes dans des activités les incitant à devenir des~~
 32 ~~membres actifs de l'Église, et de les préparer au service chrétien.~~

33
 34 *La mission des ministères de la jeunesse – Inciter les jeunes à développer une relation*
 35 *salvatrice avec Jésus-Christ, et les aider à répondre à son appel et à devenir ses disciples.*

36
 37 *Le mot d'ordre des ministères de la jeunesse – L'amour du Christ nous presse.*

38
 39 *Le but des ministères de la jeunesse – Apporter le message du retour du Christ à toutes les*
 40 *personnes de ma génération.*

41

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 Les programmes des ministères de la jeunesse de l'Église concernent trois catégories de
 2 jeunes, à savoir : les jeunes juniors (les Aventuriers de ~~6 à 9 ans~~ de 4 à 9ans, les explorateurs de
 3 10 à 15 ans), les jeunes senior (les Ambassadeurs de 16 à 21 ans, et les Aînés de ~~22-30 ans et plus~~
 4 22-30 ans) et les étudiants des campus publics (de 16 à 30 ans et plus).

5
 6
 7 Dieu dit à Moïse: «Ces paroles que j'institue pour toi aujourd'hui seront sur ton cœur. Tu
 8 les inculqueras à tes fils et tu en parleras quand tu seras chez toi et quand tu seras en chemin,
 9 quand tu te coucheras et quand tu te lèveras. Tu les attacheras comme un signe sur ta main, et
 10 elles seront un fronteau entre tes yeux. Tu les écriras sur les montants de la porte de ta maison et
 11 aux portes de tes villes» (Dt 6.6-9).

12
 13 L'apôtre Paul ajoute: «Que personne ne méprise ta jeunesse! Sois pour les croyants un
 14 modèle en parole, en conduite, en amour, en foi, en pureté» (1 Tm 4.12).

15
 16 «Nous avons de nos jours une armée de jeunes qui peuvent faire beaucoup s'ils sont
 17 correctement dirigés et encouragés. [...] Nous voulons qu'ils soient bénis par Dieu. Nous voulons
 18 qu'ils jouent un rôle dans des plans bien organisés pour aider d'autres jeunes.» – General
 19 Conference Bulletin, 29, 30 janvier 1893, p. 24.

20
 21 «Notre responsabilité ne cesse pas au moment où les jeunes donnent leur cœur au
 22 Seigneur. Il faut les intéresser à la cause de Dieu et leur apprendre qu'il compte sur eux pour la
 23 faire avancer. Mais il n'est pas suffisant de leur montrer l'étendue de la tâche et de les pousser à
 24 l'action. Il faut encore leur enseigner à travailler pour le Maître, les former, les discipliner, les
 25 exercer dans la pratique des meilleures méthodes pour gagner des âmes. Montrez-leur gentiment
 26 et sans vouloir leur en imposer comment faire du bien à leurs jeunes camarades. Que les
 27 différentes activités missionnaires soient systématiquement organisées afin qu'ils puissent y
 28 prendre leur part et qu'on leur donne des instructions à cet effet. Ainsi ils apprendront à travailler
 29 pour Dieu.» – Le ministère évangélique, p.205.

30
 31 Si elle était convenablement préparée, notre jeunesse pourrait fournir une armée
 32 d'ouvriers capables de porter au monde entier, avec une rapidité inouïe, le message d'un Sauveur
 33 qui a été crucifié, qui est ressuscité, et qui revient bientôt.» – Messages à la jeunesse, p. 194.

34
 35 S'il faut que chaque Église soit dotée de ministères de la jeunesse dynamiques, il importe
 36 que les programmes destinés à la jeunesse ne soient pas coupés du reste de l'Église. Outre leur
 37 participation à la JA, les jeunes doivent être intégrés aux fonctions de responsabilité et à tous les
 38 domaines de l'œuvre ecclésiale. en tant que jeunes anciens ou jeunes diacres et diaconesses, par
 39 exemple, ils peuvent travailler avec des responsables expérimentés et s'enrichir à leur contact.

40
 41 «Les progrès de l'œuvre de Dieu dans tous les domaines nécessitent une ardeur, un
 42 courage et un zèle juvéniles. pour établir des plans avec clarté et les exécuter d'une main ferme, il
 43 faut des énergies neuves. Aussi Dieu désire-t-il que les jeunes contribuent à l'avancement de sa
 44 cause. Il invite jeunes gens et jeunes filles à lui consacrer leurs forces. L'emploi de leurs facultés,

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 la vivacité de leur esprit et la vigueur de leur action glorifieront Dieu et apporteront le salut à
2 leurs semblables.» – Le ministère évangélique, p. 63.

3
4 *Comité des ministères adventistes de la jeunesse* - Le Comité des ministères de la jeunesse
5 adventistes (MJA) est l'organisation qui chapeaute l'église pour la planification générale du
6 programme du ministère de la jeunesse. (Voir p. 133, 134.) Le comité MJA comprend les
7 responsables suivants, élus par l'église : Le responsable des jeunes adultes, le
8 responsable/coordonateur des ministères publics sur les campus, le responsable des ambassadeurs,
9 le directeur des éclaireurs, le directeur des aventuriers, ainsi que le responsable des ministères
10 personnels, le responsable de la division de l'École du Sabbat des jeunes, le responsable des
11 ministères des enfants, le responsable des ministères de la santé, le directeur de l'école, le
12 conseiller du MJA, le parrain et le pasteur. Le responsable des jeunes adultes, le responsable des
13 ambassadeurs, le directeur des éclaireurs, le directeur des aventuriers et le responsable des
14 ministères des campus publics sont les membres du comité de l'église représentant les ministères
15 de la jeunesse adventiste.

16
17 S'il n'y a pas de ministère distinct pour les ambassadeurs ou les jeunes adultes dans
18 l'église, ou jusqu'à ce qu'ils soient établis, le comité du MJA planifiera le ministère des jeunes
19 seniors de manière à inclure les deux groupes d'âge.

20
21 Dans les régions du monde où il n'y a pas de ministère des Eclaireurs ou des Aventuriers,
22 ou jusqu'à ce qu'ils soient organisés, le Comité du MJA planifiera des activités appropriées pour
23 les jeunes.

24 ~~Le responsable du MJA (anciennement connu sous le nom de directeur de la JA), qui est~~
25 ~~membre du conseil d'administration, préside ce comité. Le responsable des Aînés peut présider le~~
26 Comité du MJA. Le comité doit se réunir selon les besoins afin d'élaborer des objectifs et des
27 plans à court et à long terme pour un ministère efficace. (Voir Notes, n° 18, p. 177, 178).

28
29 Le comité du ministère auprès des Aînés – - Le comité du ministère des Aînés - Pas de
30 changement

31 Le ministère auprès des étudiants – Ce ministère soutient les ministères - Pas de
32 changement

33 Le responsable ou coordinateur du ministère auprès des étudiants – L'Église peut nommer
34 - Pas de changement

35 Ministère des Ambassadeurs - Le ministère des Ambassadeurs fournit - Pas de
36 changement

37 Comité des ambassadeurs - Le Comité des ambassadeurs est responsable - Pas de
38 changement

39 Le Club des Eclaireurs - Le Club des Eclaireurs offre un service centré sur l'église

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 - Pas de changement

2 Comité des éclaireurs - Le directeur et les directeurs adjoints du club des éclaireurs sont
3 élus par l'Église. (Voir p. 105, 179.) Si deux directeurs adjoints sont élus, il doit y avoir un
4 homme et une femme. L'un des directeurs adjoints peut également être secrétaire et trésorier du
5 club. ~~Le directeur est membre du comité de l'église et du comité du Ministère de la Jeunesse~~
6 ~~Adventiste (MJA).~~

7
8 Le personnel supplémentaire des Éclaireurs peut comprendre des instructeurs de classes
9 d'artisanat et de nature et des conseillers qui sont chacun responsables d'une unité de six à huit
10 Éclaireurs.

11 Des documents de référence sont disponibles auprès du directeur des ministères de la
12 jeunesse de la fédération.

13 Toute personne travaillant avec des enfants mineurs doit satisfaire aux normes et
14 exigences de l'Église et de la loi, telles que la vérification des antécédents ou la certification. Les
15 responsables locaux de l'Église doivent consulter la fédération, qui vérifiera et conseillera sur les
16 vérifications d'antécédents et les certifications disponibles et/ou requises. (Voir Notes, n° 7, pp.
17 168, 169).

18
19 Club des aventuriers - Le club des aventuriers propose des programmes à domicile et à
20 l'église pour les parents d'enfants âgés ~~de 6 à 9 ans~~ de 4 à 9 ans. Il est conçu pour stimuler la
21 curiosité des enfants et comprend des activités spécifiques à l'âge qui impliquent à la fois les
22 parents et l'enfant dans des activités récréatives, des travaux manuels simples, l'appréciation de la
23 création de Dieu et d'autres activités qui sont d'intérêt pour cet âge. Tout cela est réalisé dans une
24 optique spirituelle, ce qui ouvre la voie à la participation à l'église en tant que qu'éclaireur.

25 Comité des aventuriers - L'église élit le directeur du club et ses associés. (Voir p. 104,
26 178.) Les autres membres du personnel sont choisis par le personnel administratif du club. ~~Le~~
27 ~~directeur est membre du comité des ministères de la jeunesse adventistes (MJA).~~

28 Des documents de référence sont disponibles auprès du directeur des ministères de la
29 jeunesse de la fédération.

30 Toute personne travaillant avec des enfants mineurs doit satisfaire aux normes et
31 exigences de l'Église et de la loi, telles que la vérification des antécédents ou la certification. Les
32 responsables locaux de l'Église doivent consulter la conférence, qui vérifiera et conseillera sur les
33 vérifications d'antécédents et les certifications disponibles et/ou requises. (Voir Notes, n° 8, p.
34 174, 175).

35 Les responsables du MJA - Les responsables/directeurs des quatre cinq entités du
36 ministère de la jeunesse doivent être des exemples de grâces à l'image du Christ et avoir un

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 fardeau pour gagner les âmes et faire preuve d'un enthousiasme contagieux. Les cinq
2 responsables/directeurs sont membres du comité de l'église. En aidant à motiver les jeunes à
3 travailler ensemble et à prendre des responsabilités, les responsables/directeurs seront en arrière-
4 plan - guidant, conseillant et encourageant les jeunes, les aidant à acquérir de l'expérience et les
5 joies de la réussite. Les dirigeants/directeurs doivent étudier le profil des jeunes de l'église et
6 chercher à impliquer chaque jeune éligible dans les ministères de la jeunesse adventiste (MJA).

7
8 Les responsables/directeurs resteront en contact avec le pasteur, ~~leurs sponsors respectifs,~~
9 le conseiller et le directeur des ministères de la jeunesse de la fédération, en profitant des
10 opportunités de formation continue et en menant leur ministère respectif dans une relation de
11 coopération avec l'église et la fédération.

12 Les chefs adjoints/directeurs adjoints (si nécessaire) assisteront les chefs/directeurs et
13 exerceront des fonctions de direction lorsque les chefs/directeurs sont absents. Les comités
14 respectifs peuvent attribuer des responsabilités supplémentaires aux responsables/directeurs
15 adjoints.

16 Les secrétaires-trésoriers tiendront un registre des activités de leurs ministères respectifs,
17 soumettront des rapports mensuels sur des formulaires fournis au directeur des ministères de la
18 jeunesse de la conférence, et encourageront les jeunes à signaler leurs activités de témoin pendant
19 la période de dix minutes réservée aux ministères personnels.

20 Les secrétaires-trésoriers adjoints respectifs (si nécessaire) aident les secrétaires-trésoriers
21 dans leur travail.

22 Conseiller MJA - Le conseiller du ministère de la jeunesse adventiste (MJA) parrain—~~Le~~
23 ~~parrain du ministère de la jeunesse adventiste (JA)~~ peut être un ancien ou une autre personne du
24 comité de l'église qui comprend les objectifs du MJA, est sympathique aux jeunes et à leur
25 engagement dans les ministères de l'église, et sera un conseiller apprécié des jeunes. Le conseiller
26 du parrain sert de guide ou de conseiller aux responsables du MEJ et les rejoint régulièrement lors
27 des réunions du comité du MEJ. ~~Le parrain travaillera avec le responsable du MEJ pour présenter~~
28 ~~les besoins du ministère au conseil d'administration.~~

29
30 Le responsable du ministère parrain doit se familiariser avec le directeur des ministères de
31 la jeunesse de la conférence et le tenir informé des changements de personnel et d'autres
32 questions relatives aux AJM. Avec les responsables des AYM, le parrain conseiller du ministère
33 de tutelle doit assister aux instituts de formation de la jeunesse de la fédération pour se tenir
34 informé des développements dans le ministère de la jeunesse.

35
36 Dans un souci de continuité, le ~~parrain~~, le conseiller, si possible, doit remplir plusieurs
37 mandats.

38 Toute personne travaillant avec des enfants mineurs doit satisfaire aux normes et
39 exigences de l'Église et de la loi, telles que la vérification des antécédents ou la certification. Les

1 responsables locaux de l'Église doivent consulter la conférence, qui vérifiera et conseillera sur les
2 vérifications d'antécédents et les certifications disponibles et/ou requises. (Voir Notes, n° 7, pp.
3 168, 169).

4 Ressources-Pour les ressources des ministères de la jeunesse, voir Notes, #17, p. 171.

5
6
7

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 YOU/ChManSub/ChMan/ADCOM(Steering)/20AC to GPS

2

3 446-20GN RESSOURCES POUR LES MINISTÈRES ADVENTISTES DE LA JEUNESSE -
4 MODIFICATION DES NOTES DU *MANUEL DE L'ÉGLISE*

5

6 A DÉCIDÉ, pour modifier le *Manuel de l'Église*, Chapitre 8, Dirigeants et organisations de
7 l'Église locale, Notes, page 178, #18, pour lire comme suit :

8

9

10 19. **Ressources des ministères adventistes de la jeunesse** (voir p. 109) - Les
11 responsables des églises locales doivent d'abord contacter leur conférence/mission, leur
12 union et leur division respectives pour obtenir des ressources. En outre, le site web des
13 ministères de la jeunesse de la Conférence générale fournit également un soutien à tous les
14 niveaux du ministère de la jeunesse à l'adresse www.youth.adventist.org.
15 ~~www.gcyouthministries.org~~.

16

17

18

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/ChManSub/ChMan/ADCOM(Steering)/19AC/436-19GS/ChManSub/ChMan/
2 ADCOM(Steering)/20AC to GPS-21GCS
3
4 436-20GS MEMBRES (LE COMITE DE L'ÉGLISE ET SES RÉUNIONS) - MODIFICATION
5 DU MANUEL DE L'ÉGLISE

6
7 RECOMMANDÉ, de modifier le *Manuel de l'Église*, chapitre 10, Services et autres
8 réunions, pages 130 et 131, Composition (Comité de l'Église et ses réunions), comme suit

9
10 Composition - Le comité est élu par les membres au moment de l'élection des responsables. (Voir
11 p. 71, 72.) En plus des pasteurs nommés par la fédération, l'église doit élire un comité
12 représentatif qui comprend les responsables suivants

13
14 Anciens
15 Chef Diacre
16 Chef Diaconesse
17 Trésorier
18 Secrétaire
19 Coordinateur Missionnaire
20 Responsable des services communautaires adventistes ou responsable de la société Dorcas
21 Coordinateur des hommes adventistes
22 Responsable des Ministères des Possibilités Adventistes
23 Ministères de la jeunesse adventiste
24 Directeur du Club des aventuriers
25 Responsable du Club des ambassadeurs
26 Directeur du Club des Eclaireurs
27 Responsable/coordonateur des ministères des campus publics
28 Leader des Aînés
29 ~~Responsable des ministères de la jeunesse adventiste~~
30 ~~Directeur du Club des aventuriers~~
31 ~~Responsable du Club des ambassadeurs~~
32 Coordinateur de l'école biblique
33 Responsable des ministères des enfants
34 Coordinateur musical d'église
35 Président de la commission de la communication ou secrétaire à la communication
36 Secrétaire à l'éducation/directeur d'école ou directeur d'école
37 Responsable des ministères de la famille
38 Responsable des ministères de la santé
39 Responsable de l'association "Maison et école"
40 ~~Directeur du Club des Eclaireurs~~
41 Chef et secrétaire des ministères personnels

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

- 1 ~~Responsable/coordonateur des ministères des campus publics~~
- 2 Coordinateur des ministères des Publications
- 3
- 4 Leader de la liberté religieuse
- 5 Directeur de l'école du sabbat
- 6 Responsable des ministères de la gestion chrétienne de la vie
- 7 Responsable des ministères de la femme
- 8 Leader des aînés
- 9

10 Dans certains cas, en fonction de la taille des membres, le conseil d'administration peut ne
11 pas inclure toute cette liste ou peut ajouter des membres supplémentaires. Le pasteur nommé par
12 la conférence pour servir l'église est toujours membre du conseil.

13

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/ChManSub/ChManSub/ChMan/ADCOM(Steering)/ChMan/19AC/437-19GN/ChManSub/
2 ChMan/ADCOM(Steering)/20AC to GPS

3
4 437-20GN EXEMPLE DE LISTE DE DIRIGEANTS D'ÉGLISES - MODIFICATION DES
5 NOTES DU MANUEL DE L'ÉGLISE

6
7 VOTE, pour modifier comme suit le *Manuel de l'Église*, chapitre 9, Élections, Notes, pages 178,
8 179, #1, Modèle de liste des dirigeants de l'Église :

9
10 1. Exemple de liste des dirigeants d'église (voir p. 111). Le comité de nomination sélectionne
11 les membres qui occuperont divers postes de direction. Une petite église peut avoir une liste
12 restreinte de responsables. Une grande église peut avoir une longue liste de responsables. Voici
13 une liste qui peut être prise en considération:

14
15 Ancien(s)
16 Diacre(s)
17 Diaconesse(es)
18 Secrétaire
19 Trésorier et assistant(s)
20 Coordinateur Missionnaire
21 Comité de l'église
22 Comité scolaire de l'église
23 Responsable des services communautaires adventistes ou responsable de la société Dorcas
24 Secrétaire-trésorier des services communautaires adventistes ou secrétaire-trésorier de la
25 société Dorcas
26 Reponsable des Ministères des Possibilité Adventistes
27 Ministères de la jeunesse adventiste
28 Leader musical des ministères adventistes de la jeunesse
29 Pianiste ou organiste des ministères de la jeunesse adventiste
30 Secrétaire/trésorier et assistant des ministères de la jeunesse adventistes
31 Directeur du Club des aventuriers
32 Responsable du Club des ambassadeurs
33 Directeur et directeur adjoint du Club des éclaireurs
34 Responsable/coordonateur des ministères des campus publics
35 Leader des Aînés
36 ~~Responsable et associé(s) des ministères adventistes de la jeunesse~~
37 ~~Les ministères adventistes de la jeunesse parrainent~~
38 ~~Secrétaire-trésorier et assistant des ministères adventistes de la jeunesse~~
39 ~~Leader musical des ministères adventistes de la jeunesse~~
40 ~~Pianiste ou organiste des ministères adventistes de la jeunesse~~
41 ~~Directeur du Club des aventuriers~~
42 ~~Responsable du Club des ambassadeurs~~

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

- 1 Coordinateur de l'école biblique
- 2 Coordinateur des ministères de l'enfance
- 3 Choriste d'église ou chef de chant ou coordinateur musical
- 4 Organiste ou pianiste d'église
- 5 Secrétaire à la communication ou comité de la communication
- 6 Secrétaire à l'éducation/directeur d'école ou directeur d'école
- 7 Responsable(s) des ministères de la famille
- 8 Responsable des ministères de la santé
- 9 ~~Coordinateur du ministère pour les personnes handicapées~~
- 10 ~~Directeur et directeur adjoint du Club Pathfinder~~
- 11 Responsable des ministères personnels
- 12 Secrétaire des ministères personnels
- 13 Directeur des ministères de la prière
- 14 ~~Responsable/coordonateur des ministères des campus publiques~~
- 15 Coordinateur des ministères de l'édition
- 16 Leader de la liberté religieuse
- 17 Directeur(s) et assistant(s) de l'école du sabbat
- 18 Secrétaire et assistant(s) de l'école du sabbat
- 19 Les chefs de division de l'école du sabbat, y compris les chefs des divisions des adultes et
- 20 des écoles du sabbat annexes
- 21 Secrétaire de l'EDS à l'investissement
- 22 Coordinateur des écrits de l'Esprit de Prophétie
- 23 Responsable des ministères de l'intendance
- 24 Directeur de l'école biblique de vacances
- 25 Responsable des ministères de la femme
- 26 ~~Dirigeants des Aînés~~
- 27 Personnel supplémentaire jugé nécessaire
- 28 Les responsables de l'Association foyer-école (chef et secrétaire-trésorier) : Si une seule
- 29 église soutient une école, le comité de nomination de l'église fait des recommandations à la
- 30 commission scolaire, qui procède ensuite aux nominations. Si plusieurs églises soutiennent une
- 31 école, c'est le conseil d'administration de l'école qui mène l'ensemble du processus. (Voir p. 90,
- 32 91.)

33

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/ChManSub/ChMan/ADCOM(Steering)/20AC to GPS-21GCS

2

3 444-20GS UTILISATION DE "REELU" - DIRECTIVE DU MANUEL DE L'ÉGLISE

4 RECOMMANDÉ, d'approuver une directive visant à modifier le Manuel de l'Église, le
5 cas échéant, en remplaçant "réélire" par "élire pour un nouveau mandat".

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 OGC/Con&By/ADCOM/SecC/GCDO17AC/17AC/209-17GS/202-18GS/Con&By/ADCOM/
2 SecC/GCDO19AC/19AC/201-19GS/SEC/Con&By/ADCOM/PreC/SecC/TreC/GCDO20AC/
3 SEC/ADCOM(Steering)/20AC to HMM-21GCS

4
5 201-20GSa SESSIONS DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE -
6 MODIFICATION DES STATUTS ET DES REGLEMENTS

7
8 JUSTIFICATION : Cet amendement permet au Comité Exécutif de la Conférence Générale de
9 déterminer la date d'une Session ultérieure de la Conférence Générale après le report d'une
10 session et prévoit une présence électronique lors d'une session. L'amendement prévoit également
11 un processus d'approbation des procès-verbaux de la Session de la Conférence générale et définit
12 l'autorité parlementaire de la session.

13
14 RECOMMANDÉ, De modifier les statuts et le règlement intérieur de la Conférence générale,
15 l'article V des statuts - Sessions de la Conférence générale, comme suit :

16
17 ARTICLE V- ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALES

18
19 Alinéa 1. La Conférence Générale tiendra des assemblées quinquennales à des dates et en
20 des lieux choisis par le Comité Exécutif. Ces précisions feront l'objet d'une annonce officielle
21 dans trois numéros consécutifs de la Revue Adventiste ou Adventist World au moins quatre mois
22 avant la date d'ouverture de l'assemblée. Au cas où des contraintes mondiales particulières
23 exigeraient l'ajournement de l'assemblée, le Comité Exécutif, lors d'une séance régulière ou
24 spéciale, a le pouvoir de décider le renvoi, qui n'excédera pas deux ans, et en avisera toutes les
25 organisations constituantes. Dans le cas où le Comité exécutif de la Conférence Générale exerce
26 son pouvoir de reporter une Assemblée Générale, il a également le pouvoir de fixer l'Assemblée
27 Générale ordinaire suivante au moment et à l'endroit qu'il juge opportuns, sans dépasser cinq
28 années civiles à compter de la date de l'Assemblée Générale reporté.

29 Alinéa 2. Le Comité Exécutif pourra convoquer – Pas de changement

30
31 Alinéa 3. Au moins le tiers de l'ensemble - Pas de changement

32
33 Alinéa. 4. En règle générale, les Assemblées Générales régulières ou spécialement
34 convoquées de la Conférence Générale doivent se tenir en personne et sur place. Toutefois, les
35 délégués peuvent, à la demande du Comité Exécutif de la Conférence Générale, participer à une
36 conférence électronique ou à des communications similaires permettant à toutes les personnes
37 participantes de s'entendre en même temps, et la participation par ces moyens constitue une
38 présence en personne et une présence à cette réunion. Les votes exprimés à distance ont la même
39 validité que si les délégués se réunissaient et votaient sur place.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 ~~Alinéa 4. L'élection des administrateurs et les votes concernant tous les sujets se feront~~
2 ~~de vive voix, ou comme en décidera le président, à moins que la majorité des délégués présents~~
3 ~~ne s'accordent sur une autre formule.~~

4
5 Alinéa 5. L'élection à tout poste énuméré à l'article VI, Alinéa 1. et tout autre vote sont
6 définis par les règles de procédure de la Conférence Générale. Le vote électronique ou à bulletin
7 secret doit se faire de manière à garantir la plus haute intégrité, la confidentialité et le respect de
8 la vie privée, comme l'ont vérifié le Secrétariat de la Conférence Générale et le Service de
9 vérification des comptes de la Conférence Générale, en consultation avec le conseiller juridique
10 de la Conférence Générale.

11 Alinéa 6. Les minutes de l'Assemblée Générale de la Conférence Générale est approuvé
12 lors du premier Concile Annuel du Comité exécutif de la Conférence générale qui suit une
13 Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

14
15 ~~Alinéa 5. Alinéa 7. Le nombre de délégués ordinaires sera désigné de la façon suivante_~~
16 ~~Pas de changement~~

17
18 ~~Alinéa 6. Alinéa 8. Les délégués ordinaires représentent_~~ - Pas de changement

19
20 ~~Alinéa 7. Alinéa 9. Le nombre de délégués ordinaires_~~ - Pas de changement

21
22 ~~Alinéa 8. Alinéa 10. Les délégués généraux représenteront_~~ - Pas de changement

23
24 ~~Alinéa 9. Alinéa 11. Les administrateurs de division consulteront_~~ - Pas de changement

25 ~~Alinéa 10. Alinéa 12. Les lettres d'accréditation pour assister_~~ - Pas de changement

26
27 ~~Alinéa 11. Alinéa 13. Le calcul du nombre de délégués_~~ - Pas de changement

28
29 Alinéa 14. Autorité parlementaire : L'autorité parlementaire relative à toutes les règles et
30 procédures de l'Assemblée Générale de la Conférence Générale non couvertes par ses statuts et
31 règlements est basée sur les règles de procédures de la Conférence générale.

32
33
Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/Con&By/ADCOM/PreC/SecC/TreC/GCDO20AC/20AC to HMM-21GCS

2
3 201-20GSb COMMISSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE - MODIFICATION DES
4 STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

5
6 JUSTIFICATION : Cet amendement permet aux comités de l'Assemblée Générale de se réunir
7 par des moyens électroniques et précise que seuls les délégués munis de lettre de créance peuvent
8 être membres du comité de nomination de l'Assemblée Générale.

9 RECOMMANDÉ, Pour modifier les Statuts et Règlement intérieur de la Conférence Générale,
10 Règlement intérieur, article II-Comités de l'Assemblée Générale, pour lire comme suit :

11 ARTICLE II—LES COMITÉS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

12
13 Alinéa 1. Lors de chaque Assemblée Générale régulière - Pas de changement

14
15 Alinéa. 2. Les comités de l'Assemblée Générale peuvent se réunir au moyen d'une
16 conférence électronique ou de communications similaires permettant à toutes les personnes
17 participantes de s'entendre en même temps.

18 ~~Alinéa. 2.~~ Alinéa 3. Commission des Statuts et Règlement Intérieur: Un administrateur_-
19 Pas de changement

20
21 ~~Sec. 3.~~ Alinéa 4. Commission des Statuts et Règlement Intérieur: Un administrateur_- Pas
22 de changement

23
24 ~~Sec. 4.~~ Alinéa 5. Commission de nominations: a. La commission de - Pas de changement
25 b. Les membres de la commission de nominations seront - No changes
26
27 c. Chaque groupe (nommé dans l'alinéa 4. b. 1) et 2) ci-dessus) - Pas de
28 changement

29 d. Les personnes choisies comme membres du comité des nominations
30 doivent être des délégués ~~également accrédités~~ ayant des lettres de créances qui assistent à la
31 l'Assemblée Générale de la Conférence générale.

32 e. Délégués exerçant des fonctions électives dans le cadre du - Pas de
33 changement

34 f. Aucun délégué ne peut désigner plus d'une personne - Aucun changement

35 g. La commission des nominations élit son propre président - Pas de
36 changement

37 h. Le comité des nominations limite ses nominations - Pas de changement

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1
2
3 i. Afin d'accélérer le travail du comité de nomination - Pas de changement

4 ~~Sec. 5.~~ Alinéa. 6. Comité directeur : Le comité directeur est - Sans changement

5
6

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/Con&By/ADCOM/SecC/GCDO17AC/212-17GS/205-18GS/Con&By/ADCOM/Con&By/
2 ADCOM/PRE/Con&By/ADCOM/PreC/SecC/TreC/GCDO19AC/19AC/204-19GS/Con&By/
3 ADCOM/PreC/SecC/TreC/GCDO20AC/20AC to HMM-21GCS

4
5 204-20GS COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE - MODIFICATION
6 DES STATUTS ET REGLEMENTS
7

8 JUSTIFICATION : Cet amendement permet de retirer la qualité de membre du comité exécutif
9 de la Conférence générale "pour un motif valable", tout en ajoutant à la définition de "pour un
10 motif valable", afin de rester cohérent avec le règlement de travail de la Conférence Générale B
11 45 20. L'amendement ajoute les administrateurs à la liste des postes élus nécessitant un quorum
12 de 40 membres. Il supprime la possibilité pour les présidents de fédération/mission/champ d'être
13 invités à assister aux réunions du Concile Annuel du Comité Exécutif de la Conférence Générale
14 et modifie les exigences de notification pour les réunions du Comité Exécutif convoquées
15 pendant une Assemblée Générale de la Conférence Générale.

16
17 RECOMMANDÉ, De modifier la Constitution et le règlement intérieur de la Conférence
18 Générale, Règlement intérieur, article XIII-Comité Exécutif de la Conférence Générale, à lire
19 comme suit :

20
21 ARTICLE XIII— COMITÉ EXECUTIF DE LA CONFERENCE GENERALE
22

23 Alinéa 1. a. Entre les assemblées générales de la Conférence Générale- Pas de changement

24 b. Le Comité Exécutif aura également le droit - Pas de changement
25

26 c. Le Comité Exécutif aura plein pouvoir administratif, avec le droit d'élire ou de retirer,
27 pour cause valable, les administrateurs, directeurs et directeurs adjoints des
28 départements/associations/services, ainsi que les membres du Comité et de combler, pour la
29 période restante, les vacances dans les bureaux, Comités et conseils à la suite de décès,
30 démissions ou autres causes. L'expression " pour un motif valable ", lorsqu'elle est employée à
31 propos d'une révocation d'un employé élu ou nommé, ou de l'appartenance au Comité Exécutif
32 de la Conférence Générale, comprendra, sans y être limitée, 1) l'incompétence; 2) le refus
33 persistant de coopérer avec l'autorité établie sur les questions formelles et aussi sur les
34 règlements touchant à l'emploi et à la dénomination; 3) les actes qui font l'objet d'une sanction
35 dans le Manuel d'Église ; ~~ou~~ 4) échec à maintenir une situation régulière en tant que membre de
36 l'Église Adventiste du Septième jour ; 5) vol ou détournement de fonds ; ou 6) condamnation ou
37 plaidoyer de culpabilité pour un crime.

38 d. Le Comité Exécutif pourra mettre à la retraite - Pas de changement
39

40 e. Le Comité Exécutif aura le pouvoir, par un vote - Pas de changement

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 f. Le Comité Exécutif aura le droit - Pas de changement

2
3 Alinéa 2. a. La réunion du Comité Exécutif - Pas de changement

4
5 b. Une réunion du Comité Exécutif, appelée Réunion - Pas de changement

6
7 Alinéa 3. La majorité du nombre total des membres - Pas de changement

8
9 Alinéa 4. Quinze membres du Comité exécutif, y compris un administrateur de la Conférence
10 Générale, constitueront, après notification en bonne et due forme, le quorum du Comité Exécutif
11 pour le règlement des affaires courantes, et seront habilités à traiter des affaires en harmonie
12 conformément aux plans généraux définis par le Comité Exécutif au lieu de la réunion du Comité
13 Exécutif désigné ci-après. Un quorum de quarante membres est requis pour le traitement des
14 questions non routinières telles que les décisions financières importantes, la révocation des
15 employés élus et nommés et l'élection du Président de la Conférence générale, secrétaire,
16 trésorier/directeur financier et vice-présidents. ~~présidents de division et des vice-présidents~~
17 ~~généraux.~~ Toutes les réunions doivent être notifiées aux membres conformément à l'~~Alinéa 8~~
18 l'Alinéa 7 ci-dessous.

19 Alinéa 5. Toutes les réunions du Comité Exécutif - Pas de changement

20
21 Alinéa 6. Les réunions du Comité Exécutif peuvent - Pas de changement

22
23 ~~Alinéa 7. Les présidents de fédération / mission / de champ locaux seront invités à assister~~
24 ~~aux réunions annuelles du Conseil exécutif du Comité Exécutif de la Conférence Générale, qui se~~
25 ~~tiendront sur le territoire de leur division. Sauf dans les cas de convocation d'une réunion de~~
26 ~~l'exécutif composée uniquement de membres, le privilège de participer à toutes les discussions de~~
27 ~~la réunion est étendu à tous les invités, mais sans droit de vote.~~

28
29 ~~Alinéa 8~~ Alinéa 7. Un avis indiquant l'heure, le lieu, et toute autre exigence imposée par les
30 présents statuts de toutes les réunions du Comité Exécutif de la Conférence Générale doit être
31 fourni à tous les membres de manière raisonnable au moins trois (3) jours avant la réunion si
32 celle-ci doit avoir lieu par conférence téléphonique ou communication similaire, ou au moins
33 quatorze (14) jours si elle doit avoir lieu en personne, sauf si la réunion a lieu pendant une session
34 de la Conférence Générale. Si les réunions du Comité Exécutif de la Conférence Générale sont
35 convoquées pendant une Session de la Conférence Générale, la notification donnée pendant une
36 réunion d'affaires constitue une notification à tous les membres, et toutes les autres exigences de
37 notification sont supprimées.

38

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/Con&By/ADCOM/SecC/GCDO20AC/20AC to HMM-21GCS

2

3 214-20GSE UTILISATION DE LA "CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE" - STATUTS ET
4 RÈGLEMENTS DIRECTIVE RÉDACTIONNELLE

5

6 RECOMMANDÉ, D'approuver une directive visant à modifier les statuts et les règlements de la
7 Conférence Générale, le cas échéant, en supprimant "conférence téléphonique" et en la
8 remplaçant par "conférence électronique".

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/OGC/224-20Ga/PolRev&Dev/ADCOM/Pre/SecC/TreC/GCDO20AC/SEC/
 2 ADCOM(Steering)/20AC to HMM(DIV)

3

4 225-20Ga STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR MODELES D'UNE UNION
 5 FEDERATION - MODIFICATION DE REGLEMENT

6

7 VOTE, Pour modifier GC D 10, Modèle de Statuts et de règlements de l'Union
 8 Fédération, pour se lire comme suit:

9

D 10 Statuts et Règlement d'une Union Fédération

10 D 10 05 Statuts et Règlement d'une Union Fédération—~~Le modèle de statuts et Le modèle~~
 11 de statuts et de règlement d'une Union Fédération suivant de règlement intérieur d'une union
 12 fédération ci-après sera étroitement suivi par toutes les unions fédérations. Les alinéas ~~du~~ des
 13 statuts et règlements intérieurs en caractères gras sont essentiels à l'unité de l'église mondiale et
 14 seront inclus dans les statuts et le règlement de fonctionnement et les statuts tels qu'adoptés par
 15 chaque union fédération. D'autres alinéas de ces statuts modèles peuvent être sujets à des
 16 modifications comme le stipule l'article XII du présent règlement intérieur, pourvu qu'elles
 17 continuent d'être en totale harmonie avec les dispositions de ce modèle. Lorsque des cas
 18 spécifiques nécessitent une modification du texte en caractères gras, l'approbation finale de ces
 19 modifications de tout texte en caractères gras doit être étudiée et approuvée par le comité exécutif
 20 de la Conférence générale après avoir reçu une recommandation du comité exécutif de la division
 21 et du comité administratif de la Conférence générale. Les amendements au modèle de statuts et de
 22 règlements de fonctionnement d'une union fédération seront votés par le Comité Exécutif de la
 23 Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour à n'importe quel Concile annuel dudit
 24 comité.

25 Les amendements au modèle de statuts et de règlement d'un Union Fédération sont
 26 apportés par le Comité Exécutif de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour lors
 27 de tout Concile Annuel de ce Comité.

28

29 **STATUTS DE L'UNION FEDERATION DES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR**
 30 **DE _____**

31

32

33 **ARTICLE I—NOM**

34

35 **L'organisation, ci-après désignée Union ou Union Fédération, portera le nom de Union**
 36 **Fédération de _____ des Adventistes du Septième Jour.**

37

38

39 **ARTICLE II—BUT**

40

41 **Le but de cette union fédération est de faciliter la proclamation de l'Évangile éternel dans le**
 42 **contexte du message des trois anges d'Apocalypse 14:6-12 à tous les habitants de son**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 territoire, en les amenant à accepter Jésus comme leur sauveur personnel et à se joindre à
2 son église, et en les instruisant afin de les préparer pour son prochain retour.

3 **ARTICLE III—RELATIONS**

4
5 L'Union Fédération de _____ est un groupe de membres de l'Église Adventiste du
6 Septième Jour mondiale située sur le territoire de la Division de l'Afrique de l'Ouest et du
7 Centre de l'Association Générale des églises Adventistes du Septième Jour. Tous les buts,
8 règlements et procédures de cette fédération devront être en harmonie avec les règlements
9 et procédures de travail promulguée par le comité exécutif

10 de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième Jour. Cette union
11 fédération accomplira la mission de l'Église conformément aux doctrines, programmes et
12 les actions adoptées et approuvées par la Conférence générale des adventistes du septième
13 jour lors de ses Assemblées Générales. et initiatives adoptés et approuvés par la Conférence
14 Générale des Adventistes du Septième Jour pendant ses assemblées quinquennales.

15
16 **ARTICLE IV—TERRITOIRE**

17
18 Le territoire de cette union fédération comprendra _____

19
20 **ARTICLE V—MEMBRES/ASSEMBLEES**

21
22 Les membres/électeurs de cette union fédération seront des fédérations/ missions
23 locales qui ont été ou seront organisées dans une partie quelconque du territoire relevant de
24 sa compétence et dont la qualité de membres a été officiellement approuvée par vote des
25 délégués réunis à toute assemblée constituante ordinaire ou extraordinaire de l'union

26
27 **ARTICLE VI —RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS**

28
29 Les membres de cette union fédération, statuant dans ou par l'intermédiaire d'une
30 assemblée constituante, pourront voter et/ou abroger les règlements administratifs
31 généraux qui ne contiendront aucune disposition contraire à la constitution.

32
33 **ARTICLE VII—DISSOLUTION ET CESSION DES BIENS**

34
35 Cette union fédération ne sera dissoute que par un vote majoritaire des deux tiers
36 (2/3) des délégués présents à n'importe quelle assemblée générale des électeurs.
37 En cas de dissolution de cette union fédération, et sauf disposition contraire de la législation
38 locale, après avoir satisfait toutes les exigences, les biens restants seront transférés à une
39 personne morale autorisée par la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du
40 septième jour.

41
42 **ARTICLE VIII—AMENDEMENTS**

43

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 Le texte en gras de cette constitution ne sera modifié que pour être en accord avec le
 2 modèle de ~~constitution~~ statuts et règlement de l'union fédération, si ce dernier a été
 3 modifié par décision du Comité Exécutif de la Conférence Générale lors d'un Concile
 4 annuel. Ces modifications seront adoptées et apportées ~~à la constitution~~ aux statuts et
 5 règlements par un vote à la majorité simple (sauf si la loi locale requiert une majorité
 6 renforcée) des délégués présents et votants à une assemblée générale de l'union fédération.
 7 Cette union peut de temps en temps modifier le texte en caractères normaux ~~de la~~
 8 ~~constitution~~, des statuts et règlements lors d'une assemblée générale de la fédération,
 9 pourvu que ces modifications soient en accord avec l'esprit et le but du modèle de
 10 ~~constitution~~ statuts et règlements. Ces amendements exigent le vote favorable des deux tiers
 11 (2/3) des délégués présents et votants. ~~L'assemblée constituante de l'union et/ou le comité~~
 12 ~~exécutif de l'union peut faire des recommandations de modifications du modèle de~~
 13 ~~constitution à la Conférence générale par le truchement de la DAO de la de la Conférence~~
 14 ~~Générale des Adventistes du Septième-Jour~~

15
 16
 17 **REGLEMENTS ADMINISTRATIFS GENERAUX DE L'UNION FÉDÉRATION DES**
 18 **ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR DE _____**

19
 20 **ARTICLE I—BUREAU PRINCIPAL**

21
 22 Le bureau principal pour le traitement des affaires courantes de l'Union Fédération
 23 de _____ est situé à _____. Le comité exécutif pourra, en cas
 24 d'urgence, changer temporairement l'emplacement du bureau principal.

25
 26 **ARTICLE II—MEMBRES/ASSEMBLÉES GENERALE**

27
 28 **Alinéa 1. Assemblées ordinaires:** Cette union fédération tiendra une assemblée générale
 29 ordinaire quinquennale des membres*¹ aux dates et lieu désignés par le comité exécutif de l'union
 30 fédération. Au cas où le comité exécutif de l'Union omettrait de convoquer une assemblée
 31 constituante ordinaire pendant le quinquennat, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité Exécutif
 32 de la Conférence Générale dans le cas des unions directement rattachés à la Conférence générale,
 33 pourrait la convoquer et en indiquer les dates et lieu.

34 Si les conditions régionales rendent impératif le report de la convocation de la réunion de
 35 circonscription, le comité exécutif de la conférence d'union, en réunion ordinaire ou
 36 extraordinaire, est habilité à procéder à ce report, qui ne doit pas dépasser un an, en informant
 37 toutes les organisations constituantes. Dans le cas où le comité exécutif exerce son pouvoir de
 38 reporter une réunion de circonscription, il est également habilité à fixer la réunion de
 39 circonscription ordinaire suivante à la date et au lieu qu'il juge opportuns, sans dépasser cinq

¹ *La réunion des membres/assemblée générale est une réunion d'affaires des membres de cette Union fédération. Ces réunions peuvent également être appelées sessions des membres/constitutions.

1 années civiles à compter de la date de la réunion de circonscription reportée. La notification de la
2 date et du lieu de la réunion des délégués représentant les membres est faite par:

3 a. par une publication dans l'organe officiel de l'Union Fédération au moins quatre
4 semaines avant la date de la session, ou

5 b. par une méthode approuvée par le Comité Exécutif de l'Union Fédération de
6 _____ pourvu que l'annonce parvienne à temps à tous les groupes de
7 membres pour qu'ils puissent choisir leurs délégués.

8 **c. Une méthode approuvée par le Comité Exécutif de l'Union Fédération de**
9 **_____ en cas d'inactivité ou de non-conformité du Comité Exécutif de l'Union**
10 **de _____**

11
12 **Alinéa 2. Assemblées extraordinaires: a. Le comité exécutif de cette union**
13 **fédération convoquera une assemblée constituante extraordinaire**

14 1) cela est voté par le comité exécutif; ou

15 2) cela est voté par les délégués lors d'une assemblée constituante; ou

16 3) à la demande de _____ pour cent des comités exécutifs des fédérations/missions de
17 l'union fédération, ou

18 4) par vote du Comité de la DAO ou du Comité Exécutif de la Conférence Générale.

19 La date de cette réunion suite aux paragraphes 3) et 4) ci-dessus ne dépassera pas 90 jours
20 à partir de la date à laquelle les décisions présentées dans les paragraphes 3) et 4) ci-dessus
21 ont été communiquées aux responsables /comité exécutif de l'union

22 b. En l'absence d'une réponse opportune du comité exécutif de l'union aux paragraphes 2)
23 à 4) à l'alinéa 2.a. ci-dessus, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité Exécutif de la
24 Conférence Générale convoquera une assemblée constituante extraordinaire de l'union
25 fédération et en indiquera le temps et le lieu.

26 c. L'ordre du jour des assemblées constituantes extraordinaires sera indiqué dans la
27 convocation de ladite assemblée.

28 d. Les dates et lieux des assemblées constituantes extraordinaires seront communiqués de la
29 même manière que pour les assemblées constituantes ordinaires prévues.

30 **Alinéa. 3. Présence virtuelle aux assemblée générale :** En règle générale, les réunions
31 des assemblée régulières et spécialement convoquées doivent être tenues en personne et sur place.
32 Toutefois, les délégués, à la demande du comité exécutif, et si la législation locale le permet,
33 peuvent participer par le biais d'une conférence électronique ou de communications similaires par
34 lesquelles toutes les personnes peuvent s'entendre en même temps, et la participation par de tels
35 moyens constitue une présence en personne et une présence à cette réunion.

1 ~~Sec. 3.~~ **Alinéa 4.** L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
 2 assemblées constituantes ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
 3 différents postes (voir Alinéa 10 et 11 ci-dessous), la réception des rapports du président, du
 4 secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation financière audités), des
 5 chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée constituante
 6 appuiera/approuvera/fera des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en
 7 accord avec les règlements de la DAO pour la conduite de l'œuvre.

8
 9 ~~Alinéa 3~~ **Alinéa 5.** Président et Secrétaire des assemblées constituantes : Le président
 10 de cette union fédération jouera le rôle de président et le secrétaire sera le secrétaire des
 11 assemblées constituantes de cette union. Le président peut désigner de temps en temps
 12 d'autres personnes pour l'aider dans ses charges. En cas de vacance du poste de président
 13 ou en cas de non disponibilité de ce dernier pour présider l'assemblée, celle-ci pourra être
 14 déclarée ouverte par le responsable hiérarchique de la division présente à cette réunion. Le
 15 premier point de l'ordre du jour sera l'élection d'un président *provisoire*, choisi parmi les
 16 délégués présents. Après l'élection du président, le nouveau président ~~ou le président réélu~~,
 17 remplacera le président *provisoire*, s'il est présent lors de l'assemblée constituante.

18
 19 De même, des mesures seront prises pour élire un secrétaire *par intérim* en cas de vacance du
 20 poste de secrétaire ou de non disponibilité de ce dernier pour participer à l'assemblée constituante.
 21 Après l'élection du secrétaire, le nouveau secrétaire ~~ou le secrétaire réélu~~, s'il est présent à la réunion,
 22 remplacera le secrétaire *provisoire*.

23 ~~Une personne non réélue lors d'une assemblée constituante ne perd pas ainsi son statut~~
 24 ~~de délégué à l'assemblée en cours.~~

25 ~~Alinéa 4.~~ **Alinéa 6.** L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
 26 assemblées constituantes ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
 27 différents postes (~~voir Alinéa 10 et 11 ci-dessous~~ Alinéa 11 et 12 ci-dessous), la réception des
 28 rapports du président, du secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation
 29 financière audités), des chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée constituante
 30 appuiera/approuvera/fera des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en accord
 31 avec les règlements de la DAO pour la conduite de l'œuvre.

32 **Alinéa 5. Quorum:** Au moins _____ pour cent des délégués autorisés à l'Article III,
 33 Alinéa 1-a-1 du présent Règlement administratif, doivent être présents à toute assemblée générale
 34 ordinaire ou extraordinaire pour constituer le quorum nécessaire pour le traitement des questions
 35 importantes. Une fois que l'assemblée générale aura été déclarée ouverte, le reste des délégués
 36 présents constitueront le quorum.

37 ~~Alinéa 6.~~ **Alinéa 6. Vote par procuration :** Tous les délégués doivent être présents en
 38 personne à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou participer par des moyens
 39 électroniques, pour avoir le droit de voter. Il n'y aura aucun vote par procuration.

1 **Alinéa 7. Alinéa 8. Droits de vote:** Chaque délégué désigné pour agir au nom des
 2 membres de cette union fédération n'aura droit qu'à un seul vote sur chaque question importante
 3 sur laquelle l'assemblée doit statuer. Les droits de vote de chaque délégué représentant les
 4 membres selon les dispositions prévues ci-après, se limiteront uniquement à l'assemblée
 5 constituante précise de l'union fédération pour laquelle il/elle a été désigné(e) pour représenter
 6 une fédération locale ou une mission/section locale, une institution, la division, ou la conférence
 7 générale des adventistes du septième jour.

8 **Alinéa 8. Alinéa 9. Le vote :** Le vote des points à l'ordre du jour se fera normalement
 9 de vive voix. Le président peut exiger le vote par d'autres moyens, y compris un scrutin
 10 secret, quand cela est jugé utile ou est réclamé par les membres. Les votes exprimés à
 11 distance ont la même validité que si les délégués se réunissaient et votaient sur place.

12
 13 **Alinéa 9. Alinéa 10. Autorité parlementaire :** L'autorité parlementaire concernant toutes
 14 les règles et procédures relatives aux assemblées générales qui ne sont pas couvertes par son
 15 règlement se fonde sur celles publiées dans les règles de procédure de la Conférence Générale,
 16 ainsi que sur toute adaptation ou tout supplément approuvé par le Comité Exécutif de la division,
 17 sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers (2/3) de l'Assemblée Générale. ~~L'autorité~~
 18 ~~**parlementaire concernant toutes les règles et procédures relatives aux assemblées**~~
 19 ~~**constituantes qui ne sont pas couvertes par ses règlements administratifs sera basé sur celles**~~
 20 ~~**qui sont publiées dans les Règles de procédure de la Conférence Générale, sauf décision**~~
 21 ~~**contraire de la majorité de 2/3 (deux tiers des voix) de l'assemblée constituante.**~~

22 **Alinéa 10. Alinéa 11. Élection/Nomination et Temps de service:** a. Elections : Union
 23 Fédération : **Tous** les administrateurs et membres du comité exécutif qui ne sont pas
 24 membres d'office seront élus par les délégués lors de l'assemblée constituante ordinaire de
 25 l'Union Fédération. L'élection des chefs de départements, de leurs adjoints, des secrétaires
 26 adjoints ou des trésoriers adjoints sera renvoyée au comité exécutif pour nomination si elle
 27 n'a pas été décidée par les délégués lors de l'assemblée constituante de l'Union Fédération.
 28 Les autres postes à pourvoir par élection pourraient comprendre ceux des principaux
 29 administrateurs et des membres du conseil d'administration des institutions de l'Union si et
 30 comme requis par les documents d'autorité et de structure de chaque organisme.

31 b. Temps de service : Les personnes élues lors de l'assemblée constituante ainsi
 32 que les personnes nommées par le comité exécutif resteront en fonction jusqu'à la prochaine
 33 assemblée constituante ordinaire. Toutefois la durée de leur mandat peut être écourtée pour
 34 des raisons de démission, de retraite volontaire, d'une retraite obligatoire à cause de l'âge est
 35 en vigueur.

36 L'expression "pour cause", lorsqu'elle est utilisée en relation avec la révocation d'un poste
 37 électif ou de nommé, ou d'un emploi, comprend, sans s'y limiter, 1) l'incompétence ; 2) le
 38 manque persistant de coopération avec l'autorité dûment constituée dans les questions de fond et
 39 avec les règlement de travail pertinentes de l'organisation ; 3) les actions qui peuvent faire l'objet

1 de mesures disciplinaires en vertu du *Manuel de l'Église* des Adventistes du Septième jour ; 4) le
2 manque de maintien de la qualité de membre régulier de l'Église Adventiste du Septième jour ; 5)
3 le vol ou le détournement de fonds ; ou 6) la condamnation ou le plaidoyer de culpabilité pour un
4 crime.

5 **Alinéa 11. Alinéa 11. Election des administrateurs d'une mission/champ local et temps**
6 **de service:**

7 **a. Elections : Les présidents, les secrétaires et les trésoriers/les directeurs**
8 **financiers des missions/champs (locales, locaux) qui se trouvent sur le territoire de cette**
9 **Union Fédération seront élus par une assemblée générale de l'Union Fédération en session**
10 **ordinaire ou par le comité exécutif de l'union entre deux sessions,**
11

12 **b. Durée du mandat : Les dirigeants des missions/champs locaux élus au**
13 **cours d'une assemblée constituante servent normalement jusqu'à la réunion du comité**
14 **exécutif de l'union ayant lieu au milieu du temps du service, sauf en cas de démission, de**
15 **retraite volontaire, de retraite dans une situation où un règlement de retraite obligatoire à**
16 **cause de l'âge est en vigueur, ou de renvoi, pour cause, par le comité exécutif de l'Union ou**
17 **par une assemblée constituante extraordinaire. (voir la définition de "pour cause" dans la**
18 **section 10, section 11, paragraphe b. ci-dessus).**

19 *(Note : la section 11 ci-dessus est applicable aux unions fédérations sur le territoire*
20 *desquelles il existe une mission/champ/section locale).*

21
22 **ARTICLE III—REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLEES GENERALES**

23 **Alinéa 1. Délégués réguliers—Chaque organisation membre sera représentée aux**
24 **assemblées constituantes de l'Union Fédération par des délégués dûment désignés comme**
25 **suit:**

26 **a. Chaque fédération/mission/champ aura droit à un délégué quel que soit le**
27 **nombre de ses membres en plus d'un délégué supplémentaire pour chaque**
28 **tranche de _____ membres, ou pour une fraction majeure de cette tranche.**
29

30 **b. Ces délégués seront choisis, par les comités exécutifs respectifs de la**
31 **fédération/mission/du champ, parmi les membres d'une église locale dûment**
32 **organisée au sein de Fédération/Mission/du champ respectif ou parmi les**
33 **employés de l'organisation membre**

34 **c. Si la délégation de chaque fédération/mission/champ, comprend trois**
35 **personnes ou plus, elle sera composée des représentants des laïcs, du corps**
36 **pastoral, et/ou d'autres employés de première ligne des**
37 **fédération/mission/champ respectifs et inclura des personnes des ~~deux sexes~~**
38 **des hommes et des femmes.**
39

1 **Alinéa 2. Les délégués généraux—Les délégués généraux à une assemblée**
 2 **constituante d'une Union Fédération ~~seront~~ incluront :**

3
 4 **a. Les membres actuels du comité exécutif de cette union fédération**
 5 **b. Tout autre membre du personnel de l'Union Fédération, des**
 6 **institutions appartenant à l'Union et gérées par celle-ci, et des fédérations/missions/champs,**
 7 **pouvant être recommandé par le comité exécutif de l'union et accepté par les délégués à**
 8 **l'assemblée constituante. Le nombre de ces délégués ne dépassera les dix pourcent 10% du**
 9 **nombre total des délégués réguliers prévus ci-dessus.**

10 **c. Les membres des comités exécutifs de la Conférence Générale et de la**
 11 **DAO qui peuvent être présents à n'importe quelle assemblée constituante de l'Union**
 12 **Fédération. Le nombre de ces délégués ne dépassera pas les dix pour cent du nombre total**
 13 **des délégués autrement prévus.**

14 **d. Une personne qui n'est pas élue pour un nouveau mandat lors d'une**
 15 **réunion de circonscription ne perd pas pour autant le statut de délégué à la réunion de**
 16 **circonscription en cours.**

17
 18 **Alinéa 3. Statut de membre d'église requis : Tous les délégués nommés pour**
 19 **représenter les membres de cette union fédération à n'importe quelle assemblée**
 20 **constituante doivent être des membres réguliers et de bonne moralité de l'Eglise Adventiste**
 21 **du Septième Jour.**

22
 23 **ARTICLE IV—Comités des Assemblées**

24
 25 *(Note : Les comités exécutifs des divisions peuvent autoriser un processus permettant de*
 26 *choisir et d'autoriser les comités d'organisation et de nomination de la session à remplir leurs*
 27 *tâches bien avant la tenue de l'assemblée. Les délégués à l'assemblée seront associés au choix de*
 28 *ces comités en vue de la session au lieu que ce soit la responsabilité du comité exécutif seul. Les*
 29 *dispositions suivantes s'appliquent pour la nomination et le fonctionnement des commissions de*
 30 *la session sauf si le comité exécutif a approuvé d'autres arrangements que ceux énoncés ci-*
 31 *dessus.)*

32
 33 **Avant chaque assemblée générale d'une union fédération, le comité exécutif prévoira des**
 34 **comités provisoires jugés nécessaires pour s'occuper des travaux préliminaires de la session.**

35
 36 **Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les comités de l'assemblée peuvent se réunir**
 37 **au moyen d'une conférence électronique ou de communications similaires par lesquelles toutes les**
 38 **personnes participantes peuvent s'entendre en même temps. Les comités facilitateurs des activités**
 39 **de l'assemblée sont :**

40 **Art. 1. Comité d'organisation : a. Un comité d'organisation est nommé pour chaque**
 41 **assemblée générale. Il est composé de représentants de chaque fédération locale ou mission**
 42 **locale / champ / section, de représentants du système de soins de santé / institution(s)**
 43 **desservant l'union, d'un représentant de chacune des institutions gérées par la fédération,**

1 et du président de la division, ou de son représentant, qui assure la présidence. a. Un Comité
 2 d'Organisation pour chaque assemblée constituante sera désigné. Il sera composé de _____
 3 délégués de chaque fédération/mission locale, _____ délégués des institutions médicales de
 4 l'union, un délégué de chaque institution gérée par l'union fédération et le président de la DAO,
 5 ou son représentant, qui présidera l'assemblée

6 **b. Les membres du comité d'organisation sont désignés par leurs groupes de**
 7 **délégués respectifs comme l'un des premiers points à l'ordre du jour de chaque assemblée**
 8 **générale régulièrement programmée.** Les membres du comité d'organisation sont désignés par
 9 leurs groupes de délégués respectifs comme premier point de l'ordre du jour de chaque assemblée
 10 générale régulièrement programmée.

11 c. Le comité d'organisation désignera **Le comité d'organisation procède à**
 12 **la nomination, et l'assemblée élira :**

- 13
- 14 1) Un comité de nomination
- 15 2) Un comité des statuts et du règlement intérieur
- 16 3) Autres comités si nécessaire.

17 **Alinéa 2. Le comité de nomination: le comité de nomination sera composée de _____**
 18 **membres au moins et de _____ membres au plus, y compris le président de la DAO, ou**
 19 **son représentant, qui présidera le comité.**

20 **La composition du comité doit être équilibrée, autant que possible, entre les travailleurs et**
 21 **les laïcs confessionnels représentant les divers segments du travail et les territoires de**
 22 **l'union. conférence.**

23 a. Ceux qui sont choisis comme membres du comité de nomination
 24 doivent être des délégués dûment désignés et qui sont présents à l'assemblée générale

25

26 b. Les personnes occupant des fonctions électives, comme le stipule
 27 l'Article II, ~~Alinéa 10 et 11~~ Alinéa 11 et 12, dans la période en cours ne sont pas éligibles
 28 pour siéger dans la commission de nomination

29

30 c. La commission de nomination limitera ses nominations aux postes
 31 pour lesquels les personnes doivent être élues à l'assemblée constituante et pour lesquels des
 32 prévisions budgétaires ont été faites.

33

34 d. La commission de nomination nommera également les membres pour
 35 le comité exécutif de l'union et pour les conseils d'administration des institutions de l'union
 36 dont les statuts indiquent que les membres du conseil d'administration de l'institution sont
 37 élus à une assemblée générale.

38

39 **Alinéa 3. Le Comité permanent des statuts et règlements de travail: La comité**
 40 **permanent des statuts et règlements de travail comprendra un administrateur de la DAO et**
 41 **sera présidé par le secrétaire de l'Union Fédération de _____ ou son**
 42 **représentant. Ce comité fonctionnera entre les sessions régulières de l'assemblée**

1 **constituante. Il soumettra ses rapports et ses recommandations détaillées par le biais du**
 2 **comité exécutif de l'union fédération à l'assemblée constituante ordinaire suivante**
 3

4 **ARTICLE V—COMITÉ EXÉCUTIF**

5 **Alinéa 1. Membres du comité exécutif: Lors de chaque assemblée constituante ordinaire,**
 6 **l'union fédération des Adventistes du Septième Jour de _____ élira son comité**
 7 **exécutif qui ne comprendra que _____ membres. Le président, le secrétaire général, le**
 8 **trésorier, le directeur financier, le ou les vice-président(s), le premier administrateur de chaque**
 9 **institution de l'union fédération et tous les présidents des fédérations/missions de cette union**
 10 **seront membres d'office du comité exécutif; les autres membres du comité comprendront des**
 11 **laïcs, des directeurs de département, des pasteurs ou d'autres employés de l'Eglise. Les**
 12 **administrateurs de la DAO et de la Conférence Générale sont membres d'office du comité**
 13 **exécutif de l'union fédération; toutefois, leur nombre s'ajoutera au nombre total des**
 14 **membres prévu ci-dessus. Ces administrateurs, exerçant leur droit de vote à une réunion du**
 15 **comité, ne devront pas dépasser dix pour cent des membres du comité présents.**

16 *(Note : Les électeurs d'une union indiqueront dans leur règlement administratif le pourcentage minimum de*
 17 *membres laïcs dans leur comité exécutif.)*

18 **Alinéa. 2. Pouvoirs délégués : Le comité exécutif de cette union fédération, à moins**
 19 **qu'il ne soit remplacé lors d'une assemblée générale spéciale, se voit déléguer le pouvoir**
 20 **d'agir au nom des électeurs entre les assemblée générale, les sessions ordinaires, y compris**
 21 **le pouvoir de révoquer pour cause (voir la définition de "pour cause" à l'article II, section 10.**
 22 **section 11. ci-dessus), les personnes qui ont été élues lors d'une assemblée générale, y**
 23 **compris les responsables de l'union fédération ou des missions/champs/sections locales, les**
 24 **directeurs de départements/services, les administrateurs en chef d'institutions et les**
 25 **membres de conseils d'administration et comités dont l'élection ou la nomination résulte**
 26 **d'une assemblée générale ou d'une réunion du comité exécutif, et de pourvoir, pour la**
 27 **partie restante du mandat, à toute vacance ainsi créée. La révocation des personnes**
 28 **nommées en vertu de l'article VI, section 1. requiert le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des**
 29 **personnes votant lors d'une réunion du comité exécutif de l'Union où la majorité des**
 30 **membres est présente.**

31
 32 **Alinéa 3. Pouvoirs administratifs : Le comité exécutif aura pleins pouvoirs**
 33 **administratifs:**

- 34 a. De pourvoir, pour le mandat en cours, à tout poste laissé vacant par décès, démission, ou autre
 35 cause, dans ses conseils d'administration, comités, départements, ou dans les bureaux, à tout
 36 autre poste pourvu par élection par l'assemblée générale d'une union fédération. **En cas**
 37 **d'élection d'un nouveau président, le président de la DAO, ou son représentant, présidera**
 38 **le comité exécutif.**
- 39 b. de désigner des comités tels que le comité administratif avec mention de leurs
 40 attributions.

1 c. d'employer le personnel jugé nécessaire pour exécuter de façon effective le travail de
2 l'union fédération.

3 d. d'accorder ou de retirer des lettres de créance et des autorisations : Le retrait des lettres de
4 créance, exigera le consentement des deux tiers des membres du comité exécutif.

5 **Alinéa 4.** Réunions ordinaires: Le comité exécutif pourra fixer ses réunions ordinaires aux
6 dates et lieux de son choix.

7 **Alinéa 5.** Réunions extraordinaires: Des réunions extraordinaires du comité exécutif pourront
8 être convoquées en tout temps et en tout lieu par le président, ou, en son absence, par le secrétaire
9 général. Une réunion extraordinaire sera également convoquée en réponse à une demande écrite de
10 la majorité des membres du comité exécutif.

11 **Alinéa 6. Présence aux réunions: Là où la loi locale le permet, les membres du comité**
12 **exécutif peuvent participer aux réunions par le moyen d'une conférence électronique ou par**
13 **des moyens de communication similaires grâce auxquels tous les participants à la**
14 **téléconférence peuvent s'entendre simultanément. La participation à une réunion par ces**
15 **moyens équivaut à une présence effective à cette réunion**

16
17 **Alinéa 7. Avis de convocation: Les avis relatifs aux dates et au lieu, ainsi que les**
18 **autres exigences concernant ce règlement, doivent être communiqués à tous les membres**
19 **d'une manière raisonnable au moins 48 heures avant si la réunion doit avoir lieu par**
20 **conférence électronique ou communications similaires, ou au moins 96 heures si la présence**
21 **en personne à ladite réunion est exigée.**

22
23 **Alinéa 8. Quorum: Le quorum sera constitué de _____ membres du comité exécutif**
24 **y compris le président et le vice-président.**

25

26

ARTICLE VI—LES ADMINISTRATEURS ET LEUR FONCTIONS

27 **Alinéa 1. Les dirigeants: Les dirigeants de l'union fédération seront un président, un secrétaire**
28 **général, un trésorier/directeur financier.** Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être remplies
29 par une même personne connue sous le nom de secrétaire général trésorier. **Il incombe à ces**
30 **administrateurs de se concerter pour faire avancer l'œuvre selon les plans, les règlements et les**
31 **programmes votés par le comité Exécutif de la Division, par l'assemblée constituante en session et/ou**
32 **le comité exécutif de l'union. Ces plans, ces règlements et ces programmes doivent être en harmonie**
33 **avec les doctrines et les décisions adoptées et approuvées par la Conférence Générale des Adventistes**
34 **du Septième Jour au cours de ses assemblées quinquennales.**

35 **a. Président: Le président, qui doit être un pasteur consacré d'expérience, est le premier**
36 **dirigeant. Il rendra compte au comité exécutif de l'union fédération de concert avec le**
37 **secrétaire et le trésorier/le directeur financier. Il présidera les assemblées constituantes et les**
38 **réunions du comité exécutif de l'union. Il agira au mieux des intérêts de l'union fédération**
39 **selon les directives de l'assemblée constituante et du comité exécutif. Dans l'exercice de ses**
40 **fonctions, il fera ressortir les règlements de la DAO et de la Conférence Générale des**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **Adventistes du septième jour, et travaillera en étroite collaboration avec le comité exécutif**
 2 **de la DAO, et en étroite collaboration avec les dirigeants de cette dernière.**
 3

4 **b. Secrétaire :** Le secrétaire, associé au président en tant que dirigeant, travaillera
 5 sous la direction du comité exécutif et servira de vice-président du comité exécutif. Le
 6 secrétaire rendra compte au comité exécutif de l'union fédération après délibération avec le
 7 président. Il aura pour tâche de conserver les procès-verbaux des assemblées constituantes
 8 de l'union fédération et des réunions du comité exécutif, de faire parvenir copies de ces
 9 procès-verbaux à tous les membres du comité exécutif et aux administrateurs de la division.
 10 Le secrétaire est également chargé de fournir au président et au comité exécutif de l'union
 11 ou de la division les informations demandées par ces derniers et d'accomplir les autres tâches
 12 habituellement liées à ses fonctions.
 13

14 **c. Trésorier:** Le trésorier/directeur financier, associé au président en tant que dirigeant,
 15 travaillera sous la direction du comité exécutif. Le trésorier/le directeur financier
 16 rendra compte au comité exécutif de l'union fédération après délibération avec le
 17 président. Le trésorier aura la responsabilité d'assurer la direction financière de
 18 l'organisation, laquelle inclut sans toutefois s'y limiter, la réception, la garde et le
 19 déboursement de tous les fonds conformément aux décisions du comité exécutif, la
 20 remise de tous les fonds sollicités à la Division/Conférence Générale, conformément
 21 aux règlements de la DAO, et la présentation des informations financières au
 22 président et au comité exécutif. Le trésorier fournira aussi copies des états financiers
 23 aux administrateurs de la DAO.
 24

25 **Alinéa 2.** Autres administrateurs: D'autres personnes, comme le vice-président, le
 26 secrétaire général adjoint et le trésorier adjoint peuvent jouer le rôle d'administrateurs de l'union
 27 fédération

28 **ARTICLE VII—DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS/ASSOCIATIONS/SERVICES**

29 **Alinéa 1. Rôle consultatif:** Les directeurs de départements/ associations/ services de cette
 30 union fédération travailleront sous la direction du comité exécutif ~~de l'union fédération~~ et du
 31 président et joueront un rôle de consultants auprès du champ.

32 Alinéa. 2. Structure des départements/associations/services : Les départements,
 33 associations et services de l'union fédération sont organisés en harmonie avec la structure des
 34 départements/associations/services de la Conférence Générale, mais ne font pas nécessairement
 35 double emploi avec les départements/associations/services de la division ou de la Conférence
 36 générale des adventistes du septième jour
 37

38 ~~Sec. 2. Structure des ministères/associations/services :~~ Les départements, associations et services
 39 de la conférence de l'Union sont organisés en harmonie avec la structure des
 40 départements/associations/services de la Conférence générale, mais ne font pas nécessairement

1 ~~double emploi avec les départements/associations/services de la division ou de la Conférence~~
2 ~~générale des adventistes du septième jour~~
3

4 **ARTICLE VIII—Autres ORGANISATIONS**

5 **Alinéa 1.** Organisations non constituées en sociétés: L'Union Fédération de
6 _____ pourra accomplir son ministère par l'intermédiaire d'organisations
7 subsidiaires non constituées en sociétés. Les assemblées constituantes de ces organisations se
8 tiendront en même temps que les assemblées constituantes ordinaires de l'union fédération.

9 **Alinéa 2. Sociétés légales:** L'Union Fédération de _____ pourra
10 **procéder à la création de sociétés légales à condition d'obtenir l'accord préalable de la DAO.**
11 **Les réunions des membres et les élections des membres du conseil d'administration de ces**
12 **sociétés auront lieu conformément aux statuts et Règlement Intérieur des sociétés légales et**
13 **en harmonie avec les lois applicables.**

14 **ARTICLE IX—Finance**

15
16 **Alinéa 1. Dîmes et offrandes:** Les fonds d'église gérés par cette union fédération seront
17 constitués des dîmes (y compris les dîmes remises directement) réservées selon les règlements
18 à l'union fédération et qui sont perçues dans les fédérations/missions locales de son territoire,
19 des dons, legs, allocations, fonds reversés et autres donations.

20 **Alinéa 2. Règlements:** La portion de la dîme réservée à cette union fédération selon les
21 règlements et tous les autres fonds seront utilisés en harmonie avec les règlements financiers
22 de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour. En cas de donation,
23 leur utilisation sera conforme aux stipulations du donateur et en accord avec les règles du
24 gouvernement. La dîme est partagée avec la division selon des pourcentages fixes établis par
25 le comité exécutif de la Division, et avec la Conférence Générale selon des pourcentages fixes
26 établis par le Concile annuel du comité exécutif de la Conférence Générale.

27 **Alinéa 3. Comptes Bancaires:** Les fonds de cette union fédération seront mis en sécurité
28 selon les règlements financiers de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du
29 septième jour. Les fonds seront déposés au nom de l'Union Fédération des Adventistes du
30 Septième Jour de _____ dans des comptes courants ou spéciaux dans des
31 Banques ou des établissements d'épargne, selon les directives du comité exécutif. Ils ne
32 pourront être retirés que par des personnes autorisées par un vote du comité exécutif.

33 **Alinéa 4. États financiers:** L'Union Fédération de _____ préparera
34 annuellement les états de son revenu et son bilan financier et sera chargée de faire parvenir
35 des exemplaires de l'état financier annuel directement à la DAO et à la Conférence Générale
36 des Adventistes du septième jour, et, selon que l'exige la loi, aux instances du gouvernement
37 local ou national.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38

ARTICLE X—Budget, Révision de la Rémunération des Employés, Audit des comptes

Alinéa 1. Budget: L'Union Fédération de _____ préparera un budget annuel en accord avec les règlements de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour.

Alinéa 2. Révision de la rémunération des employés et des dépenses: Le comité exécutif désignera un comité de révision de la rémunération et des dépenses des employés dont les différentes tâches sont énoncées dans *les Règlements de Travail* de la Conférence Générale.

Alinéa 3. Vérification indépendante des comptes: Un audit financier des états financiers de cette union fédération sera effectué au moins une fois l'an par un vérificateur des comptes choisi en accord avec les Règlements de Travail de la Conférence Générale ; Les registres de cette union fédération ou de toutes ses Organisations subsidiaires, agences ou institutions seront ouverts en tout temps à ce vérificateur des comptes.

ARTICLE XI—Indemnisation

Alinéa 1. Selon que le permet la loi, toute personne, étant ou ayant été membre du comité exécutif, administrateur, employé ou agent de l'union fédération, qui sera en cette qualité, partie, ou menacée d'être partie dans tout procès, action ou poursuite judiciaire imminents, en cours ou achevés, au plan civil, criminel, administratif ou investigatif, sera indemnisée par l'union fédération de toutes dépenses (y compris les frais légaux), amendes et sommes payées en règlement, réellement et raisonnablement engagées par la personne dans le cadre de cette procédure si elle a agi de bonne foi, et d'une manière qu'elle pensait raisonnablement ne pas être contraire au meilleur intérêt de l'union fédération, et si elle n'avait aucune raison de croire que sa conduite puisse être illégale.

Alinéa 2. Ce droit d'indemnisation s'ajoutera, sans les exclure, à tous les autres droits auxquels un membre du comité exécutif, un administrateur ou un directeur de département pourrait avoir droit.

(Note: Ce droit d'indemnisation peut être étendu ou restreint selon les lois locales et selon ce qui aura été adopté par l'assemblée constituante.)

ARTICLE XII—Amendements

Amendements, révisions et abrogations: Les sections du Règlement Intérieur de cette union fédération qui sont essentielles à l'unité de l'église mondiale et écrits en caractères gras seront amendées ou révisées de temps en temps pour se conformer aux amendements aux Statuts et Règlement Intérieur Modèles de l'Union Fédération votés par le comité exécutif de la Conférence Générale lors de sa session annuelle. Ces révisions ou modifications seront approuvées par un vote à la majorité simple (sauf si la loi locale requiert une majorité renforcée) des délégués présents et votants à toute assemblée générale de l'union fédération

1 régulièrement convoquée. De la même manière, d'autres sections des Statuts et Règlements
2 Intérieurs pourront être amendées, révisées ou abrogées pourvu que ces modifications soient
3 en accord avec l'esprit du Modèle de Statuts et Règlement Intérieur de l'Union Fédération,
4 et qu'elles aient été soumises au comité exécutif de l'union fédération. La proposition de tout
5 amendement aux Statuts et Règlements Intérieurs doit être clairement annoncée en même
6 temps que la publication de l'annonce de l'Assemblée constituante

7 ~~L'Assemblée Constituante ou le comité exécutif de l'Union Fédération pourra~~
8 ~~recommander à la Conférence Générale par l'intermédiaire de la Division _____ de la~~
9 ~~Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour des amendements au Modèle de~~
10 ~~Règlements administratifs de l'Union Fédération.~~

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/OGC/224-20Gb/PolRev&Dev/ADCOM/Pre/SecC/TreC/GCDO20AC/SEC/
2 ADCOM(Steering)/20AC to HMM(DIV)

3
4 225-20Gb MODÈLE DE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT D'UNE UNION
5 MISSION/SECTION - MODIFICATION DU REGLEMENT

6
7 VOTE, De modifier GC D 15, Modèle Règlement de Fonctionnement d'une Union
8 Mission/Section, à lire comme suit:

9
10 D 15 MODELE DE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
11 D'UNE UNION MISSION

12
13 D 15 05 Union Mission—Ce Modèle de Règlement de Fonctionnement d'une Union Mission
14 doit être suivi aussi fidèlement que possible par toutes les unions missions. Les parties du modèle
15 de règlement de fonctionnement modèle en caractères gras sont essentielles à l'unité de l'Église
16 mondiale et seront comprises dans le règlement de fonctionnement de chaque Union Mission.
17 D'autres sections du modèle de règlement de fonctionnement peuvent être sujettes à des
18 modifications comme le stipule l'Article XIV, pourvu qu'elles continuent d'être en parfaite
19 harmonie avec les dispositions de ce modèle. Lorsque des cas spécifiques nécessitent une
20 modification du texte en caractères gras, l'approbation finale de ces modifications de tout texte en
21 caractères gras doit être étudiée et approuvée par le comité exécutif de la Conférence générale
22 après avoir reçu une recommandation du comité exécutif de la division et de la Conférence
23 Générale. ~~oute autre modification nécessitée par des conditions spécifiques dans l'Union Mission~~
24 devra être soumise à l'appréciation du comité de la Division concernée. Les amendements au
25 Modèle du Règlement de Fonctionnement d'une Union Mission seront votés par le comité exécutif
26 de la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour à n'importe quel Concile annuel de
27 ce comité.

28 Les modifications du modèle du règlement de fonctionnement d'une union
29 mission/section sont apportées par décision du comité exécutif de la Conférence générale des
30 adventistes du septième jour lors de tout concil annuel de ce comité.

31
32 **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'UNION MISSION DES ADVENTISTES**
33 **DU SEPTIÈME DE _____**

34
35 **ARTICLE I—NOM**

36 **L'Organisation, ci-après désignée Union, ou Union Mission de _____ des**
37 **Adventistes du Septième, portera le nom de : Union Mission des Adventistes du Septième**
38 **Jour de _____.**

39 **ARTICLE II—BUT**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 Le but de cette Union Mission est de faciliter la proclamation de l'Évangile éternel dans
2 le contexte du message des trois anges d'Apocalypse 14:6-12 à tous les habitants de son
3 territoire, en les amenant à accepter Jésus comme leur sauveur personnel et à se joindre à
4 son église, et en les instruisant afin de les préparer pour son prochain retour.

6 ARTICLE III—Relations

7 L'Union Mission de _____ est un groupe de membres de l'Église Adventiste du
8 Septième Jour mondiale située sur le territoire de la Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de
9 l'Association Générale des églises Adventistes du Septième Jour. Tous les buts, règlements et
10 procédures de cette Union Mission seront en harmonie avec les règlements de travail et procédures
11 de travail de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du Septième jour. Cette Union
12 Mission accomplira la mission de l'Église conformément aux doctrines, programmes et projets
13 adoptés et approuvés par la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour pendant ses
14 assemblées quinquennales assemblée générale.

16 ARTICLE IV—Territoire Géographique

17 Le territoire de cette Union Mission comprendra _____

18 ARTICLE V—Membres/ Electeurs

19 Les membres/électeurs de cette Union Mission seront des fédérations/ missions/champs
20 locaux qui ont été ou seront organisés dans une partie quelconque du territoire relevant de
21 sa compétence et officiellement approuvés par vote des délégués réunis en assemblée
22 ordinaire ou extraordinaire des électeurs générale.

24 ARTICLE VI—Bureau Principal

25 Le bureau principal pour le traitement des affaires courantes de l'Union Mission de
26 _____ est établie et est situé à _____. Le comité exécutif de la DAO
27 pourra changer l'emplacement du bureau principal.

28 ARTICLE VII—Membres/ Assemblées constituantes

29 **Alinéa 1. Assemblées ordinaires:** Cette Union Mission tiendra des assemblées ordinaires
30 quinquennales à la date et au lieu désignés par le comité exécutif. Si le comité exécutif ne
31 convoque pas une assemblée constituante ordinaire au cours de la période quinquennale, le
32 comité exécutif de la DAO peut donner notification de la tenue d'une telle réunion et en
33 indiquer le lieu et la date.

34 **Alinéa 1. Assemblées ordinaires:** Cette union mission/section tiendra une assemblée générale
35 ordinaire quinquennale des membres*2 aux dates et lieu désignés par le comité exécutif de l'union

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **mission u cas où le comité exécutif de l'Union omettrait de convoquer une assemblée constituante**
 2 **ordinaire pendant le quinquennat, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité Exécutif de la**
 3 **Conférence Générale dans le cas des unions directement rattachés à la Conférence générale,**
 4 **pourrait la convoquer et en indiquer les dates et lieu.**

5 Si les conditions régionales rendent impératif le report de la convocation de la réunion de
 6 circonscription, le comité exécutif de la conférence d'union, en réunion ordinaire ou
 7 extraordinaire, est habilité à procéder à ce report, qui ne doit pas dépasser un an, en informant
 8 toutes les organisations constituantes. Dans le cas où le comité exécutif exerce son pouvoir de
 9 reporter une réunion de circonscription, il est également habilité à fixer la réunion de
 10 circonscription ordinaire suivante à la date et au lieu qu'il juge opportuns, sans dépasser cinq
 11 années civiles à compter de la date de la réunion de circonscription reportée. Notice of the time
 12 and place of the meeting of the delegates representing the members shall be given by:

13
 14 La notification de la date et du lieu de la réunion des délégués représentant les membres
 15 est faite par:

16 a. par une publication dans l'organe officiel de l'Union Fédération au moins quatre
 17 semaines avant la date de la session, ou

18 b. par une méthode approuvée par le Comité Exécutif de l'Union Fédération de
 19 _____ pourvu que l'annonce parvienne à temps à tous les groupes de
 20 membres pour qu'ils puissent choisir leurs délégués.

21 c. **Une méthode approuvée par le Comité Exécutif de l'Union Fédération de**
 22 **_____ en cas d'inactivité ou de non-conformité du Comité Exécutif de l'Union**
 23 **Mission/Section de _____**

24
 25 **Alinéa 2. Assemblées extraordinaires: a. Le comité exécutif de cette union**
 26 **mission/section convoquera une assemblée générale extraordinaire lorsque**

27 1) **cela est voté par le comité exécutif; ou**

28 2) **cela est voté par les délégués lors d'une assemblée constituante; ou**

29 3) **à la demande de _____ pour cent des comités exécutifs des fédérations/missions de**
 30 **l'union fédération, ou**

31 4) **par vote du Comité de la DAO ou du Comité Exécutif de la Conférence Générale.**

32 **La date de cette réunion suite aux paragraphes 3) et 4) ci-dessus ne dépassera pas 90 jours**
 33 **à partir de la date à laquelle les décisions présentées dans les paragraphes 3) et 4) ci-dessus**
 34 **ont été communiquées aux responsables /comité exécutif de l'union**

35 **b. En l'absence d'une réponse opportune du comité exécutif de l'union aux paragraphes 2)**
 36 **à 4) à l'alinéa 2.a. ci-dessus, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité Exécutif de la**

²* La réunion des membres/assemblée est une réunion d'affaires des membres de cette union mission/section. Ces réunions peuvent également être appelées sessions des membres/assemblée générale.

1 **Conférence Générale convoquera une assemblée constituante extraordinaire de l'union**
2 **fédération et en indiquera le temps et le lieu.**

3 **c. L'ordre du jour des assemblées constituantes extraordinaires sera indiqué dans la**
4 **convocation de ladite assemblée.**

5 **d. Les dates et lieux des assemblées constituantes extraordinaires seront communiqués de la**
6 **même manière que pour les assemblées constituantes ordinaires prévues.**

7 **Alinéa. 3. Présence virtuelle aux assemblée générale :** En règle générale, les réunions
8 des assemblée régulières et spécialement convoquées doivent être tenues en personne et sur place.
9 Toutefois, les délégués, à la demande du comité exécutif, et si la législation locale le permet,
10 peuvent participer par le biais d'une conférence électronique ou de communications similaires par
11 lesquelles toutes les personnes peuvent s'entendre en même temps, et la participation par de tels
12 moyens constitue une présence en personne et une présence à cette réunion.

13
14 **Sec. 3. Alinéa 4.** L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
15 assemblées constituantes ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
16 différents postes (voir Alinéa 10 et 11 ci-dessous), la réception des rapports du président, du
17 secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation financière audités), des
18 chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée constituante
19 appuiera/approuvera/fera des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en
20 accord avec les règlements de la DAO pour la conduite de l'œuvre.

21
22 De même, des mesures seront prises pour élire un secrétaire *par intérim* en cas de vacance du
23 poste de secrétaire ou de non disponibilité de ce dernier pour participer à l'assemblée constituante.
24 Après l'élection du secrétaire, le nouveau secrétaire ~~ou le secrétaire réélu~~, s'il est présent à la réunion,
25 remplacera le secrétaire *provisoire*.

26
27 **Sec. 4. Alinéa 5.** L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
28 assemblées constituantes ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
29 différents postes (voir Alinéa 10 et 11 ci-dessous), la réception des rapports du président, du
30 secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation financière audités), des
31 chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée constituante
32 appuiera/approuvera/fera des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en
33 accord avec les règlements de la DAO pour la conduite de l'œuvre.

34
35 **Alinéa 5. Quorum:** Au moins _____ pour cent des délégués autorisés à l'Article III, Alinéa
36 1-a-1 du présent Règlement administratif, doivent être présents à toute assemblée générale
37 ordinaire ou extraordinaire pour constituer le quorum nécessaire pour le traitement des questions
38 importantes. Une fois que l'assemblée générale aura été déclarée ouverte, le reste des délégués
39 présents constitueront le quorum.

1
2 **Alinéa 6. Alinéa 7. Vote par procuration : Tous les délégués doivent être présents en**
3 **personne à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou participer par des**
4 **moyens électroniques, pour avoir le droit de voter. Il n'y aura aucun vote par procuration**
5

6 **Alinéa 7. Alinéa 8. Droits de vote:** Chaque délégué désigné pour agir au nom des membres de
7 cette union fédération n'aura droit qu'à un seul vote sur chaque question importante sur laquelle
8 l'assemblée doit statuer. Les droits de vote de chaque délégué représentant les membres selon les
9 dispositions prévues ci-après, se limiteront uniquement à l'assemblée constituante précise de
10 l'union mission/section pour laquelle il/elle a été désigné(e) pour représenter une fédération
11 locale ou une mission/section locale, une institution, la division, ou la conférence générale des
12 adventistes du septième jour.

13 **Alinéa 8. Alinéa 9. Le vote : Le vote des points à l'ordre du jour se fera normalement de**
14 **vive voix. Le président peut exiger le vote par d'autres moyens, y compris un scrutin secret,**
15 **quand cela est jugé utile ou est réclamé par les membres. Les votes exprimés à distance**
16 **ont la même validité que si les délégués se réunissaient et votaient sur place.**
17

18 **Alinéa 9. Alinéa 10. Autorité parlementaire :** L'autorité parlementaire concernant toutes
19 les règles et procédures relatives aux assemblées générales qui ne sont pas couvertes par son
20 règlement se fonde sur celles publiées dans les règles de procédure de la Conférence Générale,
21 ainsi que sur toute adaptation ou tout supplément approuvé par le Comité Exécutif de la division,
22 sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers (2/3) de l'Assemblée Générale.
23

24 **Alinéa 10. Alinéa 11. Élections / Nominations et durée du mandat : a. Élections :** Le
25 **président, le secrétaire et le trésorier/directeur financier de cette union mission/section sont**
26 **élus par le comité exécutif de la division plutôt que par l'assemblée générale de cette union**
27 **mission/section. L'élection des directeurs de département, des directeurs de département**
28 **associés, des secrétaires associés ou des trésoriers associés de cette union mission/section, si**
29 **elle n'est pas déterminée par les délégués lors de l'assemblée de l'Union, est renvoyée au**
30 **comité exécutif pour nomination. L'Assemblée générale de l'Union élit également les**
31 **membres (autres que ceux d'office) du comité exécutif de l'Union et, lorsque les documents**
32 **de gouvernance des institutions de l'Union l'exigent, le ou les administrateurs principaux et**
33 **les membres du conseil d'administration de ces entités.**
34

35 **b. Durée du mandat :** Les personnes élues lors de l'assemblée générale ainsi que
36 les personnes nommées par le comité exécutif resteront en fonction jusqu'à la prochaine
37 assemblée générale ordinaire. Toutefois la durée de leur mandat peut être écourtée pour des
38 raisons de démission, de retraite volontaire, d'une retraite obligatoire à cause de l'âge en
39 vigueur.

40 L'expression "pour cause", lorsqu'elle est utilisée en relation avec la révocation d'un poste
41 électif ou de nommé, ou d'un emploi, comprend, sans s'y limiter, 1) l'incompétence ; 2) le manque
42 persistant de coopération avec l'autorité dûment constituée dans les questions de fond et avec les

1 règlement de travail pertinentes de l'organisation ; 3) les actions qui peuvent faire l'objet de
2 mesures disciplinaires en vertu du *Manuel de l'Église* des Adventistes du Septième jour ; 4) le
3 manque de maintien de la qualité de membre régulier de l'Église Adventiste du Septième jour ; 5)
4 le vol ou le détournement de fonds ; ou 6) la condamnation ou le plaidoyer de culpabilité pour un
5 crime.

6
7 ~~Alinéa 11.~~ **Alinéa 11.** Election des administrateurs d'une mission/champ local et temps de
8 service:

9 a. Elections : Les présidents, les secrétaires et les trésoriers/les directeurs
10 financiers des missions/champs (locales, locaux) qui se trouvent sur le territoire de cette
11 Union mission seront élus par une assemblée générale de l'Union mission/section en session
12 ordinaire ou par le comité exécutif de l'union entre deux sessions,
13

14 b. Durée du mandat : Les dirigeants des missions/champs locaux élus au
15 cours d'une assemblée constituante servent normalement jusqu'à la réunion du comité
16 exécutif de l'union ayant lieu au milieu du temps du service, sauf en cas de démission, de
17 retraite volontaire, de retraite dans une situation où un règlement de retraite obligatoire à
18 cause de l'âge est en vigueur, ou de renvoi, pour cause, par le comité exécutif de l'Union ou
19 par une assemblée constituante extraordinaire. (voir la définition de "pour cause" dans la
20 ~~section 10,~~ section 11, paragraphe b. ci-dessus).

21 *(Note : la section 11 ci-dessus est applicable aux unions fédérations sur le territoire*
22 *desquelles il existe une mission/champ/section locale).*

24 ARTICLE III—REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

25 Alinéa 1. Délégués réguliers—Chaque organisation membre sera représentée aux
26 assemblées constituantes de l'Union Fédération par des délégués dûment désignés comme
27 suit:

28 a. Chaque fédération/mission/champ aura droit à un délégué quel que soit le
29 nombre de ses membres en plus d'un délégué supplémentaire pour chaque
30 tranche de _____ membres, ou pour une fraction majeure de cette tranche.

31
32 b. Ces délégués seront choisis, par les comités exécutifs respectifs de la
33 fédération/mission/du champ, parmi les membres d'une église locale dûment
34 organisée au sein de Fédération/Mission/du champ respectif ou parmi les
35 employés de l'organisation membre
36

37 ~~Ces délégués sont choisis par les comités exécutifs locaux respectifs parmi ceux qui~~
38 ~~sont membres d'une église locale dûment organisée au sein de la conférence ou de la~~
39 ~~mission/champ/section respective.~~

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1
2 c. Si la délégation de chaque fédération/mission/champ, comprend trois
3 personnes ou plus, elle sera composée des représentants des laïcs, du corps pastoral, et/ou
4 d'autres employés de première ligne des fédération/mission/champ respectifs et inclura des
5 personnes des ~~deux sexes~~ des hommes et des femmes.

6
7
8 **Alinéa 2. Les délégués généraux—Les délégués généraux à une assemblée constituante**
9 **d'une Union mission/section seront incluront :**

10 a. Les membres actuels du comité exécutif de cette union mission/section.
11 b. Les autres personnes du personnel de l'union mission/section, les
12 institutions appartenant à l'union et gérées par elle, les institutions gérées par la division et
13 situées sur le territoire de l'union, et les fédérations locales ou les missions/champs/sections
14 locales, qui peuvent être recommandées par le comité exécutif de la mission/section de
15 l'union et acceptées par les délégués lors de l'assemblée générale. Le nombre de ces délégués
16 ne doit pas dépasser dix pour cent du nombre total de délégués réguliers prévu ci-dessus.

17 c. Les membres des comités exécutifs de la Conférence Générale et de la
18 DAO qui peuvent être présents à n'importe quelle assemblée constituante de l'Union
19 Fédération. Le nombre de ces délégués ne dépassera pas les dix pour cent du nombre total
20 des délégués autrement prévus.

21
22 **d. Une personne qui n'est pas élue pour un nouveau mandat lors d'une**
23 **assemblée générale ne perd pas pour autant le statut de délégué à l'assemblée générale en**
24 **cours.**

25
26 **Alinéa 3. Statut de membre d'église requis : Tous les délégués nommés pour**
27 **représenter les membres de cette union mission/section à n'importe quelle assemblée**
28 **générale doivent être des membres réguliers et de bonne moralité de l'Eglise Adventiste du**
29 **Septième Jour.**

30
31 **ARTICLE IV—Comités des Assemblées**

32
33 *(Note : Les comités exécutifs des divisions peuvent autoriser un processus permettant de*
34 *choisir et d'autoriser les comités d'organisation et de nomination de la session à remplir leurs*
35 *tâches bien avant la tenue de l'assemblée. Les délégués à l'assemblée seront associés au choix de*
36 *ces comités en vue de la session au lieu que ce soit la responsabilité du comité exécutif seul. Les*
37 *dispositions suivantes s'appliquent pour la nomination et le fonctionnement des commissions de*
38 *la session sauf si le comité exécutif a approuvé d'autres arrangements que ceux énoncés ci-*
39 *dessus.)*

40
41 **Avant chaque assemblée générale d'une union mission/section, le comité exécutif prévoira**
42 **des comités provisoires jugés nécessaires pour s'occuper des travaux préliminaires de la session.**

1 Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les comités de l'assemblée peuvent se réunir
2 au moyen d'une conférence électronique ou de communications similaires par lesquelles toutes les
3 personnes participantes peuvent s'entendre en même temps. Les comités facilitateurs des activités
4 de l'assemblée sont :

5
6 **Art. 1. Comité d'organisation : a. Un comité d'organisation est nommé pour chaque**
7 **assemblée générale. Il est composé de représentants de chaque fédération locale ou mission**
8 **locale / champ / section, de représentants du système de soins de santé / institution(s)**
9 **desservant l'union, d'un représentant de chacune des institutions gérées par la fédération,**
10 **et du président de la division, ou de son représentant, qui assure la présidence.**

11
12 **b. Les membres du comité d'organisation sont désignés par leurs groupes de**
13 **délégués respectifs comme l'un des premiers points à l'ordre du jour de chaque assemblée**
14 **générale régulièrement programmée.**

15 **c. Le comité d'organisation procède à la nomination, et l'assemblée élira :**

- 16
17 1) **Un comité de nomination**
18 2) **Un comité des statuts et du règlement intérieur**
19 3) **Autres comités si nécessaire.**

20 **Alinéa 2. Le comité de nomination: le comité de nomination sera composée de _____**
21 **membres au moins et de _____ membres au plus, y compris le président de la DAO, ou**
22 **son représentant, qui présidera le comité.**

23 **La composition du comité doit être équilibrée, autant que possible, entre les travailleurs et**
24 **les laïcs confessionnels représentant les divers segments du travail et les territoires de**
25 **l'union, conférence.**

26
27 **a. Ceux qui sont choisis comme membres du comité de nomination**
28 **doivent être des délégués dûment désignés et qui sont présents à l'assemblée générale**
29

30 **b. Les personnes occupant des fonctions électives, comme le stipule**
31 **l'Article II, ~~Alinéa 10 et 11~~ Alinéa 11 et 12, dans la période en cours ne sont pas éligibles**
32 **pour siéger dans la commission de nomination**

33
34 **c. La commission de nomination limitera ses nominations aux postes**
35 **pour lesquels les personnes doivent être élues à l'assemblée constituante et pour lesquels des**
36 **prévisions budgétaires ont été faites.**

37
38 **d. La commission de nomination nommera également les membres pour**
39 **le comité exécutif de l'union et pour les conseils d'administration des institutions de l'union**
40 **dont les statuts indiquent que les membres du conseil d'administration de l'institution sont**
41 **élus à une assemblée générale.**

1 **Alinéa 3. Le Comité permanent des statuts et règlements de travail: La comité**
 2 **permanent des statuts et règlements de travail comprendra un administrateur de la DAO et**
 3 **sera présidé par le secrétaire de l'Union Fédération de _____ ou son**
 4 **représentant. Ce comité fonctionnera entre les sessions régulières de l'assemblée**
 5 **constituante. Il soumettra ses rapports et ses recommandations détaillées par le biais du**
 6 **comité exécutif de l'union fédération à l'assemblée constituante ordinaire suivante**

7
8
9 **ARTICLE V—COMITÉ EXÉCUTIF**

10 **Alinéa 1. Membres du comité exécutif: Lors de chaque assemblée constituante ordinaire,**
 11 **l'union mission/section des Adventistes du Septième Jour de _____ élira son**
 12 **comité exécutif qui ne comprendra que _____ membres. Le président, le secrétaire général,**
 13 **le trésorier, le directeur financier, le ou les vice-président(s), le premier administrateur de**
 14 **chaque institution de l'union mission et tous les présidents des fédérations/missions de cette**
 15 **union seront membres d'office du comité exécutif; les autres membres du comité**
 16 **comprendront des laïcs, des directeurs de département, des pasteurs ou d'autres employés**
 17 **de l'Eglise. Les administrateurs de la DAO et de la Conférence Générale sont membres**
 18 **d'office du comité exécutif de l'union mission; toutefois, leur nombre s'ajoutera au nombre**
 19 **total des membres prévu ci-dessus. Ces administrateurs, exerçant leur droit de vote à une**
 20 **réunion du comité, ne devront pas dépasser dix pour cent des membres du comité présents.**

21 *(Note : Les électeurs d'une union indiqueront dans leur règlement administratif le pourcentage minimum de*
 22 *membres laïcs dans leur comité exécutif.)*

23 ~~**Alinéa. 1. Composition du Comité exécutif : Le comité exécutif de la mission/section de**~~
 24 ~~**l'Union est composé d'un maximum de membres, le nombre effectif devant être déterminé**~~
 25 ~~**par le comité exécutif de la division. Le président du syndicat, le secrétaire et le**~~
 26 ~~**trésorier/directeur financier du syndicat, ainsi que les présidents des conférences locales ou**~~
 27 ~~**des missions/champs/sections locales sont membres de droit, les autres membres étant élus**~~
 28 ~~**lors de la réunion de circonscription du syndicat. Les responsables de la division et de la**~~
 29 ~~**conférence générale des adventistes du septième jour sont membres de droit du comité**~~
 30 ~~**exécutif de la mission/section syndicale ; toutefois, leur nombre s'ajoute à celui indiqué ci-**~~
 31 ~~**dessus. Les membres du bureau exerçant leur droit de vote lors d'une réunion ne doivent**~~
 32 ~~**pas représenter plus de dix pour cent des membres du comité présents.**~~

33
34 *(Remarque : la division peut indiquer dans ce règlement de fonctionnement le*
 35 *pourcentage minimum de laïcs au sein du comité exécutif de l'union).*

36
37 **Alinéa. 2. Pouvoirs délégués : Le comité exécutif de cette union mission/section, à moins**
 38 **qu'il ne soit remplacé lors d'une assemblée générale spéciale, se voit déléguer le pouvoir**
 39 **d'agir au nom des électeurs entre les assemblée générale, les sessions ordinaires, y compris**
 40 **le pouvoir de révoquer pour cause (voir la définition de "pour cause" à l'article II, section 10.**
 41 **section 11. ci-dessus), les personnes qui ont été élues lors d'une assemblée générale, y**

1 compris les responsables de l'union fédération ou des missions/champs/sections locales, les
 2 directeurs de départements/services, les administrateurs en chef d'institutions et les
 3 membres de conseils d'administration et comités dont l'élection ou la nomination résulte
 4 d'une assemblée générale ou d'une réunion du comité exécutif, et de pourvoir, pour la
 5 partie restante du mandat, à toute vacance ainsi créée. La révocation des personnes
 6 nommées en vertu de l'article VI, section 1. requiert le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des
 7 personnes votant lors d'une réunion du comité exécutif de l'Union où la majorité des
 8 membres est présente. y compris : les agents des missions/domaines/sections locales ; les
 9 directeurs des départements/services ; les administrateurs en chef des institutions ; et les
 10 membres des conseils d'administration/comités dont l'élection ou la nomination est le
 11 résultat de réunions de circonscription ou d'une action du comité exécutif ; et de pourvoir,
 12 pour la partie restante du mandat, à toute vacance ainsi créée.

13
 14 **Alinéa 3. Pouvoirs administratifs : Le comité exécutif aura pleins pouvoirs**
 15 **administratifs:**

16 a. De pourvoir, pour le mandat en cours, à tout poste laissé vacant par décès,
 17 démission, ou autre cause, dans ses conseils d'administration, comités, départements, ou dans
 18 les bureaux, à tout autre poste pourvu par élection par l'assemblée générale d'une union
 19 mission/section. En cas d'élection d'un nouveau président, le président de la DAO, ou son
 20 représentant, présidera le comité exécutif.

21 b. de désigner des comités tels que le comité administratif avec mention de leurs
 22 attributions. ~~To appoint committees, such as an administrative committee, with their~~
 23 ~~terms of reference.~~

24 c. To employ such personnel as may be necessary to execute its work
 25 effectively. ~~de désigner des comités tels que le comité administratif avec mention de leurs~~
 26 ~~attributions.~~

27 d. d'accorder ou de retirer des lettres de créance et des autorisations : Le
 28 retrait des lettres de créance, exigera le consentement des deux tiers des membres du comité
 29 exécutif. d'accorder ou de retirer des lettres de créance et des autorisations : Le retrait des
 30 lettres de créance, exigera le consentement des deux tiers des membres du comité exécutif.
 31

32
 33 **Alinéa 4. Les réunions du comité exécutif peuvent être convoquées à tout moment ou en**
 34 **tout lieu par le président, ou en son absence par le président en exercice désigné par le comité**
 35 **exécutif de l'Union. Si le président est absent du champ et qu'aucun président en exercice n'a été**
 36 **désigné, une telle réunion peut être convoquée par le secrétaire sur demande écrite de cinq**
 37 **membres ou de vingt-cinq pour cent (le chiffre le plus élevé étant retenu) du comité exécutif. Les**
 38 **réunions du comité exécutif peuvent être convoquées à tout moment ou en tout lieu par le**
 39 **président, ou en son absence par le président en exercice désigné par le comité exécutif de**
 40 **l'Union. Si le président est absent du champ et qu'aucun président en exercice n'a été**
 41 **désigné, une telle réunion peut être convoquée par le secrétaire sur demande écrite de cinq**
 42 **membres ou de vingt-cinq pour cent (le chiffre le plus élevé étant retenu) du comité exécutif.**
 43

1 **Alinéa 5. Présence aux réunions:** Là où la loi locale le permet, les membres du comité
2 **exécutif peuvent participer aux réunions par le moyen d'une conférence électronique ou par**
3 **des moyens de communication similaires grâce auxquels tous les participants à la**
4 **téléconférence peuvent s'entendre simultanément. La participation à une réunion par ces**
5 **moyens équivaut à une présence effective à cette réunion**
6

7 **Alinéa 7. Avis de convocation:** Les avis relatifs aux dates et au lieu, ainsi que les
8 **autres exigences concernant ce règlement, doivent être communiqués à tous les membres**
9 **d'une manière raisonnable au moins 48 heures avant si la réunion doit avoir lieu par**
10 **conférence électronique ou communications similaires, ou au moins 96 heures si la présence**
11 **en personne à ladite réunion est exigée.**
12

13 **Alinéa 8. Quorum:** Le quorum sera constitué de _____ membres du comité exécutif y
14 **compris le président et le vice-président.**
15

16 **ARTICLE VI—LES ADMINISTRATEURS ET LEUR FONCTIONS**

17 **Alinéa 1. Les dirigeants:** Les dirigeants de l'union mission seront un président, un secrétaire
18 **général, un trésorier/directeur financier.** Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être remplies
19 par une même personne connue sous le nom de secrétaire général trésorier. **Il incombe à ces**
20 **administrateurs de se concerter pour faire avancer l'œuvre selon les plans, les règlements et les**
21 **programmes votés par le comité Exécutif de la Division, par l'assemblée générale en session et/ou le**
22 **comité exécutif de l'union. Ces plans, ces règlements et ces programmes doivent être en harmonie**
23 **avec les doctrines et les décisions adoptées et approuvées par la Conférence Générale des Adventistes**
24 **du Septième Jour au cours de ses assemblées quinquennales.**

25 **Les membres du bureau exécutif de l'union mission/section sont nommés par le**
26 **concile annuel de la division ou par le comité exécutif de la division, et restent en fonction**
27 **pendant plusieurs années ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et entrent en**
28 **fonction. Les postes vacants sont pourvus par le comité exécutif de la division.**
29

30 **a. Président:** Le président, qui doit être un pasteur consacré d'expérience, est le
31 **premier dirigeant. Il rendra compte au comité exécutif de l'union mission/section de concert**
32 **avec le secrétaire et le trésorier/le directeur financier. Il présidera les assemblées**
33 **constituantes et les réunions du comité exécutif de l'union. Il agira au mieux des intérêts de**
34 **l'union mission/section selon les directives de l'assemblée constituante et du comité exécutif.**
35 **Dans l'exercice de ses fonctions, il fera ressortir les règlements de la DAO et de la**
36 **Conférence Générale des Adventistes du septième jour, et travaillera en étroite**
37 **collaboration avec le comité exécutif de la DAO, et en étroite collaboration avec les**
38 **dirigeants de cette dernière.**
39

40 Lorsqu'un président d'union doit s'absenter du terrain pendant des périodes prolongées, le
41 comité exécutif de l'union est autorisé, en accord avec les responsables de division, à désigner
42 une personne pour assurer la présidence pendant ces absences.

1
2 **b. Secrétaire : Le secrétaire, associé au président en tant que dirigeant,**
3 **travaillera sous la direction du comité exécutif et servira de vice-président du comité**
4 **exécutif. Le secrétaire rendra compte au comité exécutif de l'union fédération après**
5 **délibération avec le président. Il aura pour tâche de conserver les procès-verbaux des**
6 **assemblées constituantes de l'union fédération et des réunions du comité exécutif, de faire**
7 **parvenir copies de ces procès-verbaux à tous les membres du comité exécutif et aux**
8 **administrateurs de la division. Le secrétaire est également chargé de fournir au président et**
9 **au comité exécutif de l'union ou de la division les informations demandées par ces derniers**
10 **et d'accomplir les autres tâches habituellement liées à ses fonctions.**
11

12 **c. Trésorier: Le trésorier/directeur financier, associé au président en tant**
13 **que dirigeant, travaillera sous la direction du comité exécutif. Le trésorier/le directeur**
14 **financier rendra compte au comité exécutif de l'union fédération après délibération avec le**
15 **président. Le trésorier aura la responsabilité d'assurer la direction financière de**
16 **l'organisation, laquelle inclut sans toutefois s'y limiter, la réception, la garde et le**
17 **déboursement de tous les fonds conformément aux décisions du comité exécutif, la remise**
18 **de tous les fonds sollicités à la Division/Conférence Générale, conformément aux règlements**
19 **de la DAO, et la présentation des informations financières au président et au comité**
20 **exécutif. Le trésorier fournira aussi copies des états financiers aux administrateurs de la**
21 **DAO.**
22

23 **Alinéa 2.** Autres administrateurs: D'autres personnes, comme le vice-président, le
24 secrétaire général adjoint et le trésorier adjoint peuvent jouer le rôle d'administrateurs de l'union
25 fédération

26 **ARTICLE VII—DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS/ASSOCIATIONS/SERVICES**

27 **Alinéa 1. Rôle consultatif: Les directeurs de départements/ associations/ services de cette**
28 **union fédération travailleront sous la direction du comité exécutif de l'union fédération et du**
29 **président et joueront un rôle de consultants auprès du champ.**

30 Alinéa. 2. Structure des départements/associations/services : Les départements,
31 associations et services de l'union fédération sont organisés en harmonie avec la structure des
32 départements/associations/services de la Conférence Générale, mais ne font pas nécessairement
33 double emploi avec les départements/associations/services de la division ou de la Conférence
34 générale des adventistes du septième jour

35 ~~Sec. 2. Structure des ministères/associations/services : Les départements, associations et~~
36 ~~services de la conférence de l'Union sont organisés en harmonie avec la structure des~~
37 ~~départements/associations/services de la Conférence générale, mais ne font pas nécessairement~~
38 ~~double emploi avec les départements/associations/services de la division ou de la Conférence~~
39 ~~générale des adventistes du septième jour~~
40

41 **ARTICLE VIII—AUTRES ORGANISATIONS**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1
2 **Alinéa 1.** Organisations non constituées en sociétés: L'Union Fédération de
3 _____ pourra accomplir son ministère par l'intermédiaire d'organisations
4 subsidiaires non constituées en sociétés. Les assemblées constituantes de ces organisations se
5 tiendront en même temps que les assemblées constituantes ordinaires de l'union fédération.
6 ~~Organisations non constituées en société : La mission/section de l'Union peut exercer son~~
7 ~~ministère par l'intermédiaire d'organisations subsidiaires non constituées en société. Les~~
8 ~~réunions de circonscription de ces organisations se tiennent en même temps que les réunions~~
9 ~~de circonscription régulières de l'Union.~~

10 **Alinéa 2.** Sociétés légales: L'Union Mission/Section de _____ pourra
11 procéder à la création de sociétés légales à condition d'obtenir l'accord préalable de la
12 DAO. Les réunions des membres et les élections des membres du conseil d'administration
13 de ces sociétés auront lieu conformément aux statuts et Règlement Intérieur des sociétés
14 légales et en harmonie avec les lois applicables.

15
16 **Article XIV—Finance**
17

18 **Alinéa 1.** Dîmes et offrandes : Les fonds de l'église gérés par cette union
19 mission/section sont :

20 a. La part de la dîme qui lui est attribuée par politique et qu'elle reçoit de
21 ses conférences ou missions/domaines/sections respectifs.

22
23 b. Les allocations de la division ou de la conférence générale des
24 adventistes du septième jour

25 c. Les dons et fonds spéciaux, les legs, les dons, les devises et les legs qui
26 lui sont faits.

27 d. La part de la dîme attribuée aux églises qui ne relèvent pas
28 directement des champs locaux de l'union.

29
30 **Sec. 2. Policies:** The portion of tithe which is reserved for this union mission/section,
31 as specified by policy, and all other funds shall be used in harmony with the policies of
32 the _____ Division of the General Conference of Seventh-day Adventists; Conference;
33 and in the case of donations, their use shall be in harmony with the specifications of donors
34 and in compliance with government regulations. Tithe is shared with the division on fixed
35 percentages as set by the division executive committee, and with the General Conference on
36 fixed percentages as set by the Annual Council of the General Conference Executive
37 Committee. This union mission/section shall pass on to the _____ Division the
38 specified tithe percentage, retirement fund percentages as may be decided by the division
39 executive committee, and all mission offerings.

40
41 **Sec. 2. Règlements:** La part de la dîme qui est réservée à cette union mission/section, comme
42 spécifié par le règlement, et tous les autres fonds doivent être utilisés en harmonie avec les
43 règlements de la Division de la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour ;

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **Conférence** ; et dans le cas de dons, leur utilisation doit être en harmonie avec les
 2 spécifications des donateurs et en conformité avec les règlements gouvernementaux. La
 3 dîme est partagée avec la division selon des pourcentages fixes fixes par le comité exécutif
 4 de la division, et avec la Conférence générale selon des pourcentages fixes fixes par le
 5 Concile annuel du comité exécutif de la Conférence générale. Cette union mission/section
 6 transmet à la division le pourcentage de la dîme spécifié, les pourcentages de la caisse de
 7 retraite qui peuvent être décidés par le comité exécutif de la division, et toutes les offrandes
 8 de mission.

9 **Alinéa 3. Comptes Bancaires:** Les fonds de cette union mission seront mis en sécurité
 10 selon les règlements financiers de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du
 11 septième jour. Les fonds seront déposés au nom de l'Union Mission des Adventistes du
 12 Septième Jour de _____ dans des comptes courants ou spéciaux dans des
 13 Banques ou des établissements d'épargne, selon les directives du comité exécutif. Ils ne
 14 pourront être retirés que par des personnes autorisées par un vote du comité exécutif.

15 **Alinéa 4. États financiers:** L'Union Mission/Section de _____ préparera
 16 annuellement les états de son revenu et son bilan financier et sera chargée de faire parvenir
 17 des exemplaires de l'état financier annuel directement à la DAO et à la Conférence Générale
 18 des Adventistes du septième jour, et, selon que l'exige la loi, aux instances du gouvernement
 19 local ou national.

20 **Alinéa 5.** Les fonds fiduciaires importants appartenant à cette mission/section de l'Union
 21 sont déposés auprès de la division jusqu'à ce qu'ils soient nécessaires pour atteindre l'objectif pour
 22 lequel ils ont été recueillis.

24 **ARTICLE X—Budget, Révision de la Rémunération des Employés, Audit des comptes**

25 **Alinéa 1. Budget:** L'Union Mission/Section de _____ préparera un
 26 budget annuel en accord avec les règlements de la DAO de la Conférence Générale des
 27 Adventistes du septième jour.

28 **Alinéa 2. Révision de la rémunération des employés et des dépenses:** Le comité
 29 exécutif désignera un comité de révision de la rémunération et des dépenses des employés
 30 dont les différentes tâches sont énoncées dans *les Règlements de Travail* de la Conférence
 31 Générale.

32
 33 **Alinéa 3. Vérification indépendante des comptes:** Un audit financier des états
 34 financiers de cette union fédération sera effectué au moins une fois l'an par un vérificateur
 35 des comptes choisi en accord avec les Règlements de Travail de la Conférence Générale ;
 36 Les registres de cette union fédération ou de toutes ses Organisations subsidiaires, agences
 37 ou institutions seront ouverts en tout temps à ce vérificateur des comptes.

38 **Article XVI-Dissolution et disposition des biens**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **Cette union mission/section ne peut être dissoute que par l'action du comité exécutif**
2 **de la division.**

3
4 **En cas de dissolution de cette union mission/section et à moins que la loi locale n'en**
5 **dispose autrement, tous les actifs restants après que toutes les demandes aient été satisfaites**
6 **seront transférés à une entité juridique autorisée par la division de la Conférence générale**
7 **des adventistes du septième jour.**

8
9 **ARTICLE XI—Indemnisation**

10 **Alinéa 1.** Selon que le permet la loi, toute personne, étant ou ayant été membre du comité
11 exécutif, administrateur, employé ou agent de l'union mission, qui sera en cette qualité, partie, ou
12 menacée d'être partie dans tout procès, action ou poursuite judiciaire imminents, en cours ou
13 achevés, au plan civil, criminel, administratif ou investigatif, sera indemnisée par l'union mission
14 de toutes dépenses (y compris les frais légaux), amendes et sommes payées en règlement,
15 réellement et raisonnablement engagées par la personne dans le cadre de cette procédure si elle a
16 agi de bonne foi, et d'une manière qu'elle pensait raisonnablement ne pas être contraire au meilleur
17 intérêt de l'union mission, et si elle n'avait aucune raison de croire que sa conduite puisse être
18 illégale.

19 **Alinéa 2.** Ce droit d'indemnisation s'ajoutera, sans les exclure, à tous les autres droits auxquels
20 un membre du comité exécutif, un administrateur ou un directeur de département pourrait avoir
21 droit.

22 *(Note: Ce droit d'indemnisation peut être étendu ou restreint selon les lois locales et selon ce qui aura été adopté*
23 *par l'assemblée constituante.)*

24 **ARTICLE XII—Amendements**

25 **Amendements, révisions et abrogations:** Les sections du Règlement Intérieur de cette
26 **union mission/section qui sont essentielles à l'unité de l'église mondiale et écrits en caractères**
27 **gras seront amendées ou révisées de temps en temps pour se conformer aux amendements**
28 **aux Modèle des Règlements de Fonctionnement et Règlement Intérieur de l'Union Mission**
29 **votés par le comité exécutif de la Conférence Générale lors de son concile annuelle. Ces**
30 **révisions ou modifications seront approuvées par un vote à la majorité simple (sauf si la loi**
31 **locale requiert une majorité renforcée) des délégués présents et votants à toute assemblée**
32 **générale de l'union mission régulièrement convoquée. De la même manière, d'autres sections**
33 **des Règlements de Fonctionnement et Règlements Intérieurs pourront être amendées,**
34 **révisées ou abrogées pourvu que ces modifications soient en accord avec l'esprit du Modèle**
35 **de Règlements de Fonctionnement et Règlement Intérieur de l'Union Mission, et qu'elles**
36 **aient été soumises au comité exécutif de l'union fédération. La proposition de tout**
37 **amendement aux Règlements de Fonctionnement et Règlements Intérieurs doit être**
38 **clairement annoncée en même temps que la publication de l'annonce de l'Assemblée**
39 **générale.**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/OGC/224-20Gc/PolRev&Dev/ADCOM/Pre/SecC/TreC/GCDO20AC/SEC/
2 ADCOM(Steering)/20AC to HMM(DIV)

3
4 225-20Gc MODELE DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR D'UNE UNION
5 D'EGLISES - MODIFICATION DU REGLEMENTS
6

7 VOTE, D'amender GC D 17, Modèle des Statuts et Règlement intérieur d'une
8 Union d'églises, pour se lire comme suit:

9
10 D 17 Modèle des Statuts et Règlement intérieur d'une Union d'églises
11

12 D 17 05 Statuts et Règlement d'une Union d'églises — ~~Le modèle de statuts et Le modèle~~
13 ~~de statuts et de règlement d'une Union d'églises suivant de règlement intérieur d'une union~~
14 ~~fédération ci-après sera étroitement suivi~~ par toutes les unions d'églises. Les alinéas ~~du~~ des statuts
15 et règlements intérieurs en caractères gras sont essentiels à l'unité de l'église mondiale et seront
16 inclus dans les statuts et le règlement de fonctionnement et les statuts tels qu'adoptés par chaque
17 union fédération. D'autres alinéas de ces statuts modèles peuvent être sujets à des modifications
18 comme le stipule l'article XII du présent règlement intérieur, pourvu qu'elles continuent d'être en
19 totale harmonie avec les dispositions de ce modèle. Lorsque des cas spécifiques nécessitent une
20 modification du texte en caractères gras, l'approbation finale de ces modifications de tout texte en
21 caractères gras doit être étudiée et approuvée par le comité exécutif de la Conférence générale
22 après avoir reçu une recommandation du comité exécutif de la division et du comité administratif
23 de la Conférence générale. Les amendements au modèle de statuts et de règlements de
24 fonctionnement d'une union d'églises seront votés par le Comité Exécutif de la Conférence
25 Générale des Adventistes du Septième Jour à n'importe quel Concile annuel dudit comité.

26 Les amendements au modèle de statuts et de règlement d'un Union d'églises sont apportés
27 par le Comité Exécutif de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour lors de tout
28 Concile Annuel de ce Comité.

29
30 **STATUTS DE L'UNION D'ÉGLISES DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR**
31 **DE _____**
32

33 **Article I—Nom**

34
35 **Le nom de cette organisation est l'Union d'églises des adventistes du septième jour**
36 **de _____, ci-après dénommée l'union d'églises.**

37
38 **Article II—But**

39 **Le but de cette union d'églises est d'amener tous les habitants de son territoire à**
40 **devenir disciples de Jésus-Christ, à proclamer l'Évangile éternel contenu dans les messages**
41 **des trois anges (Apocalypse 14:6-12), et à les préparer au retour prochain du Christ.**
42

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

ARTICLE III—RELATIONS

L'Union des Eglises de _____ est un groupe de membres de l'Eglise Adventiste du Septième Jour mondiale située sur le territoire de la Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Association Générale des églises Adventistes du Septième Jour. Tous les buts, règlements et procédures de cette fédération devront être en harmonie avec les règlements et procédures de travail promulguée par le comité exécutif de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième Jour. Cette union des Eglises accomplira la mission de l'Église conformément aux doctrines, programmes et les actions adoptées et approuvées par la Conférence générale des adventistes du septième jour lors de ses Assemblées Générales. et initiatives adoptés et approuvés par la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour pendant ses assemblées quinquennales.

ARTICLE IV—TERRITOIRE

Le territoire de cette union des Eglises comprendra _____

ARTICLE V—MEMBRES/ASSEMBLEES

Les membres/électeurs de cette union des Eglises seront des fédérations/ missions locales qui ont été ou seront organisées dans une partie quelconque du territoire relevant de sa compétence et dont la qualité de membres a été officiellement approuvée par vote des délégués réunis à toute assemblée constituante ordinaire ou extraordinaire de l'union

ARTICLE VI —RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

Les membres de cette union des églises, statuant dans ou par l'intermédiaire d'une assemblée constituante, pourront voter et/ou abroger les règlements administratifs généraux qui ne contiendront aucune disposition contraire à la constitution.

ARTICLE VII—DISSOLUTION ET CESSION DES BIENS

Cette union des églises ne sera dissoute que par un vote majoritaire des deux tiers (2/3) des délégués présents à n'importe quelle assemblée générale des électeurs.

En cas de dissolution de cette union des églises, et sauf disposition contraire de la législation locale, après avoir satisfait toutes les exigences, les biens restants seront transférés à une personne morale autorisée par la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

Article VIII—Amendements

~~La présente constitution ne peut être modifiée que pour se conformer au modèle de constitution de l'union d'Églises lorsqu'elle est modifiée par une décision du Comité exécutif de la Conférence générale lors d'un Conseil annuel.~~

Le texte en gras de cette constitution ne sera modifié que pour être en accord avec le modèle de ~~constitution~~ statuts et règlement de l'union d'Églises, si ce dernier a été modifié par décision du Comité Exécutif de la Conférence Générale lors d'un Concile annuel. Ces modifications seront adoptées et apportées ~~à la constitution~~ aux statuts et règlements par un vote à la majorité simple (sauf si la loi locale requiert une majorité renforcée) des délégués présents et votants à une assemblée générale de l'union d'Églises. Cette union peut de temps en temps modifier le texte en caractères normaux ~~de la constitution, des statuts et règlements~~ lors d'une assemblée générale de la fédération, pourvu que ces modifications soient en accord avec l'esprit et le but du modèle de ~~constitution statuts et règlements~~. Ces amendements exigent le vote favorable des deux tiers (2/3) des délégués présents et votants. ~~L'assemblée constituante de l'union et/ ou le comité exécutif de l'union peut faire des recommandations de modifications du modèle de constitution à la Conférence générale par le truchement de la DAO de la de la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour~~

STATUTS DE L'UNION _____ DES ÉGLISES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR

Article I—Bureau principal

Le bureau principal pour la transaction des affaires de l'Union d'églises _____ est fixé et situé à _____, _____. Le comité exécutif peut, en cas d'urgence, changer temporairement l'emplacement du bureau principal.

ARTICLE II—MEMBRES/ASSEMBLÉES GÉNÉRALE

Alinéa 1. Assemblées ordinaires: Cette union d'églises tiendra une assemblée générale ordinaire quinquennale des membres³ aux dates et lieu désignés par le comité exécutif de l'union d'églises. Au cas où le comité exécutif de l'Union omettrait de convoquer une assemblée constituante ordinaire pendant le quinquennat, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité Exécutif de la Conférence Générale dans le cas des unions directement rattachés à la Conférence générale, pourrait la convoquer et en indiquer les dates et lieu.

Si les conditions régionales rendent impératif le report de la convocation de l'assemblée générale, le comité exécutif de la l'union d'églises, en réunion ordinaire ou extraordinaire, est habilité à procéder à ce report, qui ne doit pas dépasser un an, en en informant toutes les organisations constituantes. Dans le cas où le comité exécutif exerce son pouvoir de reporter une

³ * La réunion des membres/assemblée générale est une réunion d'affaires des membres de cette union d'églises. Ces réunions peuvent également être appelées sessions de membres/Assemblée générale.

1 assemblée générale, il est également habilité à fixer l'assemblée générale ordinaire suivante à la
 2 date et au lieu qu'il juge opportuns, sans dépasser cinq années civiles à compter de la date de la
 3 réunion de circonscription reportée. La notification de la date et du lieu de la réunion des
 4 délégués représentant les membres est faite par:

5 a. par une publication dans l'organe officiel de l'Union des églises au moins quatre
 6 semaines avant la date de la session, ou

7 b. par une méthode approuvée par le Comité Exécutif de l'Union Fédération de
 8 _____ pourvu que l'annonce parvienne à temps à tous les groupes de
 9 membres pour qu'ils puissent choisir leurs délégués.

10 c. **Une méthode approuvée par le Comité exécutif de la Division _____**
 11 **en cas d'inaction ou de non-respect par le Comité exécutif de l'Union d'églises _____.**
 12

13 **Alinéa 2. Réunion extraordinaire: a. Le comité exécutif de cette union d'Églises**
 14 **convoquera une réunion extraordinaire de l'assemblée générale quand :**

15 1) elle est votée par le comité exécutif, ou

16 2) elle est votée par les délégués lors d'une réunion de l'assemblée
 17 générale, ou sur demande par les décisions prises lors des réunions administratives de
 18 chaque église.

19 3) **Il est demandé par _____ pourcent des églises constitutives de l'union**
 20 **des églises lors de leurs réunions d'affaires. Au moins cinquante pour cent des églises**
 21 **constitutives le demandent par le biais des décisions prises lors des réunions d'affaires de**
 22 **chaque église.**

23
 24 4) Elle est votée par le Comité exécutif de la Division _____ ou par
 25 le Comité exécutif de la Conférence générale.

26 La date d'une telle réunion en réponse aux paragraphes 3) et 4) ci-dessus ne doit pas
 27 dépasser 90 jours à compter de la date à laquelle les mesures décrites aux paragraphes 3) et
 28 4) ci-dessus sont communiquées aux administrateurs/comité exécutif de l'union.

29 b. En l'absence d'une réponse opportune du comité exécutif de l'union aux
 30 paragraphes 2) à 4) de l'Alinéa 2. a. ci-dessus, le Comité exécutif de la Division _____
 31 ou le Comité exécutif de la Conférence générale peut convoquer une réunion extraordinaire
 32 de l'assemblée générale de l'union d'Églises pour fixer la date et le lieu d'une telle réunion.

33 c. L'ordre du jour des réunions extraordinaires de l'assemblée générale doit être
 34 inclus dans l'avis de convocation.

35 d. L'avis concernant la date et le lieu des réunions extraordinaires de
 36 l'assemblée générale doit être donné de la même manière que pour les réunions régulières
 37 de l'assemblée générale.

38
 39 **Alinéa. 3. Présence virtuelle aux assemblée générale :** En règle générale, les réunions
 40 **des assemblée régulières et spécialement convoquées doivent être tenues en personne et sur place.**
 41 **Toutefois, les délégués, à la demande du comité exécutif, et si la législation locale le permet,**
 42 **peuvent participer par le biais d'une conférence électronique ou de communications similaires par**

1 lesquelles toutes les personnes peuvent s'entendre en même temps, et la participation par de tels
 2 moyens constitue une présence en personne et une présence à cette réunion.

3
 4 ~~Alinéa 3~~ **Alinéa 5. Président et Secrétaire des assemblées générale :** Le président de
 5 cette union d'églises jouera le rôle de président et le secrétaire sera le secrétaire des
 6 assemblées constituantes de cette union. Le président peut désigner de temps en temps
 7 d'autres personnes pour l'aider dans ses charges. En cas de vacance du poste de président
 8 ou en cas de non disponibilité de ce dernier pour présider l'assemblée, celle-ci pourra être
 9 déclarée ouverte par le responsable hiérarchique de la division présente à cette réunion. Le
 10 premier point de l'ordre du jour sera l'élection d'un président *provisoire*, choisi parmi les
 11 délégués présents. Après l'élection du président, le nouveau président ~~ou le président réélu~~,
 12 remplacera le président *provisoire*, s'il est présent lors de l'assemblée constituante.

13
 14 De même, des mesures seront prises pour élire un secrétaire *par intérim* en cas de
 15 vacance du poste de secrétaire ou de non disponibilité de ce dernier pour participer à
 16 l'assemblée constituante. Après l'élection du secrétaire, le nouveau secrétaire ~~ou le secrétaire~~
 17 ~~réélu~~, s'il est présent à la réunion, remplacera le secrétaire *provisoire*.

18 ~~Une personne non réélue lors d'une assemblée constituante ne perd pas ainsi son statut~~
 19 ~~de délégué à l'assemblée en cours.~~

20 ~~Alinéa 4.~~ **Alinéa 6.** L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
 21 assemblées générale ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
 22 différents postes (voir ~~Alinéa 10 et 11 ci-dessous~~ Alinéa 11 et 12 ci-dessous), la réception des
 23 rapports du président, du secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation
 24 financière auditées), des chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée générale
 25 appuiera/approuvera/fera des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en accord
 26 avec les règlements de la DAO pour la conduite de l'œuvre.

27 ~~Alinéa 5~~ **Alinéa 6. Quorum:** Au moins _____ pour cent des délégués autorisés à l'Article
 28 III, Alinéa 1-a-1 du présent Règlement administratif, doivent être présents à toute assemblée
 29 générale ordinaire ou extraordinaire pour constituer le quorum nécessaire pour le traitement des
 30 questions importantes. Une fois que l'assemblée générale aura été déclarée ouverte, le reste des
 31 délégués présents constitueront le quorum.

32 ~~Alinéa 6.~~ **Alinéa 6. Vote par procuration :** Tous les délégués doivent être présents en
 33 personne à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou participer par des moyens
 34 électroniques, pour avoir le droit de voter. Il n'y aura aucun vote par procuration.

35
 36 ~~Alinéa 7.~~ **Alinéa 8. Droits de vote:** Chaque délégué désigné pour agir au nom des membres de
 37 cette union d'églises n'aura droit qu'à un seul vote sur chaque question importante sur laquelle
 38 l'assemblée doit statuer. Les droits de vote de chaque délégué représentant les membres selon les
 39 dispositions prévues ci-après, se limiteront uniquement à l'assemblée constituante précise de

1 l'union fédération pour laquelle il/elle a été désigné(e) pour représenter une fédération locale ou
 2 une mission/section locale, une institution, la division, ou la conférence générale des adventistes
 3 du septième jour.

4
 5 **~~Alinéa 8. Alinéa 9.~~ Le vote : Le vote des points à l'ordre du jour se fera normalement**
 6 **de vive voix. Le président peut exiger le vote par d'autres moyens, y compris un scrutin**
 7 **secret, quand cela est jugé utile ou est réclamé par les membres. Les votes exprimés à**
 8 **distance ont la même validité que si les délégués se réunissaient et votaient sur place.**

9
 10 **~~Alinéa 9. Alinéa 10.~~ Autorité parlementaire : L'autorité parlementaire concernant toutes les**
 11 **règles et procédures relatives aux assemblées générales qui ne sont pas couvertes par son**
 12 **règlement se fonde sur celles publiées dans les règles de procédure de la Conférence Générale,**
 13 **ainsi que sur toute adaptation ou tout supplément approuvé par le Comité Exécutif de la division,**
 14 **sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers (2/3) de l'Assemblée Générale.**

15
 16 **~~Alinéa 10. Alinéa 11.~~ Élection/Nomination et Temps de service: a. Elections : Union**
 17 **Fédération : Tous les administrateurs et membres du comité exécutif des unions d'églises qui**
 18 **ne sont pas membres d'office seront élus par les délégués lors de l'assemblée générale**
 19 **ordinaire de l'Union d'églises. L'élection des chefs de départements, de leurs adjoints, des**
 20 **secrétaires adjoints ou des trésoriers adjoints sera renvoyée au comité exécutif pour**
 21 **nomination si elle n'a pas été décidée par les délégués lors de l'assemblée constituante de**
 22 **l'Union d'églises. Les autres postes à pourvoir par élection pourraient comprendre ceux des**
 23 **principaux administrateurs et des membres du conseil d'administration des institutions de**
 24 **l'Union si et comme requis par les documents d'autorité et de structure de chaque organisme.**

25
 26 **b. Durée du mandat: Les personnes élues lors de l'assemblée constituante ainsi que**
 27 **les personnes nommées par le comité exécutif resteront en fonction jusqu'à la prochaine**
 28 **assemblée constituante ordinaire. Toutefois la durée de leur mandat peut être écourtée pour**
 29 **des raisons de démission, de retraite volontaire, d'une retraite obligatoire à cause de l'âge est**
 30 **en vigueur.**

31 L'expression "pour cause", lorsqu'elle est utilisée en relation avec la révocation d'un poste
 32 électif ou de nommé, ou d'un emploi, comprend, sans s'y limiter, 1) l'incompétence ; 2) le
 33 manque persistant de coopération avec l'autorité dûment constituée dans les questions de fond et
 34 avec les règlement de travail pertinentes de l'organisation ; 3) les actions qui peuvent faire l'objet
 35 de mesures disciplinaires en vertu du *Manuel de l'Église* des Adventistes du Septième jour ; 4) le
 36 manque de maintien de la qualité de membre régulier de l'Église Adventiste du Septième jour ; 5)
 37 le vol ou le détournement de fonds ; ou 6) la condamnation ou le plaidoyer de culpabilité pour un
 38 crime.

39

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **ARTICLE III—REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLEES GENERALES**

2
3 **Art. 1. Délégués réguliers : Les organisations membres de la présente union d'Églises**
4 **sont représentées aux réunions de circonscription de l'union par des délégués dûment**
5 **désignés comme suit :**

6 a. **Chaque église locale a droit à un délégué sans tenir compte du nombre total**
7 **de membres de l'église et à un délégué supplémentaire pour chaque membre**
8 **de l'église ou fraction majeure de celui-ci.**

9 b. **Ces délégués sont choisis par la réunion d'affaires de l'église locale respective,**
10 **parmi ceux qui sont membres de cette église locale.**

11 c. **La délégation de chaque église locale, si elle est composée de trois personnes**
12 **ou plus, doit comprendre des hommes et des femmes.**

13
14 **Alinéa 2. Les délégués généraux—Les délégués généraux à une assemblée constituante**
15 **d'une Union Fédération ~~seront~~ incluront :**

16
17 a. **Les membres actuels du comité exécutif de cette union d'églises.**

18 b. **Toute autre personne du personnel de l'union d'églises, des institutions**
19 **confessionnelles appartenant à l'union et gérées par elle, qui peut être recommandée par le**
20 **comité exécutif de l'union d'églises et acceptée par les délégués lors de la réunion de**
21 **circonscription. Le nombre de ces délégués ne doit pas dépasser dix pour cent du nombre**
22 **total des délégués réguliers prévus ci-dessus.**

23
24 c. **Les membres des comités exécutifs de la Conférence Générale et de la**
25 **DAO qui peuvent être présents à n'importe quelle assemblée constituante de l'Union**
26 **Fédération. Le nombre de ces délégués ne dépassera pas les dix pour cent du nombre total**
27 **des délégués autrement prévus.**

28
29 d. **Tous les employés titulaires d'une lettre de créance de missionnaire autorité**
30 **d'accrédité ou de lettre de créance pastorale délivrée par cette union d'églises.**

31
32 e. **Une personne qui n'est pas élue pour un nouveau mandat lors d'une**
33 **assemblée générale ne perd pas pour autant le statut de délégué à l'assemblée générale.**

34
35 **Alinéa 3. Statut de membre d'église requis : Tous les délégués nommés pour**
36 **représenter les membres de cette union fédération à n'importe quelle assemblée**
37 **constituante doivent être des membres réguliers et de bonne moralité de l'Église Adventiste**
38 **du Septième Jour.**

39
40 **ARTICLE IV—Comités des AssembléesIV—Comités des Sessions**

41
42 *(Note : Les comités exécutifs des divisions peuvent autoriser un processus permettant de choisir*
43 *et d'autoriser les comités d'organisation et de nomination de la session à remplir leurs tâches*
44 *bien avant la tenue de l'assemblée. Les délégués à l'assemblée seront associés au choix de ces*

1 *comités en vue de la session au lieu que ce soit la responsabilité du comité exécutif seul. Les*
 2 *dispositions suivantes s'appliquent pour la nomination et le fonctionnement des commissions de*
 3 *la session sauf si le comité exécutif a approuvé d'autres arrangements que ceux énoncés ci-*
 4 *dessus.)*

5
 6 **Avant chaque assemblée générale d'une union d'églises, le comité exécutif prévoira des**
 7 **comités provisoires jugés nécessaires pour s'occuper des travaux préliminaires de la session.**

8
 9 Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les comités de l'assemblée peuvent se réunir
 10 au moyen d'une conférence électronique ou de communications similaires par lesquelles toutes les
 11 personnes participantes peuvent s'entendre en même temps. Les comités facilitateurs des activités
 12 de l'assemblée sont :

13
 14 **Alinéa 1. Comité d'organisation : a. Un comité d'organisation est nommé pour**
 15 **chaque assemblée générale. Il est composé d'un ou de plusieurs représentants de chaque**
 16 **église membre de l'union d'églises, d'un ou de plusieurs représentants de chaque union ou**
 17 **institution gérée par une division et située sur le territoire de l'union, et du président de la**
 18 **division, ou de la personne qu'il aura désignée, qui en assurera la présidence.** Comité

19 d'organisation : a. Un comité d'organisation est nommé pour chaque réunion de circonscription. Il
 20 est composé d'un ou de plusieurs représentants de chaque église membre de l'union d'églises, d'un
 21 ou de plusieurs représentants de chaque union ou institution gérée par une division et située sur le
 22 territoire de l'union. Le comité d'organisation sera présidé par le président de la division, ou son
 23 représentant désigné.

24 **b. Les membres du comité organisateur sont nommés par leurs églises ou**
 25 **institutionnelles respectives comme l'un des premiers points à l'ordre du jour de chaque**
 26 **assemblée générale régulièrement programmée. Si une église ou une institution n'a droit**
 27 **qu'à un seul délégué à l'assemblée, cette personne fait office de membre du comité**
 28 **d'organisation.** Les membres du comité organisateur sont nommés par leurs délégations

29 ecclésiastiques ou institutionnelles respectives comme l'un des premiers points à l'ordre du jour
 30 de chaque réunion de circonscription régulièrement programmée. Si une église ou une institution
 31 n'a droit qu'à un seul délégué à la session, cette personne fait office de membre du comité
 32 d'organisation.

33 **c. Le comité d'organisation désignera** **Le comité d'organisation procède à**
 34 **la nomination, et l'assemblée élira :**

- 35
 36 1) **Un comité de nomination**
 37 2) **Un comité des statuts et du règlement intérieur**
 38 3) **Autres comités si nécessaire.**

39 **Alinéa 2. Le comité de nomination: le comité de nomination sera composée de _____**
 40 **membres au moins et de _____ membres au plus, y compris le président de la DAO, ou**
 41 **son représentant, qui présidera le comité.**

1 **La composition du comité doit être équilibrée, autant que possible, entre les travailleurs et**
 2 **les laïcs confessionnels représentant les divers segments du travail et les territoires de**
 3 **l'union.**

4 **a. Ceux qui sont choisis comme membres du comité de nomination**
 5 **doivent être des délégués dûment désignés et qui sont présents à l'assemblée générale**
 6

7 **b. Les personnes occupant des fonctions électives, comme le stipule**
 8 **l'Article II, ~~Alinéa 10 et 11~~ Alinéa 11 et 12, dans la période en cours ne sont pas éligibles**
 9 **pour siéger dans la commission de nomination**

10 **c. La commission de nomination limitera ses nominations aux postes**
 11 **pour lesquels les personnes doivent être élues à l'assemblée constituante et pour lesquels des**
 12 **prévisions budgétaires ont été faites.**

13 **d. La commission de nomination nommera également les membres pour**
 14 **le comité exécutif de l'union et pour les conseils d'administration des institutions de l'union**
 15 **dont les statuts indiquent que les membres du conseil d'administration de l'institution sont**
 16 **élus à une assemblée générale.**

17 **Alinéa 3. Le Comité permanent des statuts et règlements de travail: La comité**
 18 **permanent des statuts et règlements de travail comprendra un administrateur de la DAO et**
 19 **sera présidé par le secrétaire de l'Union Fédération de _____ ou son**
 20 **représentant. Ce comité fonctionnera entre les sessions régulières de l'assemblée**
 21 **constituante. Il soumettra ses rapports et ses recommandations détaillées par le biais du**
 22 **comité exécutif de l'union fédération à l'assemblée constituante ordinaire suivante**
 23

24 **ARTICLE V—COMITÉ EXÉCUTIF**

25 **Alinéa 1. Membres du comité exécutif: Lors de chaque assemblée générale ordinaire,**
 26 **l'union des églises des Adventistes du Septième Jour de _____ élira son comité**
 27 **exécutif qui ne comprendra que _____ membres. Le président, le secrétaire général, le**
 28 **trésorier, le directeur financier, le ou les vice-président(s), le premier administrateur de chaque**
 29 **institution de l'union fédération et tous les présidents des fédérations/missions de cette union**
 30 **seront membres d'office du comité exécutif; les autres membres du comité comprendront des**
 31 **laïcs, des directeurs de département, des pasteurs ou d'autres employés de l'Eglise. Les**
 32 **administrateurs de la DAO et de la Conférence Générale sont membres d'office du comité**
 33 **exécutif de l'union fédération; toutefois, leur nombre s'ajoutera au nombre total des**
 34 **membres prévu ci-dessus. Ces administrateurs, exerçant leur droit de vote à une réunion du**
 35 **comité, ne devront pas dépasser dix pour cent des membres du comité présents.**
 36

37 *(Note : Les électeurs d'une union indiqueront dans leur règlement administratif le pourcentage*
 38 *minimum de membres laïcs dans leur comité exécutif.)*
 39

40 **Programme**

41 **Ordre du jour**

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **Alinéa 2. Pouvoirs délégués : Le comité exécutif de cette union d'églises, à moins**
 2 **qu'il ne soit remplacé lors d'une assemblée générale spéciale, se voit déléguer le pouvoir**
 3 **d'agir au nom des électeurs entre les assemblée générale, les sessions ordinaires, y compris**
 4 **le pouvoir de révoquer pour cause** (voir la définition de "pour cause" à l'article II, section 10.
 5 section 11. ci-dessus), **les personnes qui ont été élues lors d'une assemblée générale, y**
 6 **compris les responsables de l'union d'églises ou des missions/champs/sections locales, les**
 7 **directeurs de départements/services, les administrateurs en chef d'institutions et les**
 8 **membres de conseils d'administration et comités dont l'élection ou la nomination résulte**
 9 **d'une assemblée générale ou d'une réunion du comité exécutif, et de pourvoir, pour la**
 10 **partie restante du mandat, à toute vacance ainsi créée. La révocation des personnes**
 11 **nommées en vertu de l'article VI, section 1. requiert le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des**
 12 **personnes votant lors d'une réunion du comité exécutif de l'Union où la majorité des**
 13 **membres est présente.**

14
 15 **Alinéa 3. Pouvoirs administratifs : Le comité exécutif aura pleins pouvoirs administratifs:**
 16 a. De pourvoir, pour le mandat en cours, à tout poste laissé vacant par décès, démission, ou autre
 17 cause, dans ses conseils d'administration, comités, départements, ou dans les bureaux, à tout
 18 autre poste pourvu par élection par l'assemblée générale d'une union d'églises. **En cas**
 19 **d'élection d'un nouveau président, le président de la DAO, ou son représentant, présidera**
 20 **le comité exécutif.**

21 b. de désigner des comités tels que le comité administratif avec mention de leurs
 22 attributions.

23 c. d'employer le personnel jugé nécessaire pour exécuter de façon effective le travail de
 24 l'union fédération.

25 d. d'accorder ou de retirer des lettres de créance et des autorisations : Le retrait des lettres de
 26 créance, exigera le consentement des deux tiers des membres du comité exécutif.

27
 28 **Alinéa 4. Réunions ordinaires:** Le comité exécutif pourra fixer ses réunions ordinaires aux
 29 dates et lieux de son choix.

30 **Alinéa 5. Réunions extraordinaires:** Des réunions extraordinaires du comité exécutif pourront
 31 être convoquées en tout temps et en tout lieu par le président, ou, en son absence, par le secrétaire
 32 général. Une réunion extraordinaire sera également convoquée en réponse à une demande écrite de
 33 la majorité des membres du comité exécutif.

34 **Alinéa 6. Présence aux réunions:** Là où la loi locale le permet, les membres du comité
 35 **exécutif peuvent participer aux réunions par le moyen d'une conférence électronique ou par**
 36 **des moyens de communication similaires grâce auxquels tous les participants à la**
 37 **téléconférence peuvent s'entendre simultanément. La participation à une réunion par ces**
 38 **moyens équivaut à une présence effective à cette réunion**

39

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **Alinéa 7. Avis de convocation:** Les avis relatifs aux dates et au lieu, ainsi que les autres
 2 exigences concernant ce règlement, doivent être communiqués à tous les membres d'une
 3 manière raisonnable au moins 48 heures avant si la réunion doit avoir lieu par conférence
 4 électronique ou communications similaires, ou au moins 96 heures si la présence en personne
 5 à ladite réunion est exigée.

6
 7 **Alinéa 8. Quorum:** Le quorum sera constitué de _____ membres du comité
 8 exécutif y compris le président et le vice-président.

9
 10 **ARTICLE VI—LES ADMINISTRATEURS ET LEUR FONCTIONS**

11 **Alinéa 1. Les dirigeants:** Les dirigeants de l'union d'églises seront un président, un secrétaire
 12 général, un trésorier/directeur financier. Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être remplies
 13 par une même personne connue sous le nom de secrétaire général trésorier. Il incombe à ces
 14 administrateurs de se concerter pour faire avancer l'œuvre selon les plans, les règlements et les
 15 programmes votés par le comité Exécutif de la Division, par l'assemblée générale en session et/ou le
 16 comité exécutif de l'union. Ces plans, ces règlements et ces programmes doivent être en harmonie
 17 avec les doctrines et les décisions adoptées et approuvées par la Conférence Générale des Adventistes
 18 du Septième Jour au cours de ses assemblées quinquennales.

19 **d. Président:** Le président, qui doit être un pasteur consacré d'expérience,
 20 est le premier dirigeant. Il rendra compte au comité exécutif de l'union d'églises de concert
 21 avec le secrétaire et le trésorier/le directeur financier. Il présidera les assemblées
 22 constituantes et les réunions du comité exécutif de l'union. Il agira au mieux des intérêts de
 23 l'union d'églises selon les directives de l'assemblée constituante et du comité exécutif. Dans
 24 l'exercice de ses fonctions, il fera ressortir les règlements de la DAO et de la Conférence
 25 Générale des Adventistes du septième jour, et travaillera en étroite collaboration avec le
 26 comité exécutif de la DAO, et en étroite collaboration avec les dirigeants de cette dernière.

27
 28 **b. Secrétaire :** Le secrétaire, associé au président en tant que dirigeant, travaillera
 29 sous la direction du comité exécutif et servira de vice-président du comité exécutif. Le
 30 secrétaire rendra compte au comité exécutif de l'union d'églises après délibération avec le
 31 président. Il aura pour tâche de conserver les procès-verbaux des assemblées constituantes
 32 de l'union fédération et des réunions du comité exécutif, de faire parvenir copies de ces
 33 procès-verbaux à tous les membres du comité exécutif et aux administrateurs de la division.
 34 Le secrétaire est également chargé de fournir au président et au comité exécutif de l'union
 35 ou de la division les informations demandées par ces derniers et d'accomplir les autres tâches
 36 habituellement liées à ses fonctions.

37
 38 **c. Trésorier:** Le trésorier/directeur financier, associé au président en tant que
 39 dirigeant, travaillera sous la direction du comité exécutif. Le trésorier/le directeur financier
 40 rendra compte au comité exécutif de l'union d'églises après délibération avec le président.
 41 Le trésorier aura la responsabilité d'assurer la direction financière de l'organisation,
 42 laquelle inclut sans toutefois s'y limiter, la réception, la garde et le déboursement de tous les

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **fonds conformément aux décisions du comité exécutif, la remise de tous les fonds sollicités à**
2 **la Division/Conférence Générale, conformément aux règlements de la DAO, et la**
3 **présentation des informations financières au président et au comité exécutif. Le trésorier**
4 **fournira aussi copies des états financiers aux administrateurs de la DAO.**

5
6 **Alinéa 2.** Autres administrateurs: D'autres personnes, comme le vice-président, le
7 secrétaire général adjoint et le trésorier adjoint peuvent jouer le rôle d'administrateurs de l'union
8 fédération

9 **ARTICLE VII—DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS/ASSOCIATIONS/SERVICES**

10 **Alinéa 1. Rôle consultatif:** Les directeurs de départements/ associations/ services de cette
11 union d'églises travailleront sous la direction du comité exécutif ~~de l'union fédération~~ et du
12 président et joueront un rôle de consultants auprès du champ.

13 Alinéa. 2. Structure des départements/associations/services : Les départements,
14 associations et services de l'union d'églises sont organisés en harmonie avec la structure des
15 départements/associations/services de la Conférence Générale, mais ne font pas nécessairement
16 double emploi avec les départements/associations/services de la division ou de la Conférence
17 générale des adventistes du septième jour

18
19 ~~Departments/Services Structure: Departments/services of unions of churches shall reflect~~
20 ~~the needs of its territory and shall take into consideration such services that may be provided by~~
21 ~~the division and the General Conference.~~

22 **ARTICLE VIII—Autres ORGANISATIONS**

23
24 **Alinéa 1.** Organisations non constituées en sociétés: L'Union d'églises de
25 _____ pourra accomplir son ministère par l'intermédiaire d'organisations
26 subsidiaires non constituées en sociétés. Les assemblées constituantes de ces organisations se
27 tiendront en même temps que les assemblées constituantes ordinaires de l'union fédération.

28 **Alinéa 2. Sociétés légales:** L'Union d'églises de _____ pourra procéder
29 à la création de sociétés légales à condition d'obtenir l'accord préalable de la DAO. Les
30 réunions des membres et les élections des membres du conseil d'administration de ces sociétés
31 auront lieu conformément aux statuts et Règlement Intérieur des sociétés légales et en
32 harmonie avec les lois applicables.

33 **ARTICLE IX—Finance**

34 **Alinéa 1. Dîmes et offrandes:** Les fonds d'église gérés par cette union d'églises seront
35 constitués des dîmes (y compris les dîmes remises directement) réservées selon les règlements
36 à l'union fédération et qui sont perçues dans les fédérations/missions locales de son territoire,
37 des dons, legs, allocations, fonds reversés et autres donations.

1 **Alinéa 2. Règlements:** La portion de la dîme réservée à cette union d'églises selon les
 2 règlements et tous les autres fonds seront utilisés en harmonie avec les règlements financiers
 3 de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour. En cas de donation,
 4 leur utilisation sera conforme aux stipulations du donateur et en accord avec les règles du
 5 gouvernement. La dîme est partagée avec la division selon des pourcentages fixes établis par
 6 le comité exécutif de la Division, et avec la Conférence Générale selon des pourcentages fixes
 7 établis par le Concile annuel du comité exécutif de la Conférence Générale.

8 **Alinéa 3. Comptes Bancaires:** Les fonds de cette union d'églises seront mis en sécurité
 9 selon les règlements financiers de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du
 10 septième jour. Les fonds seront déposés au nom de l'Union d'églises des Adventistes du
 11 Septième Jour de _____ dans des comptes courants ou spéciaux dans des
 12 Banques ou des établissements d'épargne, selon les directives du comité exécutif. Ils ne
 13 pourront être retirés que par des personnes autorisées par un vote du comité exécutif.

14 **Alinéa 4. États financiers:** L'Union d'églises de _____ préparera annuellement
 15 les états de son revenu et son bilan financier et sera chargée de faire parvenir des
 16 exemplaires de l'état financier annuel directement à la DAO et à la Conférence Générale
 17 des Adventistes du septième jour, et, selon que l'exige la loi, aux instances du gouvernement
 18 local ou national.
 19

20 **ARTICLE X—Budget, Révision de la Rémunération des Employés, Audit des comptes**

21 **Alinéa 1. Budget:** L'Union d'églises de _____ préparera un budget
 22 annuel en accord avec les règlements de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes
 23 du septième jour.

24 **Alinéa 2. Révision de la rémunération des employés et des dépenses:** Le comité exécutif
 25 désignera un comité de révision de la rémunération et des dépenses des employés dont les
 26 différentes tâches sont énoncées dans *les Règlements de Travail* de la Conférence Générale.
 27

28 **Alinéa 3. Vérification indépendante des comptes:** Un audit financier des états
 29 financiers de cette union d'églises sera effectué au moins une fois l'an par un vérificateur
 30 des comptes choisi en accord avec les Règlements de Travail de la Conférence Générale ;
 31 Les registres de cette union fédération ou de toutes ses Organisations subsidiaires, agences
 32 ou institutions seront ouverts en tout temps à ce vérificateur des comptes.
 33

34 **ARTICLE XI—Indemnisation**

35 **Alinéa 1.** Selon que le permet la loi, toute personne, étant ou ayant été membre
 36 du comité exécutif, administrateur, employé ou agent de l'union d'églises, qui sera
 37 en cette qualité, partie, ou menacée d'être partie dans tout procès, action ou poursuite
 38 judiciaire imminents, en cours ou achevés, au plan civil, criminel, administratif ou

1 investigatif, sera indemnisée par l'union fédération de toutes dépenses (y compris les
 2 frais légaux), amendes et sommes payées en règlement, réellement et
 3 raisonnablement engagées par la personne dans le cadre de cette procédure si elle a
 4 agi de bonne foi, et d'une manière qu'elle pensait raisonnablement ne pas être
 5 contraire au meilleur intérêt de l'union fédération, et si elle n'avait aucune raison de
 6 croire que sa conduite puisse être illégale.

7 **Alinéa 2.** Ce droit d'indemnisation s'ajoutera, sans les exclure, à tous les autres
 8 droits auxquels un membre du comité exécutif, un administrateur ou un directeur de
 9 département pourrait avoir droit.

10 *(Note: Ce droit d'indemnisation peut être étendu ou restreint selon les lois locales et selon ce qui aura*
 11 *été adopté par l'assemblée générale.)*

12

13

ARTICLE XII—Amendements

14 **Amendements, révisions et abrogations:** Les sections du Règlement Intérieur de cette
 15 union d'églises qui sont essentielles à l'unité de l'église mondiale et écrits en caractères gras
 16 seront amendées ou révisées de temps en temps pour se conformer aux amendements aux
 17 Statuts et Règlement Intérieur Modèles de l'Union d'églises votés par le comité exécutif de la
 18 Conférence Générale lors de sa session annuelle. Ces révisions ou modifications seront
 19 approuvées par un vote à la majorité simple (sauf si la loi locale requiert une majorité
 20 renforcée) des délégués présents et votants à toute assemblée générale de l'union fédération
 21 régulièrement convoquée. De la même manière, d'autres sections des Statuts et Règlements
 22 Intérieurs pourront être amendées, révisées ou abrogées pourvu que ces modifications soient
 23 en accord avec l'esprit du Modèle de Statuts et Règlement Intérieur de l'Union d'églises, et
 24 qu'elles aient été soumises au comité exécutif de l'union fédération. La proposition de tout
 25 amendement aux Statuts et Règlements Intérieurs doit être clairement annoncée en même
 26 temps que la publication de l'annonce de l'Assemblée constituante

27 ~~L'Assemblée Constituante ou le comité exécutif de l'Union d'églises pourra~~
 28 ~~recommander à la Conférence Générale par l'intermédiaire de la Division _____ de la~~
 29 ~~Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour des amendements au Modèle de~~
 30 ~~Règlements administratifs de l'Union Fédération.~~

31

32

33

34

35

36

37

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/OGC/224-20Gd/PolRev&Dev/ADCOM/Pre/SecC/TreC/GCDO20AC/SEC/
2 ADCOM(Steering)/20AC to HMM(DIV)

3
4 225-20Gd MODELE DE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT D'UNION MISSION
5 D'EGLISES - MODIFICATION DU REGLEMENT

6
7 VOTE, De modifier GC D 19, Modèle de Règlement de Fonctionnement d'une union
8 Mission d'églises, pour lire comme suit:

9
10 D 19 Modèle de Règlement de Fonctionnement d'une Union d'églises

11
12 D 19 05 Union Mission d'Eglises— Le modèle du règlement de fonctionnement de
13 l'Union Mission des églises ci-après doit être suivi aussi étroitement que possible par toutes les
14 unions d'églises ayant le statut de mission. Les sections du modèle de politique de
15 fonctionnement qui apparaissent en caractères gras sont essentielles à l'unité de l'Église dans le
16 monde entier et doivent être incluses dans la politique de fonctionnement de chaque union
17 d'églises dotées du statut de mission.

18 D'autres sections du modèle de politique opérationnelle peuvent être modifiées
19 conformément à l'Article XIV, à condition qu'elles restent en parfaite harmonie avec les
20 dispositions de ce modèle. Toute modification nécessaire pour répondre à des conditions
21 spécifiques dans une union d'églises doit être soumise au comité exécutif de la division concernée
22 pour examen. Lorsque des cas spécifiques nécessitent une modification des documents en
23 caractères gras, l'approbation finale de ces modifications doit être étudiée et approuvée par le
24 Comité administratif de la Conférence générale après avoir reçu une recommandation du comité
25 exécutif de la division et du Bureau du conseil de la Conférence général.

26
27 ~~Les modifications à apporter au modèle de politique de fonctionnement de l'Union des~~
28 ~~Églises doivent être adoptées par le comité exécutif de la Conférence générale des adventistes du~~
29 ~~septième jour lors de chaque conseil annuel de ce comité.~~

30
31 Les modifications à apporter au modèle de politique de fonctionnement de l'Union des
32 Églises doivent être adoptées par le comité exécutif de la Conférence générale des adventistes du
33 septième jour lors de chaque concile annuel de ce comité.

34
35 **Règlement administratif de l'Union d'églises des adventistes du septième jour de**

36
37
38 **Article I—Nom**

39 **Cette organisation fonctionnant dans la Division _____ de la Conférence Générale**
40 **des adventistes du septième jour, sera appelée Union d'églises des adventistes du septième**
41 **jour, dont on se référera par la suite par union ou « union d'églises ».**

42
43 **Article II—But**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 Le but de l'union d'églises est de faciliter la proclamation de l'Évangile éternel dans le
 2 contexte du message des trois anges d'Apocalypse 14.6-12 à tous les peuples de son territoire,
 3 les conduisant à accepter Jésus comme Sauveur personnel, à s'unir à son Église, et les aider
 4 à se préparer à son retour proche.

5
 6 **ARTICLE III—RELATIONS**
 7

8 L'Union des Eglises de _____ est un groupe de membres de l'Eglise Adventiste du
 9 Septième Jour mondiale située sur le territoire de la Division de l'Afrique de l'Ouest et du
 10 Centre de l'Association Générale des églises Adventistes du Septième Jour. Tous les buts,
 11 règlements et procédures de cette fédération devront être en harmonie avec les règlements
 12 ~~et procédures de travail~~ promulguée par le comité exécutif de la DAO de la Conférence
 13 Générale des Adventistes du septième Jour. Cette union des Eglises accomplira la mission
 14 de l'Église conformément aux doctrines, programmes et les actions adoptées et approuvées
 15 par la Conférence générale des adventistes du septième jour lors de ses Assemblées
 16 Générales. ~~et initiatives adoptés et approuvés par la Conférence Générale des Adventistes~~
 17 ~~du Septième Jour pendant ses assemblées quinquennales.~~

18
 19 **ARTICLE III—RELATIONS**
 20

21 L'Union des Eglises de _____ est un groupe de membres de l'Eglise Adventiste du
 22 Septième Jour mondiale située sur le territoire de la Division de l'Afrique de l'Ouest et du
 23 Centre de l'Association Générale des églises Adventistes du Septième Jour. Tous les buts,
 24 règlements et procédures de cette fédération devront être en harmonie avec les règlements
 25 ~~et procédures de travail~~ promulguée par le comité exécutif de la DAO de la Conférence
 26 Générale des Adventistes du septième Jour. Cette union des Eglises accomplira la mission
 27 de l'Église conformément aux doctrines, programmes et les actions adoptées et approuvées
 28 par la Conférence générale des adventistes du septième jour lors de ses Assemblées
 29 Générales. ~~et initiatives adoptés et approuvés par la Conférence Générale des Adventistes~~
 30 ~~du Septième Jour pendant ses assemblées quinquennales.~~

31
 32 **ARTICLE IV—TERRITOIRE**
 33

34 Le territoire de cette union des Eglises comprendra _____
 35

36 **ARTICLE V—MEMBRES/ASSEMBLEES**
 37

38 Les membres/électeurs de cette union des Eglises seront des fédérations/ missions
 39 locales qui ont été ou seront organisées dans une partie quelconque du territoire relevant de
 40 sa compétence et dont la qualité de membres a été officiellement approuvée par vote des
 41 délégués réunis à toute assemblée constituante ordinaire ou extraordinaire de l'union
 42

43 **Article I—Bureau principal**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 Le bureau principal pour la transaction des affaires de l'Union d'églises _____
 2 est fixé et situé à _____, _____. Le comité exécutif peut, en cas d'urgence,
 3 changer temporairement l'emplacement du bureau principal.

4
 5 **ARTICLE II—MEMBRES/ASSEMBLÉES GENERALE**
 6

7 **Alinéa 1. Assemblées ordinaires:** Cette union d'églises tiendra une assemblée générale
 8 ordinaire quinquennale **des membres*⁴** aux dates et lieu désignés par le comité exécutif de l'union
 9 d'églises. Au cas où le comité exécutif de l'Union omettrait de convoquer une assemblée constituante
 10 ordinaire pendant le quinquennat, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité Exécutif de la
 11 **Conférence Générale dans le cas des unions directement rattachés à la Conférence générale,**
 12 **pourrait la convoquer et en indiquer les dates et lieu.**

13 Si les conditions régionales rendent impératif le report de la convocation de l'assemblée
 14 générale, le comité exécutif de la l'union d'églises, en réunion ordinaire ou extraordinaire, est
 15 habilité à procéder à ce report, qui ne doit pas dépasser un an, en en informant toutes les
 16 organisations constituantes. Dans le cas où le comité exécutif exerce son pouvoir de reporter une
 17 assemblée générale, il est également habilité à fixer l'assemblée générale ordinaire suivante à la
 18 date et au lieu qu'il juge opportuns, sans dépasser cinq années civiles à compter de la date de la
 19 réunion de circonscription reportée. La notification de la date et du lieu de la réunion des
 20 délégués représentant les membres est faite par:

- 21 a. par une publication dans l'organe officiel de l'Union des églises au moins quatre
 22 semaines avant la date de la session, ou
 23 b. par une méthode approuvée par le Comité Exécutif de l'Union Fédération de
 24 _____ pourvu que l'annonce parvienne à temps à tous les groupes de
 25 membres pour qu'ils puissent choisir leurs délégués.
 26 c. **Une méthode approuvée par le Comité exécutif de la Division _____**
 27 **en cas d'inaction ou de non-respect par le Comité exécutif de l'Union d'églises _____.**
 28

29 **Alinéa 2. Réunion extraordinaire: a. Le comité exécutif de cette union d'Églises**
 30 **convoquera une réunion extraordinaire de l'assemblée générale quand :**

- 31 1) elle est votée par le comité exécutif, ou
 32 2) elle est votée par les délégués lors d'une réunion de l'assemblée
 33 générale, ou sur demande par les décisions prises lors des réunions administratives de
 34 chaque église.
 35 3) **Il est demandé par _____ pourcent des églises constitutives de l'union**
 36 **des églises lors de leurs réunions d'affaires. Au moins cinquante pour cent des églises**
 37 **constitutives le demandent par le biais des décisions prises lors des réunions d'affaires de**
 38 **chaque église.**
 39

4 * La réunion des membres/assemblée générale est une réunion d'affaires des membres de cette union d'églises. Ces réunions peuvent également être appelées sessions de membres/Assemblée générale.

1 4) Elle est votée par le Comité exécutif de la Division _____ ou par
2 le Comité exécutif de la Conférence générale.

3 La date d'une telle réunion en réponse aux paragraphes 3) et 4) ci-dessus ne doit pas
4 dépasser 90 jours à compter de la date à laquelle les mesures décrites aux paragraphes 3) et
5 4) ci-dessus sont communiquées aux administrateurs/comité exécutif de l'union.

6 b. En l'absence d'une réponse opportune du comité exécutif de l'union aux
7 paragraphes 2) à 4) de l'Alinéa 2. a. ci-dessus, le Comité exécutif de la Division _____
8 ou le Comité exécutif de la Conférence générale peut convoquer une réunion extraordinaire
9 de l'assemblée générale de l'union d'Églises pour fixer la date et le lieu d'une telle réunion.

10 c. L'ordre du jour des réunions extraordinaires de l'assemblée générale doit être
11 inclus dans l'avis de convocation.

12 d. L'avis concernant la date et le lieu des réunions extraordinaires de
13 l'assemblée générale doit être donné de la même manière que pour les réunions régulières
14 de l'assemblée générale.

15
16 Alinéa. 3. Présence virtuelle aux assemblée générale : En règle générale, les réunions
17 des assemblée régulières et spécialement convoquées doivent être tenues en personne et sur place.
18 Toutefois, les délégués, à la demande du comité exécutif, et si la législation locale le permet,
19 peuvent participer par le biais d'une conférence électronique ou de communications similaires par
20 lesquelles toutes les personnes peuvent s'entendre en même temps, et la participation par de tels
21 moyens constitue une présence en personne et une présence à cette réunion.

22 ~~Alinéa 3~~ Alinéa 5. Président et Secrétaire des assemblées générale : Le président de cette
23 union d'églises jouera le rôle de président et le secrétaire sera le secrétaire des assemblées
24 constituantes de cette union. Le président peut désigner de temps en temps d'autres
25 personnes pour l'aider dans ses charges. En cas de vacance du poste de président ou en cas
26 de non disponibilité de ce dernier pour présider l'assemblée, celle-ci pourra être déclarée
27 ouverte par le responsable hiérarchique de la division présente à cette réunion. Le premier
28 point de l'ordre du jour sera l'élection d'un président *provisoire*, choisi parmi les délégués
29 présents. Après l'élection du président, le nouveau président ~~ou le président réélu~~,
30 remplacera le président *provisoire*, s'il est présent lors de l'assemblée constituante.

31
32 De même, des mesures seront prises pour élire un secrétaire *par intérim* en cas de
33 vacance du poste de secrétaire ou de non disponibilité de ce dernier pour participer à
34 l'assemblée générale.

35 Après l'élection du secrétaire, le nouveau secrétaire ~~ou le secrétaire réélu~~, s'il est
36 présent à la réunion, remplacera le secrétaire *provisoire*.

37
38 ~~Alinéa 4.~~ Alinéa 6. L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
39 assemblées générale ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
40 différents postes (voir ~~Alinéa 10 et 11 ci-dessous~~ Alinéa 11 et 12 ci-dessous), la réception des
41 rapports du président, du secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation

1 financière audités), des chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée générale
 2 appuiera/approuvera/fera des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en accord
 3 avec les règlements de la DAO pour la conduite de l'œuvre.

4 ~~Alinéa 5~~ Alinéa 6. Quorum: Au moins _____ pour cent des délégués autorisés à l'Article
 5 III, Alinéa 1-a-1 du présent Règlement administratif, doivent être présents à toute assemblée
 6 générale ordinaire ou extraordinaire pour constituer le quorum nécessaire pour le traitement des
 7 questions importantes. Une fois que l'assemblée générale aura été déclarée ouverte, le reste des
 8 délégués présents constitueront le quorum.

9 ~~Alinéa 6.~~ Alinéa 6. Vote par procuration : Tous les délégués doivent être présents en
 10 personne à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou participer par des moyens
 11 électroniques, pour avoir le droit de voter. Il n'y aura aucun vote par procuration.

12 ~~Alinéa 7.~~ Alinéa 8. Droits de vote: Chaque délégué désigné pour agir au nom des
 13 membres de cette union d'églises n'aura droit qu'à un seul vote sur chaque question importante
 14 sur laquelle l'assemblée doit statuer. Les droits de vote de chaque délégué représentant les
 15 membres selon les dispositions prévues ci-après, se limiteront uniquement à l'assemblée
 16 constituante précise de l'union fédération pour laquelle il/elle a été désigné(e) pour représenter
 17 une fédération locale ou une mission/section locale, une institution, la division, ou la conférence
 18 générale des adventistes du septième jour.

19
 20 ~~Alinéa 8.~~ Alinéa 9. Le vote : Le vote des points à l'ordre du jour se fera normalement de
 21 vive voix. Le président peut exiger le vote par d'autres moyens, y compris un scrutin secret,
 22 quand cela est jugé utile ou est réclamé par les membres. Les votes exprimés à distance
 23 ont la même validité que si les délégués se réunissaient et votaient sur place.

24
 25 ~~Alinéa 9.~~ Alinéa 10. Autorité parlementaire : L'autorité parlementaire concernant toutes
 26 les règles et procédures relatives aux assemblées générales qui ne sont pas couvertes par son
 27 règlement se fonde sur celles publiées dans les règles de procédure de la Conférence Générale,
 28 ainsi que sur toute adaptation ou tout supplément approuvé par le Comité Exécutif de la division,
 29 sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers (2/3) de l'Assemblée Générale.

30
 31 ~~Alinéa 10.~~ Alinéa 11. Élection/Nomination et Temps de service: a. Elections : Union
 32 Fédération : Tous les administrateurs et membres du comité exécutif des unions d'églises qui
 33 ne sont pas membres d'office seront élus par les délégués lors de l'assemblée générale
 34 ordinaire de l'Union d'églises. L'élection des chefs de départements, de leurs adjoints, des
 35 secrétaires adjoints ou des trésoriers adjoints sera renvoyée au comité exécutif pour
 36 nomination si elle n'a pas été décidée par les délégués lors de l'assemblée constituante de
 37 l'Union d'églises. Les autres postes à pourvoir par élection pourraient comprendre ceux des
 38 principaux administrateurs et des membres du conseil d'administration des institutions de
 39 l'Union si et comme requis par les documents d'autorité et de structure de chaque organisme.

40

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **b. Durée du mandat:** Les personnes élues lors de l'assemblée constituante ainsi que
2 les personnes nommées par le comité exécutif resteront en fonction jusqu'à la prochaine
3 assemblée constituante ordinaire. Toutefois la durée de leur mandat peut être écourtée pour
4 des raisons de démission, de retraite volontaire, d'une retraite obligatoire à cause de l'âge est
5 en vigueur.

6 L'expression "pour cause", lorsqu'elle est utilisée en relation avec la révocation d'un poste
7 électif ou de nommé, ou d'un emploi, comprend, sans s'y limiter, 1) l'incompétence ; 2) le
8 manque persistant de coopération avec l'autorité dûment constituée dans les questions de fond et
9 avec les règlement de travail pertinentes de l'organisation ; 3) les actions qui peuvent faire l'objet
10 de mesures disciplinaires en vertu du *Manuel de l'Église* des Adventistes du Septième jour ; 4) le
11 manque de maintien de la qualité de membre régulier de l'Église Adventiste du Septième jour ; 5)
12 le vol ou le détournement de fonds ; ou 6) la condamnation ou le plaidoyer de culpabilité pour un
13 crime.

14 15 16 **ARTICLE III—REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLEES GENERALES**

17
18 **Art. 1. Délégués réguliers :** Les organisations membres de la présente union d'Églises
19 sont représentées aux réunions de circonscription de l'union par des délégués dûment
20 désignés comme suit :

21 **b. Chaque église locale a droit à un délégué sans tenir compte du nombre total**
22 **de membres de l'église et à un délégué supplémentaire pour chaque membre**
23 **de l'église ou fraction majeure de celui-ci.**

24 **b. Ces délégués sont choisis par la réunion d'affaires de l'église locale respective,**
25 **parmi ceux qui sont membres de cette église locale.**

26 **c. La délégation de chaque église locale, si elle est composée de trois personnes**
27 **ou plus, doit comprendre des hommes et des femmes.**

28
29 **Alinéa 2. Les délégués généraux—Les délégués généraux à une assemblée constituante**
30 **d'une Union Fédération seront incluront :**

31
32 **a. Les membres actuels du comité exécutif de cette union d'églises.**

33 **b. Toute autre personne du personnel de l'union d'églises, des institutions**
34 **confessionnelles appartenant à l'union et gérées par elle, qui peut être recommandée par le**
35 **comité exécutif de l'union d'églises et acceptée par les délégués lors de la réunion de**
36 **circonscription. Le nombre de ces délégués ne doit pas dépasser dix pour cent du nombre**
37 **total des délégués réguliers prévus ci-dessus.**

38
39 **c. Les membres des comités exécutifs de la Conférence Générale et de la**
40 **DAO qui peuvent être présents à n'importe quelle assemblée constituante de l'Union**

1 **Fédération. Le nombre de ces délégués ne dépassera pas les dix pour cent du nombre total**
 2 **des délégués autrement prévus.**

3
 4 d. Tous les employés titulaires d'une lettre de créance de missionnaire autorité
 5 d'accrédité ou de lettre de créance pastorale délivrée par cette union d'églises.

6
 7 e. **Une personne qui n'est pas élue pour un nouveau mandat lors d'une**
 8 **assemblée générale ne perd pas pour autant le statut de délégué à l'assemblée générale.**

9
 10 **Alinéa 3. Statut de membre d'église requis : Tous les délégués nommés pour**
 11 **représenter les membres de cette union fédération à n'importe quelle assemblée**
 12 **constituante doivent être des membres réguliers et de bonne moralité de l'Eglise Adventiste**
 13 **du Septième Jour.**

14
 15 **ARTICLE IV—Comités des AssembléesIV—Comités des Sessions**

16
 17 *(Note : Les comités exécutifs des divisions peuvent autoriser un processus permettant de choisir*
 18 *et d'autoriser les comités d'organisation et de nomination de la session à remplir leurs tâches*
 19 *bien avant la tenue de l'assemblée. Les délégués à l'assemblée seront associés au choix de ces*
 20 *comités en vue de la session au lieu que ce soit la responsabilité du comité exécutif seul. Les*
 21 *dispositions suivantes s'appliquent pour la nomination et le fonctionnement des commissions de*
 22 *la session sauf si le comité exécutif a approuvé d'autres arrangements que ceux énoncés ci-*
 23 *dessus.)*

24
 25 **Avant chaque assemblée générale d'une union d'églises, le comité exécutif prévoira des**
 26 **comités provisoires jugés nécessaires pour s'occuper des travaux préliminaires de la session.**

27
 28 **Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les comités de l'assemblée peuvent se réunir**
 29 **au moyen d'une conférence électronique ou de communications similaires par lesquelles toutes les**
 30 **personnes participantes peuvent s'entendre en même temps. Les comités facilitateurs des activités**
 31 **de l'assemblée sont :**

32
 33 **Alinéa 1. Comité d'organisation : a. Un comité d'organisation est nommé pour**
 34 **chaque assemblée générale. Il est composé d'un ou de plusieurs représentants de chaque**
 35 **église membre de l'union d'églises, d'un ou de plusieurs représentants de chaque union ou**
 36 **institution gérée par une division et située sur le territoire de l'union, et du président de la**
 37 **division, ou de la personne qu'il aura désignée, qui en assurera la présidence. Comité**
 38 **d'organisation : a. Un comité d'organisation est nommé pour chaque réunion de circonscription. Il**
 39 **est composé d'un ou de plusieurs représentants de chaque église membre de l'union d'églises, d'un**
 40 **ou de plusieurs représentants de chaque union ou institution gérée par une division et située sur le**
 41 **territoire de l'union. Le comité d'organisation sera présidé par le président de la division, ou son**
 42 **représentant désigné.**

1 **b. Les membres du comité organisateur sont nommés par leurs églises ou**
 2 **institutionnelles respectives comme l'un des premiers points à l'ordre du jour de chaque**
 3 **assemblée générale régulièrement programmée. Si une église ou une institution n'a droit**
 4 **qu'à un seul délégué à l'assemblée, cette personne fait office de membre du comité**
 5 **d'organisation.** Les membres du comité organisateur sont nommés par leurs délégations
 6 ecclésiastiques ou institutionnelles respectives comme l'un des premiers points à l'ordre du jour
 7 de chaque réunion de circonscription régulièrement programmée. Si une église ou une institution
 8 n'a droit qu'à un seul délégué à la session, cette personne fait office de membre du comité
 9 d'organisation.

10 **c. Le comité d'organisation désignera Le comité d'organisation procède à**
 11 **la nomination, et l'assemblée élira :**

- 12
- 13 1) **Un comité de nomination**
- 14 2) **Un comité des statuts et du règlement intérieur**
- 15 3) **Autres comités si nécessaire.**

16 **Alinéa 2. Le comité de nomination: le comité de nomination sera composée de _____**
 17 **membres au moins et de _____ membres au plus, y compris le président de la DAO, ou**
 18 **son représentant, qui présidera le comité.**

19 **La composition du comité doit être équilibrée, autant que possible, entre les travailleurs et**
 20 **les laïcs confessionnels représentant les divers segments du travail et les territoires de**
 21 **l'union.**

22 **a. Ceux qui sont choisis comme membres du comité de nomination**
 23 **doivent être des délégués dûment désignés et qui sont présents à l'assemblée générale**
 24

25 **b. Les personnes occupant des fonctions électives, comme le stipule**
 26 **l'Article II, ~~Alinéa 10 et 11~~ Alinéa 11 et 12, dans la période en cours ne sont pas éligibles**
 27 **pour siéger dans la commission de nomination**
 28

29 **c. La commission de nomination limitera ses nominations aux postes**
 30 **pour lesquels les personnes doivent être élues à l'assemblée constituante et pour lesquels des**
 31 **prévisions budgétaires ont été faites.**
 32

33 **d. La commission de nomination nommera également les membres pour**
 34 **le comité exécutif de l'union et pour les conseils d'administration des institutions de l'union**
 35 **dont les statuts indiquent que les membres du conseil d'administration de l'institution sont**
 36 **élus à une assemblée générale.**
 37

38 **Alinéa 3. Le Comité permanent des statuts et règlements de travail: La comité**
 39 **permanent des statuts et règlements de travail comprendra un administrateur de la DAO et**
 40 **sera présidé par le secrétaire de l'Union Fédération de _____ ou son**
 41 **représentant. Ce comité fonctionnera entre les sessions régulières de l'assemblée**
 42 **constituante. Il soumettra ses rapports et ses recommandations détaillées par le biais du**
 43 **comité exécutif de l'union fédération à l'assemblée constituante ordinaire suivante**

ARTICLE V—COMITÉ EXÉCUTIF

Alinéa 1. Membres du comité exécutif: Lors de chaque assemblée générale ordinaire, l'union des églises des Adventistes du Septième Jour de _____ élira son comité exécutif qui ne comprendra que _____ membres. Le président, le secrétaire général, le trésorier, le directeur financier, le ou les vice-président(s), le premier administrateur de chaque institution de l'union fédération et tous les présidents des fédérations/missions de cette union seront membres d'office du comité exécutif; les autres membres du comité comprendront des laïcs, des directeurs de département, des pasteurs ou d'autres employés de l'Eglise. Les administrateurs de la DAO et de la Conférence Générale sont membres d'office du comité exécutif de l'union fédération; toutefois, leur nombre s'ajoutera au nombre total des membres prévu ci-dessus. Ces administrateurs, exerçant leur droit de vote à une réunion du comité, ne devront pas dépasser dix pour cent des membres du comité présents.

(Note : Les électeurs d'une union indiqueront dans leur règlement administratif le pourcentage minimum de membres laïcs dans leur comité exécutif.)

Alinéa 2. Pouvoirs délégués : Le comité exécutif de cette union d'églises, à moins qu'il ne soit remplacé lors d'une assemblée générale spéciale, se voit déléguer le pouvoir d'agir au nom des électeurs entre les assemblée générale, ~~les sessions ordinaires~~, y compris le pouvoir de révoquer pour cause (voir la définition de "pour cause" à l'article II, section 10. section 11. ci-dessus), les personnes qui ont été élues lors d'une assemblée générale, y compris les responsables de l'union d'églises ou des missions/champs/sections locales, les directeurs de départements/services, les administrateurs en chef d'institutions et les membres de conseils d'administration et comités dont l'élection ou la nomination résulte d'une assemblée générale ou d'une réunion du comité exécutif, et de pourvoir, pour la partie restante du mandat, à toute vacance ainsi créée. La révocation des personnes nommées en vertu de l'article VI, section 1. requiert le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des personnes votant lors d'une réunion du comité exécutif de l'Union où la majorité des membres est présente.

Alinéa 3. Pouvoirs administratifs : Le comité exécutif aura pleins pouvoirs administratifs:

- a. De pourvoir, pour le mandat en cours, à tout poste laissé vacant par décès, démission, ou autre cause, dans ses conseils d'administration, comités, départements, ou dans les bureaux, à tout autre poste pourvu par élection par l'assemblée générale d'une union d'églises. **En cas d'élection d'un nouveau président, le président de la DAO, ou son représentant, présidera le comité exécutif.**
- b. de désigner des comités tels que le comité administratif avec mention de leurs attributions.
- c. d'employer le personnel jugé nécessaire pour exécuter de façon effective le travail de l'union fédération.

1 d. d'accorder ou de retirer des lettres de créance et des autorisations : Le retrait des lettres de
2 créance, exigera le consentement des deux tiers des membres du comité exécutif.

3
4 **Alinéa 4.** Réunions ordinaires: Le comité exécutif pourra fixer ses réunions ordinaires aux
5 dates et lieux de son choix.

6 **Alinéa 5.** Réunions extraordinaires: Des réunions extraordinaires du comité exécutif pourront
7 être convoquées en tout temps et en tout lieu par le président, ou, en son absence, par le secrétaire
8 général. Une réunion extraordinaire sera également convoquée en réponse à une demande écrite de
9 la majorité des membres du comité exécutif.

10 **Alinéa 6. Présence aux réunions: Là où la loi locale le permet, les membres du comité**
11 **exécutif peuvent participer aux réunions par le moyen d'une conférence électronique ou par**
12 **des moyens de communication similaires grâce auxquels tous les participants à la**
13 **téléconférence peuvent s'entendre simultanément. La participation à une réunion par ces**
14 **moyens équivaut à une présence effective à cette réunion**

15
16 **Alinéa 7. Avis de convocation: Les avis relatifs aux dates et au lieu, ainsi que les autres**
17 **exigences concernant ce règlement, doivent être communiqués à tous les membres d'une**
18 **manière raisonnable au moins 48 heures avant si la réunion doit avoir lieu par conférence**
19 **électronique ou communications similaires, ou au moins 96 heures si la présence en personne**
20 **à ladite réunion est exigée.**

21
22 **Alinéa 8. Quorum: Le quorum sera constitué de _____ membres du comité**
23 **exécutif y compris le président et le vice-président.**

24

25 **ARTICLE VI—LES ADMINISTRATEURS ET LEUR FONCTIONS**

26 **Alinéa 1. Les dirigeants: Les dirigeants de l'union d'églises seront un président, un secrétaire**
27 **général, un trésorier/directeur financier.** Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être remplies
28 par une même personne connue sous le nom de secrétaire général trésorier. **Il incombe à ces**
29 **administrateurs de se concerter pour faire avancer l'œuvre selon les plans, les règlements et les**
30 **programmes votés par le comité Exécutif de la Division, par l'assemblée générale en session et/ou le**
31 **comité exécutif de l'union. Ces plans, ces règlements et ces programmes doivent être en harmonie**
32 **avec les doctrines et les décisions adoptées et approuvées par la Conférence Générale des Adventistes**
33 **du Septième Jour au cours de ses assemblées quinquennales.**

34 e. **Président: Le président, qui doit être un pasteur consacré d'expérience,**
35 **est le premier dirigeant. Il rendra compte au comité exécutif de l'union d'églises de**
36 **concert avec le secrétaire et le trésorier/le directeur financier. Il présidera les**
37 **assemblées constituantes et les réunions du comité exécutif de l'union. Il agira au mieux**
38 **des intérêts de l'union d'églises selon les directives de l'assemblée constituante et du**
39 **comité exécutif. Dans l'exercice de ses fonctions, il fera ressortir les règlements de la**
40 **DAO et de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour, et travaillera en**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 étroite collaboration avec le comité exécutif de la DAO, et en étroite collaboration avec
 2 les dirigeants de cette dernière.

3
 4 d. Secrétaire : Le secrétaire, associé au président en tant que dirigeant,
 5 travaillera sous la direction du comité exécutif et servira de vice-président du comité
 6 exécutif. Le secrétaire rendra compte au comité exécutif de l'union d'églises après
 7 délibération avec le président. Il aura pour tâche de conserver les procès-verbaux des
 8 assemblées constituantes de l'union fédération et des réunions du comité exécutif, de
 9 faire parvenir copies de ces procès-verbaux à tous les membres du comité exécutif et
 10 aux administrateurs de la division. Le secrétaire est également chargé de fournir au
 11 président et au comité exécutif de l'union ou de la division les informations demandées
 12 par ces derniers et d'accomplir les autres tâches habituellement liées à ses fonctions.

13
 14 e. Trésorier: Le trésorier/directeur financier, associé au président en tant
 15 que dirigeant, travaillera sous la direction du comité exécutif. Le trésorier/le
 16 directeur financier rendra compte au comité exécutif de l'union d'églises après
 17 délibération avec le président. Le trésorier aura la responsabilité d'assurer la
 18 direction financière de l'organisation, laquelle inclut sans toutefois s'y limiter, la
 19 réception, la garde et le déboursement de tous les fonds conformément aux décisions
 20 du comité exécutif, la remise de tous les fonds sollicités à la Division/Conférence
 21 Générale, conformément aux règlements de la DAO, et la présentation des
 22 informations financières au président et au comité exécutif. Le trésorier fournira
 23 aussi copies des états financiers aux administrateurs de la DAO.

24
 25 **Alinéa 2.** Autres administrateurs: D'autres personnes, comme le vice-président, le
 26 secrétaire général adjoint et le trésorier adjoint peuvent jouer le rôle d'administrateurs de l'union
 27 fédération

28 **ARTICLE VII—DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS/ASSOCIATIONS/SERVICES**

29 **Alinéa 1. Rôle consultatif:** Les directeurs de départements/ associations/ services de cette
 30 union d'églises travailleront sous la direction du comité exécutif ~~de l'union fédération~~ et du
 31 président et joueront un rôle de consultants auprès du champ.

32 Alinéa. 2. Structure des départements/associations/services : Les départements,
 33 associations et services de l'union d'églises sont organisés en harmonie avec la structure des
 34 départements/associations/services de la Conférence Générale, mais ne font pas nécessairement
 35 double emploi avec les départements/associations/services de la division ou de la Conférence
 36 générale des adventistes du septième jour

37
 38 ~~Departments/Services Structure: Departments/services of unions of churches shall reflect~~
 39 ~~the needs of its territory and shall take into consideration such services that may be provided by~~
 40 ~~the division and the General Conference.~~

41 **ARTICLE VIII—Autres ORGANISATIONS**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **Alinéa 1.** Organisations non constituées en sociétés: L'Union d'églises de
2 _____ pourra accomplir son ministère par l'intermédiaire d'organisations
3 subsidiaires non constituées en sociétés. Les assemblées constituantes de ces organisations se
4 tiendront en même temps que les assemblées constituantes ordinaires de l'union fédération.

5 **Alinéa 2. Sociétés légales:** L'Union d'églises de _____ pourra procéder
6 à la création de sociétés légales à condition d'obtenir l'accord préalable de la DAO. Les
7 réunions des membres et les élections des membres du conseil d'administration de ces sociétés
8 auront lieu conformément aux statuts et Règlement Intérieur des sociétés légales et en
9 harmonie avec les lois applicables.

10 **ARTICLE IX—Finance**

11 **Alinéa 1. Dîmes et offrandes:** Les fonds d'église gérés par cette union d'églises seront
12 constitués des dîmes (y compris les dîmes remises directement) réservées selon les règlements
13 à l'union fédération et qui sont perçues dans les fédérations/missions locales de son territoire,
14 des dons, legs, allocations, fonds reversés et autres donations.

15 **Alinéa 2. Règlements:** La portion de la dîme réservée à cette union d'églises selon les
16 règlements et tous les autres fonds seront utilisés en harmonie avec les règlements financiers
17 de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour. En cas de donation,
18 leur utilisation sera conforme aux stipulations du donateur et en accord avec les règles du
19 gouvernement. La dîme est partagée avec la division selon des pourcentages fixes établis par
20 le comité exécutif de la Division, et avec la Conférence Générale selon des pourcentages fixes
21 établis par le Concile annuel du comité exécutif de la Conférence Générale.

22 **Alinéa 3. Comptes Bancaires:** Les fonds de cette union d'églises seront mis en sécurité
23 selon les règlements financiers de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du
24 septième jour. Les fonds seront déposés au nom de l'Union d'églises des Adventistes du
25 Septième Jour de _____ dans des comptes courants ou spéciaux dans des
26 Banques ou des établissements d'épargne, selon les directives du comité exécutif. Ils ne
27 pourront être retirés que par des personnes autorisées par un vote du comité exécutif.

28 **Alinéa 4. États financiers:** L'Union d'églises de _____ préparera annuellement
29 les états de son revenu et son bilan financier et sera chargée de faire parvenir des
30 exemplaires de l'état financier annuel directement à la DAO et à la Conférence Générale
31 des Adventistes du septième jour, et, selon que l'exige la loi, aux instances du gouvernement
32 local ou national.

34 **ARTICLE X—Budget, Révision de la Rémunération des Employés, Audit des comptes**

35 **Alinéa 1. Budget:** L'Union d'églises de _____ préparera un budget
36 annuel en accord avec les règlements de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes
37 du septième jour.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 **Alinéa 2. Révision de la rémunération des employés et des dépenses: Le comité exécutif**
 2 **désignera un comité de révision de la rémunération et des dépenses des employés dont les**
 3 **différentes tâches sont énoncées dans *les Règlements de Travail* de la Conférence Générale.**
 4

5 **Alinéa 3. Vérification indépendante des comptes: Un audit financier des états**
 6 **financiers de cette union d'églises sera effectué au moins une fois l'an par un vérificateur**
 7 **des comptes choisi en accord avec les Règlements de Travail de la Conférence Générale ;**
 8 **Les registres de cette union fédération ou de toutes ses Organisations subsidiaires, agences**
 9 **ou institutions seront ouverts en tout temps à ce vérificateur des comptes.**
 10

11 **ARTICLE XI—Indemnisation**

12 **Alinéa 1.** Selon que le permet la loi, toute personne, étant ou ayant été membre
 13 du comité exécutif, administrateur, employé ou agent de l'union d'églises, qui sera
 14 en cette qualité, partie, ou menacée d'être partie dans tout procès, action ou poursuite
 15 judiciaire imminents, en cours ou achevés, au plan civil, criminel, administratif ou
 16 investigatif, sera indemnisée par l'union fédération de toutes dépenses (y compris les
 17 frais légaux), amendes et sommes payées en règlement, réellement et
 18 raisonnablement engagées par la personne dans le cadre de cette procédure si elle a
 19 agi de bonne foi, et d'une manière qu'elle pensait raisonnablement ne pas être
 20 contraire au meilleur intérêt de l'union fédération, et si elle n'avait aucune raison de
 21 croire que sa conduite puisse être illégale.

22 **Alinéa 2.** Ce droit d'indemnisation s'ajoutera, sans les exclure, à tous les autres
 23 droits auxquels un membre du comité exécutif, un administrateur ou un directeur de
 24 département pourrait avoir droit.

25 *(Note: Ce droit d'indemnisation peut être étendu ou restreint selon les lois locales et selon ce qui aura*
 26 *été adopté par l'assemblée générale.)*

28 **ARTICLE XII—Amendements**

29 **Amendements, révisions et abrogations: Les sections du Règlement Intérieur de cette**
 30 **union d'églises qui sont essentielles à l'unité de l'église mondiale et écrits en caractères gras**
 31 **seront amendées ou révisées de temps en temps pour se conformer aux amendements aux**
 32 **Statuts et Règlement Intérieur Modèles de l'Union d'églises votés par le comité exécutif de la**
 33 **Conférence Générale lors de sa session annuelle. Ces révisions ou modifications seront**
 34 **approuvées par un vote à la majorité simple (sauf si la loi locale requiert une majorité**
 35 **renforcée) des délégués présents et votants à toute assemblée générale de l'union fédération**
 36 **régulièrement convoquée. De la même manière, d'autres sections des Statuts et Règlements**

1 **Intérieurs** pourront être amendées, révisées ou abrogées pourvu que ces modifications soient
2 en accord avec l'esprit du Modèle de Statuts et Règlement Intérieur de l'Union d'églises, et
3 qu'elles aient été soumises au comité exécutif de l'union fédération. La proposition de tout
4 amendement aux Statuts et Règlements Intérieurs doit être clairement annoncée en même
5 temps que la publication de l'annonce de l'Assemblée générale

6 ~~L'Assemblée Constituante ou le comité exécutif de l'Union d'églises pourra~~
7 ~~recommander à la Conférence Générale par l'intermédiaire de la Division _____ de la~~
8 ~~Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour des amendements au Modèle de~~
9 ~~Règlements administratifs de l'Union Fédération.~~

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/OGC/224-20Ge/PolRev&Dev/ADCOM/Pre/SecC/TreC/GCDO20AC/SEC/
 2 ADCOM(Steering)/20AC to HMM(DIV)

3
 4 225-20Ge MODÈLES DE STATUTS ET DE RÈGLEMENT
 5 INTÉRIEUR D'UNE FÉDÉRATION LOCALE

6
 7 VOTE, Pour modifier GC D 20, Modèle de Statuts et de règlements de Fédération
 8 Locale, pour se lire comme suit:

9
 10
 11 D 20 Statuts et Règlement d'une Union Fédération Locale

12 D 20 05 Statuts et Règlement d'une Fédération Locale—~~Le modèle de statuts et Le~~
 13 ~~modèle de statuts et de règlement d'une Fédération Locale suivant de règlement intérieur d'une~~
 14 ~~fédération locale ci-après sera étroitement suivi~~ par toutes les fédération locale. Les alinéas ~~du des~~
 15 ~~statuts et règlements intérieurs en caractères gras~~ sont essentiels à l'unité de l'église mondiale et
 16 seront inclus dans les statuts et le règlement ~~de fonctionnement et les statuts~~ tels qu'adoptés par
 17 chaque fédération locale. D'autres alinéas de ces statuts modèles peuvent être sujets à des
 18 modifications comme le stipule l'article XII du présent règlement intérieur, pourvu qu'elles
 19 continuent d'être en totale harmonie avec les dispositions de ce modèle. Lorsque des cas
 20 spécifiques nécessitent une modification du texte en caractères gras, l'approbation finale de ces
 21 modifications de tout texte en caractères gras doit être étudiée et approuvée par le comité exécutif
 22 de la Conférence générale après avoir reçu une recommandation du comité exécutif de la division
 23 et du comité administratif de la Conférence générale. ~~Les amendements au modèle de statuts et de~~
 24 ~~règlements de fonctionnement d'une fédération locale seront votés par le Comité Exécutif de la~~
 25 ~~Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour à n'importe quel Concile annuel dudit~~
 26 ~~comité.~~

27 Les amendements au modèle de statuts et de règlement d'une fédération locale sont
 28 apportés par le Comité Exécutif de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour lors
 29 de tout Concile Annuel de ce Comité.

30
 31 **STATUTS D'UNE FEDERATION LOCALE DES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR**
 32 **DE _____**

33
 34 **ARTICLE I—NOM**

35
 36 **L'organisation, ci-après désignée Fédération, portera le nom Fédération de**
 37 **_____ des Adventistes du Septième Jour.**

38
 39 **ARTICLE II—BUT**

40
 41 **Le but de cette fédération locale est de faciliter la proclamation de l'Évangile éternel dans le**
 42 **contexte du message des trois anges d'Apocalypse 14:6-12 à tous les habitants de son**

1 territoire, en les amenant à accepter Jésus comme leur sauveur personnel et à se joindre à
2 son église, et en les instruisant afin de les préparer pour son prochain retour.

4 ARTICLE III—RELATIONS

5
6 La Fédération de _____ est un groupe de membres de
7 l'Union Mission/Union Fédération/Section de l'Église Adventiste du Septième Jour
8 mondiale située sur le territoire de la Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de
9 l'Association Générale des églises Adventistes du Septième Jour. Tous les buts, règlements
10 et procédures de cette fédération devront être en harmonie avec les règlements et
11 procédures de travail promulguée par le comité exécutif
12 de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième Jour. Cette fédération
13 accomplira la mission de l'Église conformément aux doctrines, programmes et les actions
14 adoptées et approuvées par la Conférence générale des adventistes du septième jour lors de
15 ses Assemblées Générales. et initiatives adoptés et approuvés par la Conférence Générale
16 des Adventistes du Septième Jour pendant ses assemblées quinquennales.

17 Article IV—Geographic Territory

18 The territory of this conference shall consist of _____.

19 ARTICLE V—MEMBRES/ASSEMBLEES

20 Les membres/électeurs de cette fédération seront des églises locales qui ont été ou
21 seront organisées dans une partie quelconque du territoire relevant de sa compétence et
22 dont la qualité de membres a été officiellement approuvée par vote des délégués réunis à
23 toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de la fédération.

24 ARTICLE VI —RÈGLEMENTS INTERIEURS

25 Les membres de cette fédération, statuant dans ou par l'intermédiaire d'une
26 assemblée générale, pourront voter et/ou abroger les règlements administratifs généraux
27 qui ne contiendront aucune disposition contraire à la constitution.

28 ARTICLE VII—DISSOLUTION ET CESSION DES BIENS

29 Cette fédération ne sera dissoute que par un vote majoritaire des deux tiers (2/3) des
30 délégués présents à n'importe quelle assemblée générale des électeurs.
31 En cas de dissolution de cette fédération, et sauf disposition contraire de la législation locale,
32 après avoir satisfait toutes les exigences, les biens restants seront transférés à une personne
33 morale autorisée par la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour.
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

ARTICLE VIII—AMENDEMENTS

Le texte en gras de cette constitution ne sera modifié que pour être en accord avec le modèle de ~~constitution~~ statuts et règlement de la fédération, si ce dernier a été modifié par décision du Comité Exécutif de la Conférence Générale lors d'un Concile annuel. Ces modifications seront adoptées et apportées ~~à la constitution~~ aux statuts et règlements par un vote à la majorité simple (sauf si la loi locale requiert une majorité renforcée) des délégués présents et votants à une assemblée générale de l'union fédération. Cette fédération peut de temps en temps modifier le texte en caractères normaux ~~de la constitution, des statuts et règlements~~ lors d'une assemblée générale de la fédération, pourvu que ces modifications soient en accord avec l'esprit et le but du modèle de ~~constitution~~ statuts et règlements. Ces amendements exigent le vote favorable des deux tiers (2/3) des délégués présents et votants. ~~L'assemblée générale de la fédération et/ ou le comité exécutif de la fédération peut faire des recommandations de modifications du modèle de constitution à la Conférence générale par le truchement de la DAO de la de la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour~~

REGLEMENTS ADMINISTRATIFS GENERAUX DE LA FÉDÉRATION DES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR DE _____

ARTICLE I—BUREAU PRINCIPAL

Le bureau principal pour le traitement des affaires courantes de la Fédération de _____ est situé à _____. Le comité exécutif pourra, en cas d'urgence, changer temporairement l'emplacement du bureau principal.

ARTICLE II—MEMBRES/ASSEMBLÉES GENERALE

Alinéa 1. Assemblées ordinaires: Cette fédération tiendra une assemblée générale ordinaire quinquennale des membres^{*5} aux dates et lieu désignés par le comité exécutif de la fédération. Au cas où le comité exécutif de la fédération omettrait de convoquer une assemblée générale ordinaire pendant le quinquennat, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité Exécutif de la Conférence Générale dans le cas des unions directement rattachés à la Conférence générale, pourrait la convoquer et en indiquer les dates et lieu.

Si les conditions régionales rendent impératif le report de la convocation de l'assemblée générale, le comité exécutif de la fédération, en réunion ordinaire ou extraordinaire, est habilité à procéder à ce report, qui ne doit pas dépasser un an, en en informant toutes les organisations générales. Dans le cas où le comité exécutif exerce son pouvoir de reporter une assemblée générale, il est également habilité à fixer la réunion de l'assemblée générale ordinaire suivante à

⁵ *

The membership/constituency meeting is a business meeting of the membership of this union conference. These meetings may also be called membership/constituency sessions.

1 la date et au lieu qu'il juge opportuns, sans dépasser cinq années civiles à compter de la date de la
2 l'assemblée générale reportée. La notification de la date et du lieu de la réunion des délégués
3 représentant les membres est faite par:

4 a. par une publication dans l'organe officiel de la Fédération au moins quatre
5 semaines avant la date de la session, ou

6 b. par une méthode approuvée par le Comité Exécutif de la Fédération de
7 _____ pourvu que l'annonce parvienne à temps à tous les groupes de
8 membres pour qu'ils puissent choisir leurs délégués.

9 c. **Une méthode approuvée par le Comité Exécutif de la Fédération de**
10 **_____ en cas d'inactivité ou de non-conformité du Comité Exécutif de la**
11 **fédération de _____**

12
13 **Alinéa 2. Assemblées extraordinaires: a. Le comité exécutif de cette fédération**
14 **convoquera une assemblée générale extraordinaire**

15 1) cela est voté par le comité exécutif; ou

16 2) cela est voté par les délégués lors d'une assemblée générale; ou

17 3) à la demande de _____ pour cent des comités exécutifs des fédérations/missions de
18 l'union fédération, ou

19 4) par vote du Comité de la DAO ou du Comité Exécutif de la Conférence Générale.

20 La date de cette réunion suite aux paragraphes 3) et 4) ci-dessus ne dépassera pas 90 jours
21 à partir de la date à laquelle les décisions présentées dans les paragraphes 3) et 4) ci-dessus
22 ont été communiquées aux responsables /comité exécutif de la fédération.

23 b. En l'absence d'une réponse opportune du comité exécutif de la fédération aux
24 paragraphes 2) à 4) à l'alinéa 2.a. ci-dessus, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité
25 Exécutif de la Conférence Générale convoquera une assemblée générale extraordinaire de
26 l'union fédération et en indiquera le temps et le lieu.

27 c. L'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires sera indiqué dans la
28 convocation de ladite assemblée.

29 d. Les dates et lieux des assemblées générales extraordinaires seront communiqués de la
30 même manière que pour les assemblées générales ordinaires prévues.

31 **Alinéa. 3. Présence virtuelle aux assemblée générale :** En règle générale, les réunions
32 des assemblée régulières et spécialement convoquées doivent être tenues en personne et sur place.
33 Toutefois, les délégués, à la demande du comité exécutif, et si la législation locale le permet,
34 peuvent participer par le biais d'une conférence électronique ou de communications similaires par
35 lesquelles toutes les personnes peuvent s'entendre en même temps, et la participation par de tels
36 moyens constitue une présence en personne et une présence à cette réunion.

1 ~~Sec. 3.~~ **Alinéa 4.** L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
2 assemblées générales ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
3 différents postes (voir Alinéa 10 et 11 ci-dessous), la réception des rapports du président, du
4 secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation financière audités), des
5 chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée générale appuiera/approuvera/fera
6 des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en accord avec les règlements de la
7 DAO pour la conduite de l'œuvre.

8
9 ~~Alinéa 3~~ **Alinéa 5.** Président et Secrétaire des assemblées générales : Le président de
10 cette fédération jouera le rôle de président et le secrétaire sera le secrétaire des assemblées
11 générales de cette fédération. Le président peut désigner de temps en temps d'autres
12 personnes pour l'aider dans ses charges. En cas de vacance du poste de président ou en cas
13 de non disponibilité de ce dernier pour présider l'assemblée, celle-ci pourra être déclarée
14 ouverte par le responsable hiérarchique de la division présente à cette réunion. Le premier
15 point de l'ordre du jour sera l'élection d'un président *provisoire*, choisi parmi les délégués
16 présents. Après l'élection du président, le nouveau président ~~ou le président réélu~~,
17 remplacera le président *provisoire*, s'il est présent lors de l'assemblée générale.

18
19 De même, des mesures seront prises pour élire un secrétaire *par intérim* en cas de
20 vacance du poste de secrétaire ou de non disponibilité de ce dernier pour participer à
21 l'assemblée générale. Après l'élection du secrétaire, le nouveau secrétaire ~~ou le secrétaire~~
22 ~~réélu~~, s'il est présent à la réunion, remplacera le secrétaire *provisoire*.

23 ~~Une personne non réélue lors d'une assemblée générale ne perd pas ainsi son statut de~~
24 ~~délégué à l'assemblée en cours.~~

25 ~~Alinéa 5~~ **Alinéa 6.** L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
26 assemblées générales ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
27 différents postes (voir ~~Alinéa 10 et 11 ci-dessous~~ Alinéa 11 et 12 ci-dessous), la réception des
28 rapports du président, du secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation
29 financière audités), des chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée générale
30 appuiera/approuvera/fera des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en accord
31 avec les règlements de la DAO pour la conduite de l'œuvre.

32 **Alinéa 7. Quorum:** Au moins _____ pour cent des délégués autorisés à l'Article III,
33 Alinéa 1-a-1 du présent Règlement administratif, doivent être présents à toute assemblée générale
34 ordinaire ou extraordinaire pour constituer le quorum nécessaire pour le traitement des questions
35 importantes. Une fois que l'assemblée générale aura été déclarée ouverte, le reste des délégués
36 présents constitueront le quorum.

37
38 ~~Sec. 7.~~ **Alinéa 8.** Vote par procuration : Tous les délégués doivent être présents en
39 personne à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou participer par des moyens
40 électroniques, pour avoir le droit de voter. Il n'y aura aucun vote par procuration.

1
2 **Alinéa 7. Alinéa 8. Droits de vote:** Chaque délégué désigné pour agir au nom des
3 membres de cette fédération n'aura droit qu'à un seul vote sur chaque question importante sur
4 laquelle l'assemblée doit statuer. Les droits de vote de chaque délégué représentant les membres
5 selon les dispositions prévues ci-après, se limiteront uniquement à l'assemblée générale précise
6 de la fédération pour laquelle il/elle a été désigné(e) pour représenter une fédération locale ou une
7 mission/section locale, une institution, la division, ou la conférence générale des adventistes du
8 septième jour.

9
10 **Alinéa 8. Alinéa 9. Le vote :** Le vote des points à l'ordre du jour se fera normalement
11 de vive voix. Le président peut exiger le vote par d'autres moyens, y compris un scrutin
12 secret, quand cela est jugé utile ou est réclamé par les membres. Les votes exprimés à
13 distance ont la même validité que si les délégués se réunissaient et votaient sur place.

14
15
16 **Alinéa 9. Alinéa 10. Autorité parlementaire :** L'autorité parlementaire concernant toutes
17 les règles et procédures relatives aux assemblées générales qui ne sont pas couvertes par son
18 règlement se fonde sur celles publiées dans les règles de procédure de la Conférence Générale,
19 ainsi que sur toute adaptation ou tout supplément approuvé par le Comité Exécutif de la division,
20 sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers (2/3) de l'Assemblée Générale. ~~L'autorité~~
21 ~~parlementaire concernant toutes les règles et procédures relatives aux assemblées générales~~
22 ~~qui ne sont pas couvertes par ses règlements administratifs sera basé sur celles qui sont~~
23 ~~publiées dans les Règles de procédure de la Conférence Générale, sauf décision contraire de la~~
24 ~~majorité de 2/3 (deux tiers des voix) de l'assemblée générale.~~

25 **Alinéa 10. Alinéa 11. Élection/nomination et durée du mandat :** a. Élection : Tous
26 les responsables de la fédération et les membres du comité exécutif qui ne sont pas membres
27 de droit sont élus par les délégués lors d'une assemblée générale de la fédération. L'élection
28 des directeurs de département, des directeurs de département associés, des secrétaires
29 associés ou des trésoriers associés, si elle n'est pas déterminée par les délégués lors de
30 l'assemblée générale de la fédération, est renvoyée au comité exécutif pour nomination. Les
31 autres postes à pourvoir par élection peuvent comprendre le(s) administrateur(s)
32 principal(aux) et les membres du conseil d'administration des institutions de la fédération si
33 et comme l'exigent les documents de gouvernance et la structure de chaque entité.

34
35 b. **Durée du mandat :** Les personnes élues lors de l'assemblée générale ainsi que
36 les personnes nommées par le comité exécutif resteront en fonction jusqu'à la prochaine
37 assemblée générale ordinaire. Toutefois la durée de leur mandat peut être écourtée pour des
38 raisons de démission, de retraite volontaire, d'une retraite obligatoire à cause de l'âge est en
39 vigueur.

40 L'expression "pour cause", lorsqu'elle est utilisée en relation avec la révocation d'un poste
41 électif ou de nommé, ou d'un emploi, comprend, sans s'y limiter, 1) l'incompétence ; 2) le

1 manque persistant de coopération avec l'autorité dûment constituée dans les questions de fond et
2 avec les règlement de travail pertinentes de l'organisation ; 3) les actions qui peuvent faire l'objet
3 de mesures disciplinaires en vertu du *Manuel de l'Église* des Adventistes du Septième jour ; 4) le
4 manque de maintien de la qualité de membre régulier de l'Église Adventiste du Septième jour ; 5)
5 le vol ou le détournement de fonds ; ou 6) la condamnation ou le plaidoyer de culpabilité pour un
6 crime.

7 8 **Article III- Représentation aux Assemblée Générales**

9
10 **Art. 1. Délégués réguliers : Tous les délégués dûment accrédités par l'une des églises**
11 **organisées de la fédération. Chaque église a droit à un délégué pour l'organisation et à un**
12 **délégué supplémentaire pour chaque membre ou fraction majeure de celui-ci et qui est membre**
13 **de l'église locale qui l'accrédite. Ces délégués sont choisis par la réunion d'affaires de l'église**
14 **locale respective et comprennent des hommes et des femmes.**

15
16 **Sec. 2. Délégués généraux : Les délégués généraux à une assemblée générale de cette**
17 **fédération comprennent**

18
19 **a. Les membres actuels du comité exécutif de cette fédération ;**

20 **b. Les membres des comités de la mission/section de l'Union ou de la**
21 **l'Union fédération qui peuvent être présents à toute assemblée générale de cette fédération.**
22 **Le nombre de ces délégués ne doit pas dépasser dix pour cent du nombre total de délégués**
23 **prévu par ailleurs.**

24
25 **c. Tous les employés titulaires de lettres de créance ou de lettre de créances**
26 **pastorales délivrées par cette fédération.**

27 **d. Toute autre personne recommandée par le comité exécutif et acceptée**
28 **par les délégués en session. Le nombre de ces délégués ne doit pas dépasser dix pour cent du**
29 **nombre total de délégués réguliers prévu ci-dessus.**

30 **e. Une personne qui n'est pas élue pour un nouveau mandat lors d'une**
31 **assemblée générale ne perd pas pour autant le statut de délégué à l'assemblée générale en**
32 **cours.**

33
34 **Alinéa 1. Les délégués à une assemblée générale de cette fédération seront des délégués**
35 **ordinaires et des délégués généraux.**

36 **a. Les délégués ordinaires: Tous les délégués dûment accrédités par l'une des églises**
37 **organisées de la fédération. Chaque église aura droit à un délégué de l'organisation et un**
38 **délégué supplémentaire pour chaque _____ membres ou fraction majeure et qui**

1 ~~détiennent la qualité de membre dans l'église locale qui les accrédite. Ces délégués sont~~
 2 ~~choisis lors de la réunion administrative de l'église locale respective.~~

3 **b. — Les Délégués Généraux:**

4 1) ~~Tous les membres du comité exécutif de la Fédération de _____.~~

5 2) ~~Tous les membres du comité exécutif de l'Union Missions /Union Fédération de~~
 6 ~~_____ qui peuvent être présents lors de toute assemblée générale de cette fédération.~~

7 3) ~~Tous les employés accrédités et les pasteurs autorisés qui sont détenteurs de lettres~~
 8 ~~de créance délivrées par cette Fédération.~~

9 4) ~~Les membres du Comité exécutif de la DAO qui peuvent être présents à une~~
 10 ~~assemblée générale de cette fédération. Le nombre de ces délégués représentant la DAO ne~~
 11 ~~doit pas dépasser dix pour cent du nombre total de délégués prévus.~~

12 5) ~~Autant d'autres personnes recommandées par le comité exécutif et acceptées par les~~
 13 ~~délégués en session. Le nombre de ces délégués n'excédera pas dix pour cent du nombre~~
 14 ~~total des délégués prévu ci-dessus.~~

15
 16 **Alinéa. 2. Alinéa 3: Exigence d'appartenance à l'Église:** Alinéa 2. Tous les délégués
 17 désignés pour représenter les membres de cette fédération à toute réunion de l'assemblée
 18 doivent être des membres de l'Église Adventiste en situation régulière.

20 ARTICLE IV— Les Commissions des Assemblées Générales

21 *(Remarque: le comité exécutif de la DAO peut autoriser un processus par lequel les commissions d'organisation*
 22 *et de nominations de la session peuvent être choisies et habilitées à effectuer leurs tâches à l'avance de la session. Le*
 23 *processus de la désignation de ces commissions pour une session doit impliquer les représentants de l'assemblée*
 24 *générale au lieu que ce ne soit fait que par le comité exécutif seul. Sauf si le comité exécutif d'une division a approuvé*
 25 *d'autres dispositions telles que décrites ci-dessus, les dispositions suivantes s'appliquent pour la nomination et le*
 26 *fonctionnement des commissions des sessions.)*

27 **Avant chaque assemblée générale de la fédération, le comité exécutif doit prévoir des**
 28 **commissions temporaires qui peuvent être nécessaires pour effectuer les travaux**
 29 **préliminaires de la session.**

30
 31 Pour faciliter le déroulement de la session, les comités de réunion de circonscription
 32 peuvent se réunir par le biais d'une conférence électronique ou de communications similaires
 33 permettant à toutes les personnes participantes de s'entendre en même temps. Ces comités sont
 34 les suivants: Parmi les comités qui facilitent les travaux de la session figurent

35
 36 **Alinéa. 1. Comité d'organisation : a. Le comité d'organisation est constitué comme suit :**
 37 **Chaque église représentée à l'assemblée générale choisit, ou habilite sa délégation à choisir,**
 38 **un membre plus un membre supplémentaire pour chaque membre ou une fraction majeure**
 39 **de celui-ci. En outre, les délégués extraordinaires à la réunion de circonscription choisissent**
 40 **des personnes du groupe des délégués extraordinaires pour siéger au comité d'organisation.**

41 ~~Comité d'organisation : a. Le comité d'organisation est constitué comme suit : Chaque Église~~
 42 ~~représentée à la réunion de circonscription choisit ou habilite sa délégation à choisir un membre~~

1 ~~plus un membre supplémentaire pour chaque membre ou une fraction majeure de celui-ci. En~~
2 ~~outre, les délégués extraordinaires à la réunion de circonscription choisissent des personnes du~~
3 ~~groupe des délégués extraordinaires pour siéger au comité d'organisation.~~

4
5 **b. Les membres du comité d'organisation sont choisis lors de la réunion**
6 **de circonscription ou avant celle-ci. Les membres du comité d'organisation sont choisis lors de**
7 **la réunion de circonscription ou avant celle-ci.**

8 c. Si le comité d'organisation doit se réunir avant la réunion de la
9 circonscription, l'heure et le lieu de la réunion doivent être indiqués dans l'avis officiel de la
10 réunion.

11 **d. Le président du comité d'organisation est le président de l'Union ou**
12 **son représentant.** ~~Le président du comité d'organisation est le président de l'Union ou son~~
13 ~~représentant.~~

14
15 ~~Le comité d'organisation désignera~~ **Le comité d'organisation procède à la**
16 **nomination, et l'assemblée élira :**

- 17
18 1) Un comité de nomination
19 2) Un comité des statuts et du règlement intérieur
20 3) Autres comités si nécessaire.
21

22 **Alinéa 2. Le comité de nomination: le comité de nomination sera composée de _____**
23 **membres au moins et de _____ membres au plus, y compris le président de la DAO, ou**
24 **son représentant, qui présidera le comité.**

25 **La composition du comité doit être équilibrée, autant que possible, entre les travailleurs et**
26 **les laïcs confessionnels représentant les divers segments du travail et les territoires de la**
27 **fédération l'union.**

28
29 **a. Ceux qui sont choisis comme membres du comité de nomination**
30 **doivent être des délégués dûment désignés et qui sont présents à l'assemblée générale**
31

32 **b. Les personnes occupant des fonctions électives, comme le stipule**
33 **l'Article II, ~~Alinéa 10 et 11~~ Alinéa 11 et 12, dans la période en cours ne sont pas éligibles**
34 **pour siéger dans la commission de nomination**

35
36 **c. La commission de nomination limitera ses nominations aux postes**
37 **pour lesquels les personnes doivent être élues à l'assemblée générale et pour lesquels des**
38 **prévisions budgétaires ont été faites.**

39
40 **d. La commission de nomination nommera également les membres pour**
41 **le comité exécutif de la fédération et pour les conseils d'administration des institutions de la**

1 **fédération dont les statuts indiquent que les membres du conseil d'administration de**
 2 **l'institution sont élus à une assemblée générale.**

3
 4 **Alinéa 3. Le Comité permanent des statuts et règlements de travail: La comité**
 5 **permanent des statuts et règlements de travail comprendra un administrateur de l'Union**
 6 **Mission/Section ou Union Fédération/Section et sera présidé par le secrétaire de la**
 7 **Fédération de _____ ou son représentant.**

8
 9 **Ce comité fonctionnera entre les sessions régulières de l'assemblée générale. Il**
 10 **soumettra ses rapports et ses recommandations détaillées par le biais du comité exécutif de**
 11 **fédération à l'assemblée générale ordinaire suivante**

12
 13 **ARTICLE V—COMITÉ EXÉCUTIF**

14 **Alinéa 1. Membres du comité exécutif: Lors de chaque assemblée générale ordinaire, la**
 15 **Fédération des Adventistes du Septième Jour de _____ élira son comité exécutif**
 16 **qui ne comprendra que _____ membres. Le président, le secrétaire général, le trésorier, le**
 17 **directeur financier, le ou les vice-président(s), le premier administrateur de chaque institution**
 18 **de l'union fédération et tous les présidents des fédérations/missions de cette union seront**
 19 **membres d'office du comité exécutif; les autres membres du comité comprendront des laïcs,**
 20 **des directeurs de département, des pasteurs ou d'autres employés de l'Eglise. Les**
 21 **administrateurs de l'Union Fédération/Union Mission sont membres d'office du comité**
 22 **exécutif de la fédération; toutefois, leur nombre s'ajoutera au nombre total des membres**
 23 **prévu ci-dessus. Ces administrateurs, exerçant leur droit de vote à une réunion du comité, ne**
 24 **devront pas dépasser dix pour cent des membres du comité présents.**

25
 26 *(Note : Les électeurs d'une union indiqueront dans leur règlement administratif le pourcentage*
 27 *minimum de membres laïcs dans leur comité exécutif.)*

28 **Alinéa. 2. Pouvoirs délégués : Le comité exécutif de cette fédération, à moins qu'il ne**
 29 **soit remplacé lors d'une assemblée générale spéciale, se voit déléguer le pouvoir d'agir au**
 30 **nom des électeurs entre les assemblées générales, ~~les sessions ordinaires~~, y compris le**
 31 **pouvoir de révoquer pour cause** (voir la définition de "pour cause" à l'article II, section 10.
 32 section 11. ci-dessus), **les personnes qui ont été élues lors d'une assemblée générale, y**
 33 **compris les responsables de la fédération ou des missions/champs/sections locales, les**
 34 **directeurs de départements/services, les administrateurs en chef d'institutions et les**
 35 **membres de conseils d'administration et comités dont l'élection ou la nomination résulte**
 36 **d'une assemblée générale ou d'une réunion du comité exécutif, et de pourvoir, pour la**
 37 **partie restante du mandat, à toute vacance ainsi créée. La révocation des personnes**
 38 **nommées en vertu de l'article VI, section 1. requiert le vote affirmatif de deux tiers (2/3) des**
 39 **personnes votant lors d'une réunion du comité exécutif de la fédération où la majorité des**
 40 **membres est présente.**

- 1
2 **Alinéa 3. Pouvoirs administratifs : Le comité exécutif aura pleins pouvoirs administratifs:**
3 a. De pourvoir, pour le mandat en cours, à tout poste laissé vacant par décès, démission, ou autre
4 cause, dans ses conseils d'administration, comités, départements, ou dans les bureaux, à tout
5 autre poste pourvu par élection par l'assemblée générale d'une fédération. **En cas d'élection**
6 **d'un nouveau président, le président de l'Union Fédération/Union Mission, ou son**
7 **représentant, présidera le comité exécutif.**
- 8 b. de désigner des comités tels que le comité administratif avec mention de leurs
9 attributions.
- 10 c. d'employer le personnel jugé nécessaire pour exécuter de façon effective le travail de
11 l'union fédération.
- 12 d. d'accorder ou de retirer des lettres de créance et des autorisations : Le retrait des lettres de
13 créance, exigera le consentement des deux tiers des membres du comité exécutif.

14 **Alinéa 4. Réunions ordinaires:** Le comité exécutif pourra fixer ses réunions ordinaires aux
15 dates et lieux de son choix.

16 **Alinéa 5. Réunions extraordinaires:** Des réunions extraordinaires du comité exécutif pourront
17 être convoquées en tout temps et en tout lieu par le président, ou, en son absence, par le secrétaire
18 général. Une réunion extraordinaire sera également convoquée en réponse à une demande écrite de
19 la majorité des membres du comité exécutif.

20 **Alinéa 6. Présence aux réunions: Là où la loi locale le permet, les membres du comité**
21 **exécutif peuvent participer aux réunions par le moyen d'une conférence électronique ou par**
22 **des moyens de communication similaires grâce auxquels tous les participants à la**
23 **téléconférence peuvent s'entendre simultanément. La participation à une réunion par ces**
24 **moyens équivaut à une présence effective à cette réunion**

25
26 **Alinéa 7. Avis de convocation:** Les avis relatifs aux dates et au lieu, ainsi que les
27 autres exigences concernant ce règlement, doivent être communiqués à tous les membres
28 d'une manière raisonnable au moins 48 heures avant si la réunion doit avoir lieu par
29 conférence électronique ou communications similaires, ou au moins 96 heures si la présence
30 en personne à ladite réunion est exigée.

31
32 **Alinéa 8. Quorum:** Le quorum sera constitué de _____ membres du comité
33 exécutif y compris le président et le vice-président.

34
35 **Article VI— LES ADMINISTRATEURS ET LEUR FONCTIONS**
36

37 **Alinéa 1. Les dirigeants:** Les dirigeants de la fédération seront un président, un secrétaire
38 général, un trésorier/directeur financier. Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 remplies par une même personne connue sous le nom de secrétaire général trésorier. **Il incombe à**
 2 **ces administrateurs de se concerter pour faire avancer l'œuvre selon les plans, les règlements**
 3 **et les programmes votés par le comité Exécutif de la Division, par l'assemblée générale en**
 4 **session et/ou le comité exécutif de la fédération. Ces plans, ces règlements et ces programmes**
 5 **doivent être en harmonie avec les doctrines et les décisions adoptées et approuvées par la**
 6 **Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour au cours de ses assemblées**
 7 **quinquennales.**

8
 9 **a. Président: Le président, qui doit être un pasteur consacré**
 10 **d'expérience, est le premier dirigeant. Il rendra compte au comité exécutif de la fédération**
 11 **de concert avec le secrétaire et le trésorier/le directeur financier. Il présidera les assemblées**
 12 **générales et les réunions du comité exécutif de la fédération. Il agira au mieux des intérêts**
 13 **de l'union fédération selon les directives de l'assemblée générale et du comité exécutif. Dans**
 14 **l'exercice de ses fonctions, il fera ressortir les règlements de la DAO et de la Conférence**
 15 **Générale des Adventistes du septième jour, et travaillera en étroite collaboration avec le**
 16 **comité exécutif de l'Union, et en étroite collaboration avec les dirigeants de cette dernière.**

17
 18 **b. Secrétaire : Le secrétaire, associé au président en tant que dirigeant,**
 19 **travaillera sous la direction du comité exécutif et servira de vice-président du comité**
 20 **exécutif. Le secrétaire rendra compte au comité exécutif de la fédération après délibération**
 21 **avec le président. Il aura pour tâche de conserver les procès-verbaux des assemblées**
 22 **générales de la fédération et des réunions du comité exécutif, de faire parvenir copies de ces**
 23 **procès-verbaux à tous les membres du comité exécutif et aux administrateurs de l'Union. Le**
 24 **secrétaire est également chargé de fournir au président et au comité exécutif la fédération,**
 25 **de l'union ou de la division les informations demandées par ces derniers et d'accomplir les**
 26 **autres tâches habituellement liées à ses fonctions.**

27
 28 **c. Trésorier: Le trésorier/directeur financier, associé au président en tant que**
 29 **dirigeant, travaillera sous la direction du comité exécutif. Le trésorier/le directeur financier**
 30 **rendra compte au comité exécutif de l'union fédération après délibération avec le président.**
 31 **Le trésorier aura la responsabilité d'assurer la direction financière de l'organisation,**
 32 **laquelle inclut sans toutefois s'y limiter, la réception, la garde et le déboursement de tous les**
 33 **fonds conformément aux décisions du comité exécutif, la remise de tous les fonds sollicités à**
 34 **la Division/Conférence Générale, conformément aux règlements de la DAO, et la**
 35 **présentation des informations financières au président et au comité exécutif. Le trésorier**
 36 **fournira aussi copies des états financiers aux administrateurs de la l'Union.**

37
 38 **Alinéa 2.** Autres administrateurs: D'autres personnes, comme le vice-président, le
 39 secrétaire général adjoint et le trésorier adjoint peuvent jouer le rôle d'administrateurs de la
 40 fédération

ARTICLE VII—DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS/ASSOCIATIONS/SERVICES

Alinéa 1. Rôle consultatif: Les directeurs de départements/ associations/ services de cette union fédération travailleront sous la direction du comité exécutif de l'union fédération et du président et joueront un rôle de consultants auprès du champ.

Alinéa. 2. Structure des départements/associations/services : Les départements, associations et services de l'union fédération sont organisés en harmonie avec la structure des départements/associations/services de la Conférence Générale, mais ne font pas nécessairement double emploi avec les départements/associations/services de la division ou de la Conférence générale des adventistes du septième jour

~~Sec. 2. Structure des ministères/associations/services : Les départements, associations et services de la conférence de l'Union sont organisés en harmonie avec la structure des départements/associations/services de la Conférence générale, mais ne font pas nécessairement double emploi avec les départements/associations/services de la division ou de la Conférence générale des adventistes du septième jour~~

ARTICLE VIII—Autres ORGANISATIONS

Alinéa 1. Organisations non constituées en sociétés: La Fédération de _____ pourra accomplir son ministère par l'intermédiaire d'organisations subsidiaires non constituées en sociétés. Les assemblées générales de ces organisations se tiendront en même temps que les assemblées générales ordinaires de la fédération.

Alinéa 2. Sociétés légales: La Fédération de _____ pourra procéder à la création de sociétés légales à condition d'obtenir l'accord préalable de la DAO. Les réunions des membres et les élections des membres du conseil d'administration de ces sociétés auront lieu conformément aux statuts et Règlement Intérieur des sociétés légales et en harmonie avec les lois applicables.

ARTICLE IX—Finance

Sec. 1. Dîmes et offrandes : Les fonds de l'Église gérés par cette fédération sont constitués de la dîme, y compris la dîme directe, telle qu'elle est assignée par le règlement et telle qu'elle est reçue des Églises locales de son territoire, ainsi que des dons, legs, devises, crédits, fonds reversés et autres donations qui peuvent lui être faits.

Alinéa 2. Règlements: La portion de la dîme réservée à cette fédération selon les règlements et tous les autres fonds seront utilisés en harmonie avec les règlements financiers de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour. En cas de donation, leur utilisation sera conforme aux stipulations du donateur et en accord avec les règles du gouvernement. La dîme est partagée avec la division selon des pourcentages fixes établis par le comité exécutif de la Division, et avec la Conférence Générale selon des pourcentages fixes établis par le Concile annuel du comité exécutif de la Conférence Générale.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1
2 **Alinéa 3. Comptes Bancaires:** Les fonds de cette fédération seront mis en sécurité selon
3 les règlements financiers de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du septième
4 jour. Les fonds seront déposés au nom de la Fédération des Adventistes du Septième Jour de
5 _____ dans des comptes courants ou spéciaux dans des Banques ou des
6 établissements d'épargne, selon les directives du comité exécutif. Ils ne pourront être retirés
7 que par des personnes autorisées par un vote du comité exécutif.

8 **Alinéa 4. États financiers:** La Fédération de _____ préparera annuellement
9 les états de son revenu et son bilan financier et sera chargée de faire parvenir des exemplaires
10 de l'état financier annuel directement à l'Union Fédération ou l'Union Mission/Section et la
11 Division de la Conférence Générale des Adventistes du septième jour, et, selon que l'exige la
12 loi, aux instances du gouvernement local ou national.

13 **ARTICLE X—Budget, Révision de la Rémunération des Employés, Audit des comptes**

14 **Alinéa 1. Budget:** La Fédération de _____ préparera un budget
15 annuel en accord avec les règlements de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes
16 du septième jour.

17 **Alinéa 2. Révision de la rémunération des employés et des dépenses:** Le comité exécutif
18 désignera un comité de révision de la rémunération et des dépenses des employés dont les
19 différentes tâches sont énoncées dans *les Règlements de Travail* de la Conférence Générale.
20

21 **Alinéa 3. Vérification indépendante des comptes:** Un audit financier des états
22 financiers de cette fédération sera effectué au moins une fois l'an par un vérificateur des
23 comptes choisi en accord avec les Règlements de Travail de la Conférence Générale ; Les
24 registres de cette fédération ou de toutes ses Organisations subsidiaires, agences ou
25 institutions seront ouverts en tout temps à ce vérificateur des comptes.
26

27 **ARTICLE XI—Indemnisation**

28 **Alinéa 1.** Selon que le permet la loi, toute personne, étant ou ayant été membre du comité
29 exécutif, administrateur, employé ou agent de l'union fédération, qui sera en cette qualité, partie,
30 ou menacée d'être partie dans tout procès, action ou poursuite judiciaire imminents, en cours ou
31 achevés, au plan civil, criminel, administratif ou investigatif, sera indemnisée par l'union
32 fédération de toutes dépenses (y compris les frais légaux), amendes et sommes payées en
33 règlement, réellement et raisonnablement engagées par la personne dans le cadre de cette procédure
34 si elle a agi de bonne foi, et d'une manière qu'elle pensait raisonnablement ne pas être contraire au
35 meilleur intérêt de l'union fédération, et si elle n'avait aucune raison de croire que sa conduite
36 puisse être illégale.

1 **Alinéa 2.** Ce droit d'indemnisation s'ajoutera, sans les exclure, à tous les autres droits auxquels
 2 un membre du comité exécutif, un administrateur ou un directeur de département pourrait avoir
 3 droit.

4 *(Note: Ce droit d'indemnisation peut être étendu ou restreint selon les lois locales et selon ce
 5 qui aura été adopté par l'assemblée générale.)*

6
 7 **ARTICLE XII—Amendements**

8 **Amendements, révisions et abrogations:** Les sections du Règlement Intérieur de cette
 9 fédération qui sont essentielles à l'unité de l'église mondiale et écrits en caractères gras seront
 10 amendées ou révisées de temps en temps pour se conformer aux amendements aux Statuts et
 11 Règlement Intérieur Modèles de la Fédération votés par le comité exécutif de la Conférence
 12 Générale lors de sa session annuelle. Ces révisions ou modifications seront approuvées par
 13 un vote à la majorité simple (sauf si la loi locale requiert une majorité renforcée) des délégués
 14 présents et votants à toute assemblée générale de la fédération régulièrement convoquée. De
 15 la même manière, d'autres sections des Statuts et Règlements Intérieurs pourront être
 16 amendées, révisées ou abrogées pourvu que ces modifications soient en accord avec l'esprit
 17 du Modèle de Statuts et Règlement Intérieur de la Fédération, et qu'elles aient été soumises
 18 au comité exécutif de la fédération. La proposition de tout amendement aux Statuts et
 19 Règlements Intérieurs doit être clairement annoncée en même temps que la publication de
 20 l'annonce de l'Assemblée générale

21 ~~L'Assemblée Générale ou le comité exécutif de l'Union Fédération pourra recommander~~
 22 ~~à la Conférence Générale par l'intermédiaire de la Division _____ de la Conférence~~
 23 ~~Générale des Adventistes du Septième Jour des amendements au Modèle de Règlements~~
 24 ~~administratifs de l'Union Fédération.~~

25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/OGC/224-20Gf/PolRev&Dev/ADCOM/Pre/SecC/TreC/GCDO20AC/SEC/
 2 ADCOM(Steering)/20AC to HMM(DIV)

3
 4 225-20Gf MODELE DE RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT D'UNE MISSION
 5 LOCALE – MODIFICATION DU REGLEMENT

6
 7 VOTE, De modifier GC D 25, Modele De Règlement De Fonctionnement D'une Mission
 8 Locale, pour se lire comme suit:

9
 10 D 25 Modele De Règlement De Fonctionnement D'une Mission Locale

11
 12 D 25 05 MISSION LOCALE—Ce modèle de règlement de fonctionnement d'une mission
 13 locale/champ sera suivi aussi fidèlement que possible par toutes les missions locales /champs
 14 locaux. Les alinéas du modèle de règlement de fonctionnement en caractère gras sont essentiels à
 15 l'unité de l'église mondiale et seront inclus dans le règlement de fonctionnement de chaque
 16 mission locale/champ. D'autres alinéas du modèle de règlement de fonctionnement peuvent être
 17 sujets à des modifications comme le stipule l'Article XIV, pourvu qu'ils continuent d'être en
 18 totale harmonie avec les dispositions de ce modèle. Lorsque des cas spécifiques nécessitent une
 19 modification du texte en caractères gras, l'approbation finale de ces modifications de tout texte en
 20 caractères gras doit être étudiée et approuvée par le Comité exécutif de la Conférence Générale
 21 après avoir reçu une recommandation du Comité exécutif de la division et du Comité
 22 administratif de la Conférence générale.

23 ~~Toute autre modification nécessitée par des conditions spécifiques dans la Mission ou le~~
 24 ~~champ local devra être soumise à l'appréciation du comité de la Division concernée. Là où des~~
 25 ~~cas spécifiques exigent des amendements concernant des articles, l'approbation finale de telles~~
 26 ~~modifications doit être étudiée et approuvée par le comité administratif de la Conférence~~
 27 ~~Générale après avoir reçu une recommandation du comité exécutif de la DAO et du bureau du~~
 28 ~~Conseil général.~~

29
 30 Des modifications au modèle du règlement de fonctionnement de la mission locale/champ
 31 seront faites par un vote du comité exécutif de la Conférence générale des adventistes du
 32 septième jour lors d'un concile annuel de ce comité.

33
 34 **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DES ADVENTISTES SU**
 35 **SEPTIEME JOUR DE _____**

36 **ARTICLE I—DENOMINATION**

37 Cette _____ organisation ci-après désignée mission sera dénommée Mission des
 38 Adventistes du Septième Jour de _____.

39 **ARTICLE II—BUT**

40 Le but de cette mission/champ est d'appeler tous les habitants de son territoire à devenir
 41 disciples de Jésus-Christ, annoncer l'Évangile éternel embrassé par les messages des trois anges
 42 (Apocalypse 14: 6-12) et les préparer au prochain retour de Christ.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

Article III—Relations

La Mission/Champ/Section _____ est membre de l'Union Mission ou Union Fédération/Section _____ et est située sur le territoire de la DAO de la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour. Les buts, les règlements de travail et les procédures de cette mission doivent être en harmonie avec les règlements de travail et les procédures de la DAO et de la Conférence générale des adventistes du septième jour. Les objectifs, les règlements et les procédures de cette Mission/Champ/Section doivent être en harmonie avec les règlements, les décisions et les procédures votées de la Division _____ et de la Conférence générale des adventistes du septième jour dans ses Assemblée Générales. ~~Cette mission doit poursuivre la mission de l'Église Adventiste du Septième Jour en harmonie avec les doctrines, les programmes, et les initiatives adoptés et approuvés par la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour lors de ses assemblées quinquennales.~~

Article IV—Territoire géographique

Le territoire de cette Mission comprendra _____.

Article V—Membres/Assemblée

Les membres de cette Mission/Champ/Section sont les églises qui ont été ou seront convenablement organisées dans toute partie du territoire géographique desservi par la mission et approuvées par un vote des délégués réunis lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de la mission.

Article VI—Bureau principal

Le bureau principal du traitement des affaires courantes de la ~~mission~~ Mission/Champ/Section _____ est établi et situé à _____, _____. Le comité exécutif de l'union fédération/union mission/section _____ peut changer le lieu du bureau principal.

ARTICLE II—MEMBRES/ASSEMBLÉES GÉNÉRALE

Alinéa 1. Assemblées ordinaires: Cette Mission/Champ/Section tiendra une assemblée générale ordinaire quinquennale des membres*⁶ aux dates et lieu désignés par le comité exécutif de la Mission/Champ/Section. Au cas où le comité exécutif de la Mission/Champ/Section omettrait de convoquer une assemblée générale ordinaire pendant le quinquennat, le Comité Exécutif de l'Union Fédération/Union Mission/de la DAO ou le Comité Exécutif de la Conférence Générale dans le cas des missions directement rattachés à la Conférence générale, pourrait la convoquer et en indiquer les dates et lieu.

⁶ *The membership/constituency meeting is a business meeting of the membership of this union conference. These meetings may also be called membership/constituency sessions.

1 Si les conditions régionales rendent impératif le report de la convocation de l'assemblée
 2 générale, le comité exécutif de la Mission/Champ/Section, en réunion ordinaire ou extraordinaire,
 3 est habilité à procéder à ce report, qui ne doit pas dépasser un an, en informant toutes les
 4 organisations générales. Dans le cas où le comité exécutif exerce son pouvoir de reporter une
 5 assemblée générale, il est également habilité à fixer la réunion de l'assemblée générale ordinaire
 6 suivante à la date et au lieu qu'il juge opportuns, sans dépasser cinq années civiles à compter de la
 7 date de la l'assemblée générale reportée. La notification de la date et du lieu de la réunion des
 8 délégués représentant les membres est faite par:

9 a. par une publication dans l'organe officiel de la Mission/Champ/Section au
 10 moins quatre semaines avant la date de la session, ou

11 b. par une méthode approuvée par le Comité Exécutif de la
 12 Mission/Champ/Section de _____ pourvu que l'annonce parvienne à temps
 13 à tous les groupes de membres pour qu'ils puissent choisir leurs délégués.

14 c. **Une méthode approuvée par le Comité Exécutif de la**
 15 **Mission/Champ/Section de _____ en cas d'inactivité ou de non-conformité du**
 16 **Comité Exécutif de la Mission/Champ/Section de _____**
 17

18 **Alinéa 2. Assemblées extraordinaires: a. Le comité exécutif de cette**
 19 **Mission/Champ/Section convoquera une assemblée générale extraordinaire**

20 **1) cela est voté par le comité exécutif; ou**

21 **2) cela est voté par les délégués lors d'une assemblée générale; ou**

22 **3) à la demande de _____ pour cent des comités exécutifs des fédérations/missions de**
 23 **l'union fédération, ou**

24 **4) par vote du Comité de la DAO ou du Comité Exécutif de la Conférence Générale.**

25 **La date de cette réunion suite aux paragraphes 3) et 4) ci-dessus ne dépassera pas 90 jours**
 26 **à partir de la date à laquelle les décisions présentées dans les paragraphes 3) et 4) ci-dessus**
 27 **ont été communiquées aux responsables /comité exécutif de la fédération.**

28 **b. En l'absence d'une réponse opportune du comité exécutif de la Mission/Champ/Section**
 29 **aux paragraphes 2) à 4) à l'alinéa 2.a. ci-dessus, le Comité Exécutif de la DAO ou le Comité**
 30 **Exécutif de la Conférence Générale convoquera une assemblée générale extraordinaire de**
 31 **l'union fédération et en indiquera le temps et le lieu.**

32 **c. L'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires sera indiqué dans la**
 33 **convocation de ladite assemblée.**

34 **d. La notification des dates et lieux des assemblées générales extraordinaires seront**
 35 **communiqués de la même manière que pour les assemblées générales ordinaires prévues.**
 36

1 **Alinéa. 3. Présence virtuelle aux assemblée générale** : En règle générale, les réunions
 2 des assemblée régulières et spécialement convoquées doivent être tenues en personne et sur place.
 3 Toutefois, les délégués, à la demande du comité exécutif, et si la législation locale le permet,
 4 peuvent participer par le biais d'une conférence électronique ou de communications similaires par
 5 lesquelles toutes les personnes peuvent s'entendre en même temps, et la participation par de tels
 6 moyens constitue une présence en personne et une présence à cette réunion.

7
 8 **Alinéa 3 Alinéa 4. Président et Secrétaire des assemblées générales** : Le président de
 9 cette Mission/Champ/Section jouera le rôle de président et le secrétaire sera le secrétaire
 10 des assemblées générales de cette union. Le président peut désigner de temps en temps
 11 d'autres personnes pour l'aider dans ses charges. En cas de vacance du poste de président
 12 ou en cas de non disponibilité de ce dernier pour présider l'assemblée, celle-ci pourra être
 13 déclarée ouverte par le responsable hiérarchique de la division présente à cette réunion. Le
 14 premier point de l'ordre du jour sera l'élection d'un président *provisoire*, choisi parmi les
 15 délégués présents. Après l'élection du président, le nouveau président ~~ou le président réélu~~,
 16 remplacera le président *provisoire*, s'il est présent lors de l'assemblée générale.

17
 18 De même, des mesures seront prises pour élire un secrétaire *par intérim* en cas de vacance du
 19 poste de secrétaire ou de non disponibilité de ce dernier pour participer à l'assemblée générale. Après
 20 l'élection du secrétaire, le nouveau secrétaire ~~ou le secrétaire réélu~~, s'il est présent à la réunion,
 21 remplacera le secrétaire *provisoire*.

22 **Alinéa 4. Alinéa.** L'ordre du jour des assemblées ordinaires : L'ordre du jour des
 23 assemblées générales ordinaires comprendra l'élection/la nomination du personnel aux
 24 différents postes(voir ~~Alinéa 10 et 11 ci-dessous~~ Alinéa 11 et 12 ci-dessous), la réception des
 25 rapports du président, du secrétaire, du trésorier (rapport basé sur les états de la situation
 26 financière auditées), des chefs de départements, et du vérificateur. L'assemblée générale
 27 appuiera/approuvera/fera des plans pour bien diriger l'œuvre comme il convient et en accord
 28 avec les règlements de la DAO pour la conduite de l'œuvre.

29
 30 **Alinéa 5. Quorum:** Au moins _____ pour cent des délégués autorisés à l'Article III, Alinéa
 31 1et 2 du présent Règlement administratif, doivent être présents à toute assemblée générale ordinaire
 32 ou extraordinaire pour constituer le quorum nécessaire pour le traitement des questions
 33 importantes. Une fois que l'assemblée générale aura été déclarée ouverte, le reste des délégués
 34 présents constitueront le quorum.

35
 36 **Alinéa 5. Alinéa 6. Vote par procuration** : Tous les délégués doivent être présents en
 37 personne à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou participer par des moyens
 38 électroniques, pour avoir le droit de voter. Il n'y aura aucun vote par procuration.

1 **Alinéa 6. Alinéa 7. Droits de vote:** Chaque délégué désigné pour agir au nom des
 2 membres de cette union fédération n'aura droit qu'à un seul vote sur chaque question importante
 3 sur laquelle l'assemblée doit statuer. Les droits de vote de chaque délégué représentant les
 4 membres selon les dispositions prévues ci-après, se limiteront uniquement à l'assemblée générale
 5 précise de l'union fédération pour laquelle il/elle a été désigné(e) pour représenter une fédération
 6 locale ou une mission/section locale, une institution, la division, ou la conférence générale des
 7 adventistes du septième jour.

8
 9 **Alinéa 7. Alinéa 8 Le vote :** Le vote des points à l'ordre du jour se fera normalement de *vive*
 10 *voix*. **Le président peut exiger le vote par d'autres moyens, y compris un scrutin secret,**
 11 **quand cela est jugé utile ou est réclamé par les membres.** Les votes exprimés à distance ont la
 12 même validité que si les délégués se réunissaient et votaient sur place.

13
 14 **Alinéa 8. Alinéa 9. Autorité parlementaire :** L'autorité parlementaire concernant toutes
 15 les règles et procédures relatives aux assemblées générales qui ne sont pas couvertes par son
 16 règlement se fonde sur celles publiées dans les règles de procédure de la Conférence Générale,
 17 ainsi que sur toute adaptation ou tout supplément approuvé par le Comité Exécutif de la division,
 18 sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers (2/3) de l'Assemblée Générale.

19 ~~L'autorité parlementaire concernant toutes les règles et procédures relatives aux~~
 20 ~~assemblées générales qui ne sont pas couvertes par ses règlements administratifs sera basé~~
 21 ~~sur celles qui sont publiées dans les Règles de procédure de la Conférence Générale, sauf~~
 22 ~~décision contraire de la majorité de 2/3 (deux tiers des voix) de l'assemblée générale.~~

23
 24 **Alinéa 9. Alinéa 10. Élection/Nomination et Temps de service: a. Elections :** Le président,
 25 le secrétaire et le trésorier/directeur financier de cette mission/champ/section sont élus par le
 26 l'assemblée générale de l'union/le comité exécutif de l'Union plutôt que par la session de cette
 27 mission/champ/section. L'élection des directeurs de département, des directeurs de
 28 département associés, des secrétaires associés ou des trésoriers associés de cette
 29 mission/champ/section, si elle n'est pas déterminée par les délégués lors de l'assemblée
 30 générale de l'union, est soumise au comité exécutif de l'Union pour nomination. ~~se fait~~
 31 ~~normalement pendant la session de la circonscription. Si les membres du personnel pour les~~
 32 ~~postes disponibles ne sont pas tous élus pendant la session, leur nomination est renvoyée au~~
 33 ~~comité exécutif.~~ L'assemblée générale de l'Union élit également les membres (autres qu'ex
 34 officio) du comité exécutif de la mission/du champ/de la section et, lorsque les documents de
 35 gouvernance des institutions de la mission/du champ/de la section l'exigent, le ou les
 36 administrateurs principaux et les membres du conseil d'administration de ces entités.

37 **b. Mandat du service :** Les personnes élues lors de l'assemblée générale ainsi que
 38 les personnes nommées par le comité exécutif resteront en fonction jusqu'à la prochaine
 39 assemblée générale ordinaire. Toutefois la durée de leur mandat peut être écourtée pour des
 40 raisons de démission, de retraite volontaire, d'une retraite obligatoire à cause de l'âge est en
 41 vigueur.

1 L'expression "pour cause", lorsqu'elle est utilisée en relation avec la révocation d'un poste
 2 électif ou de nommé, ou d'un emploi, comprend, sans s'y limiter, 1) l'incompétence ; 2) le
 3 manque persistant de coopération avec l'autorité dûment constituée dans les questions de fond et
 4 avec les règlements de travail pertinentes de l'organisation ; 3) les actions qui peuvent faire l'objet
 5 de mesures disciplinaires en vertu du *Manuel de l'Église* des Adventistes du Septième jour ; 4) le
 6 manque de maintien de la qualité de membre régulier de l'Église Adventiste du Septième jour ; 5)
 7 le vol ou le détournement de fonds ; ou 6) la condamnation ou le plaidoyer de culpabilité pour un
 8 crime.

9
 10 **Article VIII— REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

11
 12 **Alinéa. 1. Délégués réguliers : Tous les délégués dûment accrédités par l'une des**
 13 **églises organisées de la mission/champ/section.** Chaque église a droit à un délégué pour
 14 l'organisation et à un délégué supplémentaire pour chaque membre ou fraction majeure de celui-
 15 ci et qui est membre de l'église locale qui l'accrédite. **Ces délégués sont choisis par la réunion**
 16 **administrative de l'église locale concernée et comprennent des hommes et des femmes.**

17
 18 ~~**Alinéa. 1. Délégués réguliers : Les délégués réguliers à une session de la mission, du**~~
 19 ~~**champ ou de la section sont ceux qui sont dûment accrédités par les églises organisées de la**~~
 20 ~~**mission, du champ ou de la section, à raison d'un délégué par église locale organisée et d'un**~~
 21 ~~**délégué supplémentaire par membre ou fraction majeure de membre. Ces délégués sont choisis**~~
 22 ~~**lors de la réunion d'affaires de chaque église locale respective et comprennent des hommes**~~
 23 ~~**et des femmes.**~~

24
 25 **Alinéa 2. Les délégués généraux—Les délégués généraux à une assemblée générale**
 26 **d'une Mission/Champ/Section seront incluront :**

27
 28 **a. Les membres actuels du comité exécutif de cette union**
 29 **Mission/Champ/Section**

30 **b. Tout autre membre du personnel de l'Union Fédération/Union**
 31 **Mission, des institutions appartenant à l'Union et gérées par celle-ci, et des**
 32 **missions/champs, pouvant être recommandé par le comité exécutif de l'union et accepté par**
 33 **les délégués à l'assemblée générale. Le nombre de ces délégués ne dépassera les dix**
 34 **pourcent 10% du nombre total des délégués réguliers prévus ci-dessus.**

35 **c. Les membres des comités exécutifs de la Conférence Générale et de la**
 36 **DAO qui peuvent être présents à n'importe quelle assemblée générale de la**
 37 **Mission/Champ/Section. Le nombre de ces délégués ne dépassera pas les dix pour cent du**
 38 **nombre total des délégués autrement prévus.**

39 **d. Une personne qui n'est pas élue pour un nouveau mandat lors d'une**
 40 **assemblée générale ne perd pas pour autant le statut de délégué à l'a assemblée générale en**
 41 **cours.**

1 **Alinéa 3. Statut de membre d'église requis : Tous les délégués nommés pour**
 2 **représenter les membres de cette mission/champ/section à n'importe quelle assemblée**
 3 **générale doivent être des membres réguliers et de bonne moralité de l'Eglise Adventiste du**
 4 **Septième Jour.**

5
 6 **ARTICLE IV—Comités des Assemblées**
 7

8 *(Note : Les comités exécutifs des divisions peuvent autoriser un processus permettant de*
 9 *choisir et d'autoriser les comités d'organisation et de nomination de la session à remplir leurs*
 10 *tâches bien avant la tenue de l'assemblée. Les délégués à l'assemblée seront associés au choix de*
 11 *ces comités en vue de la session au lieu que ce soit la responsabilité du comité exécutif seul. Les*
 12 *dispositions suivantes s'appliquent pour la nomination et le fonctionnement des commissions de*
 13 *la session sauf si le comité exécutif a approuvé d'autres arrangements que ceux énoncés ci-*
 14 *dessus.)*

15
 16 **Avant chaque assemblée générale d'une mission/champ/section, le comité exécutif prévoira**
 17 **des comités provisoires jugés nécessaires pour s'occuper des travaux préliminaires de la session.**
 18

19 Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les comités de l'assemblée peuvent se réunir
 20 au moyen d'une conférence électronique ou de communications similaires par lesquelles toutes les
 21 personnes participantes peuvent s'entendre en même temps. Les comités facilitateurs des activités
 22 de l'assemblée sont :

23 **Alinéa. 1. Comité d'organisation : a. Un comité d'organisation est nommé pour**
 24 **chaque assemblée générale. Il est composé de représentants de chaque mission / champ /**
 25 **section, de représentants du système de soins de santé / institution(s) desservant la mission,**
 26 **d'un représentant de chacune des institutions gérées par la mission, et du président de la**
 27 **division, ou de son représentant, qui assure la présidence. a. Un Comité d'Organisation pour**
 28 **chaque assemblée générale sera désigné. Il sera composé de _____ délégués de chaque**
 29 **fédération/mission locale, _____ délégués des institutions médicales de l'union, un délégué de**
 30 **chaque institution gérée par l'union fédération et le président de la DAO, ou son représentant, qui**
 31 **présidera l'assemblée**
 32

33 **b. Les membres du comité d'organisation sont choisis lors de l'assemblée**
 34 **générale ou avant celle-ci. Les membres du comité d'organisation sont choisis lors de**
 35 **l'assemblée générale ou avant celle-ci.**
 36

37 **c. Si le comité d'organisation doit se réunir avant la réunion de l'assemblée**
 38 **générale, l'heure et le lieu de la réunion doivent être indiqués dans l'avis officiel de la réunion.**
 39

40 **d. La présidence du comité d'organisation est assurée par le président de**
 41 **l'Union ou son représentant.**

42 **e. Le comité d'organisation nommé et l'assemblée générale élit :**

43 **1) Une commission**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 2) Autres comités si nécessaire.
2

3 **Alinéa 2. Le comité de nomination: le comité de nomination sera composée de _____**
4 **membres au moins et de _____ membres au plus, y compris le président de l'Union, ou**
5 **son représentant, qui présidera le comité.**

6 **La composition du comité doit être équilibrée, autant que possible, entre les travailleurs et**
7 **les laïcs confessionnels représentant les divers segments du travail et les territoires de la**
8 **mission/champ/section.**

9 a. **Ceux qui sont choisis comme membres du comité de nomination**
10 **doivent être des délégués dûment désignés et qui sont présents à l'assemblée générale**
11

12 b. **Les personnes occupant des fonctions électives, comme le stipule**
13 **l'Article II, ~~Alinéa 10 et 11~~ Alinéa 11 et 12, dans la période en cours ne sont pas éligibles**
14 **pour siéger dans la commission de nomination**

15 c. **La commission de nomination limitera ses nominations aux postes**
16 **pour lesquels les personnes doivent être élues à l'assemblée générale et pour lesquels des**
17 **prévisions budgétaires ont été faites.**
18

19 d. **La commission de nomination nommera également les membres pour**
20 **le comité exécutif de l'union et pour les conseils d'administration des institutions de la**
21 **mission/champ/section dont les statuts indiquent que les membres du conseil**
22 **d'administration de l'institution sont élus à une assemblée générale.**
23
24

25 **Alinéa 3. Le Comité permanent des statuts et règlements de travail: La comité**
26 **permanent des statuts et règlements de travail comprendra un administrateur de l'union et**
27 **sera présidé par le secrétaire de la mission/champ/section de _____ ou**
28 **son représentant. Ce comité fonctionnera entre les sessions régulières de l'assemblée**
29 **générale. Il soumettra ses rapports et ses recommandations détaillées par le biais du comité**
30 **exécutif de l'union fédération à l'assemblée générale ordinaire suivante**
31

32 **ARTICLE V—COMITÉ EXÉCUTIF**

33 **Alinéa 1. Membres du comité exécutif: Le comité exécutif de la mission/section de**
34 **champ des adventistes du septième jour est élu lors de l'assemblée générale ordinaire et se**
35 **compose de cinq à quinze membres, selon la décision du comité exécutif de l'Union. Le**
36 **président, le secrétaire et le trésorier/directeur financier sont membres de droit du comité**
37 **exécutif. Les responsables de la mission/section ou de la conférence de l'Union, de la division**
38 **et de la conférence générale des adventistes du septième jour sont membres de droit du**
39 **comité exécutif de la mission/section ; toutefois, leur nombre s'ajoute à celui indiqué ci-**
40 **dessus. Les membres du bureau exerçant leur droit de vote lors d'une réunion ne doivent**
41 **pas représenter plus de dix pour cent des membres du comité présents. Le comité exécutif**
42 **de la mission/champ/section, dont le président est le président et le secrétaire/secrétaire-**

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 ~~trésorier le secrétaire, est composé de cinq à quinze membres, selon ce qui est déterminé par~~
 2 ~~la conférence de l'Union ou le comité exécutif de la mission/section de l'Union. Le président~~
 3 ~~de la mission/section, le secrétaire et le trésorier/directeur financier sont membres de droit~~
 4 ~~du comité exécutif. Les responsables de la mission/section ou de la conférence de l'Union, de~~
 5 ~~la division et de la conférence générale des adventistes du septième jour sont membres de~~
 6 ~~droit du comité exécutif de la mission/section ; toutefois, leur nombre s'ajoute à celui~~
 7 ~~indiqué ci-dessus. Les membres du bureau exerçant leur droit de vote lors d'une réunion ne~~
 8 ~~doivent pas représenter plus de dix pour cent des membres du comité présents.~~

9
 10 *(Note : Les électeurs d'une union indiqueront dans leur règlement administratif le*
 11 *pourcentage minimum de membres laïcs dans leur comité exécutif.)*

12
 13 **Alinéa. 2. Pouvoirs délégués : Le comité exécutif de**
 14 **cette mission/champ/section, à moins qu'il ne soit remplacé lors d'une assemblée générale**
 15 **spéciale, se voit déléguer le pouvoir d'agir au nom des électeurs entre les assemblée**
 16 **générale, les sessions ordinaires, y compris le pouvoir de révoquer pour cause (voir la**
 17 **définition de "pour cause" à l'article II, section 10. section 11. ci-dessus), les personnes qui ont**
 18 **été élues lors d'une assemblée générale, y compris les responsables de la**
 19 **mission/champ/section, les directeurs de départements/services, les administrateurs en chef**
 20 **d'institutions et les membres de conseils d'administration et comités dont l'élection ou la**
 21 **nomination résulte d'une assemblée générale ou d'une réunion du comité exécutif, et de**
 22 **pourvoir, pour la partie restante du mandat, à toute vacance ainsi créée. La révocation des**
 23 **personnes nommées en vertu de l'article VI, section 1. requiert le vote affirmatif de deux**
 24 **tiers (2/3) des personnes votant lors d'une réunion du comité exécutif de l'Union où la**
 25 **majorité des membres est présente.**

26
 27 **Alinéa 3. Pouvoirs administratifs : Le comité exécutif aura pleins pouvoirs**
 28 **administratifs:**

29
 30 a. De pourvoir, pour le mandat en cours, à tout poste laissé vacant par décès,
 31 démission, ou autre cause, dans ses conseils d'administration, comités, départements, ou dans les
 32 bureaux, à tout autre poste pourvu par élection par l'assemblée générale d'une
 33 mission/champ/section. ~~De pourvoir pour le mandat en cours à tout poste laissé vacant par~~
 34 ~~décès, démission, ou autre cause, dans ses conseils d'administration, comités, départements,~~
 35 ~~ou à tout autre poste pourvu par vote de l'assemblée générale de la Mission.~~

36
 37 b. De désigner des comités tels que le comité administratif avec mention de
 38 leurs attributions. ~~De désigner des commissions, telle qu'une commission administrative~~
 39 ~~avec mention de leurs attributions.~~

40
 41 c. d'employer le personnel jugé nécessaire pour exécuter de façon effective le
 42 travail de mission/champ/section. ~~D'employer des personnes jugées nécessaires pour~~
 43 ~~accomplir le travail efficacement.~~

1 d. d'accorder ou de retirer des lettres de créance et des autorisations : Le
 2 retrait des lettres de créance, exigera le consentement des deux tiers des membres du comité
 3 exécutif. ~~D'accorder et de retirer des lettres de créance. Le retrait des lettres de créance~~
 4 ~~exigera le consentement des deux tiers des membres du comité exécutif quand la majorité~~
 5 ~~des membres est présente.~~

6 **Alinéa. 4.** Les réunions du comité exécutif peuvent être convoquées à tout moment ou en
 7 tout lieu par le président ou, en son absence, par le secrétaire, sur demande écrite de trois
 8 membres ou de vingt-cinq pour cent (le chiffre le plus élevé étant retenu) du comité exécutif. Les
 9 réunions du comité exécutif de la mission/du champ/de la section peuvent être convoquées à tout
 10 moment ou en tout lieu par le président ou, s'il est absent du terrain, par le secrétaire sur demande
 11 écrite de trois membres du comité exécutif de la mission/du terrain/de la section

12
 13 **Alinéa 5. Présence aux réunions:** Là où la loi locale le permet, les membres du comité
 14 exécutif peuvent participer aux réunions par le moyen d'une conférence électronique ou par
 15 des moyens de communication similaires grâce auxquels tous les participants à la
 16 téléconférence peuvent s'entendre simultanément. La participation à une réunion par ces
 17 moyens équivaut à une présence effective à cette réunion

18
 19 **Alinéa 6. Avis de convocation:** Les avis relatifs aux dates et au lieu, ainsi que les
 20 autres exigences concernant ce règlement, doivent être communiqués à tous les membres
 21 d'une manière raisonnable au moins 48 heures avant si la réunion doit avoir lieu par
 22 conférence électronique ou communications similaires, ou au moins 96 heures si la présence
 23 en personne à ladite réunion est exigée.

24 **Alinéa. 7. Quorum:** Sauf disposition contraire du règlement de fonctionnement, le
 25 quorum est constitué par les membres, y compris le président, du comité exécutif de la
 26 mission/champ/ section.

27 28 **ARTICLE VI—LES ADMINISTRATEURS ET LEUR FONCTIONS**

29 **Alinéa 1. Les dirigeants:** Les dirigeants de la mission/champ/section seront un président,
 30 un secrétaire général, un trésorier/directeur financier. Les fonctions de secrétaire et de trésorier
 31 peuvent être remplies par une même personne connue sous le nom de secrétaire général trésorier.
 32 Il incombe à ces administrateurs de se concerter pour faire avancer l'œuvre selon les plans,
 33 les règlements et les programmes votés par le comité Exécutif de la Division, par l'assemblée
 34 générale en session et/ou le comité exécutif de la mission/champ/section. Ces plans, ces
 35 règlements et ces programmes doivent être en harmonie avec les doctrines et les décisions
 36 adoptées et approuvées par la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour au
 37 cours de ses assemblées quinquennales.

38 Les membres du bureau exécutif de cette mission/champ/section sont nommés par le
 39 l'union au moment de ses assemblées générales, ou par le comité exécutif de l'union entre
 40 les assemblées de l'union, et restent en fonction pendant plusieurs années ou jusqu'à ce que
 41 leurs successeurs soient nommés et entrent en fonction. ~~assemblée. Les administrateurs sont~~

1 ~~membres du comité exécutif de la mission/champ/section locale. Les postes vacants dans ces~~
 2 ~~bureaux sont pourvus par l'action du comité exécutif du syndicat.~~

3
 4 a. **Président:** Le président, qui doit être un pasteur consacré d'expérience,
 5 est le premier dirigeant. Il rendra compte au comité exécutif de la mission/champ/section de
 6 concert avec le secrétaire et le trésorier/le directeur financier. Il présidera les assemblées
 7 générales et les réunions du comité exécutif de la mission/champ/section. Il agira au mieux
 8 des intérêts de l'union fédération selon les directives de l'assemblée générale et du comité
 9 exécutif. Dans l'exercice de ses fonctions, il fera ressortir les règlements de la DAO et de la
 10 Conférence Générale des Adventistes du septième jour, et travaillera en étroite collaboration
 11 avec le comité exécutif de l'Union, et en étroite collaboration avec les dirigeants de cette
 12 dernière. Lorsqu'un président de mission/champ/section locale doit s'absenter du champ pendant
 13 des périodes prolongées, le comité exécutif de la mission/champ/section est autorisé, en accord
 14 avec les responsables syndicaux, à nommer une personne pour assurer la présidence pendant cette
 15 absence.

16
 17 b. **Secrétaire :** Le secrétaire, associé au président en tant que dirigeant,
 18 travaillera sous la direction du comité exécutif et servira de vice-président du comité exécutif.
 19 Le secrétaire rendra compte au comité exécutif de la mission/champ/section après
 20 délibération avec le président. Il aura pour tâche de conserver les procès-verbaux des
 21 assemblées générales de la mission/champ/section et des réunions du comité exécutif, de faire
 22 parvenir copies de ces procès-verbaux à tous les membres du comité exécutif et aux
 23 administrateurs de la division. Le secrétaire est également chargé de fournir au président et
 24 au comité exécutif la mission/champ/section de l'union ou de la division les informations
 25 demandées par ces derniers et d'accomplir les autres tâches habituellement liées à ses
 26 fonctions.

27
 28 c. **Trésorier:** Le trésorier/directeur financier, associé au président en tant
 29 que dirigeant, travaillera sous la direction du comité exécutif. Le trésorier/le directeur
 30 financier rendra compte au comité exécutif de la mission/champ/section après délibération
 31 avec le président. Le trésorier aura la responsabilité d'assurer la direction financière de
 32 l'organisation, laquelle inclut sans toutefois s'y limiter, la réception, la garde et le
 33 déboursement de tous les fonds conformément aux décisions du comité exécutif, la remise
 34 de tous les fonds sollicités à l'Union/Division/Conférence Générale, conformément aux
 35 règlements de la DAO, et la présentation des informations financières au président et au
 36 comité exécutif. Le trésorier fournira aussi copies des états financiers aux administrateurs
 37 de la DAO.

38 **Alinéa 2. Autres administrateurs. D'autres personnes peuvent servir**
 39 **d'administrateurs de la mission/champ/section: le secrétaire associé et le trésorier associé.**

ARTICLE XII—Directeurs de départements/Associations/ Services

Alinéa 1. Rôle consultatif : Les directeurs de départements/ associations/services de cette mission/champ/section travailleront sous la direction du comité exécutif et du président et serviront dans un rôle consultatif dans le champ.

Alinéa 2. Départements/Structure des services : les départements, les associations et les services de la mission seront organisés en harmonie avec la structure des départements, des associations et des services de la Conférence générale mais ne copieront pas nécessairement les départements, les associations et les services de l'union de _____ ou de la DAO. ~~Structure des départements/services : Les départements, associations et services des missions, champs et sections doivent être organisés en harmonie avec la structure des départements, associations et services de la Conférence générale, mais ne doivent pas nécessairement faire double emploi avec les départements, associations et services de l'Union ou de la Division.~~

ARTICLE X—FINANCE

ALINÉA 1. Les fonds d'église gérés par cette mission/champ/section sont constitués:

- a. La portion de la dîme telle que désignée par les règlements à la Mission et perçue des églises et des membres isolés de la Mission.
- b. Les allocations de l'union mission/union/Union Fédération de _____ ou de la DAO.
- c. Les dons et fonds spéciaux, les legs, les dons, les devises et les legs qui lui sont faits.

Alinéa 2. Règlements : La part de la dîme qui est réservée à cette mission/champ/section, telle que spécifiée par les règlements, et tous les autres fonds doivent être utilisés en harmonie avec les règlements de la DAO de la Conférence Générale; et dans le cas de dons, leur utilisation doit être en harmonie avec les spécifications des bailleurs de fonds et en conformité avec les réglementations gouvernementales. La dîme est partagée avec l'union et la division sur des pourcentages fixes définis par le Comité exécutif de la division et avec la Conférence Générale sur des pourcentages fixés par le Concile annuel du Comité exécutif de la Conférence générale. Cette mission/champ/section transmettra chaque mois à l'union mission/union fédération le pourcentage de dîme spécifié, toutes les offrandes de la mission/champ/section et d'autres fonds qui peuvent être demandés selon les règlements des organisations de la DAO et de l'union.

Alinéa 3. Comptes bancaires: Les fonds de cette mission/champ/section doivent être mis en sécurité selon les règlements financiers de la DAO de la Conférence générale des adventistes du septième jour. Des sommes d'argent seront déposées au nom de la mission/champ/section _____ des adventistes du septième jour sur des comptes spéciaux ou réguliers dans des banques ou des institutions d'épargne comme le désignera le

1 comité de la mission/champ/section, et ne devront être retirées que par des personnes
2 autorisées par une décision du comité de la mission.

3 **Alinéa 4. Etats financiers :** La mission/champ/section _____ doit régulièrement
4 préparer des déclarations de revenu et les soldes de fonds et doit se charger du dépôt de
5 copies de l'Etat financier annuel auprès de l'union _____, de la Division et, dans la
6 mesure où la loi l'exige, auprès de toute branche du gouvernement local ou national

7 **Article XIV—Budget, révision des salaires des employés**

8 **et l'audit financier**

9 **Alinéa 1. Budget:** La mission/champ/section _____ doit préparer un budget
10 annuel en harmonie avec les règlements de la DAO de la Conférence générale des
11 adventistes du septième jour.

12 **Alinéa 2. Révision des dépenses et des salaires des employés:** Le comité exécutif nomme
13 un comité de révision des dépenses et des salaires des employés, comprenant un
14 administrateur de la mission/champ/section ou un ou plusieurs représentants désignés par
15 le comité de la mission/champ/section. Les tâches de ce comité sont énoncées dans les
16 *Règlements de travail* de la Conférence générale.

17 **Alinéa 3. Audit indépendant:** Un audit financier de cette mission/champ/section sera
18 conduit au moins chaque année par un vérificateur choisi conformément aux Règlements
19 de travail de la Conférence générale ; et tous les documents comptables de cette
20 mission/champ/section ou de l'une de ses filiales, agences ou institutions doivent en tout
21 temps être disponibles pour le vérificateur concerné.

22 **Article XV—Dissolution et cession d'actifs**

23 Cette mission/champ/section ne peut être dissoute que par un vote du comité exécutif de
24 l'union.

25 Dans le cas de la dissolution de cette mission/champ/section et sauf disposition contraire
26 à la loi locale, tous les actifs restants après que toutes les réclamations aient été satisfaites
27 doivent être transférés à une entité légale autorisée par la DAO de la Conférence générale
28 des adventistes du septième jour.

29 **Article XVI—Indemnisation**

30 **Alinéa 1.** Selon que le permet la loi, toute personne, étant ou ayant été membre du comité
31 exécutif, administrateur, employé ou agent de la Mission, qui sera en cette qualité, partie, ou
32 menacée d'être partie dans tout procès, action ou poursuite judiciaire imminents, pendants ou
33 achevés, au plan civil, criminel, administratif ou investigatif, sera indemnisée par la Mission de
34 toutes dépenses (y compris les frais légaux) et sommes payées en règlement ou réellement et
35 raisonnablement engagée par la personne dans le cadre de cette procédure si elle a agi de bonne

1 foi, et d'une manière qu'elle pensait raisonnablement ne pas être contraire au meilleur intérêt de la
2 Mission, et si elle n'avait aucune raison de croire que sa conduite puisse être illégale .

3 **Alinéa 2.** Ce droit d'indemnisation s'ajoutera, sans les exclure, à tous les autres droits auxquels
4 un membre du comité exécutif, un administrateur ou un directeur de département pourrait avoir
5 droit.

6 *(Note: Ce droit d'indemnisation peut être élargi ou réduit selon les lois locales et selon ce qui*
7 *aura été adopté par l'assemblée générale)*

8

9

Article XVII—Amendments

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 IBE/PolRev&Dev/ADCOM/GCDO20AC/20AC to HMM(DIV)

2

3 IBE/PolRev&Dev/ADCOM/GCDO20AC/20AC à HMM(DIV)

4 210-20G AFFILIATION A D'AUTRES SYSTÈMES SCOLAIRES - MODIFICATION DU
5 REGLEMENT

6 VOTÉ, De modifier GC FE 50, Affiliation à d'autres systèmes scolaires, à lire comme
7 suit:

8 FE 50 Affiliation à d'autres systèmes scolaires

9 Les écoles appartenant à l'Église adventiste du septième jour et gérées par elle doivent obtenir
10 l'approbation du Comité du département de l'Éducation de l'union/division et, dans le cas de
11 l'enseignement supérieur, du Conseil international de l'Éducation, avant de s'affilier à un système
12 scolaire non adventiste (primaire, collège, lycée ou enseignement supérieur) ou de conclure un
13 protocole d'accord pour des cours ou un diplôme conjoint. L'affiliation ou le protocole d'accord
14 garantira l'alignement de la philosophie adventiste du septième jour, une vision biblique du
15 monde, assurera des protections juridiques en tant qu'institution confessionnelle et fournira la
16 preuve d'un avantage significatif pour l'institution adventiste. Aucune école adventiste du
17 septième jour ne doit s'affilier à un système scolaire non adventiste (école élémentaire, collège ou
18 lycée) avant d'avoir obtenu l'approbation du Conseil de l'éducation de l'Union.

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 YOU/PolRev&Dev/ADCOM/GCDO20AC/20AC à HMM(DIV)

2 220-20G MINISTÈRE SUR LES CAMPUS PUBLICS - SUPPRESSION DU REGLEMENT

3 VOTÉ, De supprimer GC FA 55, Ministère sur les campus publics, à lire comme suit :

4 FA 55, Ministère sur les campus publics

5 FA 55 05 Objectifs - Les ministères de l'aumônerie adventiste collaborent avec les ministères de
6 la jeunesse et de l'éducation pour apporter un soutien aux adventistes du septième jour qui, pour
7 diverses raisons, fréquentent des collèges et des universités publiques dans le monde entier.

8 Travaillant sous la supervision d'un comité nommé par la Conférence générale sur le ministère
9 adventiste auprès des étudiants des collèges et universités (AMiCUS) et en coordination avec les
10 divisions mondiales, ces trois départements promeuvent et soutiennent des initiatives conçues
11 pour répondre aux besoins spirituels, intellectuels et sociaux des étudiants adventistes sur les
12 campus publics du monde entier. En coopération avec les responsables des différentes églises,
13 AMiCUS s'efforce de (1) renforcer l'engagement des étudiants dans les croyances et la mission
14 adventiste du septième jour, (2) préparer les étudiants à faire face aux défis intellectuels qui se
15 présentent dans un environnement séculier, (3) développer les capacités de leadership des
16 étudiants, (4) fournir aux étudiants des opportunités de communion chrétienne, et (5) former les
17 étudiants à l'évangélisation, au service et au témoignage sur le campus, dans la communauté et
18 dans le monde en général.

19 FA 55 10 Responsabilités - Le comité AMiCUS assure la supervision et la coordination générales
20 de ce ministère mondial et, en consultation avec les responsables des divisions mondiales,
21 promeut les initiatives conçues pour :

22 1. 1. Organiser des associations d'étudiants adventistes sur les campus publics et tenir des
23 réunions spéciales à leur intention,

24 2. Publier et distribuer College and University Dialogue, un manuel, et d'autres documents
25 qui soutiennent ce ministère, et

26 3. Former des aumôniers de campus, des responsables laïcs et des pasteurs dans les centres
27 universitaires.

28 Le comité élabore également un budget annuel pour mener à bien son ministère international.

29 Les ministères d'aumônerie adventiste se concentrent sur la promotion de l'organisation et des
30 activités des associations d'étudiants dans les centres universitaires, la formation des étudiants au
31 leadership et à l'évangélisation, et l'organisation de conventions et de retraites régionales pour les
32 étudiants.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1

2 FA 55 15 Rôle des divisions mondiales - Chaque division mondiale confie à un ou deux
3 directeurs de département qualifiés pour les ministères d'aumônerie adventistes la responsabilité
4 de diriger le ministère auprès des étudiants adventistes sur les campus des grandes écoles et
5 universités publics, avec le soutien du comité AMiCUS nommé par la Conférence générale et en
6 coordination avec les responsables des unions sur leur territoire. Ce ministère cherche à :

7 1. Encourager l'organisation et les activités des associations d'étudiants adventistes sur les
8 campus publics et en tenir une liste à jour,

9 2. Organiser des réunions régionales pour ces étudiants,

10 3. Prévoir des fonds pour la distribution gratuite de Dialogue et d'autres matériels
11 nécessaires,

12 4. Offrir une formation spécialisée aux aumôniers de campus, aux responsables laïcs et aux
13 pasteurs dans les centres universitaires,

14 5. Former les étudiants à la sensibilisation, au service et à l'évangélisation sur leur campus,
15 dans leur communauté et au-delà,

16 6. Promouvoir la participation de professeurs d'université adventistes du septième jour et
17 d'autres professionnels en tant que mentors au sein de ce ministère.

18 7. Mettre ces étudiants en contact avec les grandes écoles et universités adventistes du
19 septième jour en tant qu'étudiants de transfert potentiels, si possible, et éventuellement en tant que
20 membres du corps enseignant,

21 8. Aider les dirigeants locaux à établir et à maintenir de bonnes relations avec les
22 administrateurs des grandes écoles et universités publiques où les adventistes sont étudiants,

23 9. Engager les services des Affaires publiques et de la Liberté religieuse dans la prévention
24 ou la résolution des problèmes liés à l'observance du sabbat par les étudiants adventistes du
25 septième jour sur les campus publics, et

26 10. Assurer la coordination et l'orientation de ce ministère auprès de leurs homologues des
27 unions et des champs locaux, ainsi que l'évaluation périodique.

28 FA 55 20 Rôle des ministères de l'aumônerie adventiste - Les ministères de l'aumônerie
29 adventiste se concentrent sur trois tâches principales dans le cadre du soutien aux étudiants :

30 1. Soutenir les aumôniers adventistes du campus ;

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

- 1 2. Offrir une formation professionnelle aux aumôniers de campus ; et
- 2 3. Développer du matériel pour soutenir le ministère de leurs aumôniers.

3
4
5
6
7
8
9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 TRS/PolRev&Dev/ADCOM/GCDO20AC/20AC à HMM(DIV)
 2 215-20G ASSOCIATION JURIDIQUE ET SERVICES FIDUCIAIRES – REGLEMENT DE
 3 DEPARTEMENT - MODIFICATION DU REGLEMENT

4 VOTÉ, De modifier GC FT, Association juridique et Services judiciaires, à lire comme suit :

5 **FT ASSOCIATION/SOCIETE LÉGALE, MINISTERE DU DON PLANIFIE ET**
 6 **SERVICES FIDUCIAIRES REGLEMENTS DU DEPARTEMENT**
 7 **ASSOCIATION LÉGALE ET SERVICE FIDUCIAIRE**
 8 **REGLEMENTS DU DEPARTEMENT**
 9

10 FT 05 Déclaration de mission

11 Le Don Planifié et les Services Fiduciaires aident les individus à connaître la joie de
 12 donner tout au long de leur vie. Notre objectif est de relier la passion d'un donateur à la mission et
 13 à l'œuvre de l'Église adventiste du septième jour pour étendre le royaume des cieux. (Voir aussi S
 14 40.)

15 **FT 10 Déclaration de But**

16 Une reconnaissance de la souveraineté de Dieu, en tant que Créateur et Rédempteur, permet aux
 17 chrétiens adventistes du septième jour de jouir d'un sens de sécurité et d'une relation avec leur Père
 18 céleste qui surpassent toutes les autres considérations. Une contemplation du calvaire les amène à faire
 19 don d'eux-mêmes et de leurs biens à Dieu. Faire moins signifierait la perte des bénédictions spirituelles et
 20 temporelles qui ne sont accordées qu'à ceux qui reconnaissent que Dieu est le propriétaire de toutes
 21 choses et que chaque personne est son gérant. Ce concept de l'économat est reconnu par la communauté
 22 chrétienne et rend nécessaire l'élaboration d'approches uniques visant à préserver pour le Seigneur les
 23 bénédictions matérielles qu'Il a accordées aux membres de son église.

24 Par son Don Planifié et ses Services Fiduciaires offerts par les ~~associations~~ associations/sociétés
 25 légales des fédérations et des institutions de la dénomination, l'Église adventiste du septième jour
 26 enseigne cette profonde vérité et propose les moyens par lesquels les individus et les familles pourraient
 27 apporter leur soutien inconditionnel et continu à l'œuvre de Dieu par les dons spéciaux, les fiducies, les
 28 rentes viagères et les legs.

29 Pour ce faire, l'~~Association~~ Association/Société légale, à travers son Don Planifié et ses Services
 30 Fiduciaires, cherche aussi à diminuer au minimum le coût de la gestion et de la liquidation de la
 31 succession des donateurs et à utiliser tous les moyens légaux pour limiter les revenus, les dons et les
 32 conséquences des droits de succession au minimum. Elle déclare comme norme céleste de l'économat les
 33 principes mentionnés dans la Bible et amplifiés dans l'Esprit de Prophétie.

34
 35

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 YOU/PolRev&Dev/ADCOM/GCDO20AC/20AC a HMM(DIV)

2 219-20G MINISTÈRE DE LA JEUNESSE – REGLEMENT DU DEPARTEMENT -
3 MODIFICATION DU REGLEMENT

4 VOTÉ, De modifier GC FY, Ministère de la Jeunesse – Règlement du Département, à lire comme
5 suit :

6 FY MINISTÈRE DE LA JEUNESSE - REGLEMENT DU DEPARTEMENT

7 FY 05 But

8 Le Ministère de la Jeunesse de la Conférence générale des adventistes du septième jour est un
9 département de l'Église qui travaille pour et avec les jeunes. Le but du Ministère de la Jeunesse
10 est de conduire les jeunes dans une relation salvatrice avec le Christ en gagnant, en formant, en
11 retenant et en récupérant les jeunes. Le département doit aider l'Église mondiale - en consultation
12 avec l'administration et en coopération avec d'autres départements - en impliquant les divisions
13 dans l'élaboration des objectifs et des buts ainsi que dans le développement de plans pour équiper
14 le corps de l'Église afin qu'il s'engage avec sa jeunesse et la prépare à apporter stratégiquement
15 l'Évangile au monde entier.

16 ~~Le Département de la Jeunesse travaille pour la jeunesse et par la jeunesse. Le Ministère de la~~
17 ~~Jeunesse se définit par ce travail de l'Église, réalisé par ce département, qui est conduit pour, avec et par~~
18 ~~les jeunes. Le centre d'intérêt principal est le salut de la jeunesse par Jésus-Christ ainsi que leur~~
19 ~~acceptation et leur engagement dans la mission de l'Église.~~

20 ~~L'intention du Département de la Jeunesse est de faciliter et de soutenir le ministère de l'Église à~~
21 ~~gagner, former, maintenir et faire revenir sa jeunesse. Le département prend part dans la responsabilité du~~
22 ~~développement d'une stratégie globale de l'évangélisation en consultation avec l'administration et en~~
23 ~~coopération avec d'autres départements de l'Église. Il se propose d'aider l'Église dans la Division de~~
24 ~~l'Afrique de l'Ouest et du Centre à mettre en forme des objectifs, des buts et des plans, et à procurer une~~
25 ~~formation qui équipera le corps de l'Église, sauvera sa jeunesse et la préparera à apporter l'évangile au~~
26 ~~monde entier. Toutes ses activités doivent être coordonnées dans une stratégie de Base pour gagner des~~
27 ~~âmes et les préserver.~~

28 FY 10 Objectifs

29 FY 10 05 Objectifs du Département -- 1. Aider les jeunes à développer leur plein potentiel
30 physique, mental, spirituel et social.

31 2. Amener les jeunes à comprendre leur valeur individuelle en Christ et leur fournir une base
32 biblique qui leur permettra de développer une relation et un engagement à vie avec le Christ et
33 son Église.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 3. Aider les jeunes à découvrir et à développer leurs dons et leurs capacités spirituelles pour
 2 le bénéfice et la croissance de l'église de Dieu et de la communauté.

3 4. Intégrer, équiper et responsabiliser les jeunes dans tous les aspects de la vie, du service et
 4 du leadership de l'Église afin qu'ils puissent participer pleinement à la mission de l'Église.

5 5. Etre pertinent et efficace dans le ministère en concentrant tout le ministère sur les besoins
 6 des jeunes.

7 Pour atteindre ses objectifs, le département doit écouter la voix des jeunes à travers les divisions
 8 mondiales pour être informé de leurs perceptions, préoccupations, besoins et suggestions afin de
 9 réaliser un ministère équilibré en incorporant la dynamique biblique de la fraternité, de
 10 l'éducation, de la formation de disciples, du culte, de l'autonomisation et de la mission.

11 **FY 10 05 Objectifs Du Département**—1. ~~Procurer à la jeunesse un fondement basé sur la~~
 12 ~~Bible, qui les rendra capables de développer, au cours de toute leur vie, des relations et des~~
 13 ~~engagements avec Christ et son Eglise.~~

14 ~~2. Conduire les jeunes à comprendre leur valeur individuelle en Christ et à découvrir et~~
 15 ~~développer leurs dons spirituels et leurs capacités.~~

16 ~~3. Equiper et raffermir la jeunesse pour une vie de service au sein de l'église de Dieu et au sein~~
 17 ~~de la communauté.~~

18 ~~4. Assurer l'intégration de la jeunesse dans tous les aspects de la vie de l'église et du leadership~~
 19 ~~pour que les jeunes puissent être des participants à part entière dans la mission de l'église.~~

20 ~~Pour accomplir leurs objectifs, le département doit réaliser un ministère équilibré en~~
 21 ~~incorporant la dynamique biblique de la communion fraternelle, de la nourriture spirituelle, du~~
 22 ~~culte et de la mission. Il s'agit d'aider la jeunesse à développer la totalité de leur potentiel~~
 23 ~~physique, mental, spirituel, et social. Le Département de la Jeunesse est engagé à maintenir la~~
 24 ~~pertinence et l'efficacité dans le ministère en mettant tout son ministère en relation avec les~~
 25 ~~besoins de la jeunesse. Pour accomplir cela, il doit écouter la jeunesse et être informé de leur~~
 26 ~~sensibilité, de leurs soucis et de leurs suggestions.~~

27 **FY 15 Personnel du Département**

28 **FY 15 05 Directeur et Directeurs Associés**—Le Ministère de la Jeunesse doit avoir son
 29 Directeur et ses Directeurs Associés si nécessaire. On doit élire des personnes qualifiées en se
 30 fondant sur l'expérience qu'elles ont au service de la Jeunesse et leur habileté à s'occuper des
 31 services spécialisés, des activités et des responsabilités qui incombent au travail de département.
 32 On doit nommer des spécialistes pouvant faire face aux besoins spécifiques du département. On
 33 doit nommer ou élire un personnel requis pour remplir les fonctions exposées dans le *Manuel*
 34 *d'Eglise* et stipulées dans les *Statuts et le Règlement de la Conférence Générale*.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 Le Directeur travaille sous l'ordre du Président de la Division et du Comité Exécutif. ~~Cependant~~
2 Sur le plan Administratif ~~et sur le plan du fonctionnement~~ et opérationnel, le département, à
3 travers son directeur, est responsable devant le président et lui prête son concours ainsi qu'aux
4 autres administrateurs dans la promotion des plans et du travail défini par le Comité Exécutif.

5 **FY 20 Programmes et Activités**

6 ~~FY 20 05 Programmes et Activités~~—Le Ministère de la Jeunesse sert l'Eglise mondiale à
7 travers les ~~ministères et les programmes~~ ministères spécialisés suivants:

8 1. Ministère des aventuriers (4 à 9 ans)

9 2. Ministère des éclaireurs (10 à 15 ans)

10 3. Ministère des ambassadeurs (16 à 21 ans)

11 4. Ministère des jeunes adultes (22 à 30 ans)

12 5. Ministère des campus publics (16 à 30 ans et plus)

13 ~~1. Ministère des Juniors/Adolescents~~

14 ~~2. Ministère des Seniors Jeunes Adultes~~

15 ~~3. Les Services de la Jeunesse Adventiste—Une Organisation de l'Eglise Mondiale patronnant~~
16 ~~de jeunes volontaires pour un service inter divisionnaire.~~

17 ~~a. Clubs des Aventuriers (6 à 9 ans)~~

18 ~~b. Clubs des Eclaireurs (10 à 15 ans)~~

19 ~~e. Clubs des Ambassadeurs (16 à 21ans+)~~

20 ~~d. Les Sociétés de la Jeunesse Adventiste (22 à 30 ans+)~~

21 FY 20 10 Objectifs - Ces organisations de jeunesse des églises locales - Pas de changement

22 FY 25 Ministère sur les campus publics

23 FY 55 05 Objectifs - Le Ministère de la Jeunesse collabore avec les Ministères de l'Aumônerie
24 Adventiste et de l'Education pour apporter un soutien aux adventistes du septième jour qui, pour
25 diverses raisons, fréquentent les écoles et universités publics du monde entier. Travaillant sous la
26 supervision d'un comité nommé par la Conférence générale sur le Ministère Adventiste auprès
27 des Etudiants des grandes Ecoles et Universités (AMiCUS) et en coordination avec les divisions
28 mondiales, ces trois départements promeuvent et soutiennent des initiatives conçues pour

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 répondre aux besoins spirituels, intellectuels et sociaux des étudiants adventistes sur les campus
2 publics du monde entier. En coopération avec les responsables des différentes églises, AMiCUS
3 s'efforce de (1) renforcer l'engagement des étudiants dans les croyances et la mission adventiste
4 du septième jour, (2) préparer les étudiants à faire face aux défis intellectuels qui se présentent
5 dans un environnement séculier, (3) développer les capacités de leadership des étudiants, (4)
6 fournir aux étudiants des opportunités de communion chrétienne, et (5) former les étudiants à
7 l'évangélisation, au service et au témoignage sur le campus, dans la communauté et dans le
8 monde en général.

9 FA 55 10 Responsabilités - Le comité du Ministère Adventiste auprès des Etudiants des grandes
10 Ecoles et Universités (AMiCUS) assure la supervision et la coordination générales de ce
11 ministère mondial et, en consultation avec les responsables des divisions mondiales, promeut les
12 initiatives conçues pour :

13 1. Organiser des associations d'étudiants adventistes sur les campus publics et tenir des
14 réunions spéciales à leur intention,

15 2. Publier et distribuer *College and University Dialogue*, un manuel, et d'autres documents
16 qui soutiennent ce ministère, et

17 3. Former des aumôniers de campus (approuvés par le Ministère de l'Aumônerie Adventiste),
18 des leaders laïcs et des pasteurs dans les centres universitaires.

19 Le comité élabore également un budget annuel pour mener à bien son ministère international.

20 Le ministère sur les campus publics se concentre sur l'encouragement de l'organisation et des
21 activités des associations d'étudiants dans les centres universitaires, la formation des étudiants au
22 leadership et à l'évangélisation, et l'organisation de conventions et de retraites régionales pour les
23 étudiants.

24 FA 55 15 Rôle des divisions mondiales - Chaque territoire mondial confie à un ou deux directeurs
25 qualifiés des ministères de la jeunesse la responsabilité de diriger dans le ministère les étudiants
26 adventistes sur les campus publics des grandes écoles et universités, avec le soutien du comité du
27 ministère adventiste des étudiants des grandes écoles et universités (AMiCUS) nommé par la
28 Conférence générale et en coordination avec les dirigeants des unions de leur territoire. Ce
29 ministère cherche à :

30 1. Encourager l'organisation et les activités des associations d'étudiants adventistes sur les
31 campus publics et en tenir une liste à jour,

32 2. Organiser des réunions régionales pour ces étudiants,

- 1 3. Prévoir des fonds pour la distribution gratuite de *Dialogue* et d'autres matériels
2 nécessaires,
- 3 4. Offrir une formation spécialisée aux aumôniers de campus, aux responsables laïcs et aux
4 pasteurs dans les centres universitaires,
- 5 5. Former les étudiants à la sensibilisation, au service et à l'évangélisation sur leur campus,
6 dans leur communauté et au-delà,
- 7 6. Promouvoir la participation de professeurs d'université adventistes du septième jour et
8 d'autres professionnels en tant que mentors au sein de ce ministère,
- 9 7. Mettre ces étudiants en contact avec les grandes écoles et universités adventistes du
10 septième jour en tant qu'étudiants de transfert potentiels, si possible, et éventuellement en tant que
11 membres du corps enseignant,
- 12 8. Aider les dirigeants locaux à établir et à maintenir de bonnes relations avec les
13 administrateurs des grandes écoles et universités publiques où les adventistes sont étudiants,
- 14 9. Engager les services des Affaires publiques et de la Liberté religieuse dans la prévention
15 ou la résolution des problèmes liés à l'observance du sabbat par les étudiants adventistes du
16 septième jour sur les campus publics,
- 17 10. Assurer la coordination et l'orientation de ce ministère auprès de leurs homologues des
18 unions et des champs locaux, ainsi que l'évaluation périodique,
- 19 11. Mettre en relation les groupes du ministère sur les campus publics avec les églises locales
20 à des fins de mentorat et pour maintenir l'identité de l'église mondiale, et
- 21 12. Mettre les étudiants en contact avec le Service Volontaire Adventiste.

22 ~~FY 25 Ministère sur les campus publics~~

23 ~~{Abrogé au Comité annuel de 2016}~~

24
25
26
27
28
29
30
31
32

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 TRS/PolRev&Dev/ADCOM/TreC/GCDO20AC/20AC à HMM(DIV)

2 216-20G SERVICES FIDUCIAIRES - MODIFICATION DU REGLEMENT

3 VOTÉ, De modifier GC S 40, Services Fiduciaires, à lire comme suit :

4 S 40 Don Planifié et Services Fiduciaires

5 **S 40 05 Dons différés**—1. ~~Conseil de~~ *Les Ecritures et l'Esprit de Prophétie*—~~Combien dois-tu à~~
6 ~~mon Seigneur? "Luc 16:05: . . . « Combien dois-tu à mon Seigneur ? » (Luc 16 :5). Tout ce que nous~~
7 ~~avons vient de Dieu. Il pose sa main sur nos biens, en disant: «Je suis le propriétaire légitime de tout~~
8 ~~l'univers, ce sont mes biens.» . . Dieu teste chaque âme qui prétend croire en Lui... Le Seigneur a donné~~
9 ~~aux hommes Ses biens sur lesquels ils commercent. Il leur a fait ses intendants, et a mis en leur~~
10 ~~possession l'argent, les maisons et les terres. » (9T 245) les terres." Témoignages, vol 9, p 245.~~

11 2. *Dons Présents*—Le changement des conditions financières et économiques – Pas de changement

12 3. *Dons différés*—En plus de faire des grands dons dans l'immédiat – Pas de changement

13 **S 40 10 Convention de Rente Viagère**—1. *Organisations Approuvées*— Pas de changement

14 2. *Planification de Taux*—La planification des contrats de conventions de rente viagère sont fournis par
15 ~~les administrateurs~~ la division, ou dans le cas de l'Amérique de nord la société de la Conférence Générale.
16 ~~union, fédération/ mission locale/et des institutions, et doivent être strictement respectées par tous les~~
17 ~~organisations émettrices.~~

18 3. *Comptabilité*—~~Les conventions de rente viagère doivent être comptabilisées selon les principes~~
19 ~~comptables généralement reconnus pour les accords tels qu'énoncés dans les manuels de comptabilité de~~
20 ~~fonds. L'organisation doit conserver un solde de fonds pour chaque annuité, qui est égale à la différence~~
21 ~~entre le montant de la rente viagère d'origine et toutes ses obligations applicables pour chaque annuité~~
22 ~~(valeur nette actuelle par exemple, des versements de rente viagère futurs, les engagements envers d'autres~~
23 ~~organisations de l'église et produits constatés d'avance). Lorsque l'organisation émettrice est reconnue~~
24 ~~comme donataire, lorsque les gains dépassent les paiements de rente viagères annuelles requises, et~~
25 ~~lorsque le solde du fonds de pension de chaque rente viagère excède le montant requis ci-dessus, ces gains~~
26 ~~excédentaires peuvent être utilisés par l'organisation émettrice. Dans tous les cas, le solde des fonds ne~~
27 ~~doit pas être inférieur à celle requise par la loi applicable. Lorsqu'une organisation (gestion de~~
28 ~~l'organisation) gère/administre une rente viagère au profit de certains autres donataire visé(s) (le ou les~~
29 ~~organisations bénéficiant(s)), les gains excédentaires, qui représentent les montants détenus par~~
30 ~~l'organisme gestionnaire, au delà de la quantité initiale de la rente viagère peut être transféré en tout autre~~
31 ~~organisation bénéficiaire (s) sur une base proportionnelle différés.~~

32 4. *Signatures*— Les contrats de conventions de rente viagère sont valables lors de la signature des
33 ~~représentants dûment élus des organisations qui rédigent les accords.~~

34 5. *Lois Applicables*— Avant que les fédération locales/missions/champs écrivent des contrats de dons en
35 ~~rente viagère de plus de US \$ 100.000 ou écrivent des rente viagères qui seront financés par des actifs~~

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 autres que des espèces, la fédération locale/mission/le personnel de l'association du champ doit recevoir
2 conseil du directeur du Service Fiduciaire de l'Union ou des administrateurs de la fédération union
3 concernant les lois applicables et la capacité de la fédération locale/mission/champ à accepter et à gérer les
4 actifs destinés à être cédés.

5 **S 40 15 Accords de Fiducie**—En plus de dons corrects, ~~dons purs et simples et les provisions~~
6 ~~constituées pour conventions de rente viagère~~, la division, l'union, la fédération locale/les associations de
7 la mission, ~~les sociétés~~ et des institutions légalement constituées sont autorisées à accepter des fonds ou
8 des biens en fiducie, sous réserve des conditions suivantes :

9 ~~1. Taux d'intérêt maximum~~—Le taux d'intérêt maximale spécifiée payable au fiduciaire, utilisé dans les
10 ~~accords de fiducie révocable, ne doit pas dépasser le l'intérêt maximum payés par le fonds de roulement~~
11 ~~desservant le territoire de cette union. Les institutions des divisions doivent utiliser le taux payé dans~~
12 ~~l'union dans laquelle se trouve l'établissement. Le montant net payé dans les accords de fiducie irrévocable~~
13 ~~ne doit pas dépasser ce que le capital de la fiducie gagne réellement, sauf ce qui est expressément prévu~~
14 ~~dans les conditions prévues par la loi dans l'écriture d'une fiducie ou d'une rente viagère, une fiducie ou~~
15 ~~rente viagère en annuité ou don de bienfaisance en annuité.~~

16 ~~2. 1. Approbation des accords~~—Tous les accords doivent être expressément – Pas changement.

17 ~~3. 2. Les investissements dans les fiducies~~—Une organisation ou une institution qui agit – Pas de
18 changement.

19 ~~4. 3. Conseiller juridique~~—Là-où il y a accord de fiducie par - Pas de changement

20 ~~5. 4. Intérêts pour la dénomination~~—Les organisations signeront des contrats de fiducie – Pas de
21 changement

22 **S 40 20 Testaments**—Alors que la rédaction de ~~conventions de rente viagère et les conventions de~~
23 ~~fiducie~~ sont encouragés, les testaments légalement établis devraient également être pris en compte lors des
24 dons à des organisations de l'Eglise. En règle générale, ces testaments doivent être rédigés par l'avocat du
25 donateur.

26 **S 40 25 Enregistrement d'Echéance d'Instruments de Dons différées**—Un rapport – Pas de
27 changement.

28 **S 40 30 Administrateur, le Fiduciaire, l'Exécuteur des Volontés et-Couts**—Un employé de la
29 dénomination – Pas de changement.

30 **S 40 35 Lignes Directrices pour le Don Planifié et les Services Fiduciaires Inter**
31 **organisationnels**—Les lignes directrices suivantes régiront les services fiduciaires inter organisationnels
32 fournissant des services de fiducie:

33 ~~1. Définition des Services Fiduciaires~~—La définition des services fiduciaire doit inclure les testaments,
34 ~~contrats de fiducie, des rentes viagères de bienfaisance, uni fiducies, les fiducies de rente viagère s, les~~
35 ~~accords de revenu viager et les accords de soins de vie.~~

- 1 ~~2.~~ 1. *Fédération/Missions locales /Champs*—Il est reconnu que des fédérations locales / missions ont le
2 ~~droit de communiquer avec toutes les personnes dans leurs territoires.~~
- 3 ~~3.~~ 2. *Parrainages*—Toutes les références seront suivies dans les procédures de contacts réguliers.
- 4 ~~4.~~ 3. *Alumni*—Les fédérations locales/missions/champs et les institutions s'unissent pour communiquer
5 avec des anciens établissements d'enseignement, sauf si la personne concernée ne souhaite pas que cela
6 soit fait ou quand il y'a une entente de travail entre la conférence/mission/le champ et l'institution;
- 7 ~~5.~~ 4. *Institution*—Les institutions éducatives et autres peuvent exploiter le Don Planifié et des services
8 de fiducie en vertu des programmes spécifiques sous des accords écrits avec les fédérations
9 unions/missions sous n'importe quelles conditions approuvées par les comités et les commissions de
10 contrôle.
- 11 ~~6.~~ 5. *Matériels de promotion*—Les organisations ont le privilège - Pas de changement
- 12 ~~7.~~ 6. *Non-adventistes du septième jour*--Pas de restrictions pour - Pas de changement
- 13 ~~8.~~ 7. *Clarification du statut de membre*-Quand on ne sait pas – Pas de changement
- 14 ~~9.~~ 8. *Approches de l'Organisation supérieure*--Si un membre de l'Église contacte la Conférence
15 Générale ou une fédération union / mission, l'organisation attirera l'attention de l'organe sur la possibilité
16 de la fédération locale / mission /champ à gérer l'affaire, mais si la personne désire que la Conférence
17 Générale ou union de fédération / de la mission le fasse à titre de fiduciaire, cela sera respecté.
- 18 ~~10.~~ 9. *Membres de l'Église dans d'autres Fédérations / Missions / Champs*—Si un membre – Pas de
19 changement.
- 20 ~~11.~~ 10. *Coopération*—Les fédérations/Missions/champs – Pas de changement.
- 21 ~~12.~~ 11. *Anciens élèves/étudiants des établissements d'enseignement*—Les institutions éducatives ont – Pas
22 de changement.

23
24
25
26
27
28

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 EDU/PolRev&Dev/ADCOM/TreC/GCDO20AC/20AC to HMM(DIV)

2
3 226-20G FONDS DE BOURSES DE LA CONFERENCE GENERALE POUR LES ETUDES
4 SUPERIEURES (DOCTORAT--PHD / THD). – MODIFICATION DU REGLEMENT

5
6 VOTE, De modifier GC S 80 Fonds de bourses de la Conférence Générale pour les
7 Etudes Supérieures (Doctorat--PhD / ThD), pour se lire comme suit:

8
9 S 80 Fonds de bourses de la Conférence Générale pour les Etudes Supérieures
10 (Doctorat--PhD / ThD).

11
12 **S 80 05 Fonds de bourses de la Conférence Générale pour les Etudes Supérieures (Doctorat--**
13 **PhD / ThD).** 1. Le fonds de bourse de la Conférence Générale pour les études supérieures (Doctorat
14 Phd/ThD) a été créé dans le but de partager avec toutes les divisions la charge de fournir un nombre accru
15 d'enseignants des universités et séminaires avec un doctorat (Phd et ThD) obtenu à l'Université Andrews
16 ou à l'Institut International Adventiste d'Études Avancées (AIIAS), ou à l'Université Adventiste de
17 l'Afrique (AUA). ~~l'Université Andrews ou à l'Institut International Adventiste d'Études~~
18 ~~Avancées.~~

19
20 2. La Conférence Générale et les Divisions doivent partager les coûts comme suit:

21 a. La Conférence Générale doit fournir à partir de son Fonds de bourses d'études supérieures
22 une bourse de doctorat continu à l'Université Andrews ou jusqu'à trois bourses doctorales poursuivies à
23 l'Institut International Adventiste d'Études Supérieures ou à l'Université Adventiste de l'Afrique ou une
24 combinaison à AIIAS et AUA pour chaque division afin de couvrir les dépenses suivantes:

- 25 1) Cinquante pour cent des frais de subsistance – Pas de changement
26
27 2) Les frais de scolarité complet - Pas de changement
28

29 b. Les divisions respectives sont responsables de:

- 30
31 1) Sélectionner et nommer la ou les personne (s) qualifiée (s) pour
32 recevoir la ou les bourse (s) sous réserve de l'approbation de la Conférence Générale et
33 l'acceptation dans le programme respectif de doctorat de l'école approuvée, soit l'Université
34 Andrews ou l'Institut International Adventiste d'Études Supérieures, ou l'Université Adventiste
35 de l'Afrique.
36
37 2) Prévoir des frais de déplacement vers - Pas de changement
38
39 3) Pourvoir pour des dépenses supplémentaires - Pas de changement
40
41 4) Aider à l'obtention de visas et tous autres documents requis pour entrer
42 aux États-Unis d'Amérique si le programme doit être reçu à l'Université Andrews, ou aux Philippines si le
programme doit être prise à l'Institut International Adventiste d'Études Supérieures, ou au Kenya si le

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 programme doit être suivi en résidence à l'université adventiste d'Afrique pour le retour au pays d'origine
 2 de l'individu / pays d'emploi.

3
 4 5) Pourvoir a une bourse de quatre ans pour un étudiant à l'Université
 5 Andrews ou jusqu'à trois étudiants de l'Institut International Adventiste d'Études Supérieures ou à
 6 l'Université Adventiste de l'Afrique ou une combinaison à AIIAS et AUA, ne dépassant pas un
 7 total de trois. Si le délai est prorogé, la bourse, y compris les éléments énumérés au paragraphe 2.
 8 a. 1) ci-dessus, deviendra la responsabilité de l'organisation qui l'emploie. Si les étudiants sont
 9 boursiers à l'Institut International Adventiste d'Études Supérieures et de la division respective ou
 10 de l'union rattachée souhaitent envoyer un étudiant à l'Université Andrews, le coût de la bourse
 11 pour les étudiants de l'Institut International Adventiste d'Études Supérieures ou à l'Université
 12 Adventiste de l'Afrique devient la responsabilité de l'organisation accordant la bourse. Si ce
 13 changement à lieu, le programme d'études pour les étudiants de l'Institut International Adventiste
 14 d'Études Supérieures ou à l'Université Adventiste de l'Afrique devra être accompli sous le
 15 parrainage de la division respective.

16
 17 6) Informer ceux qui sont sponsorisés - Pas de changement

18
 19 7) Préparer un contrat écrit qui sera signé - Pas de changement

20
 21 3. Le fonds de bourse d'Études Supérieures de la Conférence Générale pour le
 22 doctorat (Phd / ThD) peut également être utilisé de façon alternative pour aider des étudiants de
 23 doctorat Phd/ ThD déjà inscrits à l'Université Andrews, ~~ou~~ l'Institut international Adventiste
 24 d'Études Supérieures ou l'Université Adventiste de l'Afrique ayant eu du succès.

25 a. Les étudiants en PhD / ThD déjà inscrits - Pas de changement

26
 27 b. Les divisions respectives sont responsables du - Pas de changement

28
 29 c. Les dispositions financières doivent être - Pas de changement

30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 GCAS/PolRev&Dev/ADCOM/TreC/GCDO20AC/SEC/ADCOM(Steering)/20AC à HMM(DIV)
2 222-20G PRINCIPES D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE RÉMUNÉRATION -
3 MODIFICATION DE REGLEMENT

4 VOTÉ, De modifier GC Y 05 25, Principes d'élaboration d'un plan de rémunération, à lire
5 comme suit :

6 Y 05 25 Principes d'élaboration d'un plan de rémunération - Les grandes variations dans les
7 économies nationales et les environnements d'emploi rendent impossible l'établissement d'un plan
8 de rémunération unique, équitable et approprié partout. C'est pourquoi la Conférence générale et
9 chacune des divisions sont chargées d'établir un ou plusieurs plans de rémunération, y compris
10 diverses allocations, qui soient sensibles aux environnements locaux sur leur territoire. La
11 Conférence générale et le comité exécutif de chaque division doivent mettre sur pied un comité
12 de rémunération avec une représentation des groupes d'employés de l'Église tels que les pasteurs,
13 les éducateurs et les comptables, ainsi qu'une représentation significative (et si possible
14 majoritaire) de laïcs ayant les compétences appropriées et ayant une compréhension des
15 règlements et pratique de l'Église. Le comité de rémunération recommande à une grande réunion
16 du comité exécutif de la division et, dans le cas de la conférence générale, à une réunion de
17 printemps ou au concile annuel du comité exécutif de la conférence générale, un ou plusieurs
18 plans et niveaux de rémunération à utiliser sur son territoire.

19 Lors de la préparation d'un ou de plusieurs plans de rémunération, le comité doit garder à l'esprit
20 que l'emploi dans l'Église est un appel au service et se caractérise donc par un ensemble de
21 normes ou de références différentes de celles qui prévalent dans la société ou dans les entreprises
22 purement commerciales. Tous les employés - pasteurs, administrateurs et personnel de soutien -
23 participent à un ministère au nom de l'Église. Les plans de rémunération doivent donc
24 promouvoir et maintenir un sentiment de collégialité entre tous les employés.

25 Le bureau de la Conférence générale et les institutions de la Conférence générale doivent utiliser
26 la structure du plan de rémunération de la division/pays où ils sont situés comme base de calcul
27 de leurs plans de rémunération. Toute variation par rapport à la structure du plan de rémunération
28 de la division hôte doit être examinée par le Comité des rémunérations de la Conférence générale
29 et renvoyée au Comité administratif de la Conférence générale avant sa mise en œuvre.

30 Les plans de rémunération visés dans Y 05 25 comportent les caractéristiques suivantes et, avant
31 leur adoption, sont examinés par le Comité administratif de la Conférence générale afin de
32 déterminer s'ils sont conformes à ces grands principes et lignes directrices.

33 1. Unité et cohérence dans la classification des emplois et le classement relatif - Pas de
34 changement

- 1 2. Préférence pour un plan de rémunération unique dans la division pour tous les employés
2 qui encourage la collégialité des employés, en particulier entre les pasteurs et l'administration. En
3 conséquence, la rémunération maximale d'un président de division ne doit pas dépasser de plus de
4 25 % la rémunération de la plus haute classification d'un pasteur de l'église locale (multiplier la
5 rémunération maximale du pasteur par 1,25 représentant 25 % de plus) dans la zone locale. Dans
6 le cas du président de la conférence générale, elle ne doit pas dépasser de plus de cinq pour cent
7 la rémunération du ~~président~~. président de la division hôte (multiplier la rémunération du
8 président de la division hôte par 1,05 représentant cinq pour cent de plus).
- 9 3. Autres plans de rémunération - Bien que la rémunération principale - Pas de changement
- 10 4. Une méthode et un calendrier clairement définis pour déterminer comment - Pas de
11 changement
- 12 5. Niveaux de rémunération non discriminatoires - Pas de changement
- 13 6. Facteurs de rémunération de la zone appliqués aux différents niveaux - Pas de changement
- 14 7. Réglementation gouvernementale concernant la rémunération des employés – Pas de
15 changement

16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 SEC/PolRev&Dev/ADCOM/SecC/GCDO20AC/20AC à HMM(DIV)

2 223-20G UTILISATION DE "REELIRE" - DIRECTIVE DU REGLEMENT

3 VOTÉ, d'approuver une directive visant à modifier le *Règlement de travail* de la Conférence
4 générale, le cas échéant, en supprimant "réélire" et en le remplaçant par "élire pour un nouveau
5 mandat".

6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 TRE/PolRev&Dev/ADCOM/TreC/GCDO20AC/SEC/ADCOM(Steering)/20AC à HMM(DIV)

2 221-20Ga RATIOS FINANCIERS - MODIFICATION DU REGLEMENT

3 JUSTIFICATION : La disposition actuelle du règlement concernant le fonds de roulement est
4 influencée par ce qui suit :

5 1. Réception de fonds affectés - Une organisation améliore sa conformité apparente au fonds
6 de roulement minimum recommandé si elle reçoit (et détient) des revenus affectés tels qu'une
7 subvention de la Mission Globale, un financement de projet du Treizième Sabbat ou un don
8 affecté. Cela est vrai même ce n'est pas mieux placé pour faire face à une urgence financière.
9 L'inverse est également vrai. Si une organisation dépense des actifs nets limités, elle semble être
10 dans une situation de fonds de roulement moins bonne en termes de politique, alors qu'en fait elle
11 n'est pas dans une situation moins bonne pour gérer une urgence.

12 2. Dépense des fonds alloués et affectés - Le fonds de roulement minimum recommandé
13 augmente lorsque l'organisation dépense des fonds alloués ou affectés. Les fonds alloués ou les
14 fonds réservés sont destinés à des fins particulières. Leur utilisation n'augmente pas le montant du
15 fonds de roulement dont l'organisation a besoin. Cependant, le calcul de la politique actuelle d'un
16 fonds de roulement minimum recommandé inclut ces dépenses pour déterminer ce que devrait
17 être ce montant. Par conséquent, le calcul de la politique actuelle pénalise une organisation si elle
18 dépense pour remplir les intentions des fonds alloués ou les conditions des fonds restreints et
19 pourrait créer une incitation à conserver indûment ces fonds.

20 3. Allocation pour éventualités financières - Une organisation semble moins conforme ou
21 plus conforme au fonds de roulement recommandé lorsqu'elle augmente ou diminue,
22 respectivement, les allocations pour certaines éventualités financières (ex : la fluctuation des taux
23 de change). Ni l'augmentation ni la diminution de ces allocations ne modifie la capacité d'une
24 organisation à faire face aux urgences financières.

25 *Principes directeurs*

26 Les six principes suivants guident la révision proposée des politiques de fonds de roulement et de
27 liquidité :

28 1. Simplicité - Le calcul du fonds de roulement et des liquidités recommandé doit être simple
29 à comprendre et à appliquer. La présente proposition le fait en ne prévoyant pas toutes les
30 considérations concevables. Au lieu de cela, l'accent est mis sur les préoccupations les plus
31 importantes.

32 2. Réactivité - Les organisations peuvent et doivent procéder à des ajustements en réponse à
33 une crise financière. Par exemple, elles peuvent licencier des travailleurs ou réduire les crédits.

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 Cependant, les ajustements demandent du temps et cette politique considère le fonds de
2 roulement et les réserves de liquidités comme donnant à l'organisation une marge de manœuvre
3 pour procéder à ces ajustements dans le cadre d'une approche ordonnée et sensible aux besoins
4 des travailleurs. Le fonds de roulement et les liquidités recommandés ne sont pas censés
5 constituer la réponse complète aux menaces financières.

6 Cette proposition supprime la distinction entre le fait qu'une organisation paie un travailleur à
7 partir des ressources allouées ou des ressources de fonctionnement ordinaires. Dans les deux cas,
8 et au moins dans la période initiale d'urgence financière, une organisation doit continuer à payer
9 tous ses travailleurs - quelle que soit la source de son financement.

10 3. Disponibilité des actifs nets alloués au conseil d'administration – Les actifs nets alloués au
11 conseil d'administration doivent être disponibles en cas d'urgence économique. Ainsi, aucune
12 distinction n'est faite entre les actifs nets alloués et les actifs nets non alloués du conseil, à
13 l'exception des allocations faites par le conseil pour répondre aux exigences constitutionnelles ou
14 constitutives. La politique proposée n'exclut pas que les actifs nets alloués par le conseil
15 d'administration, à l'exception des allocations faites par le conseil d'administration pour répondre
16 aux exigences constitutionnelles ou constitutives, puissent évaluer l'état de préparation d'une
17 organisation pour faire face à des urgences financières.

18 4. Maintenir la confiance des donateurs - Comme le maintien de la confiance des donateurs
19 est d'une importance cruciale, les actifs nets affectés par les donateurs ne sont pas considérés
20 comme faisant partie des ressources disponibles pour faire face à une urgence financière. De
21 même, les crédits destinés à des projets spéciaux d'autres organisations (exemple : les subventions
22 de la Mission Globale) nécessitent le même soin.

23 5. Disposition minimale - Une organisation doit prendre au moins la disposition minimale
24 nécessaire pour s'assurer qu'elle peut continuer à payer ses emplois et ses obligations
25 contractuelles pendant un ralentissement économique ou une urgence financière. Ces obligations
26 comprennent les salaires, les loyers, les paiements hypothécaires, les impôts, etc.

27 6. Disposition pour les actifs nets alloués - Une organisation ne doit allouer que les actifs
28 nets qui correspondent aux ressources disponibles. Les affectations sans appariement avec les
29 ressources disponibles donnent une image fautive de la situation financière d'une organisation.
30 Cette proposition n'inclut pas les actifs nets alloués, à l'exception des allocations faites par le
31 conseil d'administration pour répondre aux exigences constitutionnelles ou constitutives, dans le
32 calcul du fonds de roulement et des liquidités minimums disponibles recommandés pour une
33 organisation.

34 VOTÉ, De modifier GC S 24, "Ratios financiers", à lire comme suit :

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 S 24 Ratios financiers

2 S 24 05 Utilisation des ratios - Les ratios financiers sont des indicateurs utiles de - Pas de
3 changement

4 S 24 10 Fonds de roulement - Les ralentissements économiques et les urgences financières font
5 partie du cycle habituel de la vie d'une organisation. Les organisations de l'Eglise feraient bien
6 d'être préparées à ces ralentissements et urgences en s'assurant que des ressources sont en place
7 pour prévenir ou minimiser toute perturbation de leur mission. Pour s'y préparer, il faudrait
8 notamment disposer de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses opérationnelles et les
9 crédits alloués aux organisations subsidiaires ou apparentées pendant une période de temps
10 prédéterminée. Chaque organisation devrait veiller à constituer des réserves raisonnables de fonds
11 de roulement en prévision de périodes financières défavorables. Il serait prudent qu'une
12 organisation détienne une partie importante de son fonds de roulement disponible sous forme
13 d'actifs liquides. Pour que des ressources financières suffisantes soient disponibles pour la gestion
14 saine et efficace de toutes les organisations, les dispositions suivantes sont fondées sur ce qui a
15 été considéré comme historiquement adéquate pour les entités de l'église et sont décrites ci-
16 dessous:

17 S 24 14 Définitions-1. Fonds de roulement - Le montant de l'actif à court terme excédant le passif
18 à court terme (actif à court terme moins passif à court terme).

19 2. L'actif à court terme détenu pour les restrictions des donateurs – L'actif à court terme
20 nécessaire pour se conformer aux restrictions stipulées par les donateurs ou d'autres organisations
21 (actifs nets affectés moins ceux spécifiquement liés aux actifs non courants identifiables).

22 a. Les dons affectés par les donateurs qui sont toujours en cours (exemple : les actifs affectés
23 à un projet d'évangélisation).

24 b. Restrictions imposées aux fonds par les subventions d'autres organisations (exemple :
25 subventions de la Mission Globale).

26 3. Actifs à court terme détenus à des fins mandatées - Les actifs à court terme associés aux
27 ressources mises de côté en réponse aux mandats imposés à une organisation. Ces mandats
28 comprennent des exigences légales, confessionnelles, constitutionnelles et constitutives. Plus
29 précisément, il s'agit des allocations d'actifs nets courants faites par le conseil d'administration
30 dans le but de se conformer à ces exigences pour les besoins du mandat (actifs nets alloués qui
31 répondent à ces critères moins ceux qui sont spécifiquement liés à des actifs non courants
32 identifiables).

- 1 Note : Il s'agit d'un petit sous-ensemble de tous les actifs nets alloués. Sont spécifiquement exclus
2 de cette catégorie les actifs nets alloués qu'un comité exécutif peut désaffecter sans violer ces
3 exigences obligatoires.
- 4 a. Fonds mis en réserve pour se conformer aux exigences des statuts (exemple : financement
5 des sessions des assemblées générales).
- 6 b. Les ressources mises de côté par l'action d'une assemblée générale (exemple : le
7 financement de bourses d'études en cours).
- 8 c. Ressources mises en réserve pour se conformer au Règlement de l'ensemble de l'Eglise.
9 (exemple : T 25 25, Gains ou pertes de change).
- 10 4. Fonds de roulement disponible - Le fonds de roulement restant après la suppression des
11 actifs à court terme affectés par le donateur et des actifs à court terme détenus pour les besoins du
12 mandat (fonds de roulement moins les actifs à court terme détenus pour les restrictions des
13 donateurs et les actifs à court terme détenus pour les besoins du mandat).
- 14 5. Fonds de roulement minimum disponible recommandé - Le fonds de roulement minimum
15 disponible qu'une organisation devrait maintenir dans des conditions économiques et financières
16 normales.
- 17 6. Dépenses de fonctionnement - Dépenses pour les opérations de base. Cela comprend les
18 salaires, les indemnités, les frais administratifs, les dépenses des départements et les frais
19 d'amortissement. Il n'inclut pas les crédits et les dépenses en capital.
- 20 7. Crédits sortants nets - L'excédent des crédits d'exploitation sortants sur les crédits
21 d'exploitation entrants. (Crédits sortants moins crédits entrants. Si les crédits entrants dépassent
22 les crédits sortants, les crédits opérationnels nets sortants sont zéro).
- 23 8. Dépenses de base - Dépenses de fonctionnement plus crédits nets sortants.
- 24 9. Pourcentage du fonds de roulement disponible - Le fonds de roulement disponible réel est
25 indiqué en pourcentage du fonds de roulement disponible minimum recommandé (disponible
26 fonds de roulement divisé par le fonds de roulement minimum disponible recommandé). Les
27 pourcentages supérieurs à 100 % indiquent que le fonds de roulement disponible est supérieur au
28 minimum recommandé. Un pourcentage inférieur à 100 % indique la mesure dans laquelle le
29 fonds de roulement disponible est inférieur à la recommandation.
- 30 10. Fonds de roulement disponible en mois - Il s'agit du nombre de mois pendant lesquels le
31 fonds de roulement disponible pourrait supporter une période prédéterminée de dépenses de base.
32 Ce règlement recommande un minimum de six mois.

1 11. Actifs liquides disponibles - Les actifs liquides restants après élimination du passif à court
 2 terme, des actifs à court terme détenus pour les restrictions des donateurs et des actifs à court
 3 terme détenus pour les besoins du mandat (actifs liquides moins passifs à court terme, actifs à
 4 court terme détenus pour les restrictions des donateurs et actifs à court terme détenus pour les
 5 besoins du mandat).

6 12. Actifs liquides disponibles minimums recommandés - Les actifs liquides disponibles
 7 minimums qu'une organisation devrait maintenir dans des conditions économiques et financières
 8 normales.

9 13. Pourcentage des Actifs liquides disponibles - Actifs liquides disponibles réels indiqués
 10 comme pourcentage du minimum recommandé de liquidités disponibles (liquidités disponibles
 11 divisées par le minimum recommandé des liquidités disponibles). Les pourcentages supérieurs à
 12 100 % indiquent que les liquidités disponibles sont supérieures au minimum recommandé. Un
 13 pourcentage inférieur à 100 % indique dans quelle mesure les liquidités disponibles sont
 14 inférieures à la recommandation.

15 14. Liquidités disponibles en mois - Il s'agit du nombre de mois pendant lesquels les liquidités
 16 disponibles pourraient soutenir une période prédéterminée de dépenses de base. Ce Règlement
 17 recommande un minimum de trois mois.

18 1. Définition du Fonds de roulement Le Fonds de roulement sera définie comme le montant
 19 du surplus de l'actif circulant sur le passif à court terme.

20 2. Les formules Le fonds de roulement requis pour les différentes rentes viagères des organisations
 21 sera comme suit :

22 a. Conférence Générale— 40 pour cent des revenus sans restriction de la dernière année fiscale
 23 ou pour les états financiers provisoire, le revenu réel sans restriction des 12 derniers mois,
 24 ajoutant 1 pour cent chaque année, à compter de 2009, jusqu'à ce qu'un maximum de 50
 25 pour cent soit atteint, plus 100 pour cent des prêts à long terme, les fonds alloués ainsi que
 26 les additions sur les fonds alloués de capital.

27 b. Les Divisions— 30 pour cent du total des dépenses d'exploitation de la dernière année
 28 fiscale, ou pour les états financiers provisoires, les dépenses réelles de l'exercice des 12
 29 derniers mois, plus 15 pour cent des allocations de fonctionnement aux organisations
 30 inferieures pour la dernière année fiscale complète, en plus des fonds alloués. Certaines
 31 divisions peuvent exiger un plus grand fonds de roulement.

32 c. Union Fédérations/Missions— 30 pourcent du total des dépenses d'exploitation de la
 33 dernière année fiscale, ou pour les états financiers provisoires, les dépenses réelles de
 34 l'exercice des 12 derniers mois, en plus des fonds alloués.

35 d. Fédérations/Missions/Champs Locaux— 20 pourcent du total des dépenses d'exploitation
 36 de la dernière année fiscale, ou pour les états intermédiaires, le dernier des 12 charges
 37 d'exploitation, ainsi que des fonds alloués.

- 1 e—*Entreprise/ Fédération/ Mission/ Champ*—10 pour cent des actifs du fonds actuels, et en
 2 outre, que la moitié des fonds de roulement soit maintenu dans des actifs liquides.
 3 f—*Éducation Service de la santé à domicile*—équivalent des comptes débiteurs nets, stocks
 4 de marchandises, et valeur nette affecté (réserves) sur la base du bilan de la dernière année
 5 fiscale complète.
 6 g—*Librairies Adventistes*—équivalent des comptes débiteurs nets, les stocks, et valeur nette
 7 affecté (réserves).
 8 h—*Les universités et grandes écoles*—20 pour cent des frais d'exploitation, ou états financiers
 9 provisoires, les charges d'exploitation du dernier des 12 mois de la dernière année fiscale
 10 complète, plus la valeur nette attribuée (réserves).
 11 i—*Les Académies*—15 pour cent de la dépense de fonctionnement du dernier exercice complet,
 12 ou pour les états financiers provisoires, le dernier des 12 charges d'exploitation du mois
 13 courant.
 14 j—*Les Institutions Sanitaires*—20 pour cent des dépenses d'exploitation de la dernière année
 15 fiscale ou pour des états financiers provisoires, les derniers charges d'exploitation du 12eme
 16 dernier mois soins de santé pour cent de la dépense de fonctionnement du dernier exercice
 17 complet, ou pour les états intermédiaires, le dernier des 12 charges d'exploitation mois
 18 courant, plus attribué la valeur nette (réserves).
 19 k—*Maisons d'édition*—l'équivalent des comptes courant débiteurs nets (hors créances des
 20 organisations supérieures), les stocks et la valeur nette allouée (réserves) sur la base du bilan
 21 de la dernière année fiscale complète.
 22 l—*Service Chrétien pour les Aveugle*—25 pour cent des dépenses de la dernière année
 23 complète de fonctionnement financiers, ou pour les états financiers provisoires, le dernier
 24 des 12 charges d'exploitation du mois courant, plus les fonds alloués.
 25 m—*Société de gestion des Risks des Adventist, y compris les bureaux locaux*—40 pour cent des
 26 frais d'exploitation annuel (pour les états financiers provisoires, le dernier des 12 charges
 27 d'exploitation en cours), ou tel que requis par les autorités réglementaires compétentes.
 28 n—*Centres de media Adventiste*—20 pour cent des frais d'exploitation annuel basé sur le
 29 compte de résultat pour l'exercice terminé le dernier ou de déclarations provisoires, le
 30 dernier des 12 mois frais de fonctionnement réel.
 31 o—*Institution Radio Mondiale Adventiste*—20 pour cent des frais d'exploitation du dernier
 32 exercice complet, ou pour les états financiers provisoires, le dernier des 12 charges
 33 d'exploitation, en plus de la valeur nette affecté (réserves).
 34

35 S-24-15 Liquidité Afin de rendre disponible assez de liquidités et des équivalents de trésorerie
 36 pour répondre aux obligations financières à court terme, les dispositions suivantes sont basées sur
 37 ce qui a été considéré historiquement comme adéquate pour les entités de l'organisation et sont
 38 décrites ci-dessous:

39 1. *Actifs liquide* Les actifs liquides équivalents aux dettes actuelles et certains fonds alloués
 40 identifiés dans les manuels spécifiques de la comptabilité devront être maintenus dans les éléments
 41 suivants :

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

- 1 a.— Les espèces
 2 b.— Sujets S 85 35, S 85 40.
 3 e.— Fonds d'investissement et autres unités de charge autorisées de la Conférence Générale ou
 4 par d'autres
 5 d.— Dettes des institutions supérieures
- 6 ~~2.— Formule de la liquidité de la Conférence Générale— Les formules de liquidité utilisée par la~~
 7 ~~Conférence Générale seront les suivants: espèces et banques en plus de trésorerie et les banques~~
 8 ~~ainsi que les valeurs mobilières et d'investissement divisé par le total des passifs courants et grands~~
 9 ~~des fonds alloués.~~
- 10 ~~3.— Exception a l'Exigence de Liquidité Dans les situations difficiles inhabituelles telles que~~
 11 ~~l'inflation excessive et généralisée ou les monnaies très instables et de dévaluation rapide, une~~
 12 ~~perte importante peut résulter de la détention de liquidités ou d'autres actifs liquides supérieurs à~~
 13 ~~un niveau minimal de base nécessaires pour le fonctionnement. Dans ces circonstances~~
 14 ~~exceptionnelles, et dans le comité et sous réserve de l'approbation de la division, ou la Conférence~~
 15 ~~Générale dans le cas des institutions de la Conférence générale, les dispositions de liquidité strictes~~
 16 ~~énoncées dans le présent règlement peut être temporairement suspendu.~~
- 17 ~~4.— Allocations— L'excès du fonds de roulement à la fin de l'année peut être transféré à des fonds~~
 18 ~~affectés à des fins spécifiques par l'action de la commission de contrôle ou du comité exécutif, en~~
 19 ~~tenant compte de sa source, que ce soit dîme ou non dîme.~~
- 20 S 24 20 Calcul du fonds de roulement et des liquidités - Minimum recommandé de fonds de
 21 roulement et de liquidités disponibles – La somme de six mois et trois mois de dépenses de base
 22 pour le fonds de roulement et les liquidités disponibles. Les dispositions techniques sont les
 23 suivantes :
- 24 1. Les calculs pour six mois et trois mois correspondent à 50 % et 25 % du total des
 25 dépenses de base des douze mois précédant le rapport pour déterminer les minimums
 26 recommandés de fonds de roulement disponible et de liquidités disponibles.
- 27 2. L'organisation peut réduire les dépenses de fonctionnement réelles utilisées dans le calcul
 28 de la partie payée par les actifs courants détenus pour les restrictions des donateurs et les actifs
 29 courants détenus pour les besoins du mandat.
- 30 3. Si les crédits entrants dépassent les crédits sortants, les crédits sortants nets sont nuls.
 31 L'excédent des crédits entrants sur les crédits sortants ne réduit pas les dépenses de
 32 fonctionnement.
- 33 S 24 25 Rapports sur le fonds de roulement et les liquidités - Chaque organisation doit inclure
 34 dans ses rapports financiers (voir S 19) un tableau calculant le fonds de roulement et les liquidités
 35 disponibles en montant, en termes de mois, et en pourcentage ou en minimums recommandés.

1 L'organisation peut ajouter des notes pour clarifier les changements de circonstances qui
 2 pourraient aider à une analyse plus claire.

3

4

<u>Exemple de rapport - Rapport sur le fonds de roulement et les liquidités au 31 décembre 20XX</u>	
<u>Dépenses de base :</u>	
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	80 000
<u>Crédits sortants nets</u>	50 000
<u>Total des dépenses de base</u>	<u>130 000</u>
<u>Fonds de roulement disponible :</u>	
<u>Actif de roulement</u>	140 000
<u>Moins : Passif exigible</u>	(60 000)
<u>Fonds de roulement</u>	80 000
<u>Moins : Actifs courants détenus en raison des restrictions aux donateurs</u>	(6 000)
<u>Moins : Actifs courants détenus à des besoins de mandat</u>	(4 000)
<u>Fonds de roulement disponible</u>	<u>70 000</u>
<u>Fonds de roulement minimum disponible recommandé:</u>	
<u>Six mois de dépenses de base (50 % de 130 000)</u>	65 000
<u>Surplus/(déficit) du fonds de roulement minimum disponible recommandé</u>	<u>5 000</u>
<u>Fonds de roulement disponible en mois (un minimum de six mois est recommandé)</u> <u>(70 000 divisé par 130 000 x 12)</u>	<u>6,5 Mois</u>
<u>Pourcentage de fonds de roulement disponible (un minimum de 6 mois recommandés)</u> <u>(70 000 divisé par 65 000)</u>	<u>108%</u>
<u>Actifs liquides disponibles :</u>	
<u>Espèces et équivalents en espèces</u>	4 000
<u>Espèces détenues pour l'Agence</u>	1 000
<u>Investissements</u>	40 000
<u>Créances des organisations supérieures</u>	15 000
<u>Total des actifs de roulement liquides</u>	60 000
<u>Moins : Passif exigible</u>	(10 000)
<u>Moins : Actifs de roulement détenus en raison des restrictions aux donateurs</u>	(6 000)
<u>Moins : Actifs de roulement détenus pour des besoins du mandat</u>	4 000
<u>Actifs liquides disponibles</u>	<u>40 000</u>
<u>Actifs liquides disponibles minimums recommandés :</u>	
<u>Trois mois de dépenses de base (25 % de 130 000)</u>	32 500
<u>Surplus/(déficit) en liquidités disponibles minimum recommandé</u>	<u>7 500</u>

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

<u>Pourcentage de liquidités disponibles en mois (trois mois minimum recommandés)</u> <u>(40.000 divisé par 130.000 x 12)</u>	<u>3,7 Mois</u>
<u>Pourcentage de liquidités disponibles (du minimum recommandé de trois mois)</u> <u>(40 000 divisé par 32 500)</u>	<u>123%</u>

1

2 S 24 30 Analyse du fonds de roulement et des liquidités -- En cas de ralentissement économique
3 ou d'urgence financière, le fonds de roulement et les liquidités disponibles peuvent être inférieurs
4 aux montants minimums recommandés. En période de conditions économiques normales, le
5 fonds de roulement et les liquidités disponibles devraient augmenter en prévision de la prochaine
6 récession. Le conseil de contrôle ou le comité exécutif de chaque organisation doit évaluer et
7 déterminer quels montants supérieurs aux minimums requis sont appropriés pour son
8 organisation. Cette évaluation doit tenir compte des influences inflationnistes qui feraient de
9 l'utilisation des informations passées une source peu fiable pour effectuer les calculs. Les
10 organisations doivent également veiller à éviter de détenir un fonds de roulement et des liquidités
11 excessifs pour les urgences financières.

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 TRE/GCAS/ADCOM (Steering)/20AC à HMM(DIV)

2 221-20Gb RATIOS FINANCIERS – NOUVEAU REGLEMENT ANNEXE

3 VOTÉ, D'adopter un nouveau règlement annexe, GC Annexe A, Ratios financiers, à lire comme
4 suit :

5 Ratios financiers

6 *Ce règlement (anciennement GC S 24) est préservé dans l'annexe jusqu'au Comité annuel de*
7 *2022.*

8 Utilisation des Ratios Financiers—Les ratios sont des indicateurs utiles de la performance d'une
9 organisation et sa situation financière. Afin de disposer d'une mesure de base de la santé financière,
10 l'Église a mis l'accent sur la comparaison du fonds de roulement d'une organisation et sa liquidité
11 à une recommandation prédéterminé pour différents types d'organisations. Il existe plusieurs autres
12 types de rapports qui pourraient s'avérer utiles pour les organisations dans leur processus
13 d'exécution de l'analyse des états financiers. Les organisations sont encouragées à déterminer et
14 appliquer toute autre ratio pertinent qui serait bénéfique à ce processus. Les ratios financiers
15 peuvent être regroupés en au moins quatre catégories:
16 1. *Ratios de liquidité*—Il fournit des informations sur la capacité d'une organisation à honorer ses
17 obligations financières à court terme.

18 2. *Ratios de rotation des actifs*—Il fournit des informations sur la façon dont une organisation
19 utilise efficacement ses actifs.

20 3. *Ratio d'Effet de levier financier*—Il fournit des informations sur la solvabilité à long terme de
21 l'organisation.

22 4. *Ratios de rentabilité*—Il fournit des informations quant à la réussite de l'organisation à générer
23 des gains d'exploitation.

24 Fonds de Roulement—Pour que des ressources financières suffisantes soient disponibles pour la
25 gestion saine et efficace de toutes les organisations, les dispositions suivantes sont fondées sur ce
26 qui a été considéré comme historiquement adéquate pour les entités de l'église et sont décrites ci-
27 dessous:

28 1. *Définition du Fonds de roulement*—Le Fonds de roulement sera définie comme le montant du
29 surplus de l'actif circulant sur le passif à court terme.

30 2. *Les formules*—Le fonds de roulement requis pour les différentes rentes viagères des
31 organisations sera comme suit :

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

- 1
2 *a. Conférence Générale*—40 pour cent des revenus sans restriction de la dernière année fiscale ou
3 pour les états financiers provisoire, le revenu réel sans restriction des 12 derniers mois, ajoutant 1
4 pour cent chaque année, à compter de 2009, jusqu'à ce qu'un maximum de 50 pour cent soit atteint,
5 plus 100 pour cent des prêts à long terme, les fonds alloués ainsi que les additions sur les fonds
6 alloués de capital.
- 7 *b. Les Divisions*—30 pour cent du total des dépenses d'exploitation de la dernière année fiscale, ou
8 pour les états financiers provisoires, les dépenses réelles de l'exercice des 12 derniers mois, plus
9 15 pour cent des allocations de fonctionnement aux organisations inférieures pour la dernière année
10 fiscale complète, en plus des fonds alloués. Certaines divisions peuvent exiger un plus grand fonds
11 de roulement.
- 12 *c. Union Fédérations/Missions*—30 pour cent du total des dépenses d'exploitation de la dernière
13 année fiscale, ou pour les états financiers provisoires, les dépenses réelles de l'exercice des 12
14 derniers mois, en plus des fonds alloués.
- 15 *d. Fédérations/Missions/Champs Locaux*—20 pour cent du total des dépenses d'exploitation de la
16 dernière année fiscale, ou pour les états intermédiaires, le dernier des 12 charges d'exploitation,
17 ainsi que des fonds alloués.
- 18 *e. Entreprise/ Fédération / Mission / Champ*—10 pour cent des actifs du fonds actuels, et en outre,
19 que la moitié des fonds de roulement soit maintenu dans des actifs liquides.
- 20 *f. Éducation Service de la santé à domicile*—équivalent des comptes débiteurs nets, stocks de
21 marchandises, et valeur nette affecté (réserves) sur la base du bilan de la dernière année fiscale
22 complète.
- 23 *g. Librairies Adventistes*—équivalent des comptes débiteurs nets, les stocks, et valeur nette affecté
24 (réserves).
- 25 *h. Les universités et grandes écoles*—20 pour cent des frais d'exploitation, ou états financiers
26 provisoires, les charges d'exploitation du dernier des 12 mois de la dernière année fiscale complète,
27 plus la valeur nette attribuée (réserves).
- 28 *i. Les Académies*—15 pour cent de la dépense de fonctionnement du dernier exercice complet, ou
29 pour les états financiers provisoires, le dernier des 12 charges d'exploitation du mois courant.
- 30 *j. Les Institutions Sanitaires*—20 pour cent des dépenses d'exploitation de la dernière année fiscale
31 ou pour des états financiers provisoires, les derniers charges d'exploitation du 12eme dernier mois
32 soins de santé pour cent de la dépense de fonctionnement du dernier exercice complet, ou pour les
33 états intermédiaires, le dernier des 12 charges d'exploitation mois courant, plus attribué la valeur
34 nette (réserves).
- 35 *k. Maisons d'édition*—l'équivalent des comptes courant débiteurs nets (hors créances des
36 organisations supérieures), les stocks et la valeur nette allouée (réserves) sur la base du bilan de la
37 dernière année fiscale complète.
- 38 *l. Service Chrétien pour les Aveugle*—25 pour cent des dépenses de la dernière année complète de
39 fonctionnement financiers, ou pour les états financiers provisoires, le dernier des 12 charges
40 d'exploitation du mois courant, plus les fonds alloués.
- 41 *m. Société de gestion des Risks des Adventist, y compris les bureaux locaux*—40 pour cent des frais
42 d'exploitation annuel (pour les états financiers provisoires, le dernier des 12 charges d'exploitation
43 en cours), ou tel que requis par les autorités réglementaires compétentes.
- 44 *n. Centres de media Adventiste* —20 pour cent des frais d'exploitation annuel basé sur le compte de

1 résultat pour l'exercice terminé le dernier ou de déclarations provisoires, le dernier des 12 mois
2 frais de fonctionnement réel.

3 *o. Institution Radio Mondiale Adventiste*—20 pour cent des frais d'exploitation du dernier exercice
4 complet, ou pour les états financiers provisoires, le dernier des 12 charges d'exploitation, en plus
5 de la valeur nette affecté (réserves).
6

7 **Liquidité**—Afin de rendre disponible assez de liquidités et des équivalents de trésorerie pour
8 répondre aux obligations financières à court terme, les dispositions suivantes sont basées sur ce qui
9 a été considéré historiquement comme adéquate pour les entités de l'organisation et sont décrites
10 ci-dessous:

11 1. *Actifs liquide*—Les actifs liquides équivalents aux dettes actuelles et certains fonds alloués
12 identifiés dans les manuels spécifiques de la comptabilité devront être maintenus dans les éléments
13 suivants :

14 a. Les espèces

15 b. Sujets S 85 35, S 85 40.

16 c. Fonds d'investissement et autres unités de charge autorisées de la Conférence Générale ou
17 par d'autres

18 d. Dettes des institutions supérieures

19 2. *Formule de la liquidité de la Conférence Générale*—Les formules de liquidité utilisée par la
20 Conférence Générale seront les suivants: espèces et banques en plus de trésorerie et les banques
21 ainsi que les valeurs mobilières et d'investissement divisé par le total des passifs courants et grands
22 des fonds alloués.

23 3. *Exception à l'Exigence de Liquidité*—Dans les situations difficiles inhabituelles telles que
24 l'inflation excessive et généralisée ou les monnaies très instables et de dévaluation rapide, une
25 perte importante peut résulter de la détention de liquidités ou d'autres actifs liquides supérieurs à
26 un niveau minimal de base nécessaires pour le fonctionnement. Dans ces circonstances
27 exceptionnelles, et dans le comité et sous réserve de l'approbation de la division, ou la Conférence
28 Générale dans le cas des institutions de la Conférence générale, les dispositions de liquidité strictes
29 énoncées dans le présent règlement peut être temporairement suspendu.

30 4. *Allocations*—L'excès du fonds de roulement à la fin de l'année peut être transféré à des fonds
31 affectés à des fins spécifiques par l'action de la commission de contrôle ou du comité exécutif, en
32 tenant compte de sa source, que ce soit dîme ou non dîme.

33

34

35

36

37

1 PRESTATION DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU SIÈGE DE LA DAO (MODIFICATION
2 DU REGLEMENT Z40 05:10)
3

4 VOTE, De modifier le Règlement de Travail Z40 05:10 Employés du siège de la DAO—
5 Avantages de la retraite, à lire comme suit:
6

7 ~~10. Employés du siège de la DAO—Avantages de la retraite—A compter du mois de janvier~~
8 ~~2019, les employés du siège de la Division qui ont dix ans ou plus de service au siège recevront~~
9 ~~des avantages de retraite comme les autres employés du siège, quel que soit leur union d'origine.~~
10 À compter de janvier 2021, les employés du siège de la DAO recevront des avantages de retraite
11 du Fonds de retraite de la DAO, calculées au prorata des années de service et ajoutées à la prestation
12 reçue de leur champ local.
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 TRE/SP&B15SM/15SM/101-15Gi/SP&B16AC/16AC/101-16Ga/101-17Ga/SP&B18AC/18AC/
 2 101-18Ga/SP&B19AC/19AC/101-19Ga/SP&B20AC to JRW-20AC(DIV)
 3 TRE/SP&B15SM/15SM/101-15Gi/SP&B16AC/16AC/101-16Ga/101-17Ga/SP&B18AC/18AC/
 4 101-18Ga/SP&B19AC/19AC/101-19Ga/SP&B20AC/20AC to JRW(DIV)

5
 6 101-20Ga CALENDRIER DES OFFRANDES MONDIALES DES
 7 TREIZIEMES SABBATS AU TITRE DES ANNEES 2021-2027

8
 9 VOTE, D'enregistrer le calendrier des offrandes mondiales des treizièmes Sabbats au titre
 10 des années 2021-2027, à lire comme suit:

			<u>Proj Selection</u>	<u>Visit to</u>
			<u>Deadline</u>	<u>Division</u>
14	2021			
15	Premier Trimestre	Division Europe-Asie	Mars 2019	Juin 2019
16	Deuxième Trimestre	Division Interaméricaine	Juin 2019	Sept 2019
17	Troisième Trimestre	Division Nord-Américaine	Sep 2019	Déc. 2019
18	Quatrième Trimestre	Division Asie-Pacifique Nord	Déc. 2019	Mars 2020
19				
20	2022			
21	Premier Trimestre	Division Asie-Pacifique Sud	Mars 2020	Juin 2020
22	Deuxième Trimestre	Division Afrique Australe-Océan Indien	Juin 2020	Sept 2020
23	Troisième Trimestre	Division Sud-Américaine	Sept 2020	Déc. 2020
24	Quatrième Trimestre	Division Pacifique Sud	Déc. 2020	Mars 2021
25				
26	2023			
27	Premier Trimestre	Division Afrique de l'Est et du Centre	Mars 2021	Juin 2021
28	Deuxième Trimestre	Division Intereuropéenne	Juin 2021	Sept 2021
29	Troisième Trimestre	Division Transeuropéenne	Sept 2021	Déc. 2021
30	Quatrième Trimestre	Division Afrique de l'Ouest et du Centre	Déc. 2021	Mars 2022
31				
32	2024			
33	Premier Trimestre	Division Asie du Sud	Mars 2022	Juin 2022
34	Deuxième Trimestre	Division Eurasiatique	Juin 2022	Sept 2022
35	Troisième Trimestre	Division Interaméricaine	Sept 2022	Déc. 2022
36	Quatrième Trimestre	Division Nord-américaine	Déc. 2022	Mars 2023
37				
38	2025			
39	Premier Trimestre	Division Asie-Pacifique Nord	Mars 2023	Juin 2023
40	Deuxième Trimestre	Division Asie-Pacifique Sud	Juin 2023	Sept 2023
41	Troisième Trimestre	Division Afrique Australe-Océan Indien	Sept 2023	Déc. 2023
42	Quatrième Trimestre	Division Sud-Américaine	Déc. 2023	Mars 2024

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	2026				
2	Premier Trimestre	Division Pacifique Sud	Mars 2024	Juin 2024	
3	Deuxième Trimestre	Division Afrique de l'Est et du Centre	Juin 2024	Sept 2024	
4	Troisième Trimestre	Division Intereuropéenne	Sept 2024	Déc. 2024	
5	Quatrième Trimestre	Division Transeuropéenne	Déc. 2024	Mars 2025	

6	2027				
	Premier Trimestre	Division Afrique de l'Ouest et du Centre	Mar 2025	Jun 2025	
	Deuxième Trimestre	Division Asie du Sud	Jun 2025	Sep 2025	
	Troisième Trimestre	Division Asie-Europe	Sept 2025	Déc. 2025	
	Troisième Trimestre	Division Interaméricaine	Déc. 2025	Mar 2026	

7 Résumé de la répartition entre les divisions de 2021
 8 à 2027:

9		
10	Afrique de l'Est et du Centre	2
11	Europe-Asie	3
12	Interaméricaine	3
13	Intereuropéenne	2
14	Nord-Américaine	2
15	Asie-Pacifique Nord	2
16	Sud-Américaine	2
17	Pacifique Sud	2
18	Afrique Australe-Océan Indien	2
19	Asie du Sud	2
20	Asie-Pacifique Sud	2
21	Transeuropéenne	2
22	Afrique de l'Ouest et du Centre	2
23	TRE/SP&B19AC/19AC/101-19Gf/20SM/SP&B20AC to JRW-	
24	20AC(DIV)	

25
 26 101-20Gc CALENDRIER DES OFFRANDES MONDIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

27
 28 VOTE, D'adopter le calendrier des offrandes mondiales au titre de l'année 2021, à lire comme suit:

29		
30		
31	<u>Janvier</u>	
32	2	Evangélisation/Budget de l'Eglise
33	9	Division
34	16	Budget de l'Eglise
35	23	Fédération/Union
36	30	Budget de l'Eglise

37
 38 Février

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	6	Évangélisation/Budget de l'Église
2	13	Division
3	20	Budget de l'Église
4	27	Fédération/Union
5		
6	<u>Mars</u>	
7	6	Évangélisation/Budget de l'Église
8	13*+	Radio Mondiale Adventiste
9	20	Budget de l'Église
10	27	Fédération/Union
11		
12	<u>Avril</u>	
13	3	Évangélisation/Budget de l'Église
14	10*+	Hope Channel International
15	17	Budget de l'Église
16	24	Fédération/Union
17		
18	<u>Mai</u>	
19	1	Évangélisation/Budget de l'Église
20	8*+	Aide en cas de catastrophe et famine (Programme uniquement prévu pour la division nord-américaine)
21	15	Budget de l'Église
22	22	Fédération/Union (L'offrande collectée à la session de la Conférence générale sera destinée à l'initiative « Une année en mission »)
23		
24	29	Budget de l'Église
25		
26	<u>Juin</u>	
27	5	Évangélisation/Budget de l'Église
28	12	Division
29	19	Budget de l'Église
30	26	Fédération/Union
31		
32		
33	<u>Juillet</u>	
34	3	Évangélisation/Budget de l'Église
35	10*+	Budget de la Mission Mondiale
36	17	Budget de l'Église
37	24	Fédération/Union
38	31	Budget de l'Église
39		
40		
41	<u>Août</u>	
42	7	Évangélisation/Budget de l'Église
43	14	Division
44	21	Budget de l'Église
45	28	Fédération/Union
46		
47		

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	<u>Septembre</u>	
2	4	Evangelisation/Budget de l'Eglise
3	11*+	Budget de la Mission Mondiale (Opportunités inhabituelles)
4	18	Budget de l'Eglise
5	25	Fédération/Union
6		
7	<u>Octobre</u>	
8	2	Evangelisation/Budget de l'Eglise
9	9	Division
10	16	Budget de l'Eglise
11	23	Fédération/Union
12	30	Budget de l'Eglise
13		
14	<u>Novembre</u>	
15	6	Evangelisation/Budget de l'Eglise
16	13*+	Sacrifice annuel (Mission Globale)
17	20	Budget de l'Eglise
18	27	Fédération/Union
19		
20	<u>Décembre</u>	
21	4	Evangelisation/Budget de l'Eglise
22	11	Offrande de la session de la CG : Une année en mission
23	18	Budget de l'Eglise
24	25	Fédération/Union

25		
26		
27	Sommaire des offrandes	
28	Conférence Générale	6
29	Division	6
30	Fédération/Union	12
31	Eglise	28
32	Total	52

33

34 *Programme prévu par la Conférence Générale

35 +Offrande Mondiale

36

37

38

39

40

41

42

43

44 PRE/ADCOM/GCDO20AC/19AC/101-19Gg/GCDO20SM/20SM/ADCOM/GCDO20AC to ESS-20AC

45 (DIV)

46

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	101-20Ge CALENDRIER DES JOURS ET EVENEMENTS SPECIAUX MONDIAUX AU TITRE DE			
2	L'ANNEE 2021			
3				
4	VOTE, D'approuver le calendrier des jours et événements spéciaux et mondiaux au titre de l'année 2021,			
5	à lire comme suit:			
6				
7	<u>OFFRANDE</u>			
8	<u>Janvier</u>			
9	2	Journée de Jeûne et Prière	---	R&RCom
10	6-16	Dix jours de prière	---	GC-MIN
11	9	# Ministères de la Santé	---	Divisions
12	16	Journée de la liberté religieuse	Liberty	GC/NAD-PARL
13				
14	<u>Février</u>			
15	6	<i>Atteindre le Monde: Evangélisation personnelle</i> ---		GC-SSPM
16	13-20	Semaine du mariage et du foyer chrétien---		GC-FM
17	20			
18	27			
19				
20				
21	<u>Mars</u>			
22	6	Journée de prière des femmes	---	GC-WM
23	13	Radio Mondiale adventiste	Radio Mondiale adventiste*	GC-AWR
24	20-27	Semaine de Prière JA	---	GC-YOU
25	20	Journée Mondiale de la Jeunesse/	---	GC-YOU/CHM
26		Journée Mondiale des Enfants		
27	27	# Education Chrétienne	---	Divisions
28				
29	<u>Avril</u>			
30	3	Journée de jeûne et de prière	---	R&RCom
31	3	#Célébration de l'engagement spirituel ---		Divisions
32		De la jeunesse (Hémisphère nord)		
33	10	Journée des amis de l'espérance (Journée des visiteurs)		
34	10	Hope Channel International	Hope Channel International*	GC-HC
35	17-23	# Semaine de rassemblement de la représentation évangélique	---	Divisions
36	17	Journée d'impact mondial pour la distribution du livre missionnaire		

Divisions to prepare materials

Promotional materials for events sponsored by General Conference departments can be found at <https://www.adventist.org/en/information/special-days>

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	24	Journée des Ministères de Possibilités	---	GC-APM
2				
3		<u>Mai</u>		
4	1-29	Mois de sensibilisation contre la drogue	---	GC-HM
5	1	<i>Atteindre le Monde</i> : Usage des Moyens de Communication	---	GC-COM
6	8	<i>Atteindre le Monde</i> : dans la Communauté #Aide en cas de désastre/famine*		GC-PM/DIV
7	15	Journée mondiale des Aventuriers		GC-YOU
8	22	Journée Mondiale de prière pour les Enfants en danger	---	GC-CHM
9				
10				
11		<u>Juin</u>		
12	5	<i>Atteindre le Monde</i> : Etude biblique	---	GC-SSAPR
13		Ecole du Sabbat et		
14		Cours par Correspondance		
15	12	Journée d'emphase du MIFEM	---	GC-WM
16	19	<i>Atteindre le Monde</i> : Nourrir les autres Membres et les récupérer	---	GC-SSPM
17	19	Journée Mondiale des Réfugiés de l'Eglise Adventiste		ADRA
18				
19				
20		<u>Juillet</u>		
21	3	Journée de jeûne et de prière	---	R&RCom
22	10	Promotion des Missions	Mission Mondiale	GC-AM
23	17	<i>Atteindre le Monde</i> : Ministère par les médias	---	GC-COM
24	24	Sabbat des Enfants	---	GC-CHM
25				
26		<u>Aout</u>		
27	7	#Evangélisation par la Mission Globale		--- Divisions
28	14	<i>Atteindre le Monde</i> : Implantation des églises		--- GC-AM
29	21	Journée de l'Education	---	GC-EDU
30	28	Journée Enditnow	---	GC-WM
31	28	#Evangélisation Laïque	---	Divisions
32				
33				
34		<u>Septembre</u>		
35	4	#Engagement Spirituel de la Jeunesse	---	Divisions
36		Célébration (Hémisphère Sud)		
37	5-11	Semaine de l'Unité familiale	---	GC-FM
38	11	Promotion Missionnaire	Opportunité Inhabituelle*	GC-AM
39	18	Journée des Eclaireurs	---	GC-YOU
40	25	#Sabbat des visiteurs de l'EDS	---	Divisions
41				
42		<u>Octobre</u>		
43	2	Journée de Jeûne et de Prière	---	R&RCom
44	2	Promotion <i>Souscription à la Revue Adventiste</i>	---	GC-AR

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	9	Journée d'appréciation du Pasteur	---	GC-MIN
2	16	Esprit de Prophétie et	---	GC-White Estate
3		Héritage Adventiste		
4	23	Sabbat de la Création	---	Faith&ScCou
5				
6	<u>Novembre</u>			
7	6-13	Semaine de prière	---	GC-AR
8	13-19	Semaine de prière des jeunes et		
9		Jeunes adultes		
10	13		sacrifice annuel*	GC-AM
11	20	Journée mondiale des orphelins et		
12		Des enfants vulnérables		
13	27	Sensibilisation sur le VIH/SIDA	---	GC-AAIM
14				
15			<u>OFFRANDE</u>	<u>MATERIEL</u>
16	<u>Décembre</u>			
17	4	#Gestion Chrétienne de la vie	---	Divisions
18	11	#Emphase sur la Santé	---	GC-HM/DIV
19	18			
20	25			
21	PRE/ADCOM/GCDO20AC to ESS-20AC(DIV)			
22				
23	101-20Gf CALENDRIER DES JOURS ET EVENEMENTS SPECIAUX MONDIAUX AU TITRE DE			
24	L'ANNEE 2022			
25				
26				
27	VOTE, D'approuver le calendrier des jours et événements spéciaux et mondiaux au titre de l'année 2022,			
28	à lire comme suit:			
29				
30				<u>OFFRANDE</u>
31		MATERIEL		
32	<u>Janvier</u>			
33	1	Journée de Jeûne et Prière	---	R&RCom
34	5-15	Dix jours de prière	---	GC-MIN
35	8	# Ministères de la Santé	---	Divisions
36	15	Journée de la liberté religieuse	Liberté	GC/NAD-PARL
37				
38	<u>Février</u>			
39	5	<i>Atteindre le Monde:</i> Evangélisation personnelle---		GC-SSPM
40	12-19	Semaine du mariage et du foyer chrétien---		GC-FM
41	20			
42	27			
43				
44				
45	<u>Mars</u>			

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	5	Journée de prière des femmes	---	GC-WM
2	12	Radio Mondiale adventiste	Radio Mondiale adventiste*	GC-AWR
3	19-26	Semaine de Prière JA	---	GC-YOU
4	19	Journée Mondiale de la Jeunesse/	---	GC-YOU/CHM
5		Journée Mondiale des Enfants		
6	26	# Education Chrétienne	---	Divisions
7				
8	<u>Avril</u>			
9	2	Journée de jeûne et de prière	---	R&RCom
10	2	#Célébration de l'engagement spirituel	---	Divisions
11		De la jeunesse (Hémisphère nord)		
12	9	Journée des amis de l'espérance (Journée des visiteurs)		
13	9	Hope Channel International	Hope Channel International*	GC-HC
14	16-22	# Semaine de rassemblement de la représentation évangélique	---	Divisions
15	16	Journée d'impact mondial pour la distribution du livre missionnaire		
16	23	Journée des Ministères de Possibilités	---	GC-APM
17				
18	<u>Mai</u>			
19	7-28	Mois de sensibilisation contre la drogue	---	GC-HM
20	7	<i>Atteindre le Monde: Usage des Moyens de Communication</i>	---	GC-COM
21	14	<i>Atteindre le Monde: dans la Communauté #Aide en cas de désastre/famine*</i>		GC-PM/DIV
22	21	Journée mondiale des Aventuriers		GC-YOU
23	28	Journée Mondiale de prière pour les Enfants en danger	---	GC-CHM
24		<u>OFFERING</u>		<u>MATERIAL</u>
25				
26				
27	<u>Juin</u>			
28	4	<i>Atteindre le Monde: Etude biblique</i>	---	GC-SSAPR
29		Ecole du Sabbat et		
30		Cours par Correspondance		
31	11	Journée d'emphase du MIFEM	---	GC-WM
32	18	<i>Atteindre le Monde: Nourrir les autres Membres et les récupérer</i>	---	GC-SSPM
33	18	Journée Mondiale des Réfugiés de l'Eglise Adventiste		ADRA
34				
35				
36	<u>Juillet</u>			
37	2	Journée de jeûne et de prière	---	R&RCom
38	9	Promotion des Missions	Mission Mondiale	GC-AM
39	16	<i>Atteindre le Monde: Ministère par les médias</i>	---	GC-COM
40	23	Sabbat des Enfants	---	GC-CHM
41				

Divisions to prepare materials

Promotional materials for events sponsored by General Conference departments can be found at <https://www.adventist.org/en/information/special-days>

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	<u>Août</u>			
2	6	#Evangélisation par la Mission Globale	---	Divisions
3	13	<i>Atteindre le Monde</i> : Implantation des églises	---	GC-AM
4	20	Journée de l'Education	---	GC-EDU
5	27	Journée Enditnow	---	GC-WM
6	27	#Evangélisation Laïque	---	Divisions
7				
8				
9	<u>Septembre</u>			
10	3	#Engagement Spirituel de la Jeunesse ---		Divisions
11		Célébration (Hémisphère Sud)		
12	4-10	Semaine de l'Unité familiale	---	GC-FM
13	10	Journée de prière de l'Unité familiale		
14	10	Promotion Missionnaire	Opportunité Inhabituelle*	GC-AM
15	17	Journée des Eclaireurs	---	GC-YOU
16	24	#Sabbat des visiteurs de l'EDS	---	Divisions
17				
18	<u>Octobre</u>			
19	2	Journée de Jeûne et de Prière	---	R&RCom
20	2	Promouvoir l'abonnement à <i>la Revue Adventiste</i>		--- GC-AR
21	8	Journée d'appréciation du Pasteur	---	GC-MIN
22	15	Esprit de Prophétie et	---	GC-White Estate
23		Héritage Adventiste		
24	22	Sabbat de la Création	---	Faith&ScCou
25				
26	<u>Novembre</u>			
27	5-12	Semaine de prière	---	GC-AR
28	12-18	Semaine de prière des jeunes et		
29		Jeunes adultes		
30	12		sacrifice annuel*	GC-AM
31	19	Journée mondiale des orphelins et		
32		Des enfants vulnérables		
33	26	Sensibilisation sur le VIH/SIDA	---	GC-AAIM
34				
35				
36			<u>OFFERING</u>	<u>MATERIAL</u>
37	<u>Décembre</u>			
38	4	#Gestion Chrétienne de la vie	---	Divisions
39	10	#Emphase sur la Santé	---	GC-HM/DIV
40	18			
41	25			
42				
43				

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1				
2				
3				
4	PRE/ADCOM/GCDO20AC to ESS-			
5	20AC(DIV) 2			
6	101-20Gg CALENDRIER DES JOURS ET EVENEMENTS			
7	SPECIAUX ET MONDIAUX AU TITRE DE L'ANNEE			
8	2023			
9				
10	VOTE, D'approuver le calendrier des jours et événements spéciaux et mondiaux au titre de			
11	l'année 2023, à lire comme suit:			
12				
13				<u>OFFRANDE</u>
14	MATERIEL			
15	<u>Janvier</u>			
16	7	Journée de Jeûne et Prière	---	R&RCom
17	11-21	Dix jours de prière	---	GC-MIN
18	14	# Ministères de la Santé	---	Divisions
19	21	Journée de la liberté religieuse	Liberté	GC/NAD-PARL
20				
21	<u>Février</u>			
22	4	<i>Atteindre le Monde: Evangélisation personnelle</i> ---		GC-SSPM
23	11-18	Semaine du mariage et du foyer chrétien---		GC-FM
24	25			
25				
26				
27	<u>Mars</u>			
28	4	Journée de prière des femmes	---	GC-WM
29	11	Radio Mondiale adventiste	Radio Mondiale adventiste*	GC-AWR
30	18-25	Semaine de Prière JA	---	GC-YOU
31	18	Journée Mondiale de la Jeunesse/	---	GC-YOU/CHM
32		Journée Mondiale des Enfants		
33	25	# Education Chrétienne	---	Divisions
34				
35	<u>Avril</u>			
36	1	Journée de jeûne et de prière	---	R&RCom
37	1	#Célébration de l'engagement spirituel ---		Divisions
38		De la jeunesse (Hémisphère nord)		
39	8	Journée des amis de l'espérance (Journée des visiteurs)		
40	8	Hope Channel International	Hope Channel International*	GC-HC

Divisions to prepare materials

Promotional materials for events sponsored by General Conference departments can be found at <https://www.adventist.org/en/information/special-days>

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	15-21	# Semaine de rassemblement de la représentation évangélique	---	Divisions
2	15	Journée d'impact mondial pour la distribution du livre missionnaire		
3	22	Journée des Ministères de Possibilités	---	GC-APM
4				
5	<u>Mai</u>			
6	6-27	Mois de sensibilisation contre la drogue	---	GC-HM
7	6	<i>Atteindre le Monde</i> : Usage des Moyens de Communication	---	GC-COM
8	13	<i>Atteindre le Monde</i> : dans la Communauté #Aide en cas de désastre/famine*		GC-PM/DIV
9	20	Journée mondiale des Aventuriers		GC-YOU
10	27	Journée Mondiale de prière pour les Enfants en danger	---	GC-CHM
11				
12				
13	<u>Juin</u>			
14	3	<i>Atteindre le Monde</i> : Etude biblique	---	GC-SSAPR
15		Ecole du Sabbat et		
16		Cours par Correspondance		
17	10	Journée d'emphase du MIFEM	---	GC-WM
18	17	<i>Atteindre le Monde</i> : Nourrir les autres Membres et les récupérer	---	GC-SSPM
19	17	Journée Mondiale des Réfugiés de l'Eglise Adventiste		ADRA
20				
21				
22	<u>Juillet</u>			
23	1	Journée de jeûne et de prière	---	R&RCom
24	8	Promotion des Missions	Mission Mondiale	GC-AM
25	15	<i>Atteindre le Monde</i> : Ministère par les médias	---	GC-COM
26	22	Sabbat des Enfants	---	GC-CHM
27				
28	<u>Août</u>			
29	5	#Evangélisation par la Mission Globale	---	Divisions
30	12	<i>Atteindre le Monde</i> : Implantation des églises	---	GC-AM
31	19	Journée de l'Education	---	GC-EDU
32	26	Journée Enditnow	---	GC-WM
33	26	#Evangélisation Laïque	---	Divisions
34				
35				
36	<u>Septembre</u>			
37	2	#Engagement Spirituel de la Jeunesse	---	Divisions
38		Célébration (Hémisphère Sud)		
39	3-9	Semaine de l'Unité familiale	---	GC-FM
40	9	Journée de prière de l'Unité familiale		
41	9	Promotion Missionnaire	Opportunité Inhabituelle*	GC-AM
42	16	Journée des Eclaireurs	---	GC-YOU
43	23	#Sabbat des visiteurs de l'EDS	---	Divisions
44				
45	<u>Octobre</u>			
46	7	Journée de Jeûne et de Prière	---	R&RCom
47	7	Promouvoir l'abonnement à la Revue Adventiste	---	GC-AR

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	14	Journée d'appréciation du Pasteur	---	GC-MIN
2	21	Esprit de Prophétie et	---	GC-White Estate
3		Héritage Adventiste		
4	28	Sabbat de la Création	---	Faith&ScCou
5				
6	<u>Novembre</u>			
7	4-11	Semaine de prière	---	GC-AR
8	11-17	Semaine de prière des jeunes et		
9		Jeunes adultes		
10	11		sacrifice annuel*	GC-AM
11	18	Journée mondiale des orphelins et		
12		Des enfants vulnérables		
13	25	Sensibilisation sur le VIH/SIDA	---	GC-AAIM
14				
15			<u>OFFERING</u>	<u>MATERIAL</u>
16	<u>Décembre</u>			
17	2	#Gestion Chrétienne de la vie	---	Divisions
18	9	#Emphase sur la Santé	---	GC-HM/DIV
19	16			
20	23			
21	30			
22				
23				
24	TRE/SP&B20AC/20AC to JRW(DIV)			
25				
26	101-20Gh CALENDRIER DES OFFRANDES MONDIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2022			
27				
28	VOTE, D'adopter le Calendrier des Offrandes mondiales au titre de l'année 2022, à lire			
29	comme suit:			
30				
31	<u>Janvier</u>			
32	1	Outreach/Church Budget		
33	8	Division		
34	15	Church Budget		
35	22	Conference/Union		
36	29	Church Budget		
37				
38	<u>Fevrier</u>			
39	5	Outreach/Church Budget		
40	12	Division		
41	19	Church Budget		
42	26	Conference/Union		

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1		
2	<u>Mars</u>	
3	5	Outreach/Church Budget
4	12*+	Adventist World Radio
5	19	Church Budget
6	26	Conference/Union
7		
8	<u>Avril</u>	
9	2	Outreach/Church Budget
10	9*+	Hope Channel International
11	16	Church Budget
12	23	Conference/Union
13	30	Church Budget
14		
15	<u>Mai</u>	
16	7	Outreach/Church Budget
17	14*+	Disaster and Famine Relief (Program provided for NAD only)
18	21	Church Budget
19	28	Conference/Union
20		
21	<u>Juin</u>	
22	4	Outreach/Church Budget
23	11	Division
24	18	Church Budget
25	25	Conference/Union
26	<u>Jullet</u>	
27	2	Outreach/Church Budget
28	9*+	World Mission Budget
29	16	Church Budget
30	23	Conference/Union
31	30	Church Budget
32		
33	<u>Aout</u>	
34	6	Outreach/Church Budget
35	13	Division
36	20	Church Budget
37	27	Conference/Union
38		
39	<u>Septembre</u>	
40	3	Outreach/Church Budget
41	10*+	World Mission Budget (Unusual Opportunities)
42	17	Church Budget
43	24	Conference/Union

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1		
2	<u>Octobre</u>	
3	1	Outreach/Church Budget
4	8	Division
5	15	Church Budget
6	22	Conference/Union
7	29	Church Budget
8		
9	<u>Novembre</u>	
10	5	Outreach/Church Budget
11	12*+	Annual Sacrifice (Global Mission)
12	19	Church Budget
13	26	Conference/Union
14		
15	<u>Decembre</u>	
16	3	Outreach/Church Budget
17	10	Division
18	17	Church Budget
19	24	Conference/Union
20	31	Church Budget
21	<u>Résumé des Offrandes</u>	
22	Conférence Générale	6
23	Division	6
24	Fédération/Union	12
25	Eglise	29
26		
27	Total	53

28
 29 *Program provided by the General Conference
 30 +Worldwide offering
 31

32
 33
 34
 35
 36
 37
 38

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17

TRE/SP&B20AC to JRW-20AC(DIV)

101-20Gi CALENDRIER DES OFFRANDES MONDIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

VOTE, D'adopter le Calendrier des Offrandes mondiales au titre de l'année 2023, à lire comme suit:

Janvier

7 Evangélisation/Budget de l'Eglise
14 Division
21 Budget de l'Eglise
28 Fédération/Union

Février

4 Evangélisation/Budget de l'Eglise
11 Division
18 Budget de l'Eglise
25 Fédération/Union

Mars

4 Evangélisation/Budget de l'Eglise
11*+ Radio Mondiale Adventiste
18 Budget de l'Eglise

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

25 Fédération/Union

Avril

1 Evangélisation/Budget de l’Eglise

8*+ Hope Channel International

15 Budget de l’Eglise

22 Fédération/Union

29 Budget de l’Eglise

Mai

6 Evangélisation/Budget de l’Eglise

13*+ Aide en cas de catastrophe et famine (Programme prévu uniquement pour la DNA)

20 Budget de l’Eglise

27 Fédération/Union

Juin

3 Evangélisation/Budget de l’Eglise

10 Division

17 Budget de l’Eglise

24 Fédération/Union

Juillet

1 Evangélisation/Budget de l’Eglise

8*+ Budget de la Mission Mondiale

15 Budget de l’Eglise

22 Fédération/Union

29 Budget de l’Eglise

Août

5 Evangélisation/Budget de l’Eglise

12 Division

19 Budget de l’Eglise

26 Fédération/Union

Septembre

2 Evangélisation/Budget de l’Eglise

9*+ Budget de la Mission Mondiale (Opportunités Inhabituelles)

16 Budget de l’Eglise

23 Fédération/Union

30 Budget de l’Eglise

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

Octobre

7	Evangélisation/Budget de l’Eglise
14	Division
21	Budget de l’Eglise
28	Fédération/Union

Novembre

4	Evangélisation/Budget de l’Eglise
11*+	Sacrifice Annuel (Mission Globale)
18	Budget de l’Eglise
25	Fédération/Union

Décembre

2	Evangélisation/Budget de l’Eglise
9	Division
16	Budget de l’Eglise
23	Fédération/Union
30	Budget de l’Eglise

1
2
3
4

101-20Gi CALENDRIER DES OFFRANDES—MONDIALE 2023 - 3

Sommaire des
Offrandes

Conférence Générale	6
Division	6
Fédération/Union	12
Eglise	28
Total	52

*Programme prévu
par la Conférence
Générale
+Offrande Mondiale

5
6
7
8

9 SEC/ADCOM/GCDO15SM/15SM/ADCOM/GCDO15AC/15AC/ADCOM/102-15Gf/
10 ADCOM/GCDO16SM/16SM/ADCOM/GCDO16AC/16AC/102-16Ge/GCDO17SM/17SM/
11 ADCOM/GCDO17AC/17AC/102-17Gd/ADCOM/GCDO18SM/18SM/GCDO18AC/18AC/

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 102-18Gc/ADCOM/GCDO19SM/19SM/ADCOM/GCDO19AC/19AC/102-19Gb/ADCOM/
 2 GCDO20SM/20SM/ADCOM/GCDO20AC to KJP-
 3 20AC(DIV) 6
 4 102-20Ga REUNIONS AUTORISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

5
 6 VOTE, D'approuver la liste mise à jour des réunions autorisées au titre de l'année 2020, étant
 7 entendu que la participation à ces réunions doit également être approuvée par l'administration
 8 de chaque entité, comme suit:
 9

	<u>DATE</u>		JOUR	REUNION	
	<u>LIEU</u>				
10					
11					
12					
13	Octobre 2020				
14	6-14		Mar	Concile Annuel	Réunion En ligne
15	15-18		Jeu	Conférence Mondiale sur les soins de santé	Réunion En ligne
16	16-18		Ven	Weekend Mondial des Ministères publics sur les campus	Réunion En ligne
17	18-19		Dim	Consortium of Adventist Med Educ Ldrs (CAMEL)	Réunion En ligne
18	19-22		Lun	Congrès Mondial des Aumôniers Adventistes	Réunion En ligne
19	19-20		Lun	Comité de l'Institut de Recherche Biblique	Réunion En ligne
20	21-22		Mer	Concile : Foi et Science	Réunion En ligne
21	22		Jeu	Conseil Mondial du Patrimoine d'Ellen G White	Réunion En ligne
	23(pm)		Ven	Comité de gestion de l'Université Andrews	Réunion En ligne
	25		Dim	Sous-comités de l'Université Andrews	Réunion En ligne
	25(pm)		Dim	Comité Exécutif du Séminaire de l'Université d'Andrews	Réunion En ligne
	26-27		Dim	Conseil Mondial des Ministères de l'Aumônerie Adventiste	Réunion En ligne
	26		Lun	Conseil d'administration de l'université d'Andrews	Réunion En ligne
	Novembre 2020				
	30-Déc 3		Lun	GAiN 2020	Réunion En ligne
	Décembre 2020				
22	2(pm)		Mer	Comités du Conseil adventiste de gestion des risques	Silver Spring
23	MD				
24	18 3(am)		Jeu	Conseil adventiste de gestion des risques	Silver Spring
25	MD				
26	19 9-12		Mer	Réunion des Directeurs des Centres de Mission Globale	
27					
28	20 14-15		Lun	Conseil d'administration et comités de l'université de Loma Linda	Loma

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1 Linda CA
 2 SEC/ADCOM/GCDO18AC/18AC/ADCOM/102-18Gd/GCDO19SM/19SM/ADCOM/
 3 GCDO19AC/19AC/102-19Gc/ADCOM/GCDO20SM/20SM/ADCOM/GCDO20AC to KJP-
 4 20AC(DIV)

5
 6 102-20Gb REUNIONS AUTORISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2021
 7

8 VOTE, D'approuver la liste mise à jour des réunions autorisées au titre de l'année 2021,
 9 étant entendu que la participation à ces réunions doit également être approuvée par
 10 l'administration
 11 de chaque entité, comme suit:
 12

13	DATE	JOUR	REUNION	
14	LIEU			
15				
16	Janvier 2021			
17	6(mat)	Mer	PREXAD et Présidents de Divisions	Réunion En ligne
18	8-9	Ven	Consultation du Conseil du Patrimoine d'Ellen G White	Grasonville
19				
20	MD			
21	18-6 Fév	Lun	Institut de Mission (IWM)	Chiang Mai
22	THAILAND			
23				
24	Février 2021			
25	1-3	Lun	Sommet Mondial du Leadership (WAD)	
26				
27	1-2	Lun	Comité d'éthique de l'Institut de recherche biblique	Collegedale
28	TN			
29	22-23	Lun	Conseil d'administration de la santé de l'université Loma Linda	
30	Loma Linda CA			
31				
32	Mars 2021			
33	22-25	Mon	Moment de grande écoute	Silver Spring
34	MD			
35	5(mat)	Jeu	Concile du Leadership de la Conférence Générale	Réunion En
36	ligne			
37	28-30	Dim	Entretiens des administrateurs de Divisions	Réunion En
38	ligne			
39	29(apr)	Lun	Conseil IRLA	Réunion En
40	ligne			
41	30(mat)	Mar	Comité de Révision des programmes IBE	Réunion En
42	ligne			
43	31(apr)	Mer	Conseil de la Radio Mondiale Adventiste	Réunion En

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	ligne				
2	Avril 2021				
3	1(mat)	Jeu	Conseil International de l'Education	Réunion En	
4	ligne				
5	1(mat)	Jeu	Conseil International de la Formation Pastorale et Théologique	Réunion En	
6	ligne				
7		Dim	Association d'Accréditation des Ecoles et Universités Adventistes	Réunion En	
8	ligne				
9	5(mat)	Lun	Concile des Présidents	Réunion En	
10	ligne				
11	5(mat)	Lun	Concile des Secrétaires	Réunion En	
12	ligne				
13	5(mat)	Lun	Concile des Trésoriers	Réunion En	
14	ligne				
15					
16	6-7	Mar	Comité des questions de la Mission Globale	Réunion En ligne	
17	8(mat)	Jeu	Administrateurs de la CG & Divisions	Réunion En ligne	
18	8(mat)	Jeu	Comité Budget et Planification Stratégique	Réunion En ligne	
19	11(mat)	Dim	Conseil de Hope Channel International	Réunion En ligne	
20	11(apr)	Dim	Conseil du Ministère International Adventiste sur le SIDA	Réunion En ligne	
21	12(mat)	Lun	Conseil de Mission de la Conférence Générale	Réunion En ligne	
22	13	Mar	Réunion du Printemps	Réunion En ligne	
23	14(mat)	Mer	Conseil d'administration d'ADRA International	Réunion En ligne	
24	15(mat)	Jeu	Comité de Coordination de l'ASI	Réunion En ligne	
25					
26	19-8Mai	Lun	Institut de Mission (IWM)	Istanbul TURKEY	
27	19-20	Lun	Comité de l'Institut de Recherche Biblique	Loma Linda CA	
28					
29	Mai 2021				
30	17-18	Lun	Conseil d'administration de la santé de l'université Loma Linda	Loma Linda CA	
31	20-25	Mar	Session de la Conférence Générale	Indianapolis IN	
32					
33	Juin 2021				
34	7-10	Lun	Temps de grande écoute	Silver Spring MD	
35	13	Dim	Comité Exécutif de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI	
36	13(apr)	Dim	Comité de gestion de l'Université d'Andrews	Berrien Springs	
37	MI				
38	14(apr)	Lun	Conseil d'administration de l'Université d'Andrews	Berrien Springs	
39	MI				
40	21-27	Lun	Rentrée : IWM (Famille & Ado)	Berrien Springs MI	
41					
42	Juillet 2021				
43	12-31	Lun	Institut de Mission (IWM)	Berrien Springs MI	

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1				
2	Août 2021			
3	9-10	Lun	Conseil mondial des Ministères de la Jeunesse	Réunion En ligne
4	11-12	Mer	Conseil Mondial de l'Education	Réunion En ligne
5	16-17	Lun	Conseil Mondial des Ministères des Publications	Réunion En ligne
6	16-17	Lun	Conseil Mondial des Ministères de la Femme	Réunion En ligne
7	18-19	Mer	Conseil Mondial du Secrétariat	Réunion En ligne
8	18-19	Mer	Conseil Mondial des Ministères des Enfants	Réunion En ligne
9	23-24	Lun	Conseil Mondial de l'Association Pastorale	Réunion En ligne
10	23-24	Lun	Conseil Mondial des Relations Publiques & Liberté Religieuse	Réunion En ligne
11	24-25	Mar	Conseil Mondial de la Mission Adventiste	Réunion En ligne
12	30-31	Lun	Conseil de l'Université de Loma Linda	Loma Linda CA
13	30-31	Lun	Conseil Mondial des Ministères de l'Aumônerie Adventiste	Réunion En ligne
14				
15	Septembre 2021			
16	1-2	Mer	Conseil Mondial du Don Planifié & Services Fiduciaires	Réunion En ligne
17	1-2	Mer	Conseil Mondial du Patrimoine d'Ellen White	Réunion En ligne
18	6-7	Lun	Comité d'Ethique de l'Institut de Recherche Biblique	Berrien Springs MI
19	6	Lun	Conseil Mondial du Ministère Adventiste des Possibilités	Réunion En ligne
20	8-9	Mer	Conseil Mondial des Archives, Statistiques et Recherche	Réunion En ligne
21	8-9	Mer	Conseil Mondial de l'Ecole du Sabbat/Ministères Personnels	Réunion En ligne
22	13-16	Lun	Temps d'écoute	Silver Spring MD
23	13-14	Lun	Conseil Mondial des Ministères de la Famille	Réunion En ligne
24	14-15	Mar	Conseil Mondial Service Volontaire Adventiste	Réunion En ligne
25	15-16	Mer	Conseil Mondial des Communications	Réunion En ligne
26	20-21	Lun	Conseil Mondial des Ministères de la Santé	Réunion En ligne
27	22-23	Mer	Conseil Mondial des Ministères de la GCV	Réunion En ligne
28	28	Mar	Comité Consultatif des Présidents	Silver Spring MD
29	29	Mer	Concile des Présidents	Silver Spring MD
30	29	Mer	Concile des Secrétares	Silver Spring MD
31	29	Mer	Concile des Trésoriers	Silver Spring MD
32	30(mat)	Jeu	Administrateurs de la CG & des Divisions	Silver Spring MD
33	30(apr)	Jeu	Comité Budget et Planification Stratégique	Silver Spring
34	MD			
35				
36	Octobre 2021			
37	1(mat)	Ven	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring MD
38	3	Dim	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring MD
39	4(Mat)	Lun	Comité du Manuel d'Eglise	Silver Spring MD
40	4(apr)	Lun	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring MD
41	4(mat)	Lun	Comité de Révision des Programmes IBE	Silver Spring MD
42	4(soir)	Lun	Conseil du Ministère International Adventiste sur le SIDA	Silver Spring MD
43	5(mat)	Mar	Conseil d'Administration d'ADRA International	Silver Spring MD

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	5(apr)	Mar	Conseil de Mission de la Conférence Générale	Silver Spring MD
2	5(soir)	Mar	Conseil International de l'Éducation	Silver Spring MD
3	5(soir)	Mar	Conseil International de la Formation Pastorale et Théologique	Silver Spring MD
4	6-7	Mer	Conseil du Service de Vérification de la Conférence Générale	Silver Spring
5	MD			
6	6(mat)	Mer	Conseil d'administration de Hope Channel International	Silver Spring MD
7	6(apr)	Mer	Association d'Accréditation des Ecoles et Universités adventistes	Silver Spring MD
8	6(apr)	Mer	Conseil d'administration de la Radio Mondiale Adventiste	Silver Spring MD
9	6(apr)	Mer	Conseil des Relations Publiques & Liberté Religieuse	Silver Spring MD
10	7(mat)	Jeu	Conseil de l'Université Adventiste de l'Afrique	Silver Spring MD
11	7(mat)	Jeu	Conseil de l'Institut pour la Prévention contre les dépendances	Silver Spring MD
12	7(apr)	Jeu	Conseil d'administration d'AIAS	Silver Spring MD
13	7(apr)	Jeu	Comité de Coordination de l'ASI	Silver Spring MD
14	7(soir)-8	Jeu	Conférence sur LEAD	Silver Spring MD
15	7(soir)-13	Jeu	Concile Annuel	Silver Spring MD
16	18-19	Lun	Comité de l'Institut de recherché Biblique	Berrien Springs MI
17	22(apr)	Ven	Comité de Gestion de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI
18	24	Dim	Comités d'administration de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI
19	24(apr)	Dim	Comité Exécutif du Séminaire de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI
20	25(mat)	Lun	Conseil de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI

21

22 Novembre 2021

23

24 Décembre 2021

25	13-14	Lun	Conseil d'administration de la santé de l'université Loma Linda	Loma Linda CA
----	-------	-----	-----------------------------------------------------------------	---------------

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43

SEC/ADCOM/GCDO18AC/18AC/ADCOM/102-18Ge/GCDO19SM/19SM/ADCOM/
GCDO19AC/19AC/102-19Gd/ADCOM/GCDO20SM/20SM/ADCOM/GCDO20AC/20AC to
KJP(DIV)

102-20Gc REUNIONS AUTORISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

VOTE, D'approuver la liste mise à jour des réunions autorisées au titre de l'année 2022, étant
entendu que la participation à ces réunions doit également être approuvée par l'administration de
chaque entité, comme suit:

DATE	JOUR	REUNION	LIEU
Janvier 2022			
17-5 Fév THAILAND	Lun	Institut de Mission (IWM)	Chiang Mai
Février 2022			
1-3	Mar	Sommet Mondial du Leadership	(WAD)
7-8	Lun	Comité d'Ethique de l'Institut de Recherche Biblique	Collegedale TN
28-1 ^{er} Mars	Lun	Conseil d'administration de la santé de l'université Loma Linda	Loma Linda CA
Mars 2022			
6(pm) MI	Dim	Comité Exécutif de l'Université d'Andrews	Berrien Springs
7(am)	Lun	Comités d'administration de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI
7(pm)	Lun	Comité Exécutif du Séminaire de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI
8	Mar	Conseil d'administration de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI
8(pm)	Mar	Membres de l'université d'Andrews	Berrien Springs MI

1	21-24	Lun	Période gelée	Silver Spring MD
2				
3	Avril 2022			
4	4	Lun	Concile des Présidents	Silver Spring MD
5	4	Lun	Concile des Secrétaires	Silver Spring MD
6	4	Lun	Concile des Trésoriers	Silver Spring MD
7	4(mat)	Lun	Comité de Révision des Programmes IBE	Silver Spring MD
8	5-6	Mar	Comité des questions de la Mission Globale	Silver Spring MD
9	5(soir)	Mar	Comité International de l'Éducation	Silver Spring MD
10	5(soir)	Mar	Conseil International de la Formation Pastorale et Théologique	Silver Spring MD
11	6(apr)	Mer	Conseil International d'ADRA	Silver Spring MD
12	6(soir)	Mer	Association d'Accréditation des Ecoles et Universités adventistes	Silver Spring MD
13	7(mat)	Jeu	Administrateurs de la CG & des Divisions	Silver Spring MD
14	7(apr)	Jeu	Comité Budget et Planification Stratégique	Silver Spring MD
15	8(mat)	Ven	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring
16	MD			
17	10	Dim	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring
18	MD			
19	10(soir)	Dim	Conseil du Ministère International Adventiste sur le SIDA	Silver Spring
20	MD			
21	11(mat)	Lun	Conseil de Mission de la Conférence Générale	Silver Spring
22	MD			
23	11(apr)	Lun	Conseil d'administration de la Radio Mondiale Adventiste	Silver Spring
24	MD			
25	11(apr)	Lun	Comité de Coordination de l'ASI	Silver Spring
26	MD			
27	11(apr)	Lun	Conseil des Relations Publiques & Liberté Religieuse	Silver Spring
28	MD			
29	11(soir)	Lun	Conseil d'administration de Hope Channel International	Silver Spring
30	MD			
31	12-13	Mar	Réunion du Printemps	Silver Spring
32	MD			
33	14(mat)	Jeu	Assemblée générale de l'université de Loma Linda	Loma Linda CA
34	14(apr)	Jeu	Comités d'organisation de l'Université de Loma Linda	Loma Linda CA
35	18-1 ^{er} Mai	Lun	Institut de Mission (IWM)	
36	18-19	Lun	Comité de l'Institut de Recherche Biblique	Loma Linda CA
37				
38	Mai 2022			
39	11-14	Mer	Conférence des Responsables des Ministères des Enfants, Femmes et de la Famille	Bangkok
40				
41			THAILAND	
42	23-24	Lun	Conseil d'administration de la santé de l'université Loma Linda	Loma Linda CA
43				

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	Juin 2022				
2	6-9	Lun	Temps d'écoute	Silver Spring MD	
3	12	Dim	Comité Exécutif de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI	
4	12(apr)	Dim	Comité de gestion de l'Université d'Andrews	Berrien Springs	
5	MI				
6	13(mat)	Lun	Conseil d'administration de l'Université d'Andrews	Berrien Springs	
7	MI				
8	20-26	Lun	Rentrée IWM (Famille & Adolescents)	Berrien Springs MI	
9					
10	Juillet 2022				
11	11-30	Lun	Institut de Mission (IWM)	Berrien Springs MI	
12					
13	Août 2022				
14	29-30	Lun	Conseil d'administration de la santé de l'université Loma Linda	Loma Linda CA	
15	Septembre 2022				
16	5-6	Lun	Comité d'Ethique de l'Institut de Recherche Biblique	Berrien Springs MI	
17	12-15	Lun	Temps d'écoute	Silver Spring MD	
18	27	Mar	Comité consultatifs des Présidents	Silver Spring MD	
19	28	Mer	Concile des Présidents	Silver Spring MD	
20	28	Mer	Concile des Secrétaires	Silver Spring MD	
21	28	Mer	Concile des Trésoriers	Silver Spring	
22	MD				
23	29(mat)	Jeu	Administrateurs de la CG & des Divisions	Silver Spring MD	
24	29(apr)	Jeu	Comité Budget et Planification Stratégique	Silver Spring	
25	MD				
26	30(mat)	Ven	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring	
27	MD				
28					
29	Octobre 2022				
30	2	Dim	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring	
31	MD				
32	3(mat)	Lun	Comité du Manuel d'Eglise	Silver Spring MD	
33	3(mat)	Lun	Comité de Révision des Programmes IBE	Silver Spring MD	
34	3(apr)	Lun	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring	
35	MD				
36	3(soir)	Lun	Conseil du Ministère International Adventiste sur le SIDA	Silver Spring MD	
37	4(mat)	Mar	Conseil d'administration d'ADRA International	Silver Spring MD	
38	4(apr)	Mar	Conseil de Mission de la Conférence Générale	Silver Spring MD	
39	4(soir)	Mar	Conseil International de l'Education	Silver Spring MD	
40	4(soir)	Mar	Conseil International de la Formation Pastorale et Théologique	Silver Spring MD	
41	5-6	Mer	Conseil du Service de Vérification de la Conférence Générale	Silver Spring	
42	MD				
43	5(mat)	Mer	Conseil d'administration de Hope Channel International	Silver Spring	

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	MD				
2	5(apr)	Mer	Association d'Accréditation des Ecoles et Universités adventistes	Silver Spring MD	
3	5(apr)	Mer	Conseil d'administration de la Radio Mondiale Adventiste	Silver Spring MD	
4	5(apr)	Mer	Conseil des Relations Publiques & Liberté Religieuse	Silver	Spring
5	MD				
6	6(mat)	Jeu	Conseil d'administration de l'Université Adventiste de l'Afrique	Silver Spring MD	
7	6(mat)	Jeu	Conseil de l'Institut pour la Prévention contre les dépendances	Silver Spring MD	
8	6(apr)	Jeu	Conseil d'AIAS	Silver	Spring
9	MD				
10	6(apr)	Jeu	Comité Coordination de l'ASI	Silver	Spring
11	MD				
12	6(soir)-7	Jeu	Conférence sur LEAD		Silver
13	Spring MD				
14	6(soir)-12	Jeu	Concile Annuel	Silver	Spring
15	MD				
16	17-18	Lun	Comité de l'Institut de Recherche Biblique	Berrien	Springs
17	MI				
18					
19	Novembre 2022				
20					
21	Décembre 2022				
22	12-13	Lun	Conseil d'administrateur de la Santé de l'Université de Loma Linda	Loma Linda CA	
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15 SEC/ADCOM/GCDO20AC/20AC to KJP (DIV)
16
17 102-20Gd REUNIONS AUTORISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2023
18
19 VOTE, D'approuver la liste mise à jour des réunions autorisées au titre de l'année 2022, étant
20 entendu que la participation à ces réunions doit également être approuvée par l'administration de
21 chaque entité, comme suit:

<u>DATE</u>	<u>JOUR</u>	<u>REUNION</u>	<u>LIEU</u>
<u>Janvier 2023</u>			
23-11Fév	Lun	Institut de Mission (IWM)	Chiang Mai THAILAND
<u>Février 2023</u>			
6-7	Lun	Comité d'Ethique de l'Institut de Recherche Biblique	_____
7-9	Mar	Sommet Mondial sur le Leadership (TED)	_____
24-26	Ven	Retraite du Conseil de l'Université de Loma Linda	Loma Linda CA
27-28	Lun	Conseil d'administration de Santé de l'Université de Loma Linda	Loma Linda CA
27-28	Lun	Conseil d'administration de Santé de l'Université de Loma Linda	Loma Linda CA
<u>Mars 2023</u>			
20-23	Lun	Temps d'écoute	Silver Spring MD
<u>Avril 2023</u>			
3(mat)	Lun	Comité de Révision des Programmes IBE	Silver Spring MD
3	Lun	Concile des Présidents	Silver Spring MD
3	Lun	Concile des Secrétaires	Silver Spring MD
3	Lun	Concile des Trésoriers	Silver Spring MD
4-5	Mar	Comité des questions de la Mission Globale	Silver Spring MD

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	4(soir)	Mar	Comité International de l'Éducation	Silver Spring MD
2	4(soir)	Mar	Comité International de la Formation pastorale et Théologique	Silver Spring MD
3	5(soir)	Mer	Association d'Accréditation des Ecoles et Universités adventistes	Silver Spring MD
4	5(apr)	Mer	Conseil d'administration d'ADRA International	Silver Spring MD
5	6(mat)	Jeu	Administrateurs de la CG & des Divisions	Silver Spring MD
6	6(apr)	Jeu	Comité Budget et Planification Stratégique	Silver Spring MD
7	7(mat)	Ven	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring MD
8	9(soir)	Dim	Conseil du Ministère International Adventiste sur le SIDA	Silver Spring MD
9	9	Dim	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring MD
10	10(apr)	Lun	Conseil d'administration de la Radio Mondiale Adventiste	Silver Spring MD
11	10(apr)	Lun	Comité de Coordination de l'ASI	Silver Spring MD
12	10(am)	Lun	Conseil de Mission de la Conférence Générale	Silver Spring MD
13	10(soir)	Lun	Conseil d'administration de Hope Channel International	Silver Spring MD
14	10(apr)	Lun	Conseil des Relations Publiques & Liberté Religieuse	Silver Spring MD
15	11-12	Mar	Réunion du Printemps	Silver Spring MD
16	13(mat)	Jeu	Assemblée générale sur la Santé de l'université de Loma Linda	Loma Linda CA
17	13(apr)	Jeu	Comités d'organisation de santé de l'Université de Loma Linda	Loma Linda CA
18	17-6 Mai	Lun	Institut de Mission (IWM)	_____
19	17-18	Lun	Comité de l'Institut de Recherche Biblique	Loma Linda CA
20				
21	<u>Mai 2023</u>			
22	22-23	Lun	Assemblée générale sur la Santé de l'université de Loma Linda	Loma Linda CA
23				
24	<u>Juin 2023</u>			
25	5-8	Lun	Temps d'écoute	Silver Spring MD
26	19-25	Lun	Rentrée IWM (Famille & Adolescents)	Berrien Springs MI
27	21-28	Mer	V ^e Conférence conférence biblique internationale	_____
28				
29	<u>Juillet 2023</u>			
30	10-29	Lun	Institut de Mission (IWM)	Berrien Springs MI
31	21-27	Ven	Retraite de Planification Stratégique (FPWG)	_____
32				
33	<u>Août 2023</u>			
34	28-29	Lun	Assemblée générale sur la Santé de l'université de Loma Linda	Loma Linda CA
35				
36	<u>Septembre 2023</u>			
37	4-5	Lun	Comité d'Éthique de l'Institut de Recherche Biblique	Berrien Spring MI
38	11-14	Lun	Temps d'Écoute	Silver Spring MD
39	26	Mar	Comité consultatif des Présidents	Berrien Spring MI
40	27	Mer	Concile Présidents	Silver Spring MD
41	27	Mer	Concile des Secrétaires	Silver Spring MD
42	27	Mer	Concile des Trésoriers	Silver Spring MD
43	28(mat)	Jeu	Administrateurs de la CG & des Divisions	Silver Spring MD

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	28(apr)	Jeu	Comité Budget et Planification Stratégique	Silver Spring MD
2	29(mat)	Ven	Entretiens avec les administrateurs des Divisions	Silver Spring MD
3				
4	<u>Octobre 2023</u>			
5	1	Dim	Entretiens avec les administrateurs des Divisions	Silver Spring MD
6	2(soir)	Lun	Conseil du Ministère International Adventiste sur le SIDA	Silver Spring MD
7	2(mat)	Lun	Comité du Manuel d’Eglise	Silver Spring MD
8	2(apr)	Lun	Entretiens avec les administrateurs des Divisions	Silver Spring MD
9	2(mat)	Lun	Comité de Révision des Programmes IBE	Silver Spring MD
10	3(mat)	Mar	Conseil d’administration d’ADRA International	Silver Spring MD
11	3(apr)	Mar	Conseil de Mission de la Conférence Générale	Silver Spring MD
12	3(soir)	Mar	Conseil International de l’Education	Silver Spring MD
13	3(soir)	Mar	Conseil International de la Formation Pastorale et Théologique	Silver Spring MD
14	4-5	Mer	Conseil du Service de Vérification de la Conférence Générale	Silver Spring MD
15	4(apr)	Mer	Association d’Accréditation des Ecoles et Universités adventistes	Silver Spring MD
16	4(apr)	Mer	Conseil d’administration de la Radio Mondiale Adventiste	Silver Spring MD
17	4(mat)	Mer	Conseil d’administration de Hope Channel International	Silver Spring MD
18	4(apr)	Mer	Conseil des Relations Publiques & Liberté Religieuse	Silver Spring MD
19	5-11	Jeu	Concile Annuel	Silver Spring MD
20	5-6	Jeu	Conférence sur LEAD	Silver Spring MD
21	5(mat)	Jeu	Conseil d’administration de l’Université Adventiste de l’Afrique	Silver Spring MD
22	5(apr)	Jeu	Conseil d’administration d’AIAS	Silver Spring MD
23	5(apr)	Jeu	Comité de Coordination de l’ASI	Silver Spring MD
24	5(mat)	Jeu	Conseil de l’Institut pour la Prévention contre les dépendances	Silver Spring MD
25	16-17	Lun	Comité de l’Institut de Recherche Biblique	Berrien Spring MI
26				
27	<u>Novembre 2023</u>			
28				
29	<u>Décembre 2023</u>			
30	11-12	Lun	Assemblée générale sur la Santé de l’université de Loma Linda	Loma Linda CA
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43

REUNIONS AUTORISEES DE LA DAO AU TITRE DE L'ANNEE 2020

VOTE, D'approuver la liste mise à jour des réunions autorisées de la DaO au titre de l'année 2021, étant entendu que la participation à ces réunions doit également être approuvée par l'administration de chaque entité, comme suit:

<u>DATE</u>	<u>DAY</u>	<u>MEETING</u>	<u>LOCATION</u>
<u>Octobre 2020</u> contd			
8(pm)	jeu	AIIAS Board	Silver Spring MD
8(eve)-9(am)	jeu	LEAD Conference	Silver Spring MD
8(eve)-14	jeu	Annual Council	Silver Spring MD
15-18	jeu	Global Healthcare Conference	Loma Linda CA
19-23	lun	WAD Prime Week	Abidjan, CI
26-28	lun	Division-Union/Inst. Officers Consultation	Abidjan, CI
29	jeu	BOE Meeting	Abidjan, CI
30	ven	BMTE Meeting	Abidjan, CI
<u>Novembre 2020</u>			
1	dim	Strategic Planning/Budgeting Session	Abidjan, CI
2-5	lun	Division Council	Abidjan, CI
22-24	lun	NGUM Year-end Meeting	Kumasi, Ghana
22-24	lun	ESUM Year-end Meeting	Lomé, Togo
22-24	lun	WAUM Year-end Meeting	Monrovia, Liberia
26	jeu	Advent Press Meeting	Accra, Ghana
29-Dec1	dim	SGUC Year-end Meeting	Accra, Ghana
29-Dec1	dim	WSUM Year-end Meeting	Libreville, Gabon
29-Dec1	dim	WNUC Year-end Meeting	Lagos, Nigeria

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	<u>Decembre 2020</u>			
2	6-8	dim	ENUC Year-end Meeting	Aba, Nigeria
3	6-8	dim	CAUM Year-end Meeting	Libreville, Gabon
4	6-8	dim	NNUC Year-end Meeting	Abuja, Nigeria
5	7-18	lun	Beginning of the first Cohort for CPE	

6				
7	<u>Janvier 2021</u>			
8			BU	
9			VVU	

10
11
12
13
14

REUNIONS AUTORISEES DE LA DAO AU TITRE DE L'ANNEE 2021

15
16
17
18
19
20
21

VOTE, D'approuver la liste mise à jour des réunions autorisées de la DAO au titre de l'année 2021, étant entendu que la participation à ces réunions doit également être approuvée par l'administration de chaque entité, comme suit:

22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

DATE	JOUR	REUNION	LIEU
Janvier 2021			
		6(mat) PREXAD et Présidents de Divisions	Mer Réunion En ligne
8-9	Ven	Consultation du Conseil du Patrimoine d'Ellen G White	Grasonville
MD			
18-6 Fév	Lun	Institut de Mission (IWM)	Chiang Mai
THAILAND			
Février 2021			
1-3	Lun	Sommet Mondial du Leadership (WAD)	
1-2	Lun	Comité d'éthique de l'Institut de recherche biblique	Collegedale
TN			
22-23	Lun	Conseil d'administration de la santé de l'université Loma Linda	Loma Linda CA
Mars 2021			
22-25	Mon	Moment de grande écoute	Silver Spring
MD			
5(mat)	Jeu	Concile du Leadership de la Conférence Générale	Réunion En
43			ligne

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	28-30	Dim	Entretiens des administrateurs de Divisions	Réunion En
2	ligne			
3	29(apr)	Lun	Conseil IRLA	Réunion En
4	ligne			
5	30(mat)	Mar	Comité de Révision des programmes IBE	Réunion En
6	ligne			
7	31(apr)	Mer	Conseil de la Radio Mondiale Adventiste	Réunion En
8	ligne			
9				
10				
11	Avril 2021			
12	1(mat)	Jeu	Conseil International de l'Éducation	Réunion En
13	ligne			
14	1(mat)	Jeu	Conseil International de la Formation Pastorale et Théologique	Réunion En
15	ligne			
16		Dim	Association d'Accréditation des Ecoles et Universités Adventistes	Réunion En
17	ligne			
18	5(mat)	Lun	Concile des Présidents	Réunion En
19	ligne			
20	5(mat)	Lun	Concile des Secrétaires	Réunion En
21	ligne			
22	5(mat)	Lun	Concile des Trésoriers	Réunion En
23	ligne			

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1				
2	6-7	Mar	Comité des questions de la Mission Globale	Réunion En ligne
3	8(mat)	Jeu	Administrateurs de la CG & Divisions	Réunion En ligne
4	8(mat)	Jeu	Comité Budget et Planification Stratégique	Réunion En ligne
5	11(mat)	Dim	Conseil de Hope Channel International	Réunion En ligne
6	11(apr)	Dim	Conseil du Ministère International Adventiste sur le SIDA	Réunion En
7	ligne			
8	12(mat)	Lun	Conseil de Mission de la Conférence Générale	Réunion En ligne
9	13	Mar	Réunion du Printemps	Réunion En
10	ligne			
11	14(mat)	Mer	Conseil d'administration d'ADRA International	Réunion En ligne
12	15(mat)	Jeu	Comité de Coordination de l'ASI	Réunion En ligne
13				
14	19-8Mai	Lun	Institut de Mission (IWM)	Istanbul TURKEY
15	19-20	Lun	Comité de l'Institut de Recherche Biblique	Loma Linda CA
16				
17	Mai 2021			
18	3-5	Wed	Comité de Mi-Année de la DAO	Réunion en ligne
19	17-18	Lun	Conseil d'administration de la santé de l'université Loma Linda	Loma Linda CA
20	20-25	Mar	Session de la Conférence Générale	Indianapolis IN
21				
22	Juin 2021			
23	7-10	Lun	Temps de grande écoute	Silver Spring MD
24	13	Dim	Comité Exécutif de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI
25	13(apr)	Dim	Comité de gestion de l'Université d'Andrews	Berrien
26	Springs MI			
27	14(apr)	Lun	Conseil d'administration de l'Université d'Andrews	Berrien
28	Springs MI			
29	21-27	Lun	Rentrée : IWM (Famille & Ado)	Berrien Springs MI
30				
31	Juillet 2021			
32	12-31	Lun	Institut de Mission (IWM)	Berrien Springs MI
33				
34	Août 2021			
35	9-10	Lun	Conseil mondial des Ministères de la Jeunesse	Réunion En ligne
36	11-12	Mer	Conseil Mondial de l'Education	Réunion En ligne
37	16-17	Lun	Conseil Mondial des Ministères des Publications	Réunion En ligne
38	16-17	Lun	Conseil Mondial des Ministères de la Femme	Réunion En ligne
39	18-19	Mer	Conseil Mondial du Secrétariat	Réunion En ligne
40	18-19	Mer	Conseil Mondial des Ministères des Enfants	Réunion En ligne
41	23-24	Lun	Conseil Mondial de l'Association Pastorale	Réunion En ligne
42	23-24	Lun	Conseil Mondial des Relations Publiques & Liberté Religieuse	Réunion En ligne
43	24-25	Mar	Conseil Mondial de la Mission Adventiste	Réunion En ligne
44	30-31	Lun	Conseil de l'Université de Loma Linda	Loma Linda CA
45	30-31	Lun	Conseil Mondial des Ministères de l'Aumônerie Adventiste	Réunion En ligne
46				
47	Septembre 2021			
48	1-2	Mer	Conseil Mondial du Don Planifié & Services Fiduciaires	Réunion En ligne

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	1-2	Mer	Conseil Mondial du Patrimoine d'Ellen White	Réunion En ligne
2	6-7	Lun	Comité d'Ethique de l'Institut de Recherche Biblique	Berrien Springs MI
3	6	Lun	Conseil Mondial du Ministère Adventiste des Possibilités	Réunion En ligne
4	8-9	Mer	Conseil Mondial des Archives, Statistiques et Recherche	Réunion En ligne
5	8-9	Mer	Conseil Mondial de l'Ecole du Sabbat/Ministères Personnels	Réunion En ligne
6	13-16	Lun	Temps d'écoute	Silver Spring MD
7	13-14	Lun	Conseil Mondial des Ministères de la Famille	Réunion En ligne
8	14-15	Mar	Conseil Mondial Service Volontaire Adventiste	Réunion En ligne
9	15-16	Mer	Conseil Mondial des Communications	Réunion En ligne
10	20-21	Lun	Conseil Mondial des Ministères de la Santé	Réunion En ligne
11	22-23	Mer	Conseil Mondial des Ministères de la GCV	Réunion En ligne
12	28	Mar	Comité Consultatif des Présidents	Silver Spring MD
13	29	Mer	Concile des Présidents	Silver Spring MD
14	29	Mer	Concile des Secrétaires	Silver Spring MD
15	29	Mer	Concile des Trésoriers	Silver Spring MD
16	30(mat)	Jeu	Administrateurs de la CG & des Divisions	Silver Spring MD
17	30(apr)	Jeu	Comité Budget et Planification Stratégique	Silver Spring MD
18				
19	Octobre 2021			
20	1(mat)	Ven	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring MD
21	3	Dim	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring MD
22	4(Mat)	Lun	Comité du Manuel d'Eglise	Silver Spring MD
23	4(apr)	Lun	Entretiens avec les administrateurs des divisions	Silver Spring MD
24	4(mat)	Lun	Comité de Révision des Programmes IBE	Silver Spring MD
25	4(soir)	Lun	Conseil du Ministère International Adventiste sur le SIDA	Silver Spring MD
26	5(mat)	Mar	Conseil d'Administration d'ADRA International	Silver Spring MD
27	5(apr)	Mar	Conseil de Mission de la Conférence Générale	Silver Spring MD
28	5(soir)	Mar	Conseil International de l'Education	Silver Spring MD
29	5(soir)	Mar	Conseil International de la Formation Pastorale et Théologique	Silver Spring MD
30	6-7	Mer	Conseil du Service de Vérification de la Conférence Générale	Silver Spring
31	MD			
32	6(mat)	Mer	Conseil d'administration de Hope Channel International	Silver Spring MD
33	6(apr)	Mer	Association d'Accréditation des Ecoles et Universités adventistes	Silver Spring MD
34	6(apr)	Mer	Conseil d'administration de la Radio Mondiale Adventiste	Silver Spring MD
35	6(apr)	Mer	Conseil des Relations Publiques & Liberté Religieuse	Silver Spring MD
36	7(mat)	Jeu	Conseil de l'Université Adventiste de l'Afrique	Silver Spring MD
37	7(mat)	Jeu	Conseil de l'Institut pour la Prévention contre les dépendances	Silver Spring MD
38	7(apr)	Jeu	Conseil d'administration d'AIAS	Silver Spring MD
39	7(apr)	Jeu	Comité de Coordination de l'ASI	Silver Spring MD
40	7(soir)-8	Jeu	Conférence sur LEAD	Silver Spring MD
41	7(soir)-13	Jeu	Concile Annuel	Silver Spring MD
42	18-19	Lun	Comité de l'Institut de recherché Biblique	Berrien Springs MI
43	22(apr)	Ven	Comité de Gestion de l'Université d'Andrews	Berrien
44	Springs MI			
45	24	Dim	Comités d'administration de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI
46	24(apr)	Dim	Comité Exécutif du Séminaire de l'Université d'Andrews	Berrien
47	Springs MI			
48	25(mat)	Lun	Conseil de l'Université d'Andrews	Berrien Springs MI

Programme

Ordre du jour

Règlements

Statuts & Règlements

Agenda Consensuel

1	Octobre 2021 contd.			
2	18-22	lun	Semaine gelée de la DAO	Abidjan, CI
3	25-28	lun	Division-Union/Inst. Officers Consultation	Abidjan, CI
4	29(am)	jeu	BOE Meeting	Abidjan, CI
5	29(pm)	ven	BMTE Meeting	Abidjan, CI
6	31	dim	Strategic Planning/Budgeting Session	Abidjan, CI
7				
8				
9				
10				
11	Novembre 2021			
12	1-4	lun	Division Year-End Council	Abidjan, CI
13	21	dim	Orphans and Vulnerable Children's day	All Churches
14	22-24	lun	NGUM Year-end Meeting	Kumasi, Ghana
15	22-24	lun	ESUM Year-end Meeting	Lomé, Togo
16	22-24	lun	WAUM Year-end Meeting	Monrovia, Liberia
17	26	jeu	Advent Press Meeting	Accra, Ghana
18	29-Dec1	dim	SGUC Year-end Meeting	Accra, Ghana
19	29-Dec1	lun	WSUM Year-end Meeting	Libreville, Gabon
20	29-Dec1	dim	WNUC Year-end Meeting	Lagos, Nigeria
21				
22	Decembre 2021			
23	6-8	dim	ENUC Year-end Meeting	Aba, Nigeria
24	6-8	dim	CAUM Year-end Meeting	Libreville, Gabon
25	6-8	dim	NNUC Year-end Meeting	Abuja, Nigeria
26				
27				
28	Janvier 2022			
29			BU	
30			VVU	
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				

Chapitre 9, pp 106-107

Les mots d'ordre du chrétien

Il y a trois mots d'ordre dans la vie chrétienne, qui doivent être respectés si nous ne voulons pas que Satan nous vole la vedette, à savoir : regarder, prier, travailler... Témoignages pour l'Eglise 2:283. Toute âme qui a fait profession du Christ s'est engagée à être tout ce qu'il lui est possible d'être en tant que travailleur spirituel, d'être actif, zélé et efficace au service de son Maître. Le Christ attend de chaque homme qu'il fasse son devoir ; que ce soit le mot d'ordre dans tous les rangs de Ses disciples - Témoignages pour l'Eglise 5:460.

Un paralytique spirituel

La force vient de l'exercice. Tous ceux qui mettent à profit la capacité que Dieu leur a donnée, auront une capacité accrue à se consacrer à Son service. Ceux qui ne font rien pour la cause de Dieu, ne parviendront pas à grandir dans la grâce et dans la connaissance de la vérité. Un homme qui se coucherait et refuserait d'exercer ses membres, perdrait rapidement tout pouvoir de les utiliser. Ainsi, le chrétien qui n'exerce pas les pouvoirs que Dieu lui a donnés, non seulement ne grandit pas en Christ, mais il perd la force qu'il possède déjà ; il devient un paralytique spirituel. Ce sont ceux qui, par amour pour Dieu et leurs semblables, s'efforcent d'aider les autres, qui s'établissent, se fortifient, s'installent, dans la vérité. Le vrai chrétien [107] travaille pour Dieu, non pas par impulsion, mais par principe ; non pas pendant un jour ou un mois, mais pendant toute la durée de la vie - Témoignages pour l'Eglise 5:393

Le remède sûr

Pour les découragés, il existe un remède sûr : la foi, la prière, le travail. La foi et l'activité donneront une assurance et une satisfaction qui augmenteront de jour en jour. Êtes-vous tenté de céder à des sentiments d'angoisse ou de découragement total ? Dans les jours les plus sombres, lorsque les apparences semblent les plus pesantes, ne craignez rien. Ayez foi en Dieu. Il connaît votre besoin. Il a tout pouvoir. Son amour et sa compassion infinis ne se lassent jamais. Ne craignez pas qu'il ne tienne pas sa promesse. Il est la vérité éternelle. Il ne changera jamais l'alliance qu'Il a conclue avec ceux qui L'aiment. Et Il accordera à Ses fidèles serviteurs la mesure d'efficacité que leur besoin exige - Prophètes et Rois, 164, 165.

Il n'y a qu'un seul véritable remède à la paresse spirituelle, et c'est le travail, le travail pour les âmes qui ont besoin de votre aide, Témoignages pour l'Eglise 4:236. C'est la recette que le Christ a prescrite pour l'âme faible, douteuse et tremblante. Que les affligés, qui marchent dans le deuil devant le Seigneur, se lèvent et aident ceux qui ont besoin d'aide... Témoignages pour l'Eglise 6:266.

Les chrétiens qui ne cessent de croître en sérieux, en zèle, en ferveur, en amour, - tels les chrétiens ne reculent jamais - The Review and Herald, 7 juin 1887.

Ce sont ceux qui ne sont pas engagés dans ce travail désintéressé qui ont une expérience malade, et qui s'épuisent à lutter, à douter, à murmurer, à pécher et à se repentir, jusqu'à ce qu'ils perdent tout sens de ce qui constitue la véritable religion. Ils sentent qu'ils ne peuvent pas retourner dans le monde, et donc ils s'accrochent aux

1 jupes de Sion, ayant des jalousies mesquines, des envies, des déceptions et des
2 remords. Ils sont pleins de fautes et se nourrissent des erreurs et des fautes de leurs
3 frères. Ils n'ont qu'une expérience sans espoir, sans foi et sans soleil dans leur vie
4 religieuse - The Review and Herald, 2 septembre 1890.
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38